



TRIDENT
SERVICE

La Région
Grand Est

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA
GESTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 5 : Observation des Déchets Dangereux (DD)
et des filières REP**

**RAPPORT INTERMEDIAIRE D'ANALYSE DES
DECHETS DANGEREUX ET DES FILIERES REP
SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST
EN 2020**

TRIDENT SERVICE
15 allée des Sablières
78290 Croissy-sur-Seine

S.A.R.L. au capital de 30 000 €
RCS : St Malo 483 275 582
SIRET : 483 275 582 00037

Tél : +33 (0)9 70 59 01 01
Mail : contact@tridentservice.com
www.tridentservice.com



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Depuis la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, les Régions ont récupéré la compétence planification des déchets. A ce titre, les Régions sont compétentes pour élaborer leurs Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui s'appuient notamment sur les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015.

Le PRPGD de la Région Grand Est a été approuvé par le Conseil régional le 17 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 14 février 2020. Dans ce plan, sont définis différents indicateurs de nature techniques, économiques et environnementaux. Le suivi de ces indicateurs permet chaque année de comparer la réalité de la situation régionale aux objectifs définis. Ainsi, un rapport sera rédigé chaque année et les résultats seront présentés à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La Région Grand Est a souhaité aller au-delà de la réglementation et impulser une dynamique forte autour de la question des déchets et de l'économie circulaire. Un Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire (CODREC) a notamment été signé avec l'ADEME afin de faciliter la mise en œuvre des orientations inscrites dans le plan.

De manière à suivre les différents indicateurs mis en place, la Région a eu la volonté de créer un observatoire des déchets balayant quatre catégories de déchets :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
- Les Déchets d'Activités Économiques (DAE),
- Les déchets dangereux et les filières REP,
- Les déchets du BTP.

Cet observatoire permettra en effet de suivre l'évolution des indicateurs fixés, de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du PRPGD et de répondre à l'engagement pris auprès de l'ADEME dans le cadre du CODREC.

Dans le cadre d'un marché pluriannuel, Trident Service a été mandaté par la Région pour l'assister dans le développement de cet observatoire pour la collecte et l'analyse des données des Déchets Dangereux et des filières REP 2019, 2020, 2021 et 2022.

Les données présentées concernent les Déchets Dangereux et les filières REP pour l'année **2020**.

Le présent rapport décrit et analyse l'état de la gestion des déchets dangereux et des filières REP en 2020 sur la Région Grand Est et compare ces résultats à l'année 0 du PRPGD (année 2015) et à l'année 2019.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE GENERAL.....	5
1.1. DEFINITION DES DECHETS DANGEREUX ET TYPOLOGIES.....	5
1.2. OBJECTIFS ET INDICATEURS	6
2. METHODOLOGIE.....	8
2.1. OBSERVATION DES DECHETS DANGEREUX.....	11
2.2. OBSERVATION DES FILIERES REP	13
2.3. NATURE DES DECHETS DANGEREUX.....	14
2.4. MODES DE TRAITEMENT	16
3. OBSERVATIONS DES DECHETS DANGEREUX.....	18
3.1. QUANTITES, TYPOLOGIE ET ORIGINE DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS EN REGION GRAND EST	18
3.1.1. DECHETS DANGEREUX TOTAUX PRODUITS.....	18
3.1.2. DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS (GROS PRODUCTEURS).....	32
3.1.3. DECHETS DANGEREUX DIFFUS (PETITS PRODUCTEURS).....	37
3.1.4. BILAN DE LA PRODUCTION DE DECHETS DANGEREUX.....	50
3.1.5. ANALYSE DES QUANTITES DE DECHETS DANGEREUX PRODUITS AUX REGARDS DES PROJECTIONS DU SRADDET	51
3.2. DEVENIR DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS DANS LA REGION GRAND EST.....	53
3.2.1. BILAN DES DECHETS DANGEREUX COLLECTES/ELIMINEES (IREP ELIMINATEUR).....	53
3.2.2. LES PRINCIPALES TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX.....	55
3.2.3. DESTINATION DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS EN REGION GRAND EST (IREP ELIMINATEURS).....	57
3.2.4. MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS DANS LA REGION GRAND EST	60
3.2.5. SYNTHESE DE LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX PRODUITS/ELIMINES	62
3.2.6. RECENSEMENT DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX	68
3.2.7. CARTOGRAPHIES DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX	74
3.3. FOCUS SUR CERTAINES TYPOLOGIES DE DECHETS.....	76
3.3.1. L'AMIANTE	76
3.3.2. LES VHU.....	96
3.3.3. LES TERRES POLLUEES	101
3.3.4. LES REFIOM ET REFIDI	109
3.3.5. LES DASRI.....	115
3.3.6. LES DEEE.....	121
3.4. FLUX TRANSFRONTALIERS ET INTER-REGIONAUX.....	126
3.4.1. LES FLUX INTER-REGIONAUX.....	128
3.4.2. FLUX TRANSFRONTALIERS.....	146
4. CONCLUSION DE L'OBSERVATION DES DECHETS DANGEREUX.....	148



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

5. OBSERVATIONS DES FILIERES REP	151
5.1. ORGANISATION DU DISPOSITIF DE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR	151
5.2. LES FILIERES REP	153
5.2.1. LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS	153
5.2.2. LES PAPIERS GRAPHIQUES	154
5.2.3. DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS RAPPEL DES RESULTATS DMA	155
5.2.4. LES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)	166
5.2.5. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)	172
5.2.6. LES PNEUMATIQUES USAGES (PU)	174
5.2.7. LES DECHETS DE L'AGROFOURNITURE	180
5.2.8. LES PILES ET ACCUMULATEURS (PA)	182
5.2.9. LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	189
5.2.10. LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	198
5.2.11. LES MEDICAMENTS NON UTILISES (MNU) DES MENAGES	203
5.2.12. LES DASRI DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT	205
5.2.13. LES GAZ FLUORES	208
5.2.14. LES VHU	210
5.2.15. LES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUE	213
5.2.16. LES MOBIL-HOMES EN FIN DE VIE	214
5.2.17. LES BOUTEILLES DE GAZ	216
5.2.18. LES BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT	217
5.2.19. SYNTHESE DES FILIERES REP	218
6. INDICATEURS DE SUIVI	224
7. PRINCIPALES CARTOGRAPHIES	243
8. ANNEXES	249
8.1. TABLEAU DES DECHETS AMIANTES TRAITES SUR LA REGION GRAND EST PAR TYPOLOGIE ET INSTALLATION DE TRAITEMENT	249
8.2. LISTE DES PLATEFORMES DE TRANSIT, REGROUPEMENT ET DE TRI DE DECHETS DANGEREUX	259
8.3. LISTE DES CENTRES AGREES VHU	261
8.4. LISTE DES EXPORTS EN PROVENANCE DE LA REGION GRAND-EST	265
8.5. LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENTS EN REGION GRAND EST RECEVANT DES DECHETS EN PROVENANCE D'AUTRES REGIONS OU DE L'ETRANGER	274
8.6. LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT PAR TYPOLOGIE DE DECHET	279
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES	282

1. Contexte général

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) réalisé en 2015 permet d'établir un premier état des lieux Régional de l'observation des Déchets Dangereux et des filières REP, de fixer des objectifs et d'établir des recommandations. Le présent rapport fait état de l'actualisation de ce diagnostic Régional sur la base des données disponibles pour l'année 2020 et de l'analyse de l'évolution des données au regard des objectifs du PRPGD et de l'année 2019.

1.1. Définition des déchets dangereux et typologies

D'après l'article R541-8 du code de l'environnement, les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Les déchets dangereux figurent sur la liste des déchets détaillés par l'article R541-7 et sont indiqués avec un astérisque à la suite du code à 6 chiffres associé.

La caractérisation du critère de dangerosité des déchets se fonde sur les mentions de danger du CLP. L'annexe III de la directive 2008/98/CE décrit les propriétés qui rendent le déchet dangereux :

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets

Propriété de danger	Description
Hp1	Explosif
Hp2	Comburant
Hp3	Inflammable
Hp4	Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires
Hp5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT) / Toxicité par aspiration
Hp6	Toxicité aiguë
Hp7	Cancérogène
Hp8	Corrosif
Hp9	Infectieux
Hp10	Toxique pour la reproduction
Hp11	Mutagène
Hp12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
Hp13	Sensibilisant
Hp14	Ecotoxique
Hp15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine

Les déchets présentant une teneur en dibenzo-p-dioxines et dibenzofuranes polychlorés (PCDD/PCDF), DDT (1,1,1-trichloro- 2,2-bis (4-chlorophényl) éthane), chlordane, hexachlorocyclohexanes (y compris le lindane), dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, chlordécone, aldrine, pentachlorobenzène, mirex, toxaphène, hexabromobiphényle et/ou PCB excédant les limites de concentration indiquées à l'annexe IV du règlement (CE) no 850/2004 du Parlement européen et du Conseil (1) sont classés comme déchets dangereux.

Les déchets dangereux peuvent être produits en quantités diffuses (déchets dangereux issus de la consommation des ménages et assimilés, produits par les artisans ou commerçants) ou beaucoup plus importantes (industries spécialisées, installations de traitement de déchets). Les déchets diffus spécifiques (DDS) est le terme utilisé pour les déchets dangereux diffus issus des ménages et assimilés.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

1.2. Objectifs et indicateurs

Le PRPGD fixe des objectifs et des indicateurs à suivre annuellement. Pour l'observation des déchets dangereux, les indicateurs et objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du PRPGD

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Evolution de la quantité de DD produits	%	813 000 t	IREP Eliminateur	+ 2,4 %	+ 3,6 %
R12 à R15	Evolution de la connaissance des déchets dangereux dont diffus	-	NC		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Evolution du tri et collecte des déchets dangereux diffus	-	NC		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de DDS	t/an	121 000 t	Estimation déduite	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
			10 011 t	Enquête DMA		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés		22 déchèteries publiques		Planifier le maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	Nombre d'installations VHU / 100 hab.	155 installations 16 VHU / 1000 hab.	ANTS	Planifier le maillage du territoire en installations de VHU en adéquation avec les besoins du territoire	
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantités de DNDNI et de DD importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors Région	t/an	DD importés : 100 700 t DD exportés : 81 000 t	PNTTD	Echanges équilibrés	
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD, des huiles usagées, des DEEE, des piles et accumulateurs		Fait		Préservation des capacités de traitement	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

2. Méthodologie

Le lot 5 a été créé par la Région Grand Est afin d'avoir un observatoire annuel sur les déchets dangereux et déchets des filières REP. La campagne de collecte des données 2020 est la deuxième mise en œuvre par la Région Grand Est. La méthodologie présentée dans ce chapitre est celle développée lors de la première campagne (données 2019), et a été reproduite et consolidée lors de la campagne 2020.

L'analyse des données a été réalisée à partir de la base des déclarations annuelles des rejets et des transferts de polluants, dénommée IREP et suivie par les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et avec la contribution du SYPRED (Syndicat Professionnel du Recyclage et de l'Élimination des Déchets dangereux) :

- données IREP « Eliminateur » (Déclaration des tonnages produits sur la région Grand Est reçus sur les installations de traitement sur le territoire national) ;
- données IREP « Producteur » (Déclaration des tonnages produits par des installations soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement), produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an).

Par conséquent, le travail d'analyse s'est concentré sur le gisement traité (donc capté). Des précautions et hypothèses ont été prises en considération dans l'analyse des données :

- toutes les entreprises produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an déclarent dans la base GEREP ;
- 30% des lignes « Producteurs » renseignées présenteraient des erreurs (Source SYPRED) ;
- 95% des lignes « Eliminateurs » seraient bien renseignées (Source SYPRED).

Afin d'appréhender pleinement le gisement des déchets dangereux de la Région Grand Est, une distinction entre les flux non diffus et les flux diffus a été réalisée :

- les **flux non diffus** correspondent aux gros producteurs (installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD),
- les **flux diffus** concernent, quant à eux, les déchets dangereux produits dans une moindre quantité et notamment ceux produits par les ménages, les entreprises commerciales et artisanales et le secteur de l'agriculture.

Il n'existe pas de définition de la notion de diffus mais on y classe généralement les déchets qui sont produits en petite quantité et/ou de façon ponctuelle et qui, de part cette caractéristique, posent des difficultés de gestion en termes de collecte et de mobilisation des producteurs. En mélange avec des déchets non dangereux, ils peuvent également être facteur d'accident lors de leur gestion (collecte, transport, traitement).

Selon le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie des Mines, les DDD peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les déchets dangereux diffus des professionnels sont, anciennement, les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) produits par les industriels, les collectivités, l'enseignement supérieur, par exemple : produits chimiques des laboratoires, produits conditionnés non utilisés ou périmés, aérosols, déchets issus de procédés ;
- Les déchets dangereux figurant dans la liste des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) fixée par arrêté en 2012. Les DDS sont les déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement et utilisés principalement par les ménages. Les DDS font l'objet d'une obligation de gestion par les metteurs sur le marché ;
- Les autres Déchets Dangereux des Ménages (DDM) qui regroupent notamment l'amiante, les équipements contenant du mercure, les batteries et d'autres substances dangereuses.

Les déchets dangereux étudiés correspondent aux :

- Déchets dangereux diffus et non diffus issus de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat, des activités déchets maritimes et portuaires ;

Analyse des DD et Filières REP en 2020

- Déchets dangereux issus de l'activité agricole ;
- Déchets d'activités de soins produits par les établissements de santé, les secteurs libéraux, les patients en auto-traitement et les services vétérinaires ;
- Déchets dangereux produits par les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les lycées, les administrations et les collectivités ;
- Résidus d'épuration des fumées provenant de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) issus des collectivités ainsi que ceux provenant des industries ;
- Déchets relevant des filières à responsabilité élargie du producteur : huiles usagées, piles et accumulateurs, bouteilles de gaz, fluides frigorigènes, déchets dangereux spécifiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), véhicules hors d'usage (VHU), produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) pris en charge dans le cadre du dispositif ;
- Déchets amiantés et terres polluées ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM).

Le schéma suivant exprime les différentes données utilisées et ce qu'elles regroupent :

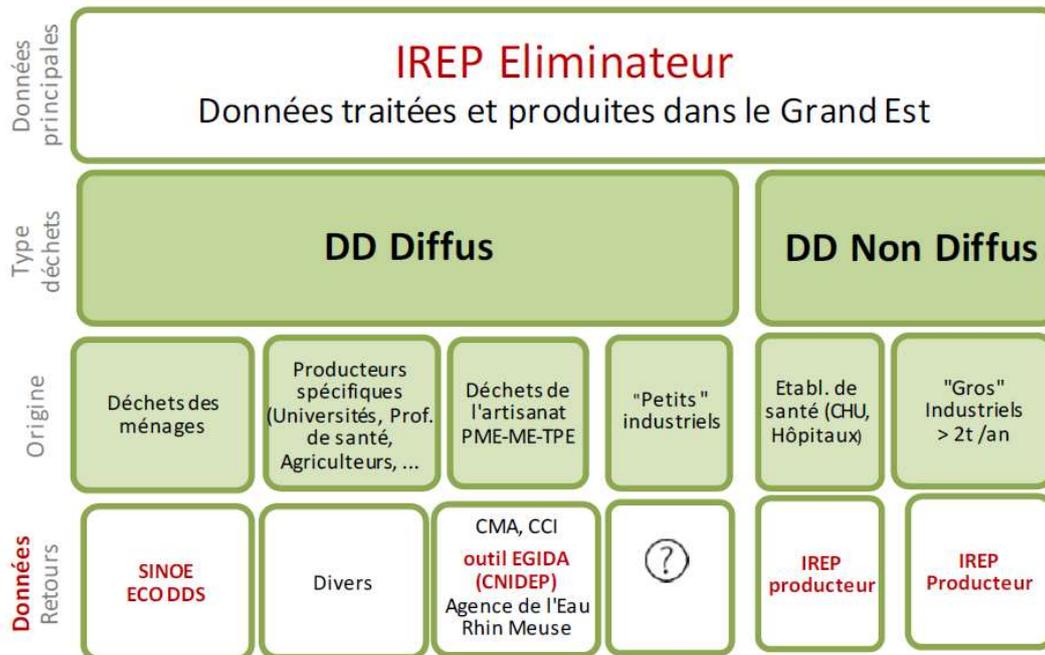


Figure 1 - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux du PRPGD

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le tableau ci-dessous présente les principales bases de données et interlocuteurs sollicités pour la partie déchets dangereux.

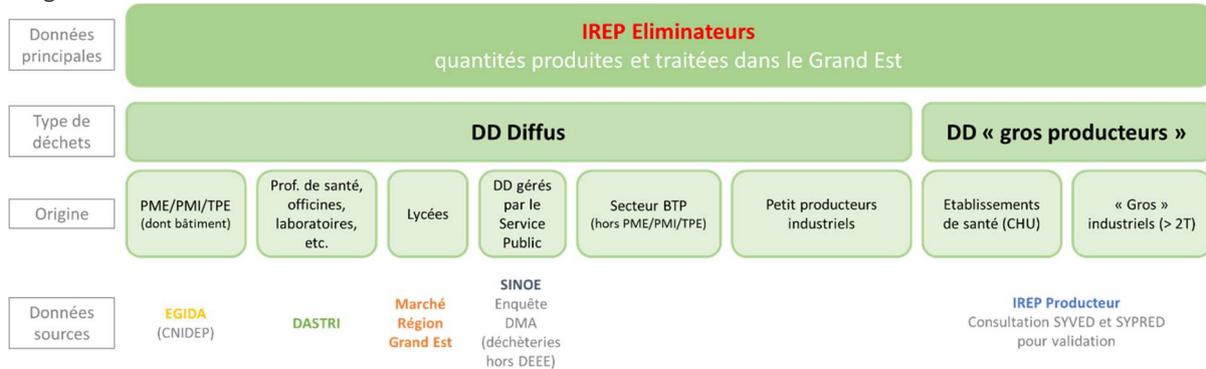


Figure 2 - Synthèse méthodologique de l'observatoire pour la collecte de données sur les déchets dangereux

Les données 2020 des filières REP ont été collectées via la transmission de données de la part de SYDEREP, de la collecte de données de l'association Rudologia, des données collectées par la Région, des rapports annuels mis à disposition des éco-organismes, et de retours directs des éco-organismes.

Une attention particulière est portée aux flux suivants :

- Amiante
- VHU
- Terres polluées
- DEEE
- REFIOM – REFIDI
- DASRI

Les données associées à ces flux ont fait l'objet d'une analyse à part entière. Elles sont constituées des données des filières REP et des données collectées via la base IREP. Des aménagements spécifiques ont été mis en œuvre pour les flux suivants :

- Amiante : enquête en direct auprès des exploitants d'installations de traitement des déchets amiantés,
- Terres polluées : les données collectées pour l'enquête BTP sont prises en comptes,

Les flux inter-Régionaux et les flux d'exportation et d'importation 2020 ont été estimés grâce aux données de la base IREP et des données transmises par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD).

2.1. Observation des déchets dangereux

L'observation des Déchets Dangereux débute par une phase de recueil des données concernant la production et le traitement de ces déchets compilés dans plusieurs sources de données selon la typologie du déchet et/ou la typologie du producteur :

Typologie de déchets	Source des données	Détails	Date de mise à disposition
DD (gros producteurs)	IREP Eliminateur	Tonnage par installations	Décembre année N+1
	PNTTD	Tonnages imports/exports	Septembre année N+1
	Trackdéchets	Plateforme de saisie et suivi des BSD	A partir de 2022
DD Diffus (producteurs diffus)	BDREP (ADEME)	Déclaration volontaire de certains producteurs non soumis aux seuils	Novembre année N+1 (nécessite une convention)
	Outil EGIDA2 - CNIDEP	Quantités produites par les entreprises artisanales	Février N+1
	Région - Lycées	Quantités produites par les lycées de la région	N+1
	CHU	Questionnaire auprès des CHU	N+1
Amiante	IREP Eliminateur	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
	ITOM	Complétude données installations + déchèteries pro	Novembre année N+1
	Entreprises	Questionnaire à destination des entreprises vers lesquelles les particuliers sont orientés lorsque les EPCI ne dispose pas de collecte d'amiante (origine, quantités collectées, destination)	N+1
	Exploitant	Questionnaire (notamment pour les quantités de terres amiantées traitées)	N+1
	DREAL	Installations n'ayant pas déclaré sur GEREP ou ITOM	Fin de la phase de réception des bordereaux (dernier recours)
Terres polluées	IREP Eliminateur	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
	Enquête BTP - LOT 2	Validation et complétude des tonnages	Fin de la phase de réception des bordereaux



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Typologie de déchets	Source des données	Détails	Date de mise à disposition
DEEE	IREP Eliminateur	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
	Eco-organismes + SYDEREP	Tonnage des filières ménagers et pro	Juin année N+1
VHU	IREP Eliminateur	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
	SYDEREP	Tonnages de la filière	Juin année N+1

Analyse des DD et Filières REP en 2020

2.2. Observation des filières REP

L'observation des Filières débute par une phase de recueil des données pour chacune des filières existantes auprès des éco-organismes, de l'ADEME (via la plateforme SYDEREP) ou auprès des organismes non agréés.

4 médias principaux sont disponibles pour récupérer les données :

- La matrice RUDOLOGIA : disponible pour un certain nombre de filière, l'association RUDOLOGIA a créé en relation avec les éco-organismes des matrices permettant de collecter données et indicateurs. Pour les données 2020, les éco-organismes concernés transmettront directement à la région les données pour fin septembre.
- Les bases de données SYDEREP pour environ 8 filières (dont VHU, emballages, DEEE, Pneus, etc.) disponibles normalement en juillet de l'année n+1 sur le site de SYDEREP.
- Les rapports annuels des éco-organismes : généralement disponibles sur leur site internet mais à l'échelle nationale.
- Pour certains éco-organismes qui ne figurent pas dans la matrice RUDOLOGIA, il est possible de créer un tableau pour collecter leurs données.

Filière	Eco-organisme	Sources de données	Date de mise à disposition
Piles & Accumulateurs	COREPILE	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
	SCRELEC	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
DEEE	ECOSYSTEM	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
	ECOLOGIC	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
VHU		SYDEREP	JUILLET N+2 (année paire)
Emballages ménagers	CITEO	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
Gaz fluorés		SYDEREP	JUILLET N+2
Médicament non utilisés	CYCLAMED	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Pneus usagés	ALIAPUR	SYDEREP + RA	JUILLET N+2
	FRP	SYDEREP + RA	JUILLET N+2
Papiers	CITEO	MATRICE RUDOLOGIA + SYDEREP	SEPTEMBRE N+1
TLC	RE FASHION	MATRICE RUDOLOGIA + RA	SEPTEMBRE N+1
DASRI	DASTRI	MATRICE RUDOLOGIA + RA	SEPTEMBRE N+1
DDS	ECODDS	Portail de partage de données	JUIN N+1
DEA	ECO-MOBILIER	RA régional	JUIN N+1
	VALDELIA	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Produits de l'agrofourriture	ADIVALOR	RA + tableau personnalisé	JUIN N+1
Mobil-homes	ECOMH	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Panneaux photovoltaïques	PV CYCLE	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Produits pyrotechniques	APERPYRO	RA	JUIN N+1
Extincteurs (DDS)	ECOSYSTEM	MATRICE RUDOLOGIA	SEPTEMBRE N+1
Bouteilles de gaz	CFBP	RA	JUIN N+1
	AFGC	RA	JUIN N+1
DBPS	APER	RA + SYDEREP	JUIN N+1

L'exploitation de la base GEREP- IREP nécessite de regrouper les différentes catégories de natures déchets selon des catégories plus larges. Les différentes opérations de traitement ont également fait l'objet d'une analyse afin de différencier les opérations relatives à de la valorisation, de l'élimination ou du regroupement.

2.3. Nature des déchets dangereux

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
1	Déchets provenant de l'exploration et de l'exploitation des mines et des carrières ainsi que du traitement physique et chimique des minéraux	Boues et pâteux, Autres	6
2	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ainsi que de la préparation et de la transformation des aliments	Déchets agro-chimiques	1
3	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, de pâte à papier, de papier et de carton	Autres	6
4	Déchets provenant des industries du cuir, de la fourrure et du textile	Boues et pâteux, Solvants usés	4
5	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Boues et pâteux, Déchets liquides, Goudrons	15
6	Déchets des procédés de la chimie minérale	Boues et pâteux, déchets amiantés, Déchets liquides, Autres	29
7	Déchets des procédés de la chimie organique	Boues et pâteux, Eaux de lavage industriel, Solvants usés	60
8	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression	Boues et pâteux, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Huiles usagées	17
9	Déchets provenant de l'industrie photographique	Déchets liquides, DEEE hors lampes	8
10	Déchets provenant de procédés thermiques	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Mâchefers, scories et cendres industrielles, Résidus d'incinération	69
11	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux, et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux	Résidus de traitement de surface	17
12	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	Boues et pâteux, Déchets liquides, Huiles usagées	13

Analyse des DD et Filières REP en 2020

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
13	Huiles et combustibles liquides usagés (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05 et 12)	Boues et pâteux, Déchets contenant des PCB, Déchets liquides, Huiles usagées, Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	34
14	Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et propulseurs (sauf chapitres 07 et 08)	Boues et pâteux, Gaz chlorofluorocarbones, Solvants usés	5
15	Emballages et déchets d'emballages : absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs	Emballages souillés	3
16	Déchets non décrits ailleurs sur la liste	Accumulateurs au plomb, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de véhicules automobiles, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Gaz industriel, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb), VHU	43
17	Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de construction, Goudrons, Terres polluées	16
18	Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)	DASRI	7
19	Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel	Boues et pâteux, Déchets de traitement physico-chimique, Déchets liquides, Déchets stabilisés/solidifiés, Goudrons, Lixiviats de décharges, Mâchefers, scories et cendres industrielles, REFIOM, Traitement des eaux usées	40
20	Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément	DASRI, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Déchets agro-chimiques, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Huiles usagées, Lampes, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	14

2.4. Modes de traitement

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Élimination/ Valorisation
Opérations d'élimination			
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge).	Stockage	Élimination
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols).	Épandage	Élimination
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles).	Injection	Élimination
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins).	Lagunage	Élimination
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement).	Stockage	Élimination
D6	Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion.	Rejet en milieu aquatique	Élimination
D7	Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin.	Immersion en mer	Élimination
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D1 à D12.	Traitement biologique	Élimination
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination).	Traitement physico-chimique	Élimination
D10	Incinération à terre.	Traitement thermique sans valorisation énergétique	Élimination
D11	Incinération en mer.	Incinération en mer	Élimination
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine).	Stockage	Élimination
D13	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Élimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
Opérations de valorisation			
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Traitement thermique avec valorisation énergétique	Valorisation
R2	Récupération ou régénération des solvants	Régénération des solvants	Valorisation
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques.	Recyclage de métaux	Valorisation
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.	Recyclage de matières inorganiques	Valorisation
R6	Régénération des acides ou des bases.	Régénération acides ou bases	Valorisation
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants.	Récupération des résines	Valorisation
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs.	Récupération des produits provenant des catalyseurs	Valorisation
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles.	Régénération des huiles	Valorisation
R10	Epannage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie.	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R11	Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10.	Remblais en mines de sel allemandes	Valorisation
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets).	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation

3. Observations des déchets dangereux

3.1. Quantités, typologie et origine des déchets dangereux produits en Région Grand Est

3.1.1. Déchets Dangereux totaux produits

En 2020, au total, **745 540 tonnes de déchets dangereux ont été produites** sur la Région Grand-Est. 63% des déchets dangereux produits ont été traités dans la Région Grand Est (dont traitement *in situ*)¹.

a) Quantités totales produites (IREP Eliminateurs et PNTTD)

Pour estimer la quantité totale de déchets dangereux produite en 2020, on considère le fichier IREP « Eliminateur » (déclaration des tonnages reçus sur les installations de traitement) ainsi que le fichier consolidé des flux transfrontaliers du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD), autorité compétente unique pour la France dans le domaine des transferts transfrontaliers de déchets.

Le fichier IREP « Eliminateur » comporte **l'ensemble des quantités des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est et traités sur le territoire national.**

Le fichier du PNTTD comporte les quantités de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est ayant fait l'objet d'une exportation en dehors du territoire national.

Le fichier IREP « Eliminateur » a fait l'objet d'une attention particulière afin d'identifier les flux de déchets dangereux ayant subi un traitement *in situ*, c'est-à-dire le gisement de déchets dangereux produits et traités directement sur un même site industriel.

Ainsi, d'après ces deux bases de données, **le tonnage total de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est, est estimé en 2020 à 745 540 tonnes.** Le détail du traitement de ce gisement est présenté ci-dessous :



Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2020 (données IREP Eliminateurs et PNTTD)

Le gisement de déchets dangereux traités en France (dont traitement *in situ*) est de **681 000 tonnes** dont :

- ▶ **657 920 t** en 2020 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2t/an de DD (855 sites industriels, source IREP).

¹ Les 63% représentent les tonnes produites et traitées en Grand Est (447 560 t) et les tonnes traitées in situ (23 110 t), soit un total de 470 670 t sur les 745 540 t produites.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

- **23 110 t traitées *in situ*** sur 4 sites industriels (Butachimie, Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal).

A titre de comparaison, en 2019, la quantité totale de DD produits dans le Grand-Est était estimée à 1 060 000 tonnes, soit une diminution d'environ 30% de la production de déchets dangereux.

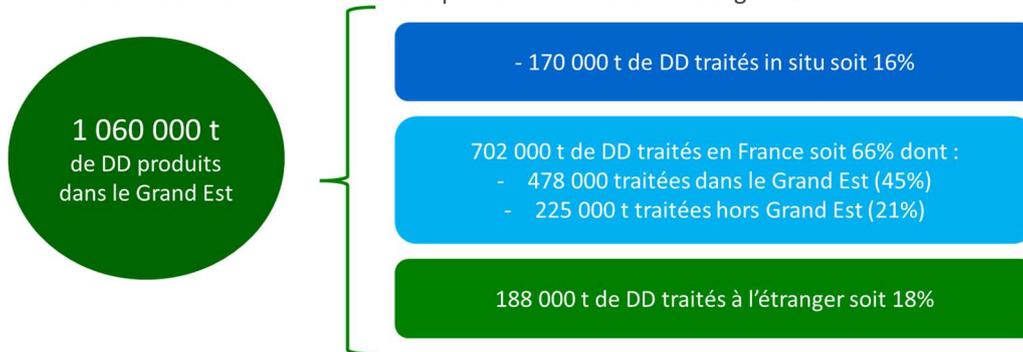


Figure 4 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2019

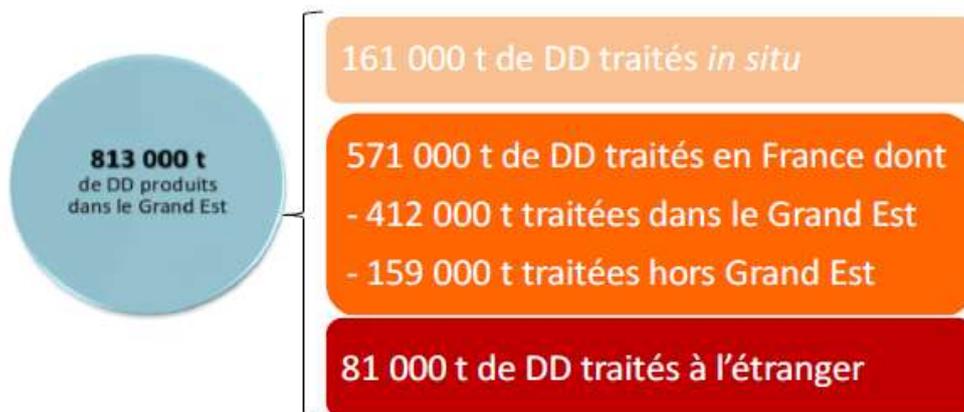


Figure 5 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2015

ANALYSE :

La quantité de DD produits dans le Grand Est en 2020 a diminué d'environ 30% en comparaison de 2019 et de 8% par rapport à 2015. Cette diminution peut notamment s'expliquer par les différents confinements liés à la crise sanitaire du Covid 19 et donc à un arrêt de l'activité.

La quantité de déchets produits et traités *in situ* a diminué d'environ 86%, tandis que la quantité de déchets exportés a diminué de 66%. Concernant les déchets produits en Région Grand Est et traités en France (en et hors Grand Est), les quantités peuvent être considérées comme stable.

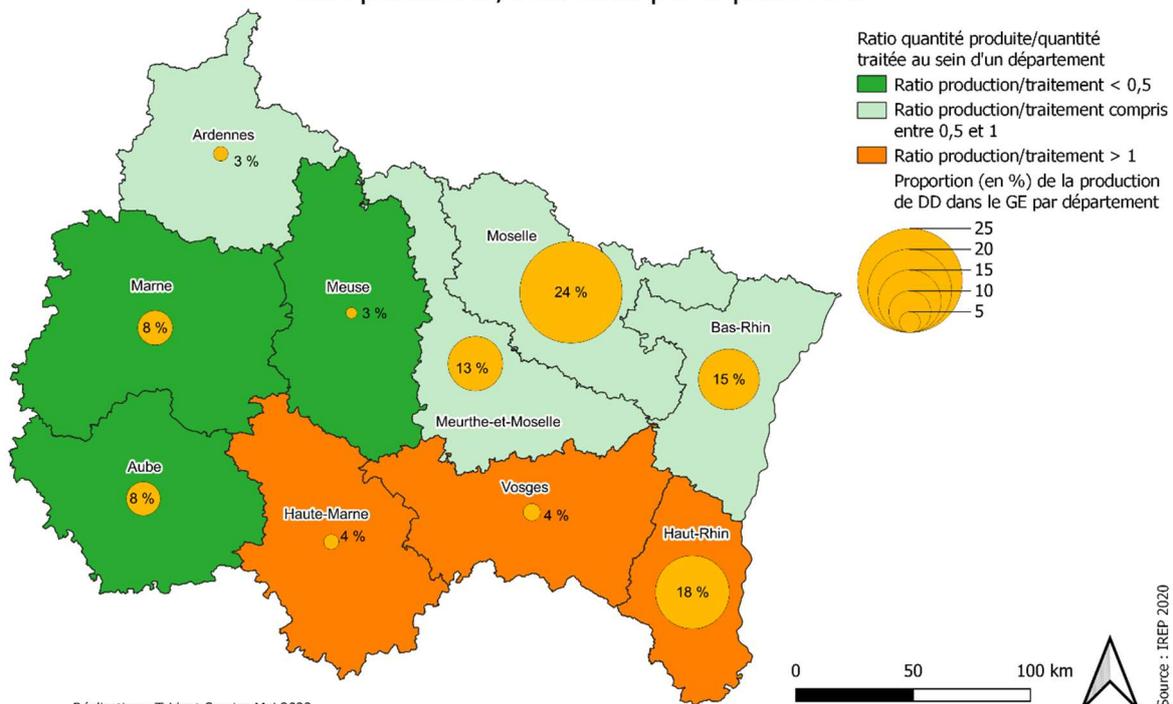
b) Origine géographique des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ

Près de **70% des déchets dangereux recensés (hors traitement *in situ*), soit 505 030 tonnes sur les 722 420 tonnes (745 540 t totales – 23 110 t in situ) produites** (dans les mêmes proportions que les 534 000 tonnes sur 890 000 en 2019), sont produits dans les 4 départements suivants :

- 174 960 tonnes soit 24% dans la **Moselle** (220 000 tonnes soit 27% en 2015 et 204 700 tonnes soit 23% en 2019) ;
- 131 640 tonnes soit 18% dans le **Haut Rhin** (187 000 tonnes soit 23% en 2015 et 178 000 tonnes soit 20% en 2019) ;
- 103 600 tonnes soit 14% dans le **Bas Rhin** (89 400 tonnes soit 11% en 2015 et 115 700 tonnes soit 13% en 2019) ;
- 94 830 tonnes soit 13% dans la **Meurthe et Moselle** (97 600 tonnes soit 12% également en 2015 et 106 800 tonnes soit 12% en 2019).

Les 4 départements produisant les plus de déchets dangereux sur la Région sont donc les mêmes qu'en 2015 et 2019. Les proportions sont stables par rapport à 2019, bien que les quantités produites aient diminué.

La carte ci-dessous présente les capacités de production et de traitement (hors traitement *in situ*) des déchets dangereux des départements de la Région Grand Est, données issues de l'analyse de la base IREP - Eliminateur :

**Origine des déchets dangereux des gros producteurs en 2020 -
Ratio production/traitement par département**

Figure 6 - Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est

ANALYSE : La Haute-Marne, le Haut-Rhin et les Vosges ont produits plus déchets dangereux en 2020 qu'ils n'en ont traité.

Les autres départements ont traité plus de déchets dangereux qu'ils n'en ont produit.

Environ 57% des déchets produits l'ont été en Moselle et en Alsace où se concentrent les bassins les plus industrialisés. Cette proportion est stable comparé à 2019 (56%) et 2015.

c) **Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est**

c.1. Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est **hors traitement in situ**

Le gisement de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ est de 722 420 tonnes (745 540 t totales – 23 110 t in situ).

Tableau 3 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ)

Activité	Tonnage produit en 2020 en Grand Est (hors traitement <i>in situ</i>)	Pourcentage	
		2020	2015 (PRPGD)
Industrie	252 758	35%	NC
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	113 255	16%	15%
Automobile (réparateurs et centres VHU)	76 867	11%	6%
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	74 609	10%	13%
DD pris en charge par le service public	58 149	8%	9%
BTP et assimilés	77 785	11%	13%
Filière emballages souillés, Industrie	25 544	4%	NC
Collecte de piles hors service public	19 127	3%	NC
Santé humaine et animale	14 675	2%	NC
Collecte de DEEE hors service public	9 289	1%	NC
Agriculture	360	0%	NC
Pyrotechnie	1	0%	NC
Activité navales et portuaires	NC	NC	NC
TOTAL	722 420	100%	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

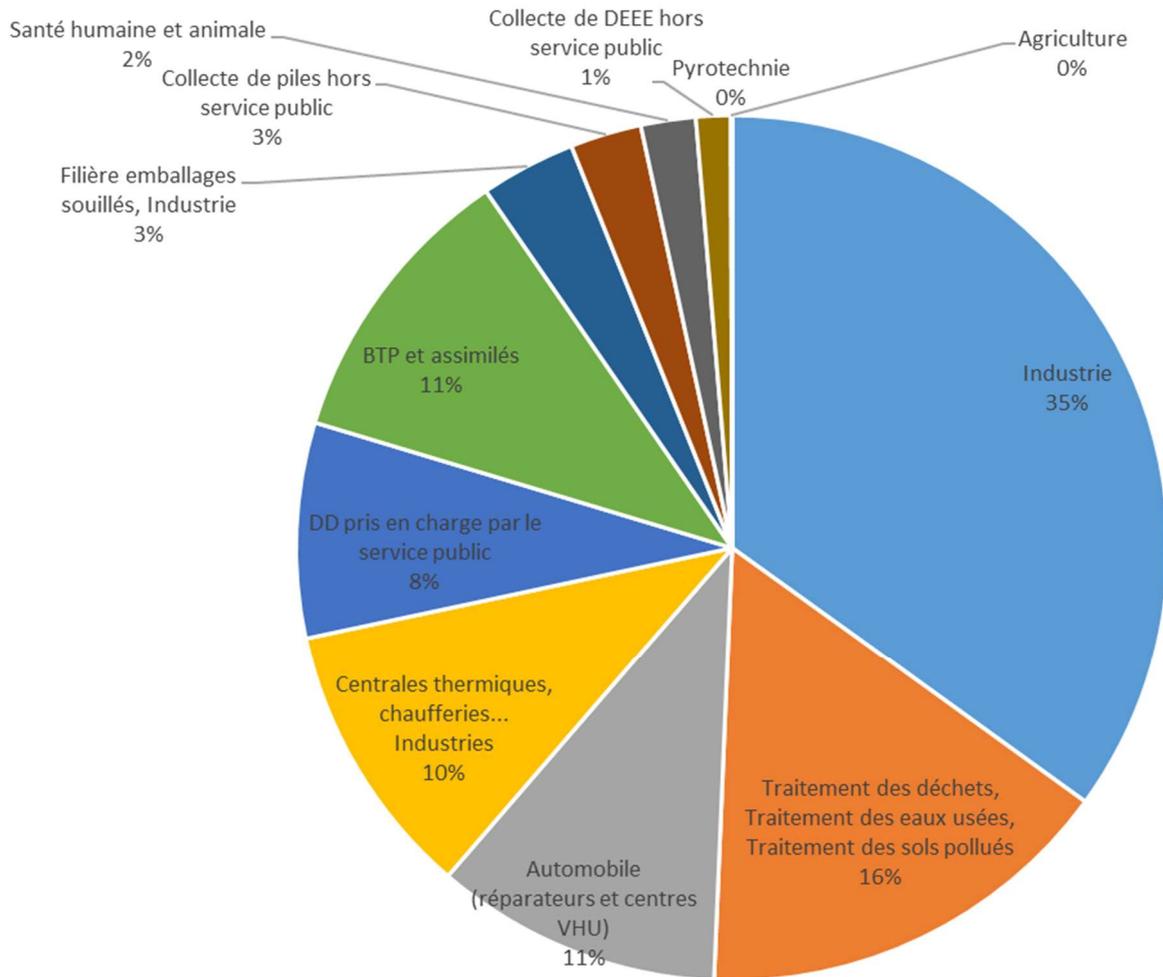


Figure 7 - Origine sectorielle des déchets dangereux

Analyse des DD et Filières REP en 2020

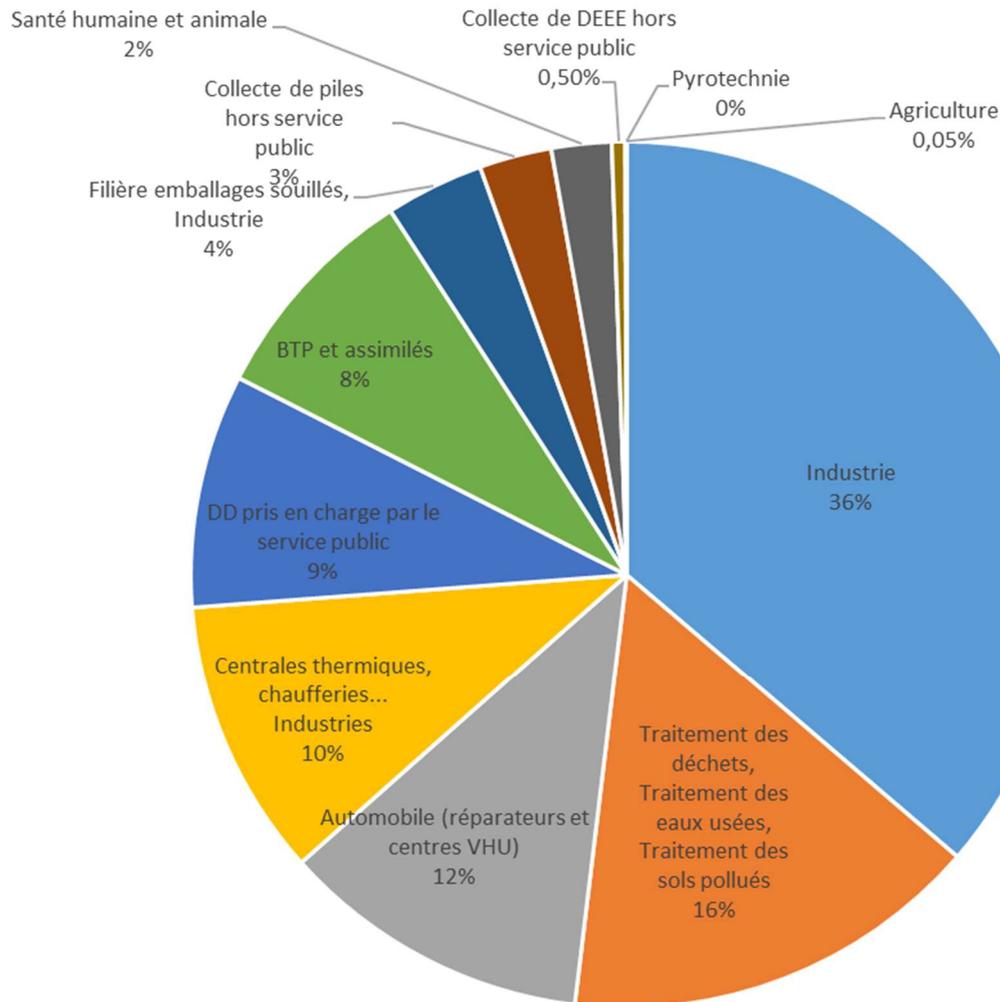
c.2. Origine sectorielle des déchets produits en Grand Est hors traitement in situ et traitement à l'étranger

Le gisement de déchets dangereux produits et traités en France est de 681 000 tonnes dont :

- ▶ **657 920 t** en 2020 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD (855 sites industriels, source IREP) ;
- ▶ **23 110 t traitées in situ** sur 4 sites industriels (Butachimie, Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal).

Tableau 4 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ et à l'étranger)

Activité	Tonnage produit en 2020 en Grand Est (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage		
		2020	2019	2015 (PRPGD)
Industrie	238 819	36%	37%	NC
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	102 684	16%	14%	15%
Automobile (réparateurs et centres VHU)	75 734	12%	12%	6%
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	68 319	10%	10%	13%
DD pris en charge par le service public	57 335	9%	7%	9%
BTP et assimilés	55 070	8%	11%	13%
Filière emballages souillés, Industrie	23 986	4%	5%	NC
Collecte de piles hors service public	17 677	3%	3%	NC
Santé humaine et animale	14 670	2%	1%	NC
Collecte de DEEE hors service public	3 257	0,5%	0%	NC
Agriculture	360	0,1%	0%	NC
Pyrotechnie	1	0%	NC	NC
Activité navales et portuaires	NC	NC	1%	NC
TOTAL	657 913	100%	100%	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 8 - Origine sectorielle des déchets dangereux
ANALYSE : Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

- L'industrie ;
- Le traitement des déchets ;
- Le traitement des eaux usées ;
- Le traitement des sols pollués ;
- L'automobile ;
- Les chaufferies.

La part de chaque secteur dans la production de déchets dangereux est relativement stable entre 2019 et 2020. Toutefois il peut être observé une diminution de 3% de la part des déchets du BTP.

Cette diminution peut s'expliquer en partie par les différents confinements survenus en 2020 qui ont entraînés un arrêt de l'activité et notamment des chantiers du BTP.

De même, la part de chaque secteur dans la production de déchets dangereux peut être considérée comme stable entre 2020 et 2015, à l'exception des secteurs du BTP et de l'automobile.

La part des déchets du BTP a diminué de 5% tandis que la part de déchets du secteur automobile a doublé. Cela peut s'expliquer par une augmentation du nombre de centres VHU agréés et donc de déchets dangereux déclarés.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

d) Répartition par nature des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

d.1. Répartition par nature des déchets dangereux produits en Région Grand Est hors traitement in situ

Le gisement de déchets dangereux produits en Région Grand Est hors traitement in situ et à l'étranger est de 722 420 tonnes (745 540 t totales – 23 110 t in situ).

Tableau 5 - Nature des déchets dangereux

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2020 (hors traitement <i>in situ</i>)	Pourcentage 2020	Pourcentage en 2015 (source PRPGD)
Déchets liquides	76 221	10,6%	NC
Résidus d'incinération de DND et de DD	74 209	10,3%	NC
VHU	42 720	5,9%	6%
Eaux de lavage industriel	41 207	5,7%	NC
DEEE hors lampes	43 535	6,0%	NC
Huiles usagées	32 203	4,5%	6%
Résidus de traitement de surface	30 714	4,3%	NC
Solvants usés	29 112	4,0%	NC
Autres	38 897	5,4%	NC
REFIOM	28 517	3,9%	NC
Déchets de construction	47 050	6,5%	NC
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	25 151	3,5%	NC
Emballages souillés	25 546	3,5%	NC
Boues et pâteux	26 160	3,6%	NC
Mâchefers, scories et cendres industrielles	21 427	3,0%	NC
Accumulateurs au plomb	18 423	2,6%	NC
Gaz chlorofluorocarbonés	17 632	2,4%	NC
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	16 091	2,2%	NC
Terres polluées	16 898	2,3%	NC
DASRI	14 680	2,0%	NC
Déchets amiantés	14 438	2,0%	NC
Déchets stabilisés/solidifiés	14 395	2,0%	NC
Traitement des eaux usées	8 620	1,2%	NC
Déchets de traitement physico-chimique	8 453	1,2%	NC
Gaz industriel	3 573	0,5%	NC
Déchets de véhicules automobiles	3 480	0,5%	NC
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	1 498	0,2%	NC
Déchets agro-chimiques	685	0,1%	NC
Déchets contenant des PCB	516	0,1%	0,14%
Goudrons	220	0,03%	NC
Lampes	142	0,02%	NC
Lixiviats de décharges	5	0,001%	NC
TOTAL	722 430	100%	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

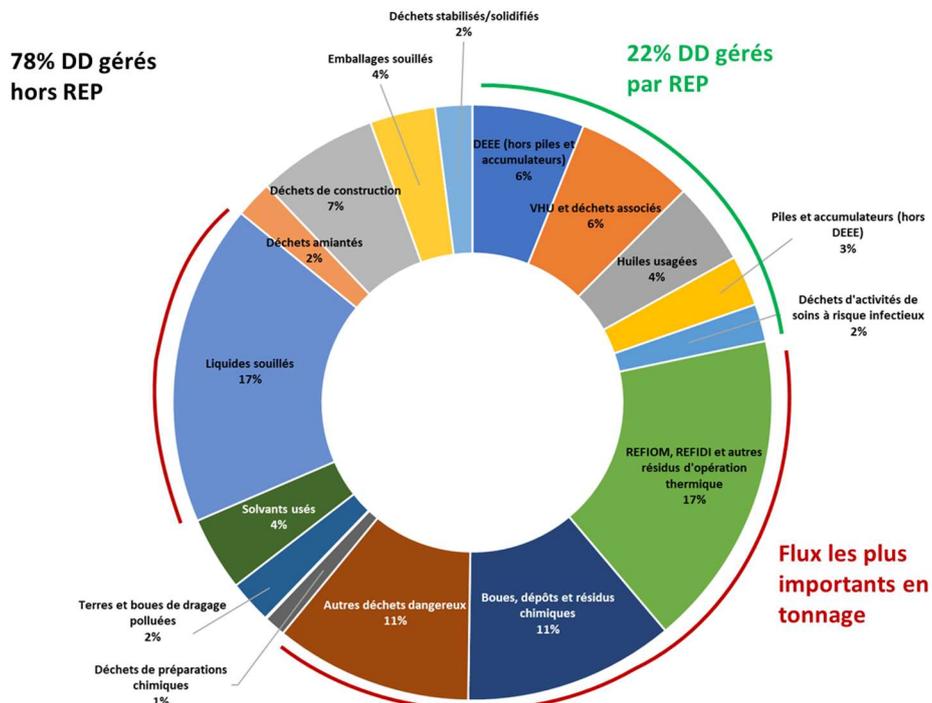


Figure 9 - Nature des déchets dangereux 2020²

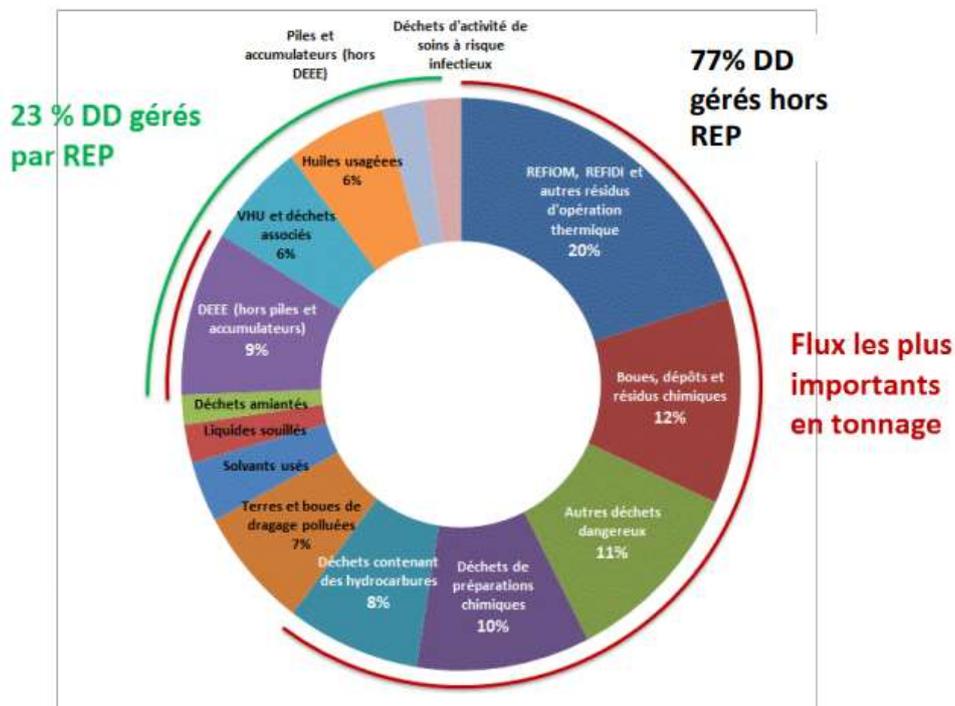


Figure 10 - Nature des déchets dangereux 2015

² La répartition des codes déchets dans les différentes catégories n'est pas connue pour l'année 2015, une nouvelle répartition a donc été faite pour l'année 2020. L'affectation des codes déchets dans les catégories ne permet donc pas une comparaison fiable à 100% entre les deux années.

ANALYSE :

Entre 2015 et 2020, la proportion de déchets dangereux gérés par les REP est restée relativement stable (pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'était pas connue pour 2015 et ne permet donc pas une comparaison fiable à 100%).

De même, les REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique, les boues dépôts et résidus chimiques et les autres déchets dangereux représentent une part importante des tonnages (39% en 2020 et 43% en 2015).

d.2. Répartition par nature des déchets dangereux produits en Région Grand Est hors traitement in situ et traitement à l'étranger

Le gisement de déchets dangereux produits et traités en France est de 681 000 tonnes dont :

- ▶ **657 920 t** en 2020 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2t/an de DD (855 site industriels, source IREP) ;
- ▶ **23 110 t traitées in situ** sur 4 sites industriels (Butachimie, Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal).

En procédant à une analyse du gisement (hors traitement *in situ*, et traitement à l'étranger), on observe que ce dernier est constitué des différents types de déchets suivants :

Tableau 6 - Nature des déchets dangereux

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2020 (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage 2020	Pourcentage en 2019	Pourcentage en 2015 (source PRPGD)
Déchets liquides	75 044	11,4%	10,50%	NC
Résidus d'incinération de DND et de DD	67 919	10,3%	9,90%	NC
VHU	42 720	6,5%	6,60%	6%
Eaux de lavage industriel	41 207	6,3%	5,50%	NC
DEEE hors lampes	37 511	5,7%	4,90%	NC
Huiles usagées	31 289	4,8%	4,90%	6%
Résidus de traitement de surface	29 985	4,6%	6,70%	NC
Solvants usés	29 075	4,4%	4,30%	NC
Autres	27 002	4,1%	3,30%	NC
REFIOM	25 829	3,9%	3,90%	NC
Déchets de construction	25 460	3,9%	2,60%	NC
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	25 151	3,8%	4,30%	NC
Emballages souillés	23 986	3,6%	4,50%	NC
Boues et pâteux	22 101	3,4%	4,70%	NC
Mâchefers, scories et cendres industrielles	19 051	2,9%	2,50%	NC
Accumulateurs au plomb	17 580	2,7%	2,60%	NC
Gaz chlorofluorocarbonés	16 744	2,5%	1,20%	NC
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	16 080	2,4%	2,20%	NC
Terres polluées	15 772	2,4%	5,10%	NC
DASRI	14 675	2,2%	1,50%	NC

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2020 (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage 2020	Pourcentage en 2019	Pourcentage en 2015 (source PRPGD)
Déchets amiantés	14 438	2,2%	3,00%	NC
Déchets stabilisés/solidifiés	14 395	2,2%	1,90%	NC
Traitement des eaux usées	8 620	1,3%	1,00%	NC
Déchets de traitement physico-chimique	7 147	1,1%	0,90%	NC
Gaz industriel	3 410	0,5%	0,50%	NC
Déchets de véhicules automobiles	3 261	0,5%	0,60%	NC
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	890	0,1%	0,15%	NC
Déchets agro-chimiques	685	0,1%	0,10%	NC
Déchets contenant des PCB	516	0,1%	0,09%	0,14%
Goudrons	220	0,03%	0,02%	NC
Lampes	142	0,02%	0,01%	NC
Lixiviats de décharges	5	0,001%	0,01%	NC
TOTAL	657 913	100%	100%	

ANALYSE :

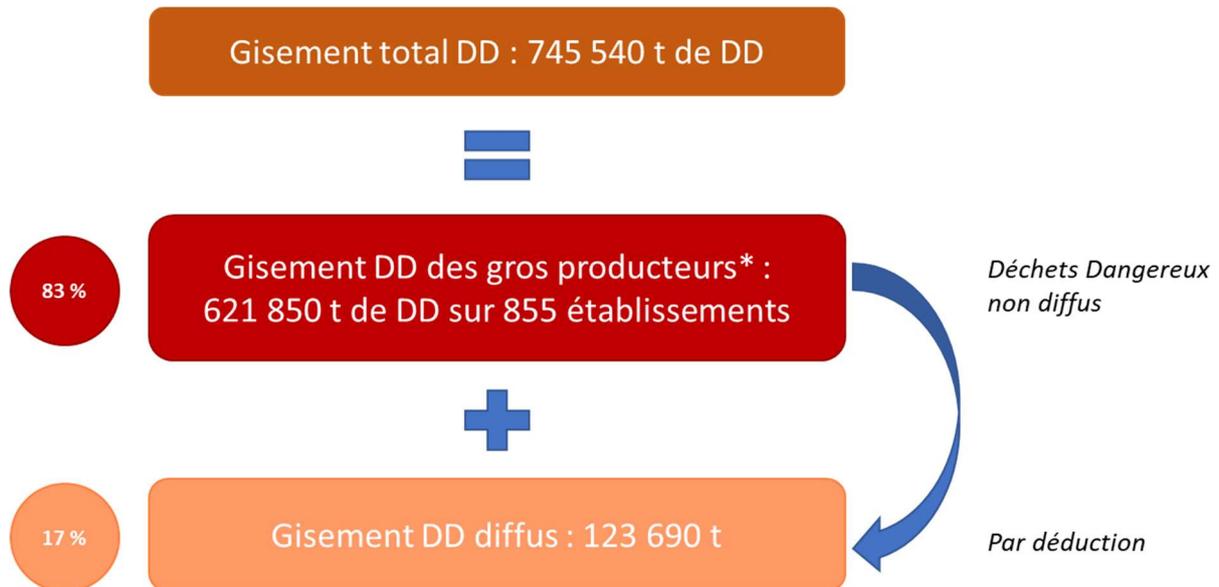
Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages sont :

- Les déchets liquides ;
- Les résidus d'incinération de DND et DD ;
- Les VHU ;
- Les eaux de lavage industriel.

En 2015, 37 entreprises ont déclaré produire des eaux de lavage industriel, contre 43 en 2020. 29 entreprises ayant déclaré des eaux de lavage industriel en 2015, en ont également déclaré en 2020.

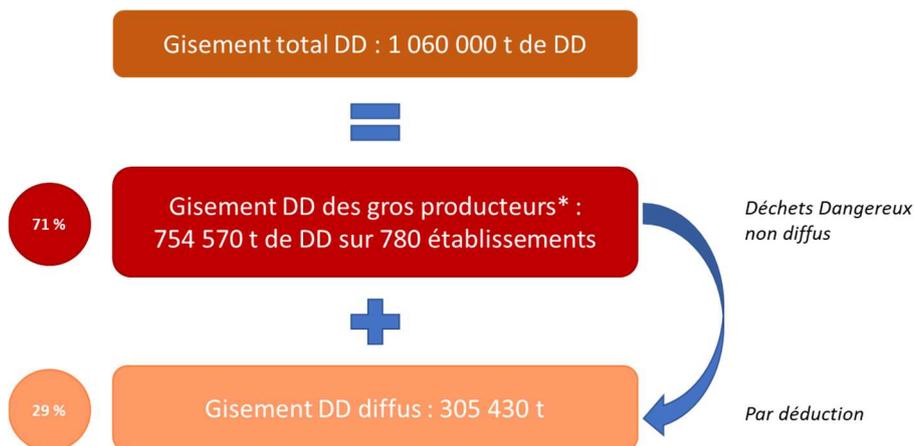
e) Répartition des déchets des gros producteurs et des déchets diffus

En 2020, 83% des déchets dangereux produits sur la Région Grand Est l'ont été par des gros producteurs et ont été déclarés dans la base IREP « Producteur ». On note que 17% des déchets dangereux déclarés en entrée d'installations de traitement ont été produits par de plus petits producteurs et peuvent être considérés comme des déchets diffus. Une partie du gisement de déchets diffus peut être connu grâce à différents outils. Le gisement de déchets diffus est traité dans les paragraphes suivants



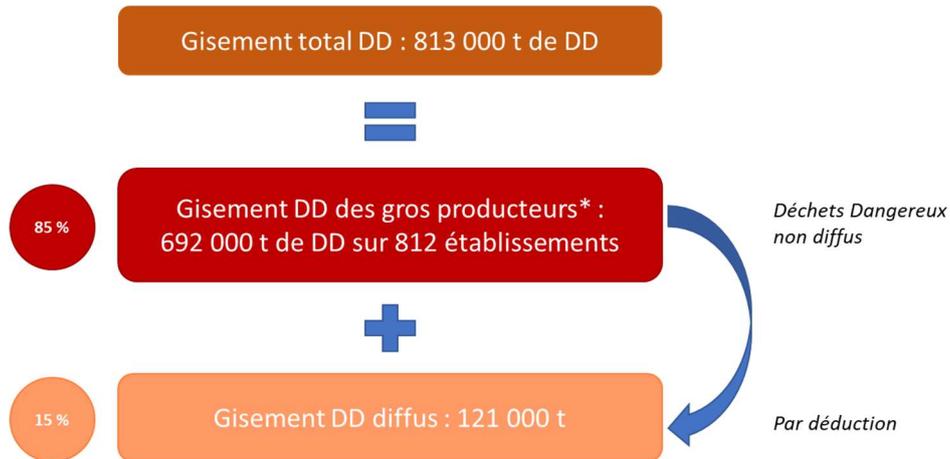
*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure 11 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2020



*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure 12 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2020


*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure 13 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2015

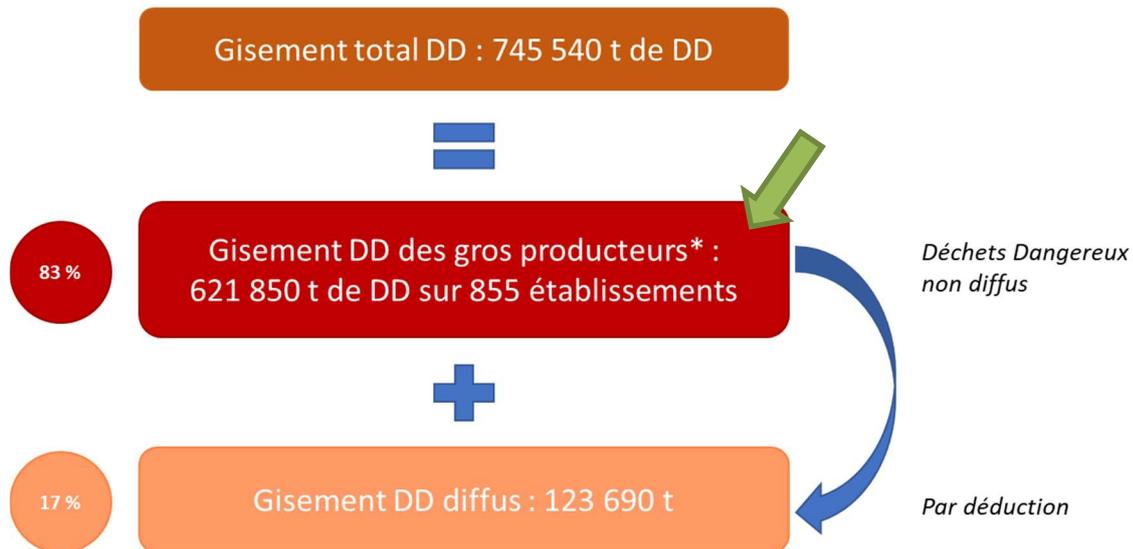
Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre 2015 (121 000 t), 2019 (305 430 t) et 2020 (123 690 t). L'écart de tonnage entre 2015 et 2019 peut s'expliquer par une meilleure connaissance du gisement en 2019 qu'en 2015. La crise du Covid-19 et les différents arrêts de l'activité peuvent expliquer la diminution importante de déchets dangereux diffus entre 2019 et 2020. La tendance générale sera à confirmer avec les données 2021.

f) Bilan des déchets totaux produits

Déchets Dangereux produits (source IREP Eliminateurs)									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale)	t/an	813 000 t	IREP Eliminateur	1 060 000	745 540	Diminution significative des quantités produites – due à la crise du Covid-19 et aux arrêts d'activité pendant les confinements et à la fin du chantier de dépollution du SEITH. Evolution à observer sur les années à venir pour voir la production de DD sur une année d'activité normale	832 500 t	843 000 t (soit +4% par rapport à 2015)
	Quantités de déchets dangereux produits in situ	t/an	161 000	IREP Eliminateur	170 000	23 110		Stabilisation des Déchets Dangereux	Stabilisation des Déchets Dangereux
	Quantités de déchets dangereux produits hors in situ (4-3)	t/an	652 000	IREP Eliminateur	890 000	722 430		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	

3.1.2. Déchets Dangereux non diffus (gros producteurs)

a) Quantité de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)



*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Le gisement de déchets dangereux produits par les gros producteurs est de 621 850 tonnes dont :

- ▶ **598 740 t** en 2020 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD (851 sites industriels) ;
- ▶ **23 110 t traitées *in situ*** sur 4 sites industriels (Butachimie, Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal).

b) Répartition par nature des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) hors traitement in situ

Le gisement de déchets dangereux produits par les gros producteurs (hors traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

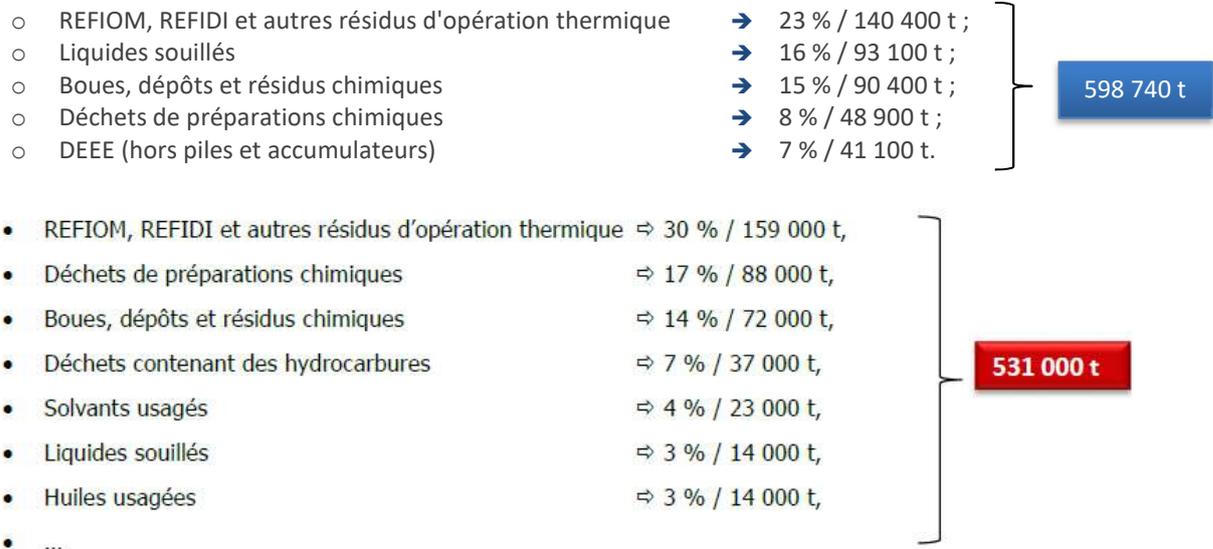


Figure 14 - Principaux types de déchets produits en 2015

Analyse :

En 2020, les principaux déchets produits (hors traitement *in situ*) sont les REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique, les liquides souillés et les boues, dépôts et résidus chimiques, représentant 39% de la production.

Tout comme en 2015, les REFIOM, REFIDI, et autres résidus d'opération thermique sont le principal type de déchets produits.

Les boues, dépôts et résidus chimiques sont également parmi les déchets les plus produits et en troisième position en 2020 et 2015.

Les solvants usagés, huiles usagées et déchets contenant des hydrocarbures ne sont pas parmi les déchets les plus produits en 2020, contrairement à 2015.

Pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'étaient pas connues en 2015, cela ne permet pas une comparaison à 100% fiable des données.

c) Origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) hors traitement in situ

En 2020, l'origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (hors traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

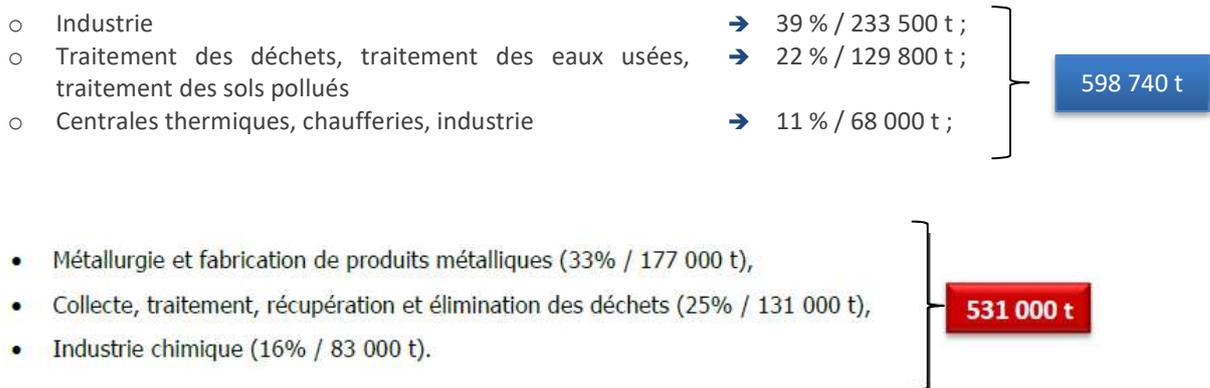
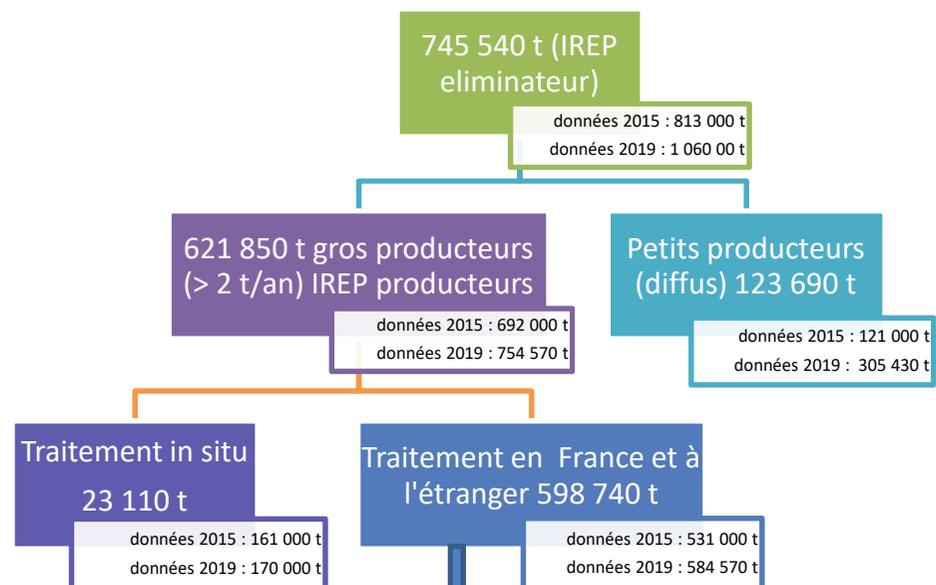


Figure 15 - Origine sectorielle des déchets produits en 2015

Analyse :

En 2020, l'industrie et les secteurs du traitement des déchets, des eaux usées et des sols pollués ont produits le plus de déchets.

Pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'étaient pas connues en 2015, cela ne permet pas une comparaison à 100% fiable des données.

d) Bilan quantitatif des dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)

Données 2015 :

- REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique ⇒ 30 % / 159 000 t,
- Déchets de préparations chimiques ⇒ 17 % / 88 000 t,
- Boues, dépôts et résidus chimiques ⇒ 14 % / 72 000 t,
- Déchets contenant des hydrocarbures ⇒ 7 % / 37 000 t,
- Solvants usagés ⇒ 4 % / 23 000 t,
- Liquides souillés ⇒ 3 % / 14 000 t,
- Huiles usagées ⇒ 3 % / 14 000 t,
- ...

531 000 t
Données 2020 :

- REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique → 23 % / 140 400 t ;
- Liquides souillés → 16 % / 93 100 t ;
- Boues, dépôts et résidus chimiques → 15 % / 90 400 t ;
- Déchets de préparations chimiques → 8 % / 48 900 t ;
- DEEE (hors piles et accumulateurs) → 7 % / 41 100 t.

598 740 t

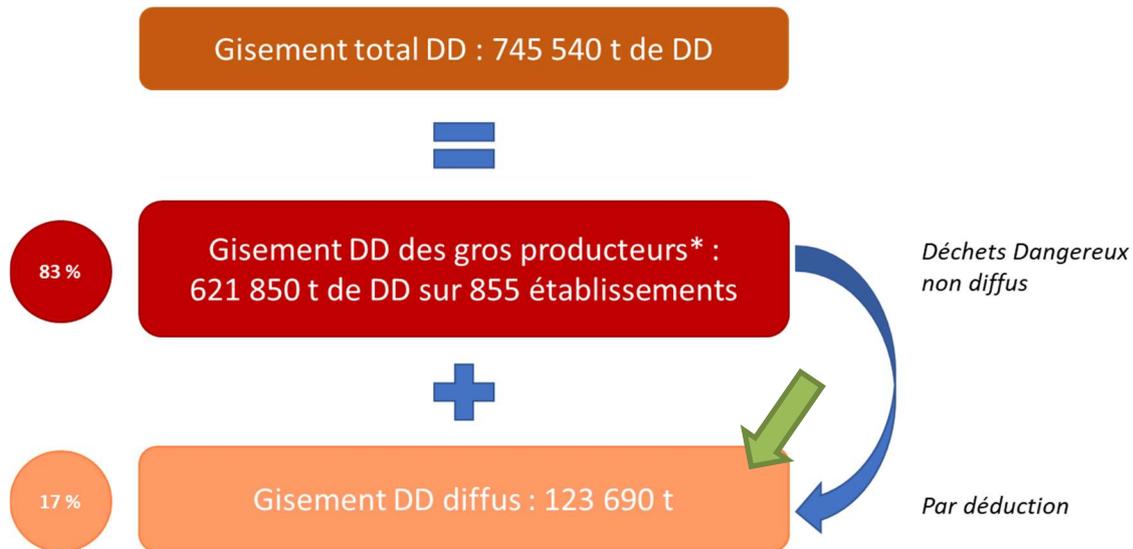
Déchets dangereux produits par les gros producteurs

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) dont in situ -5	t/an	692 000 t	IREP Producteur	754 570 t	621 850 t	Diminution de la quantité de DD produits, attention les arrêts d'activité liés aux confinements de la pandémie de COVID-19 et donc la diminution de la production des DD <i>in situ</i> impacte le total. Vérifier la tendance sur les années suivantes	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux Stabiliser la production	
	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) HORS in situ -6	t/an	531 000 t	IREP Producteur	584 570 t	598 740 t	Stabilisation de la quantité de DD produits hors traitement <i>in situ</i>		
	Quantités de déchets dangereux produits in situ -3	t/an	161 000 t	IREP Eliminateur	170 000 t	23 110 t	Diminution de la quantité de DD traités <i>in situ</i> , qui peut s'expliquer par les arrêts d'activité liés aux confinements de la pandémie de COVID-19		

3.1.3. Déchets Dangereux diffus (petits producteurs)

a) Quantité totale estimée de déchets dangereux diffus

Dans le présent rapport, la quantité de déchets dangereux diffus est le résultat de la différence entre la quantité de dangereux des « gros producteurs » et la quantité de déchets dangereux total produits. Ils comprennent : les déchets des PME/PMI/TPE, les déchets des centres hospitaliers, les déchets des lycées, et les déchets dangereux des ménages.

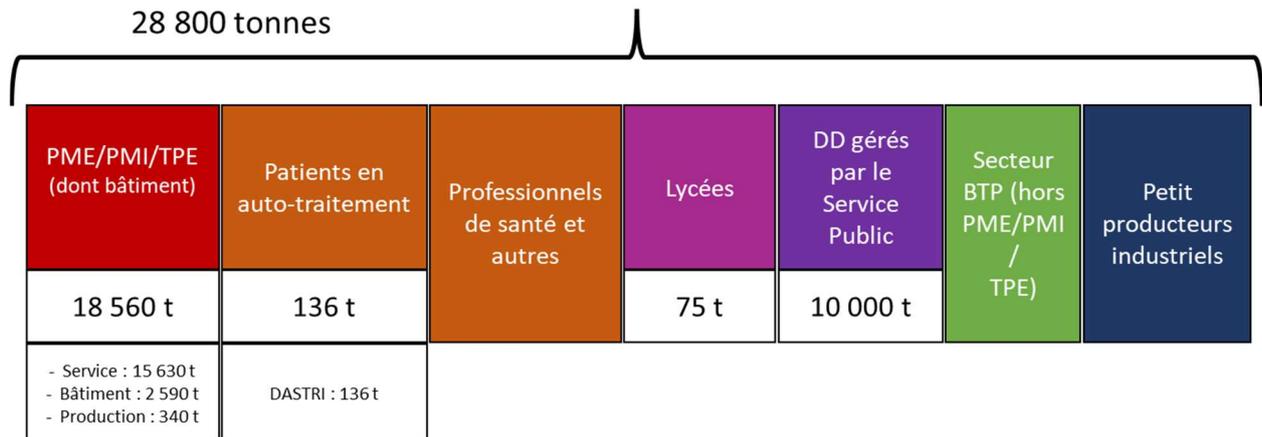


*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre 2019 (305 430 t) et 2020 (123 690 t). La crise du Covid-19 et les différents arrêts de l'activité peuvent expliquer la diminution importante de déchets dangereux diffus entre 2019 et 2020. La tendance générale sera à confirmer avec les données 2021.

b) Quantités connues de déchets dangereux diffus

Pour l'année 2020, on estime la part du gisement de déchets dangereux diffus connue à environ 28 800 tonnes :
 A noter que les centres hospitaliers ont été retirés du périmètre des déchets « diffus ».

DD Diffus (petits producteurs) – données 2020


En 2019, ce gisement était estimé à environ 27 200 tonnes :

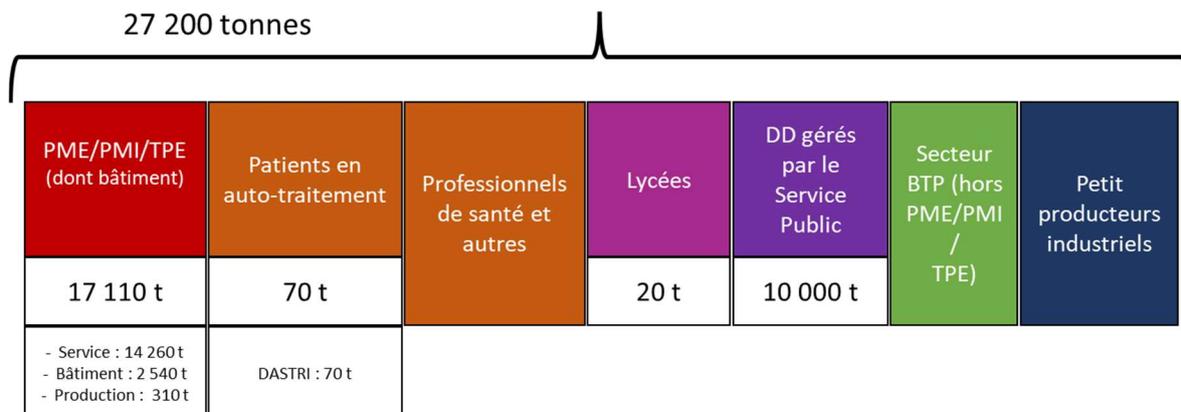
DD Diffus (petits producteurs) – données 2019


Figure 16 - Origine des déchets dangereux diffus 2019

En 2015, ce gisement était estimé à environ 28 920 tonnes :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2015

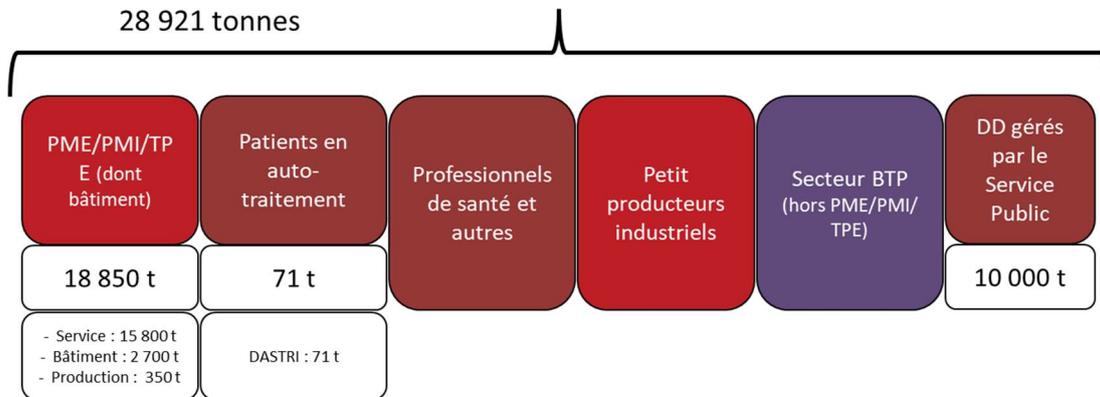


Figure 17 - Origine des déchets dangereux diffus 2015

La donnée du PRPGD a été corrigée afin de ne tenir compte que des déchets des patients en auto-traitement pour les DASRI diffus. En effet, la donnée du PRPGD tenait compte des déchets des hôpitaux, alors que ceux-ci sont considérés comme des « gros producteurs » (production de plus de 2 t/an).

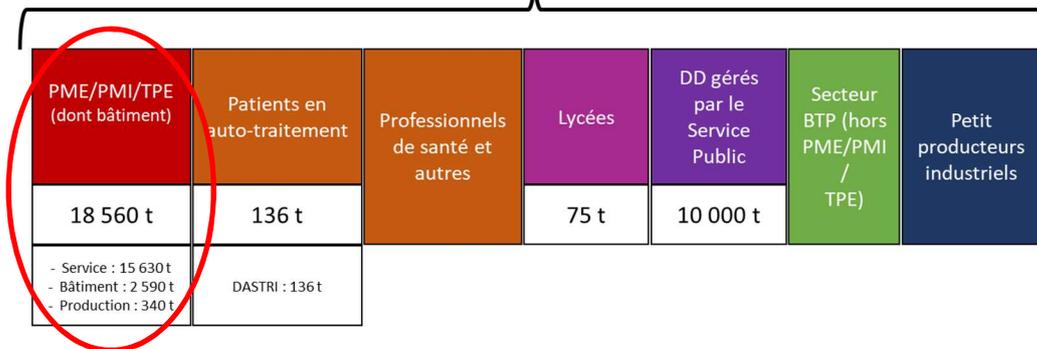
En considérant uniquement les chiffres de l'éco-organisme DASTRI pour le gisement de DASRI diffus, la production de déchets diffus pour l'année 2015 est de 28 920 tonnes.

Analyse : La production de déchets dangereux diffus est relativement stable depuis 2015.

Depuis 2019, les lycées collectent également leurs déchets dangereux. Le nombre de lycées concernés par le programme de collecte des déchets dangereux a triplé entre 2019 et 2020.

b.1. Gisement de déchets dangereux diffus générés par les entreprises artisanales
DD Diffus (petits producteurs) – données 2020

28 800 tonnes



Ce gisement a été estimé grâce à l'outil EGIDA2 fourni par le CNIDEP.

L'outil EGIDA a été créé en 2007 en réalisant, par le CNIDEP en partenariat différentes Chambres de Métiers et de l'Artisanat en France (notamment la CMA54), près de 1 000 enquêtes en entreprises artisanales de 22 activités en 2006. Ces enquêtes ont permis la **création de ratios nationaux de production de déchets par salarié et par métier, repris dans l'outil EGIDA.**

Une nouvelle campagne de 1000 enquêtes a été réalisée entre 2013 et 2014 pour 24 métiers afin de mettre à jour l'outil et de créer EGIDA2 avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'ADEME, de la DREAL et du Conseil Régional de Lorraine.

Les 24 métiers étudiés dans EGIDA2 ont été pris en compte dans cette étude.

Remarque : EGIDA2 ne doit être utilisé que pour un minimum de 30 entreprises par secteur d'activité sur le territoire étudié. Dans le cas où certaines activités ne respecteraient pas ce seuil minimum, les données ont tout de même été présentées.

Les données en dessous de cette valeur concernent principalement les métiers suivants :

- De fabrication de prothèses dentaires ;
- De travaux d'isolation ;
- De réparation de matériel électronique ;
- D'imprimerie de labeur ;
- De réparation de matériel informatique ;
- De studio de photographie.

Pour les départements les moins dotés :

- Haute-Marne ;
- Meuse ;
- Ardennes ;
- Aube ;
- Marne.

Le nombre d'entreprises prises en compte dans l'étude pour l'ensemble du territoire de la Région Grand Est est présenté ci-dessous.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Tableau 7 - Effectifs des entreprises identifiées pour l'estimation Egida2 (code NAF)

	Nombre d'entreprises 2020	Nombre d'entreprises 2019	Nombre d'entreprises 2015
0 salarié	27 310	23 200	29 436
de 1 à 2 salariés	9 336	9 190	10 077
de 3 à 5 salariés	5 309	4 907	6 677
de 6 à 9 salariés	2 776	2 705	3 080
de 10 à 19 salariés	1 933	1 729	1 895
Total	46 664	41 731	51 165

Les entreprises affichant 0 salarié sont des autoentrepreneurs, d'où une variation d'une année sur l'autre qui peut être conséquente, mais n'implique pas forcément un tonnage important.

Les résultats sont présentés ci-après.

La production de déchet par les artisans sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 est estimée par l'outil EGIDA2 à :

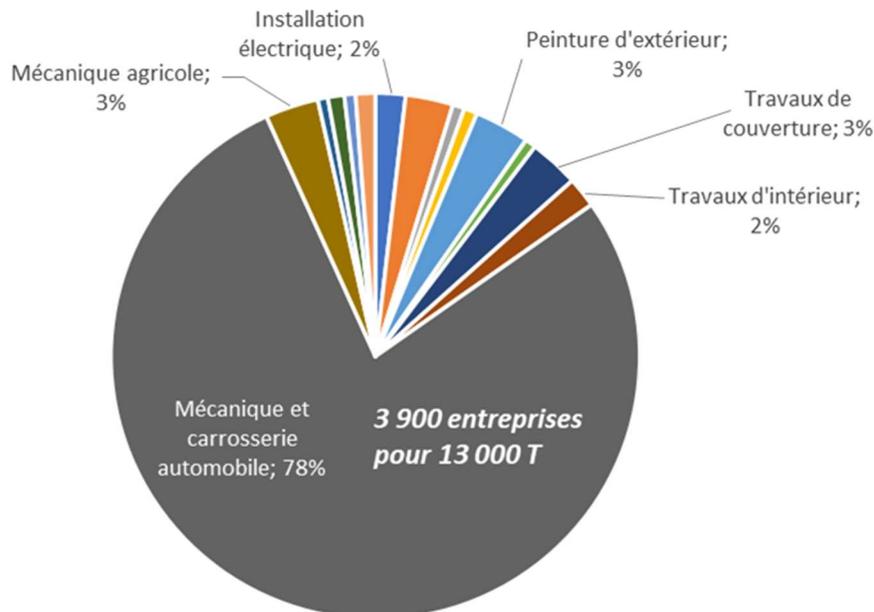
- 16 820 T pour les déchets dangereux (comprenant les Véhicules hors d'usage non dépollués),
- 1 740 T de déchets d'équipements électriques et électroniques (1 780 T en 2019 et 3 420 T en 2015).

Au total 18 560 T en 2020 contre 17 110 T en 2019 et 18 850 T estimées en 2015.

La répartition sectorielle est la suivante (présentation jusqu'à 0,5% du Tonnage total, le tableau complet est en annexe) :

Activités	Tonnage DD 2020	%	Tonnage DD 2019	%	Tonnage DD 2015 (dont D3E)	%
Mécanique et carrosserie automobile	13 124 T	78,02%	10 170 T	66,34%	12 600 T	67 %
Installation électrique	309 T	1,84%	1 883 T	12,29%	1 920 T	10 %
Travaux de couverture	511 T	3,04%	575 T	3,75%	510 T	3 %
Peinture d'extérieur	566 T	3,37%	531 T	3,47%	NC	NC
Mécanique agricole	548 T	3,26%	468 T	3,05%	460 T	2 %
Menuiserie bois-plastique	489 T	2,91%	463 T	3,02%	540 T	3 %
Travaux d'intérieur	314 T	1,87%	302 T	1,97%	600 T	3 %
Mécanique générale	168 T	1,00%	192 T	1,25%	NC	NC
Plomberie - climatisation-chauffage	137 T	0,81%	127 T	0,83%	NC	NC
Métallerie - serrurerie	123 T	0,73%	116 T	0,76%	NC	NC
Travaux de maçonnerie générale	113 T	0,67%	115 T	0,75%	NC	NC
Imprimerie	114 T	0,68%	104 T	0,68%	NC	NC
Studio photographie	104 T	0,62%	81 T	0,53%	NC	NC
Activités représentant moins de 0,5% séparément	202 T	1,20%	201 T	1,31%	NC	NC
TOTAL	16 822 T	100,00%	15 329 T	100,00%	18 850 T	100%

Les métiers de service ont produit 84% des déchets dangereux des PME/PMI/TPE en 2020, soit 15 630 t/an. Les métiers du bâtiment produisent quant à eux 14% des déchets dangereux (soit 2 590 t/an) et enfin les métiers de production ont produit 2% des déchets dangereux, soit 340 t/an.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 18 - Répartition sectorielle des déchets dangereux des PME/PMI/TPE

Les premiers postes de déchets dangereux concernés sont les suivants (présentation jusqu'à 5% du Tonnage total, le tableau complet est en annexe) :

Déchets	2015		2019		2020	
	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%
Véhicules hors d'usage non dépollués	6 020 t	32%	5 629 t	37%	6 259 t	48%
Huiles de vidange	2 810 t	15%	2 587 t	17%	2 625 t	20%
Batteries	2 070 t	11%	1 934 t	13%	2 083 t	16%
Fluides	910 t	5%	856 t	6%	796 t	6%
Bidons et pots souillés	2 290 t	12%	1 026 t	7%	617 t	5%

Par activité, on peut isoler les artisans produisant le plus de DD en proportion de leur production de déchets total :

Activité	Tonnage Déchets Dangereux	Total tonnage déchets	% DD / Déchets total
Nettoyage locaux	65 T	120 T	54%
Mécanique et carrosserie automobile	13124 T	25109 T	52%
Studio photographie	104 T	366 T	28%
Mécanique agricole	548 T	2 017 T	27%
Peinture d'extérieur	566 T	3 248 T	17%
Coiffure	50 T	350 T	14%
Imprimerie	114 T	861 T	13%
Mécanique générale	168 T	2 674 T	6%
Prothésiste dentaire	24 T	432 T	6%

La plupart de ces métiers sont pour certains départements en dessous du seuil de traitement minimum de EGIDA2.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Par département les tonnages produits de DDD sont les suivants :

	2015			2019				2020			
	Tonnage DDD	% Région	kg/hab.	Tonnage DDD	% Région	Nb d'entreprises	kg/hab.	Tonnage DDD	% Région	Nb d'entreprises	kg/hab.
Bas-Rhin	3 830 t	20%	3,4	3 107 t	20,3%	8 096	2,7	3 348 t	20%	8 719	2,9
Moselle	3 070 t	16%	2,9	2 601 t	17,0%	7 666	2,5	2 858 t	17%	8 716	2,7
Haut-Rhin	2 650 t	14%	3,5	2 117 t	13,8%	5 257	2,8	2 357 t	14%	5 984	3,1
Meurthe-et-Moselle	2 010 t	11%	2,7	2 022 t	13,2%	5 422	2,8	2 163 t	13%	5 603	2,9
Marne	1 920 t	10%	3,4	1 455 t	9,5%	3 668	2,6	1 647 t	10%	4 170	2,9
Vosges	1 460 t	8%	3,2	1 169 t	7,6%	3 456	3,2	1 292 t	8%	4 193	3,5
Aube	1 530 t	8%	4,9	972 t	6,3%	2 571	3,1	1 029 t	6%	2 935	3,3
Ardennes	1 080 t	6%	4,0	760 t	5,0%	2 441	2,8	871 t	5%	2 821	3,2
Haute-Marne	760 t	4%	4,4	589 t	3,8%	1 511	3,4	656 t	4%	1 657	3,8
Meuse	550 t	3%	3,0	538 t	3,5%	1 643	2,9	602 t	4%	1 866	3,3
TOTAL	18 850 t	100%	3,4	15 329 t	100,0%	41 731	2,7	16 822 t	100%	46 664	3,0

ANALYSE : La production de déchets dangereux par les PME/PMI/TPE a augmenté de 10% par rapport à 2019. Le nombre d'entreprises a augmenté de 12%. L'outil EGIDA est basé sur des ratios nationaux de production de déchets par salarié et par métier. Ainsi l'augmentation de la production de déchets dangereux est directement liée à l'augmentation du nombre d'entreprises et à leur nombre de salariés.

On compte 3,0 kg/hab. de déchets dangereux contre 2,7 kg/hab. en 2019.

Ce ratio est supérieur à 3 kg/hab. pour 6 départements du Grand Est.

En valeur nette, c'est le département du Bas-Rhin qui a produit le plus de déchets dangereux en 2020 ainsi qu'en 2019 et 2015.

Le secteur de l'automobile produit le plus de quantités de déchets dangereux : 13 100 tonnes sur 16 820 tonnes produites au total.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
b .2. Les déchets dangereux ménagers spécifiques
DD Diffus (petits producteurs) – données 2020

28 800 tonnes



D'après les résultats de l'enquête DMA, **9 999 tonnes de déchets dangereux** (hors DEEE) ont été collectées en **déchèteries publiques en 2020**.

Cette quantité est stable par rapport à 2019 (10 018 tonnes) et 2015 (10 011 tonnes).

71% du flux est composé de de déchets chimiques en mélange, à savoir : de la peinture, des solvants, etc.

On remarque que :

- 80 % du flux a été traité dans le Région Grand Est (7 998 t) ;
- 11 %, dans les Hauts-de-France (1 136 t) ;
- 5 % n'avait pas de destination connue (513 t) ;
- 2 % en Bourgogne Franche-Comté (245 t) ;
- De façon plus marginale dans les départements suivants : Ile de France (22 t), Normandie (60 t), Auvergne Rhône-Alpes (4 t), à l'étranger (19 t).

Concernant les traitements effectués sur les déchets dangereux, la répartition est la suivante :

- 47 % : traitement thermique (4 691 t) ;
- 23 % : traitement spécifique, notamment un traitement physico-chimique (2 265 t) ;
- 14 % : valorisation matière (1 443 t) ;
- 9 % : regroupement (873 t) ;
- 3 % : stockage (317 t) ;
- 4 % : non précisé (410 t).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

b.3. Les déchets dangereux des lycées

DD Diffus (petits producteurs) – données 2020

28 800 tonnes



Un marché Régional sur la collecte des déchets dangereux des lycées est en cours dans le cadre de la démarche « Lycée en transition ». Ce marché permet la prise en charge particulière des Déchets Dangereux ou toxiques issus des laboratoires et de l'entretien des locaux présentant un risque.

3 titulaires du marché sont présents sur la Région :

- ▶ La société CHIMIREC pour le territoire Lorrain ;
- ▶ La société CEDILOR pour le territoire Champagne-Ardenne ;
- ▶ La société TREDI pour le territoire Alsacien.

Titulaire	Territoire	Nombre de lycées collectés en		Tonnage collecté		Nombre de lycées publics 2020* (INSEE)
		2019	2020	2019	2020	
CHIMIREC	Lorrain	N.C	72	1,26	23,49	170
CEDILOR	Champagne-Ardenne	12	39	2,18	20,71	98
TREDI	Alsacien	52	70	16,53	30,52	103
TOTAL		64	181	19,97	74,72	371

*Ce nombre inclut les lycées publics, les EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), les lycées privés, les lycées agricoles publics et privés et les MFR (Maison Familiale Rurale).

On observe que le nombre de lycées impliqués dans la démarche « Lycée en transition » a presque été triplé entre 2019 et 2020. Ainsi, la quantité de déchets dangereux collectée dans les lycées a augmenté de près de 3 %. Les quantités collectées (en tonnes) par typologie de déchets sont présentées dans le graphique ci-dessous :

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

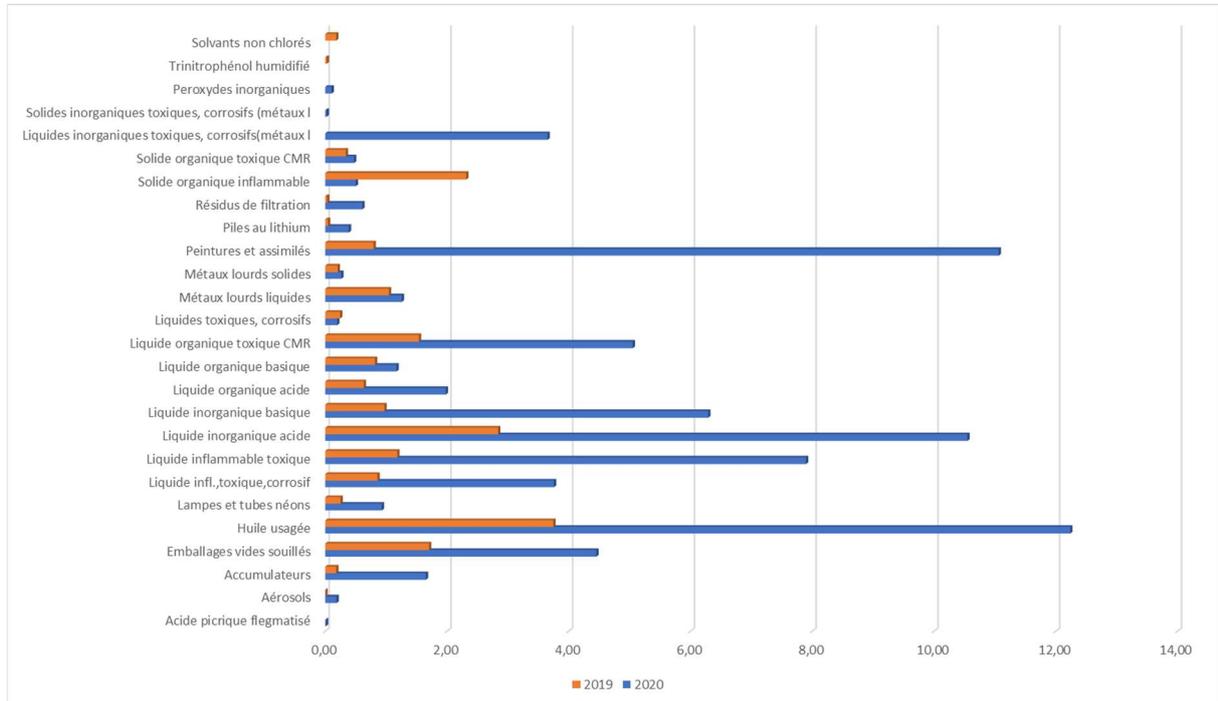
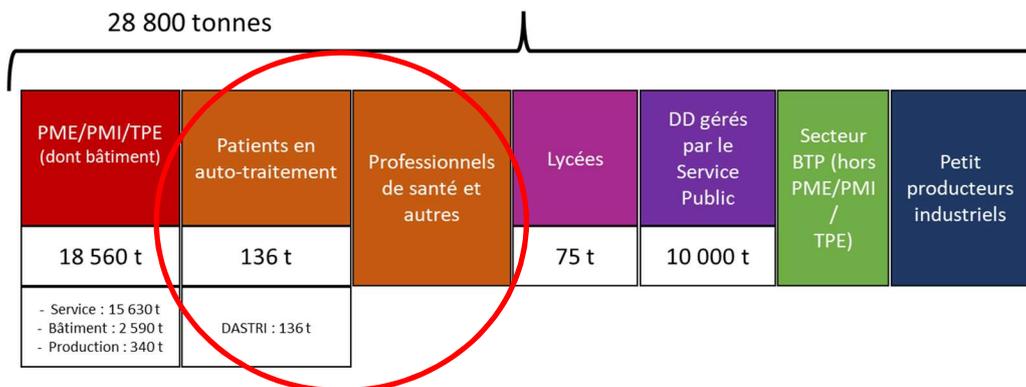


Figure 19 - Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées en 2019 par typologie de déchets

b.4. Les déchets dangereux des professionnels de santé et personnes en auto-traitement

DD Diffus (petits producteurs) – données 2020



Les données des CHU ne sont pas comptabilisées. En effet, les CHU produisent plus de 2 t/an et sont donc considérés comme des gros producteurs. La comptabilisation de ces données dans le rapport 2019 est une erreur d'appréciation.

Dans le secteur médical, il existe plusieurs sortes de déchets diffus :

- profession de santé : maisons de retraite, vétérinaires, médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers libéraux, pédicures-podologues, hospitalisation à domicile (HAP)
- hors profession de santé : service départemental d'incendie et de secours (SDIS), éleveurs, **personnes en auto-traitement**, scolaires, thanatopracteurs, tatoueurs, toxicomanes...



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

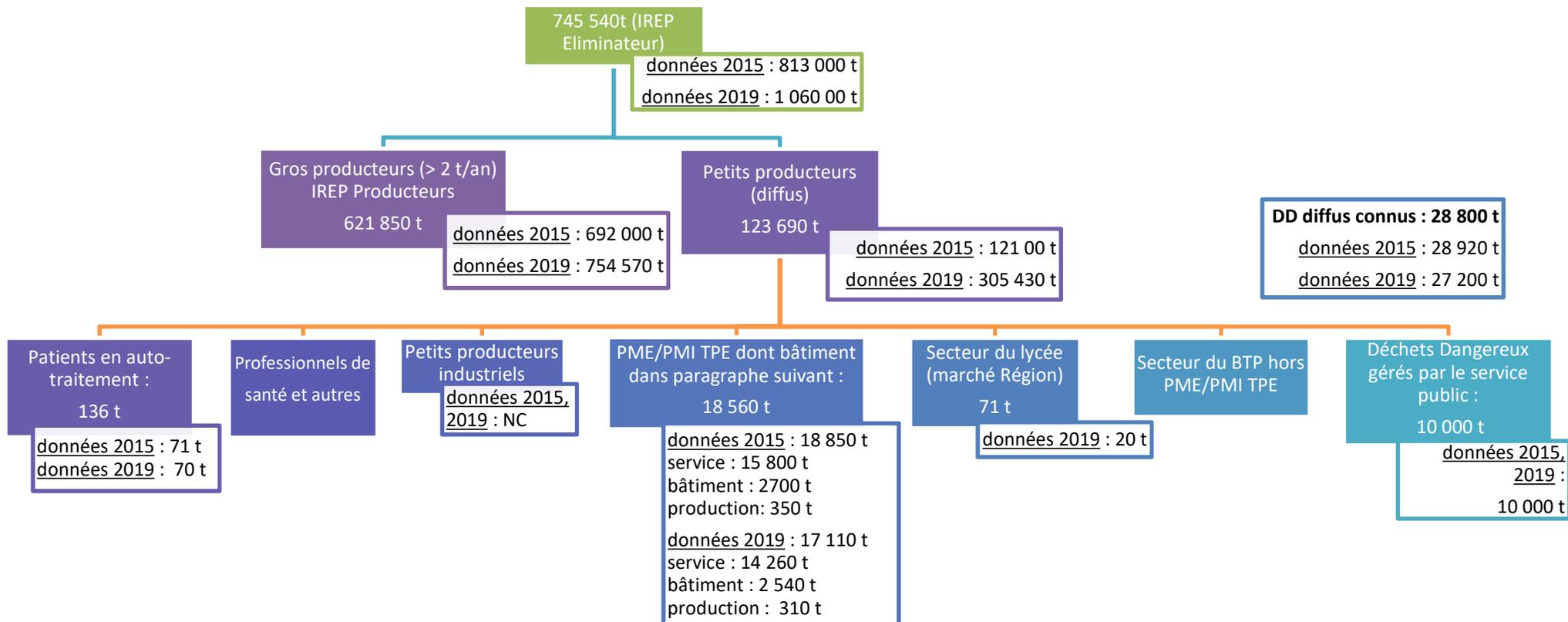
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les 136 t présentées concernent uniquement les déchets collectés via la filière DASTRI, pour les personnes en auto-traitement. Les autres données ne sont pas collectées, car il n'y a pas de moyens pour estimer ces quantités.

A noter que les catégories des données ont été modifiées sur la partie « professionnels de santé et autres » et « patients en auto-traitement » en 2020 en comparaison du rapport 2019 pour des raisons de cohérence. En 2019, 70t de DASRI ont été produites par les patients en auto-traitement. Les hôpitaux étant des « gros producteurs » (plus de 2t/an), il a été décidé de retirer ces tonnages de la partie « Déchets diffus ».

Analyse des DD et Filières REP en 2020

b.5. Bilan des déchets dangereux diffus (synoptique et indicateurs)

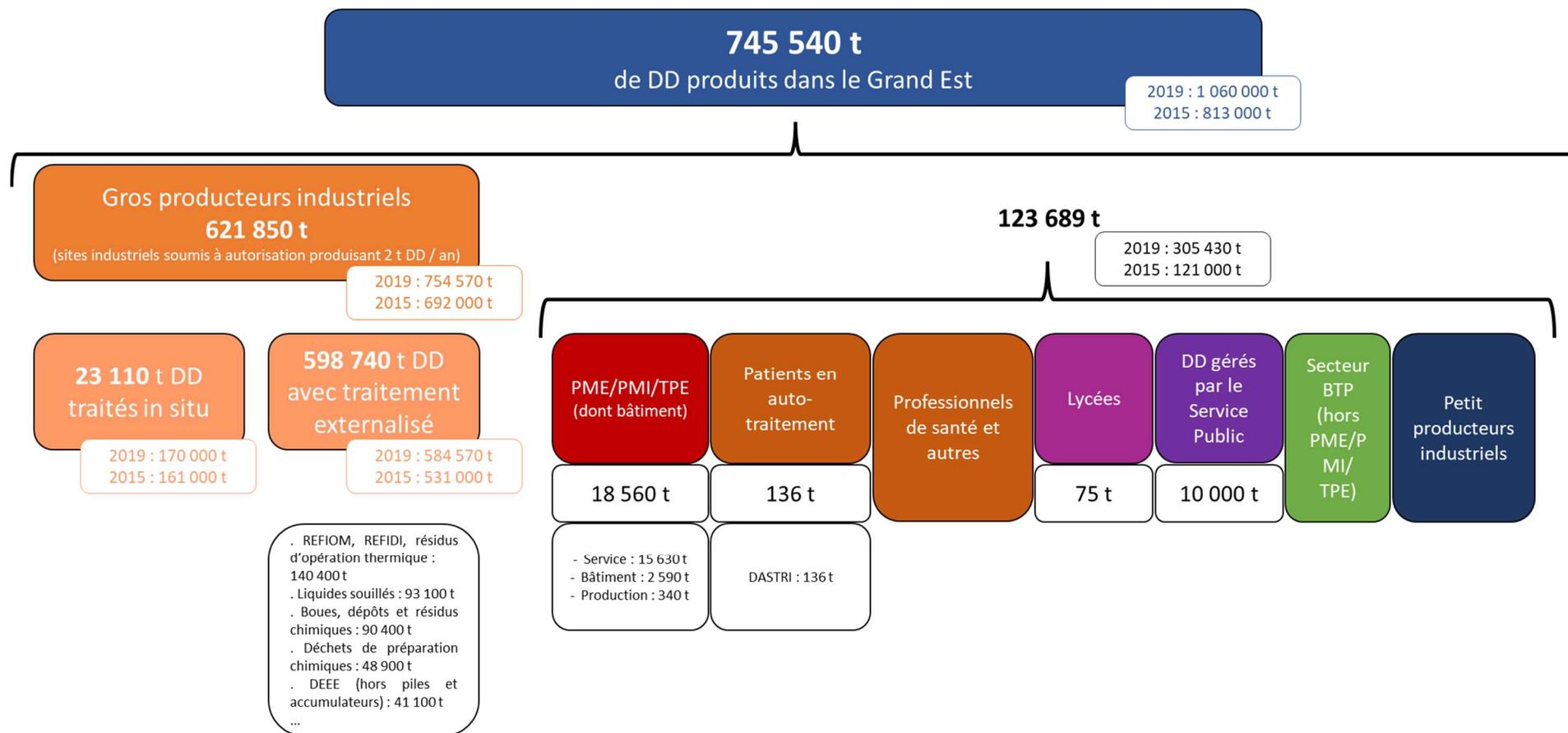


Analyse des DD et Filières REP en 2020

Déchets dangereux diffus									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de Déchets dangereux diffus (4-5)	t/an	121 000 t	Estimation déduite	305 430	123 689	Diminution de la quantité de DD diffus mais connaissance stable entre 2019 et 2020 et meilleure connaissance qu'en 2015 ³	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	
	Quantité de déchets dangereux diffus connue (A+B+C+D+EF)	t/an	28 920 ⁴	Estimation	27 200	28 800	Stabilisation de la quantité de déchets diffus connus		
	Quantité de déchets dangereux diffus gérés par le service public (A)	t/an	10 000	Enquête DMA	10 000	10 000			
	Quantité de déchets dangereux des professionnels de santé et auto-traitement (B)	t/an	71	DASTRI	70	136			
	Quantité de déchets dangereux diffus des TPE/PME/PMI dont BTP (C)	t/an	18 850	EGIDA (CNIDEP)	17 110	18 560			
	Déchets des Lycées (D)	t/an	Marché non existant	Marché régional	20	75			
	Petits industriels (E)	t/an	NC	-	NC	NC			
	Secteur du BTP (hors TPE/PME/PMI) (F)	t/an	NC	-	NC	NC			

³ Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre 2015 (121 000 t), 2019 (305 430 t) et 2020 (123 690 t). L'écart de tonnage entre 2015 et 2019 peut s'expliquer par une meilleure connaissance du gisement en 2019 qu'en 2015. La crise du Covid-19 et les différents arrêts de l'activité peuvent expliquer la diminution importante de déchets dangereux diffus entre 2019 et 2020. La tendance générale sera à confirmer avec les données 2021.

⁴ La donnée initiale du PRPGD est de 44 000 t. Les 13 500 t en provenance des hôpitaux ont été retirées car ces tonnages ne correspondent pas à des producteurs diffus.

3.1.4. Bilan de la production de déchets dangereux


Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.1.5. Analyse des quantités de déchets dangereux produits aux regards des projections du SRADEET

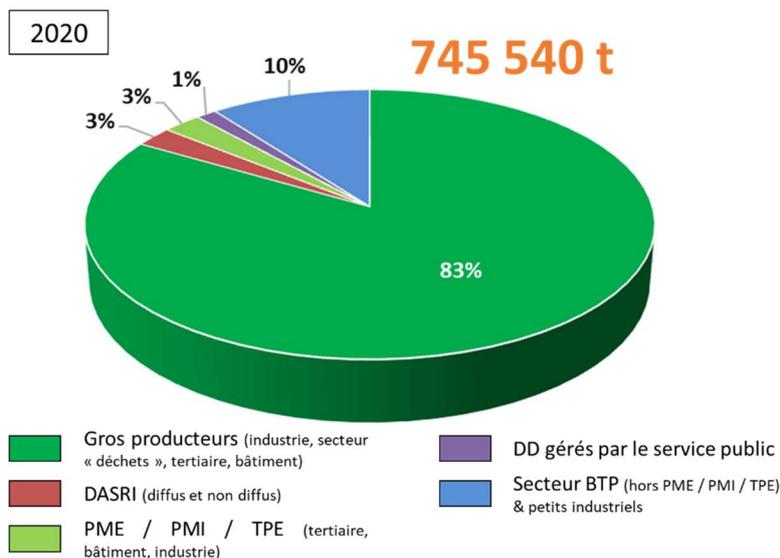
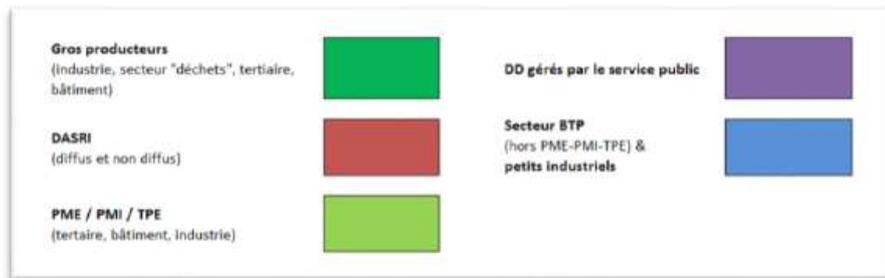
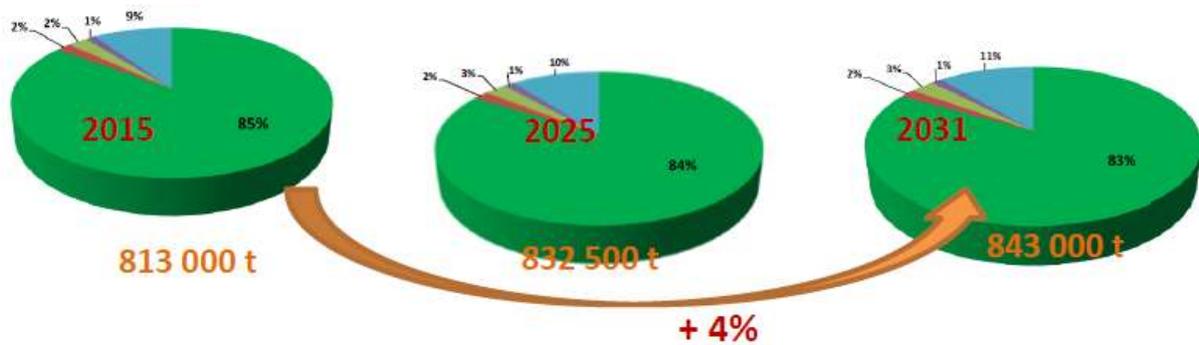
Dans le SRADEET, le scénario tendanciel prévoit l'augmentation de 4% des quantités de déchets dangereux collectés à horizon 2031 par rapport à 2015.

Il a été retenu une augmentation de l'ordre de 1% de la production de déchets dangereux sur les activités des gros producteurs notamment industriels liée à une dynamique économique stabilisée.

Pour les secteurs d'activités PME et TPE une augmentation plus importante de l'activité a été projeté se traduisant par une augmentation de la production de déchets dangereux de l'ordre de 14% en 2025 et 21% d'ici 2031.

Pour les autres déchets dangereux DASRI et déchets des services publics une stabilité du gisement à l'habitant a été retenu, traduisant un effort de prévention de la production combiné avec une amélioration du captage de ce flux.

Sur ces bases, le tonnage total de DD produits en Grand Est (hors VHU et DEEE) pour 2031 est le suivant :





Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La **quantité de déchets dangereux des gros producteurs a diminué de 10%**, alors que le SRADDET prévoit une augmentation de 4%.

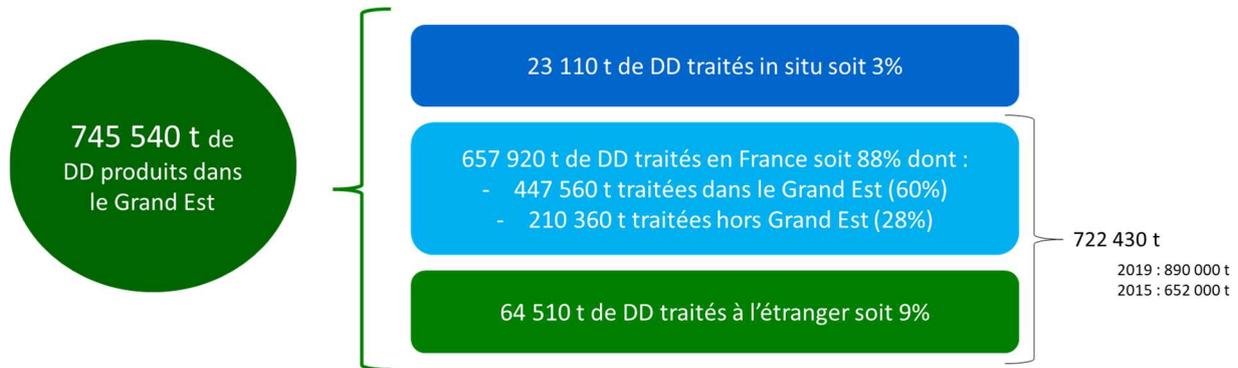
La production de DASRI a quant à elle augmenté de 24%, alors que le SRADDET prévoit une stabilisation.

Les quantités de déchets dangereux gérés par le service public, **ceux des PME/PMI/TPE et du secteur du BTP et des petits industriels sont stables entre 2020 et 2015.**

L'année 2020 a été marquée par la crise du Covid-19 et les différents confinements et arrêts d'activités liés à la pandémie, ce qui peut expliquer que les évolutions ne soient pas en accord avec les prévisions du SRADDET. **Les tendances devront être confirmées sur les suivantes afin de voir si les objectifs sont respectés ou non.**

3.2. Devenir des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

3.2.1. Bilan des déchets dangereux collectés/éliminés (IREP Eliminateur)



* Périmètre : DD hors traitement *in situ*



	Tonnage	%
Déchets liquides	76 221	10,6%
Résidus d'incinération de DND et de DD	74 209	10,3%
VHU	42 720	5,9%
Eaux de lavage industriel	41 207	5,7%
DEEE hors lampes	43 535	6,0%
Huiles usagées	32 203	4,5%
Résidus de traitement de surface	30 714	4,3%
Solvants usés	29 112	4,0%
Autres	38 897	5,4%
REFIOM	28 517	3,9%
Déchets de construction	47 050	6,5%
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	25 151	3,5%
Emballages souillés	25 546	3,5%
Boues et pâteux	26 160	3,6%
Mâchefers, scories et cendres industrielles	21 427	3,0%
Accumulateurs au plomb	18 423	2,6%
Gaz chlorofluorocarbonés	17 632	2,4%
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	16 091	2,2%
Terres polluées	16 898	2,3%
DASRI	14 680	2,0%
Déchets amiantés	14 438	2,0%
Déchets stabilisés/solidifiés	14 395	2,0%
Traitement des eaux usées	8 620	1,2%
Déchets de traitement physico-chimique	8 453	1,2%
Gaz industriel	3 573	0,5%
Déchets de véhicules automobiles	3 480	0,5%
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	1 498	0,2%
Déchets agro-chimiques	685	0,1%
Déchets contenant des PCB	516	0,1%
Goudrons	220	0,03%
Lampes	142	0,0%
Lixiviats de décharges	5	0,0%
TOTAL	722 430	100%

Figure 20 - Bilan des tonnages de déchets dangereux 2020

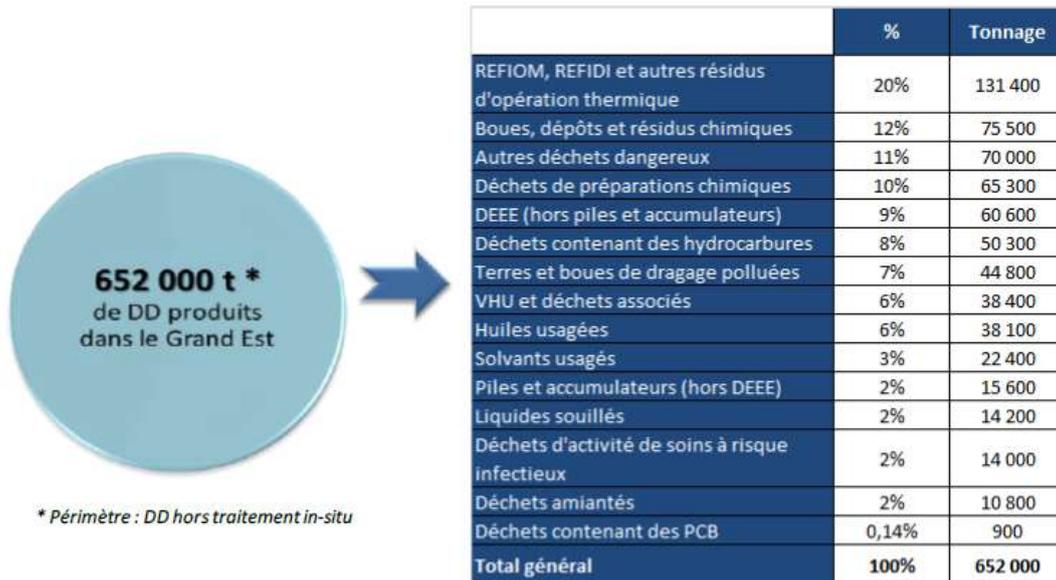
Analyse des DD et Filières REP en 2020


Figure 21 - Bilan des tonnages de déchets dangereux 2015

En 2020, 722 430 tonnes de déchets dangereux (hors traitement *in situ*) ont été produites (base IREP Eliminateur) dans la Région Grand Est (890 000 tonnes en 2019 et 652 000 tonnes en 2015). On compte 23 110 t de déchets dangereux qui ont fait l'objet d'un traitement *in situ*.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

3.2.2. Les principales techniques de traitement des déchets dangereux

✓ Régénération

La régénération est un procédé de recyclage qui extrait la fraction polluante ou indésirable d'un déchet pour ainsi lui redonner une grande partie de ses propriétés d'origine. Elle concerne principalement les huiles, les solvants et les gaz fluorés.

Dans la Région Grand Est, on compte 2 installations spécialisées dans la régénération :

- SALBER RECYCLAGE à Sainte Croix-les-Mines (68) ;
- DISLAUB à Buchères (10).

Dans la base IREP, on constate que les établissements CHARBONNEAUX BRABANT SA (51) et GRANDIDIER (88) ont également utilisé ce procédé.

L'installation DISLAUB a traité, en 2020, 68 176 tonnes (contre 69 600 tonnes en 2019 et 56 364 tonnes en 2015) dont :

- 34 746 tonnes provenant de l'étranger ;
- 5 838 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 27 592 tonnes provenant des autres Régions.

L'installation SALBER RECYCLAGE a traité, en 2020, 2 107 tonnes (contre 2 606 tonnes en 2019 et 2 395 tonnes en 2015) dont :

- 1 509 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 598 tonnes provenant des autres Régions.

Au total, en 2020, on estime que **70 283 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement par régénération (97% sur DISLAUB)**.

✓ Traitement physico-chimique

Le traitement physico-chimique consiste en réduire le caractère dangereux d'un déchet. Il existe plusieurs procédés de traitement physico-chimique :

- La neutralisation
- La déshydratation mécanique
- L'inertage des DASRI
- La régénération des résines

Les principales installations de traitement physico-chimique de la Région sont TREDI à HOMBURG (68) et CEDILOR à AMNEVILLE (57).

Dans la base IREP, on constate que les établissements ARCELORMITTAL France (57), GRANDIDIER (88), LAVALSALCE (67), SALEUR RECYCLAGE (52) et SUEZ RR IWS MINERALS France (54) ont également utilisé ce procédé.

L'installation TREDI a traité, en 2020, 23 620 tonnes dont 15 115 tonnes pour traitement physico-chimique (contre 31 000 tonnes en 2019 dont 24 000 tonnes pour traitement physico-chimique, et 32 210 tonnes au total en 2015) dont :

- 53 tonnes provenant de l'étranger ;
- 12 340 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 11 226 tonnes provenant des autres Régions.

L'installation CEDILOR a traité, en 2020, 63 030 tonnes dont 33 337 tonnes pour traitement physico-chimique dont :

- 1 673 tonnes provenant de l'étranger ;
- 57 226 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 4 128 tonnes provenant des autres Régions.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Au total, en 2020, on estime que **48 452 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement par régénération (69% sur CEDILOR).**

✓ Traitement thermique

Le traitement thermique est réalisé dans des usines d'incinération dédiées aux déchets dangereux. Les mâchefers et résidus d'épurations des fumées sont considérés comme des déchets dangereux et sont ensuite déposés en centre de stockage.

On compte dans la Région Grand Est, **7 usines permettant l'incinération ou la co-incinération de déchets dangereux :**

- EQIOM HOLCIM (68) ;
- La Cimenterie de Xeuilley (54) ;
- L'usine de Co-incinération de Vitry-le-François (Ciment Calcia) (51) ;
- La Cimenterie de Héming (57) ;
- Le Four à Chaux de Dugny (55)
- Le Fours à Chaux de Sorcy (55) ;
- TREDI à Strasbourg (67).

La carte ci-dessous présente les usines permettant l'incinération ou la co-incinération de déchets dangereux sur le territoire de la Région Grand Est, ainsi que la provenance des tonnages traités :

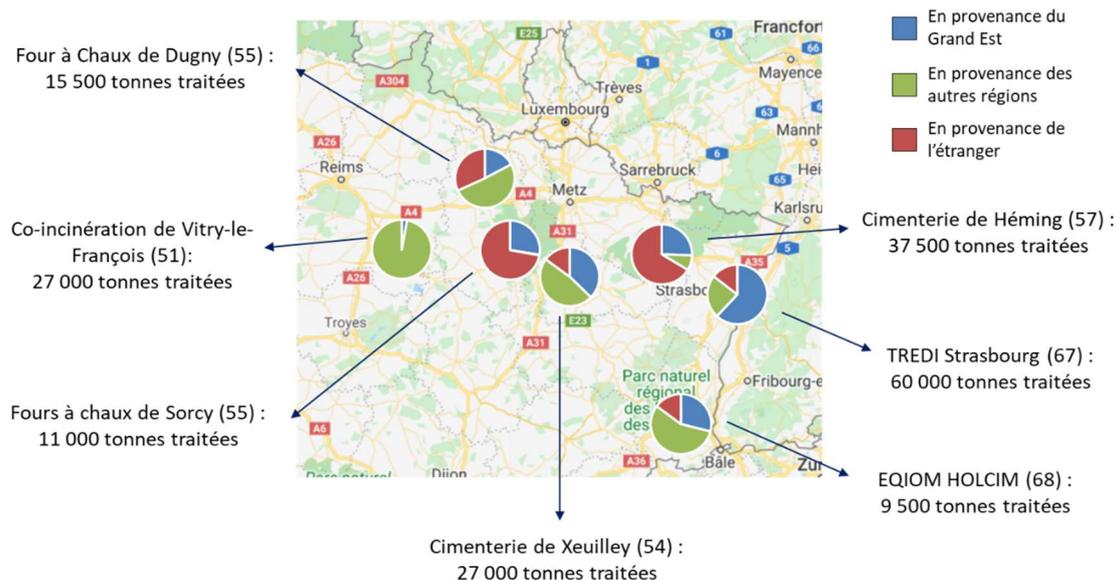


Figure 22 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique

ANALYSE :

Les 2 installations de régénération de la Région, ont traité environ 2 000 tonnes de moins par rapport à 2019, ce qui peut être considéré comme **relativement stable**.

Les principales installations de traitement physico-chimique TREDI (68) et CEDILOR (57) ont connu une baisse des tonnages traités de respectivement de 25% et 11%.

Enfin, les 7 installations d'incinération et de co-incinération ont traité au total 187 500 tonnes de déchets en 2020, soit 37 800 tonnes de plus par rapport à 2019. A noter, qu'en 2019, les tonnages de l'installation TREDI à Strasbourg n'avaient pas été pris en compte.

3.2.3. Destination des déchets dangereux produits en Région Grand Est (IREP Eliminateurs)

En 2020, 722 430 tonnes de déchets dangereux (hors traitement *in situ*) ont été produits dans la Région Grand Est (890 000 tonnes en 2019 et 652 000 tonnes en 2015) :

- **62% des déchets dangereux produits dans le Grand-Est (hors traitement *in situ*) était traité dans la Région (447 560 tonnes)**
- **et 29% était traité hors de la région sur le territoire national (210 360 tonnes) :**
 - ▶ Hauts-de-France (10% - 72 450 tonnes contre 10,2% - 91 000 tonnes en 2019 et 8% - 52 000 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Bourgogne-Franche-Comté (4% - 31 705 tonnes contre 4% - 36 000 tonnes en 2019 et 3% - 20 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Auvergne-Rhône-Alpes (4% - 25 960 tonnes contre 3,3% - 29 000 tonnes en 2019 et 4% en 24 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Ile-de-France (3% - 23 250 tonnes contre 2,6% - 23 000 tonnes en 2019 et 4 % - 24 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Pays-de-la-Loire (3% - 23 105 tonnes contre 2,5% - 22 000 tonnes en 2019 et 3% - 16 700 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Normandie (3% - 20 250 tonnes contre 1,9% - 17 000 tonnes en 2019 et 2% - 14 300 tonnes en 2015) ;
 - ▶ Centre-Val de Loire (1% - 10 422 tonnes).
- **9% des déchets dangereux sont exportés (données issues du PNTTD), principalement en Belgique (à 39%) puis en Allemagne (28%). Ces exports concernent en majorité les déchets de construction et les résidus d'incinération de DND et DD.**

La carte ci-dessous présente les quantités traitées hors Région Grand Est en 2020 :

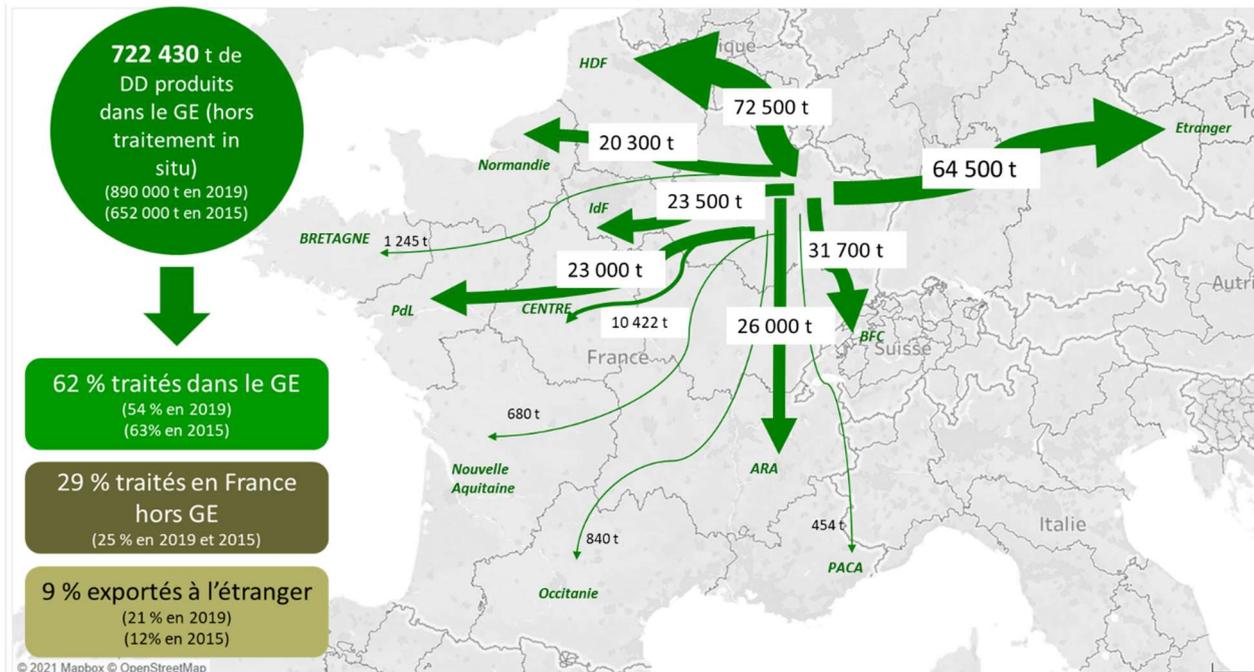


Figure 23 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2020

Analyse des DD et Filières REP en 2020

En comparaison, les cartes ci-après présentent la destination des déchets dangereux traités hors Région Grand Est en 2019 et en 2015 :

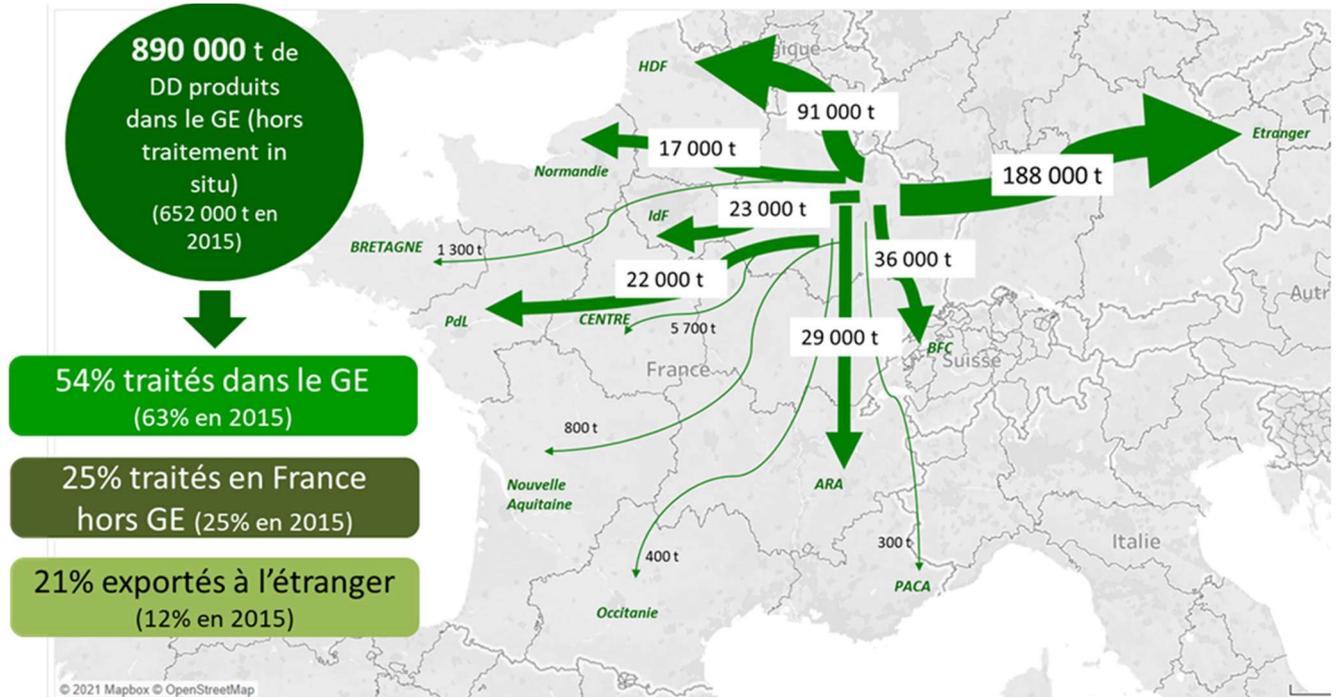


Figure 24 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2019

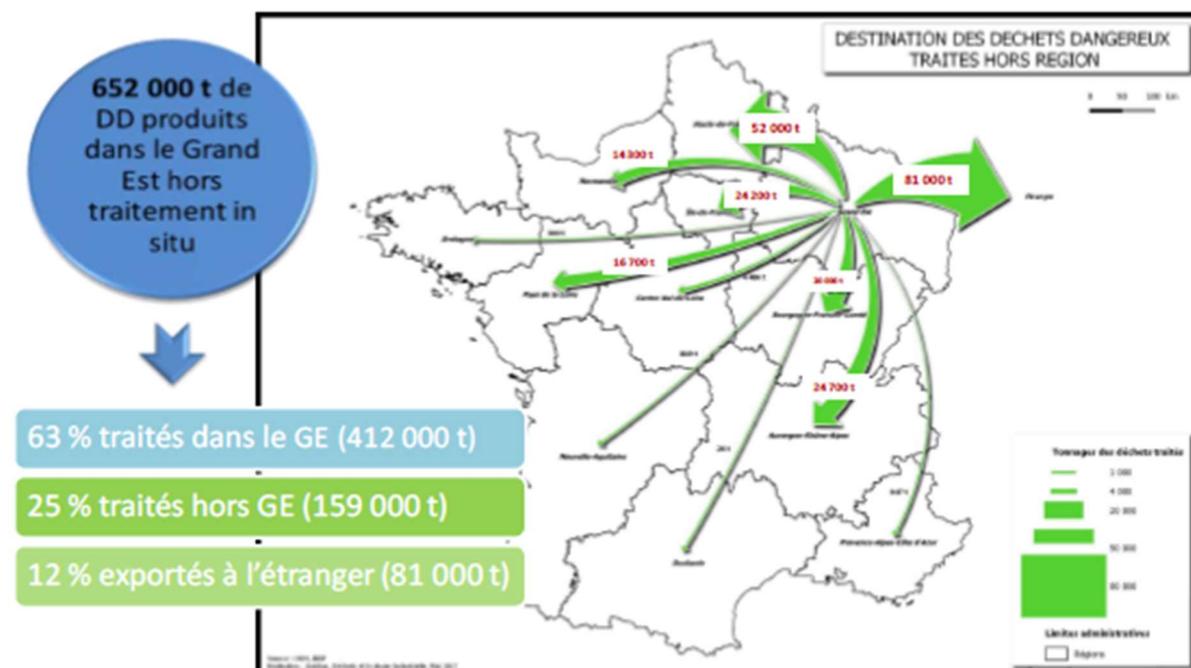


Figure 25 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2015



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

ANALYSE :

Comme en 2019 et 2015, les principales Régions qui accueillent pour traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est sont :

1 la Région Hauts-de-France (72 500 tonnes),

En 2020, une diminution de -20% des déchets dangereux exportés vers la Région Hauts-de-France est constatée (passant de 91 000 tonnes en 2019 à 72 500 tonnes en 2020).

Les 3 principales typologies de déchets dangereux exportés vers la Région Hauts-de-France sont les suivantes :

- Résidus d'incinération de DND et de DD : 10 680 t
- Déchets liquides : 10 590 t
- Déchets autres : 6 770 t

2. la Région Bourgogne-Franche-Comté (31 700 tonnes),

3. la Région Auvergne-Rhône-Alpes (26 000 tonnes)

Les exports vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont respectivement diminué de 10% et 12% par rapport à 2020.

4. la Région Ile-de-France (23 500 tonnes).

Les exports vers la Région Ile-de-France en 2020 sont stables par rapport à 2019.

N.B : En 2020, une diminution de – 66% de déchets dangereux exportés vers l'étranger peut être observée. Cela peut s'expliquer notamment par la fin du chantier de dépollution du SEITH qui s'est arrêté en 2020 et qui a fortement diminué l'export de terres polluées.

3.2.4. Mode de traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

Les déchets dangereux faisant l'objet d'un regroupement, d'un transit ou d'un prétraitement (soit environ 130 000 tonnes) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des modes de traitement. La liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux est disponible en Annexe de ce présent rapport.

Par conséquent, **sur les 530 000 tonnes⁵ de déchets dangereux produits** (hors traitement *in situ* et regroupement ou transit et hors traitement à l'étranger) en 2020 dans la Région Grand Est, **on observe la répartition des modes d'élimination/valorisation suivante :**

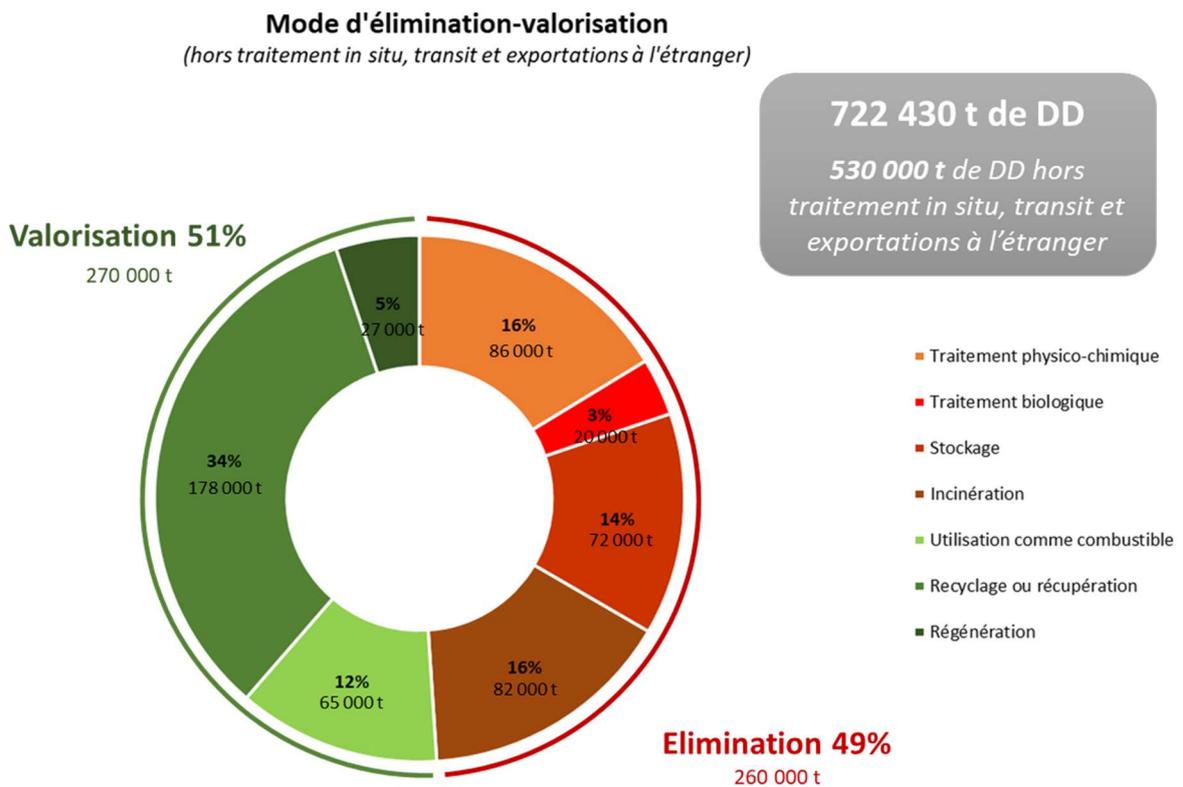


Figure 26 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2020

⁵ 722 430t de DD produits dans le GE

- 65 000t traitées à l'étranger
- 130 000t avec opération de transit ou pré traitement

Soit un totale de 530 000t de DD produits

Analyse des DD et Filières REP en 2020

En comparaison, la répartition des modes de d'élimination-valorisation des déchets dangereux en 2019 et 2015 est présenté ci-après :

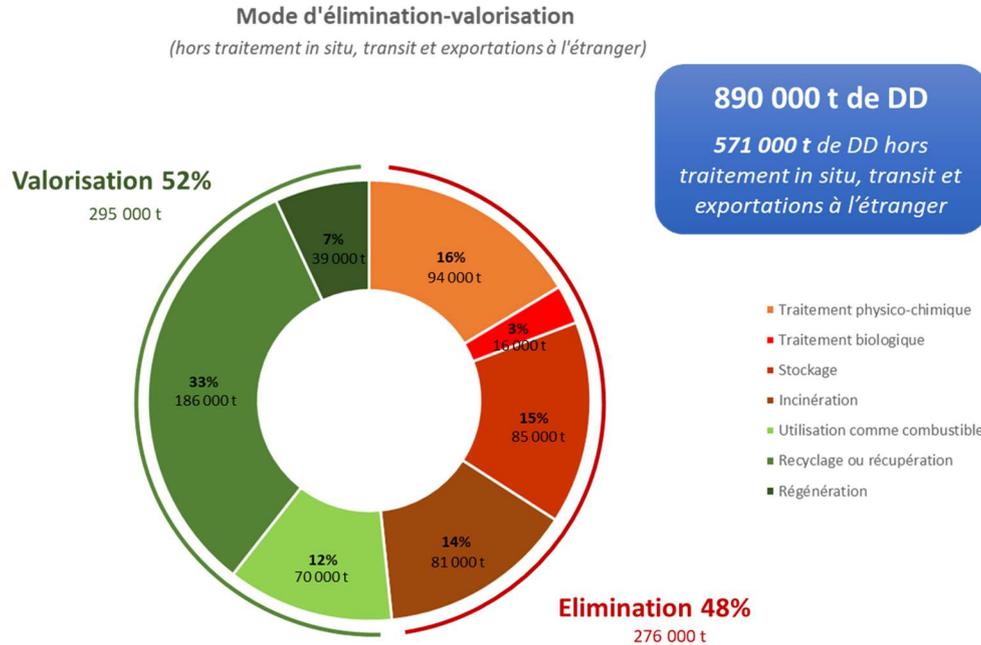


Figure 27 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2019

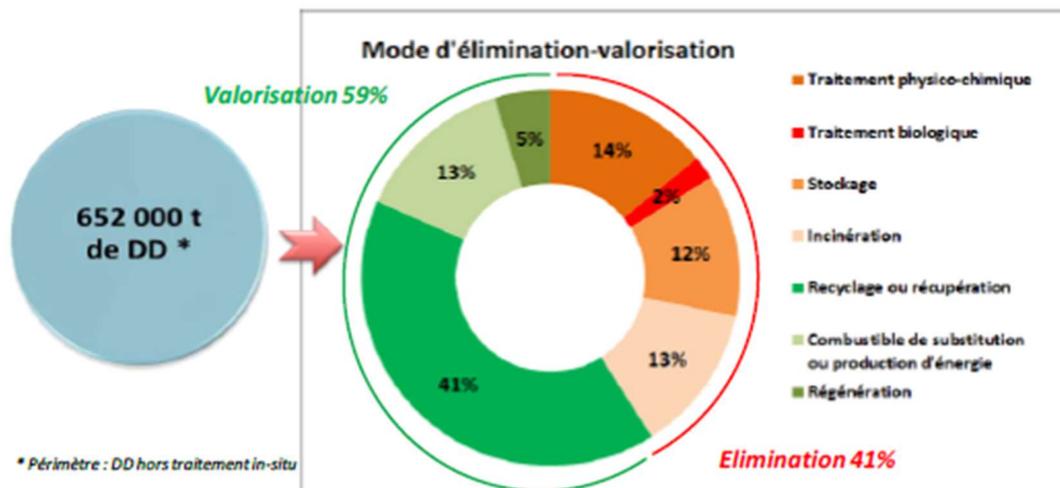
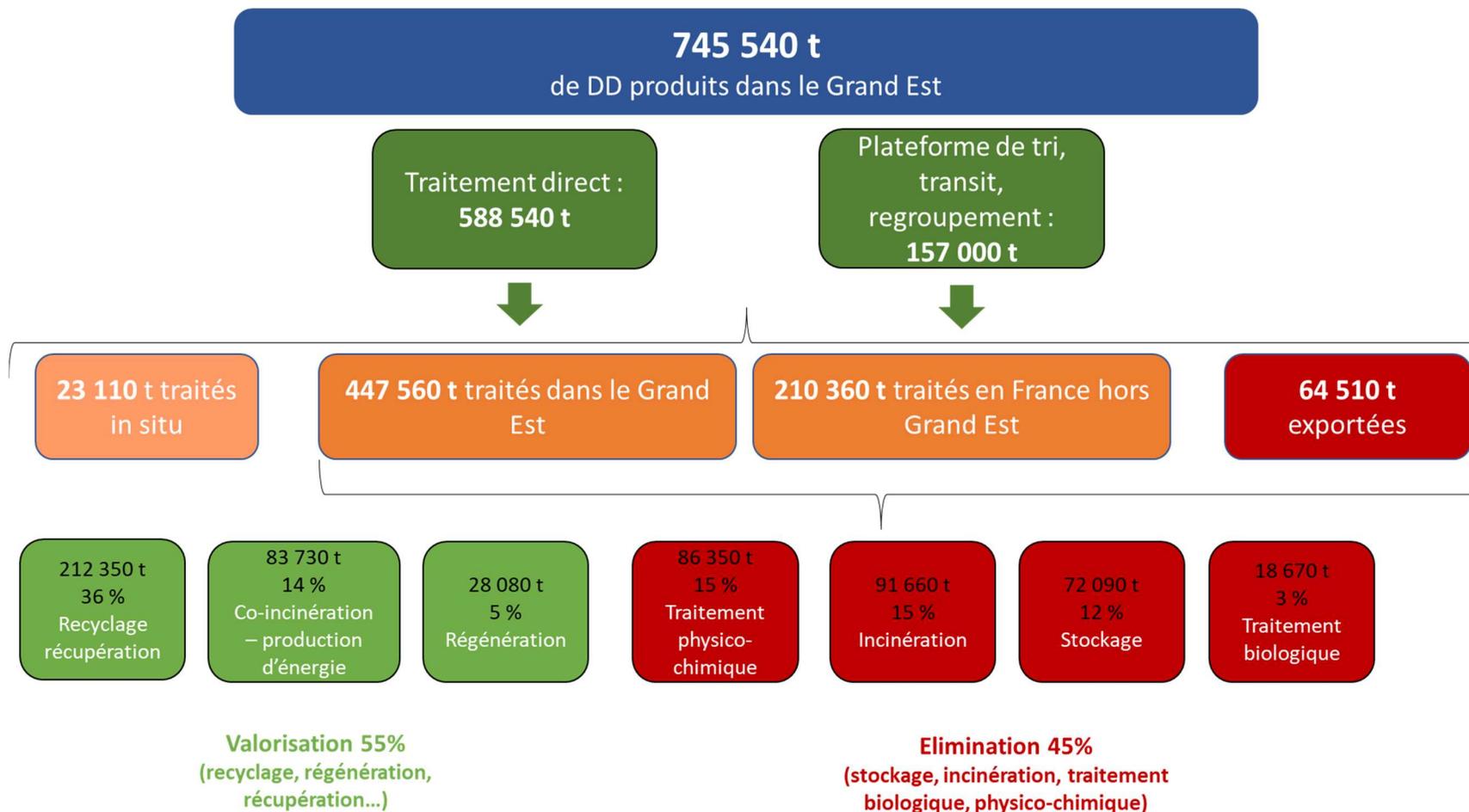


Figure 28 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2015

Les filières de traitement sont principalement les filières suivantes :

- Recyclage ou récupération (34 % en 2020 contre 33% en 2019 et 41% en 2015)
- Traitement physico-chimique (16% en 2020 contre 16% en 2019 et 14 % en 2015)
- Incinération (16% en 2020 contre 15% en 2019 et 13% en 2015)
- Stockage (14% en 2020 contre 15% en 2019 et 12% en 2015)

ANALYSE : En 2020, par rapport à 2019, la proportion de valorisation des déchets dangereux a diminué de 2%, mais reste relativement stable. Le traitement par régénération a diminué de près de 30%.

3.2.5. Synthèse de la gestion des déchets dangereux produits/éliminés


NB. Les pourcentages de valorisation et élimination considérés sont établis sur la base des 722 430 t de déchets dangereux produits dans le Grand Est, en excluant uniquement les déchets dangereux traités in situ.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R12 à R15	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	-	NC		<ul style="list-style-type: none"> *Enquête auprès des CHU *Observations des déchets dangereux des lycées *Meilleure connaissance du maillage des points de collecte d'amiante *Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région *Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante *Observation des flux transfrontaliers/inter régions 		Amélioration des connaissances	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

<i>Destination des déchets produits en Grand Est</i>									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale)	t/an	813 000	IREP Eliminateur	1 060 000	745 540	 - 8% Tendance à confirmer sur les années à venir, non impactées par l'épidémie de Covid-19	832 500 t	843 000 t (soit +4% par rapport à 2015)
	Quantité de déchets dangereux traités passant par du transit	t/an	159 000	IREP Eliminateur	320 000	157 000		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus Préserver les capacités de Traitement	
	Quantités de déchets dangereux produits in situ (3)	t/an	161 000	IREP Eliminateur	170 000	23 110	 Diminution de 85% des DD traités in situ, voir la tendance sur des années non impactées par la crise du Covid-19		
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités dans le Grand Est (1)	t/an	412 000	IREP Eliminateur	478 000	447 560			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

<i>Destination des déchets produits en Grand Est</i>									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions (2)	t/an	159 000	IREP Eliminateur	225 000	210 360	Stabilisation entre 2019 et 2020, tendance à confirmer		
	Quantités de déchets dangereux traités dans le Grand Est dont in situ (1+3)	t/an	573 000	IREP Eliminateur	648 000	470 670			
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (dont traitement in situ) (1+2+3)	t/an	732 000	IREP Eliminateur	870 000	681 000			
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (hors traitement in situ) (1+2)	t/an	571 000	IREP Eliminateur	700 000	657 920			
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger ou dans d'autres régions (2+8)	t/an	240 000	IREP Eliminateur	413 000	274 870			
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	188 000	64 510	Meilleure connaissance grâce au PNTTD		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Traitement des Déchets Dangereux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de déchets produits hors traitement in situ (7=4-3)	t/an	652 000 t	IREP Eliminateur	890 000	722 430	 La quantité de DD produits ne s'est pas stabilisée depuis 2015. Une diminution peut toutefois être notée en 2020 et 2019, la tendance est à confirmer sur les années suivantes.	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnage de déchets valorisés hors traitement in situ (base 7)	t/an	384 500 t	IREP Eliminateur	297 000 t	324 000 t	Stabilisation par rapport à 2015	Favoriser la valorisation des Déchets	
	% de valorisation des déchets dangereux produits hors traitement in situ (base 7)	%	59%		52%	55%	Les DD sont majoritairement valorisés		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Traitement des Déchets Dangereux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnage de déchets éliminés hors traitement in situ (base 7)	t/an	267 500 t	IREP Eliminateur	274 000 t	269 000 t	Stabilisation des tonnages éliminés	Limiter le stockage	
	% d'élimination des déchets dangereux produits hors traitement in situ (base 7)	%	41 %		48%	45%	Stabilisation du pourcentage d'élimination		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

3.2.6. Recensement des principales installations de traitement des déchets dangereux

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
Traitement physico-chimique	TREDI - Hombourg	68	OTTMARSHEIM	23 620	31 000	32210	Transit, regroupement et traitement de déchets dangereux diffus	36 000	N°2007068 9 du 9 mars 2007		
	CEDILOR	57	AMNEVILLE	63 030		70503	Transit, regroupement, pré-traitement et traitement pour valorisation de déchets industriels : Traitement : 165 000 t/an - 90 000 t/an d'eaux chargées en hydrocarbures, traitées par évapo-oxydation, centrifugation, et aéroflottation - 20 000 t/an de résidus minéraux, traités par neutralisation-précipitation, filtration (presse) - 14 000 t/an de fûts organiques et des déchets ménagers dangereux (déchetts liquides en petit conditionnement) - 14 000 t/an de déchets en vrac Transit-regroupement : - 14 000 t/an de déchets en vrac - 14 000 t/an de déchets liquides en petit conditionnement (fûts, bidons,..) - 2 000 t/an de piles, de néons et de batteries	165 000	N°2019-DCAT-BEPE-222 du 19 septembre 2019		
Co-incinération	EQIOM (HOLCIM)	68	ALTKIRCH	9 455	17000	9 928	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution (déchetts conditionnés dont le potentiel énergétique et les caractéristiques physico-chimiques sont compatibles avec le fonctionnement normal de l'équipement) ou des déchets intégrés à la fabrication du ciment en mélange en faible proportion aux argiles et aux calcaires	95 000	N°010845 du 3 avril 2011		
	Cimenterie VICAT	54	XEUILLEY	26 940	25500	19 528	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution		N°2006/206 du 26 avril 2006		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
	Ciment Calcia	51	VITRY-LE-FRANCOIS	26 815	31000	29040	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	162 000	N°2012 A 48 IC du 24 avril 2012		
	EQIOM	57	HEMING	37 580	47700	45375	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	120 000	N°2001-AG/2-102 du 12 mars 2001		
	Four à Chaux	55	SORCY-SAINT-MARTIN	11 175	14000	16863	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	20 000	N°2007-40 du 8 janvier 2007		
	Four à chaux	55	DUGNY-SUR-MEUSE	15 340	14500	11360	Co-incinération utilisant des combustibles de substitution	40 000	N°2017-2547		
Régénération	SALBER RECYCLAGE	68	SAINTE CROIX AUX MINES	2 110	2400	2395	Régénération de solvants (procédé physique ou chimique qui redonne à un déchet, son état et ses qualités initiales, permettant de l'utiliser en remplacement d'une matière première vierge)	20 000	N° 2014191-0019		
	DISLAUB	10	BUCHERES	68 180	69600	56 364	Unité de régénération d'alcools et de solvants	95 000	N°2014290-0003 du 17 octobre 2014		
Incinération	TREDI	67	STRASBOURG	59 715	60597	54121	Incinération (procédé de traitement par combustion de la fraction organique dans des fours spéciaux adaptés aux caractères des déchets) dont DASRI + Plateforme de transit-regroupement	52 000	Autorisation du 17 avril 2018.		
Traitement des terres polluées	LINGENHELD Environnement	67	OBERSCHAEFFOLSH EIM	142	37106	50171	Traitement de terres polluées capacité 105 000 t/an	105 000	Autorisation du 14 novembre 2013		
	BIOGENIE	8	CHALANDRY	12 215	4959	0		60 000	Autorisation n°1-4971 du 11 décembre 2015		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
	REICHSTETT MATERIAUX	67	VENDENHEIM	330	416	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP : 60 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 30 000 tonnes Terres polluées : 60 000 tonnes	60 000	Autorisation du 18 juin 2018		
	GCM	67	VENDENHEIM	0	0	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP capacité de stockage : 40 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 150 000 tonnes Terres polluées : 30 000 tonnes	30 000	Autorisation du 7 janvier 2019		
	OGD	57	TALANGE	0	27370	0	Capacité de l'installation : 50 000 t/an Traitement des terres polluées : capacité 30 000 t/an	50 000	N°2018-DCAT-BEPE-149 du 13 juillet 2018		
	BIOGENIE	57	BOURGALTROFF	0	0	0	Plateforme de traitement et de valorisation de sols (AP en janvier 2019) Capacité 60 000 t/an	60 000	AN°2019-DCAT-BEPE-3 du 8 janvier 2019		
	LINGENHELD Environnement	57	LOUVIGNY	7 220	10444	0	Traitement des terres polluées Capacité maximale 80 000t/an. 1 600 tonnes envoyées à Lingenheld Oberschaeffolsheim (67) pour dépollution	80 000	N°2007-DEDD/IC-111 du 16 avril 2007		
Préparation de combustibles	SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	32 880	31940	23243	Plate-forme de transit-regroupement et de pré-traitement de déchets dangereux : - Transit et regroupement des déchets dangereux - Fabrication de Combustible Liquide de Substitution pour valorisation en cimenterie (unité de fluidisation) --> N'est plus autorisé à traiter des DD, autorisé seulement pour le transit de déchets ND et D	Transit DD uniquement N°2000-AG/2-316 du 12 octobre 2000			



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
Traitement de déchets dangereux spécifiques	RVA Récupération Valorisation Aluminium	51	SAINTE-MENEHOULD	111 400	104280	102705	Unité de traitement de scories salées	123 000	N°2000 A 27 IC dy 16 mars 2000		
	RESOLEST	54	ROSIERES-AUX-SALINES	39 390	37367	31362	Unité de valorisation des résidus sodiques du traitement des fumées et des sels industriels	65 000	N°008-532 du 14 janvier 2010		
	METAL BLANC	8	BOURG-FIDELE	26 010	22704	20367	Unité de recyclage des accumulateurs et batteries au plomb	40 000	N°1-4991 du 26 janvier 2017		
	ARTEMISE SAS	10	VULAINES	2 545	2744	2352	Unité de traitement des déchets mercuriels et sources lumineuses	3 500	N°PCICP202 1299-0003		
	Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	1 120	1334	1617	Plateforme de transit-regroupement et unité de traitement DDD et piles & accumulateurs	NC	N°2008- DEDD/IC-68 du 17 mars 2008		
Stockage	ISDD Jeandelaincourt	54	JEANDELAINCOURT	59 700		66880	<p>Installation de stockage DD (dont amiante) Unité de stabilisation avant stockage Unité de traitement de terres polluées : capacité maximale autorisée de 80 000 t/an Capacité autorisée (tout DD confondus) : 200 000 t/an avec une fin d'exploitation prévue au 5 décembre 2020 (AP n°2007- 540)</p> <p>Nouvelle Demande d'Autorisation d'Exploiter en cours : capacité autorisée de 70 000 t/an en moyenne et de 100 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 31 décembre 2035 Amiante 2015 : 799t</p>	200 000	N°2007- 510-3 Demande en cours	5/12/2020 nouvel AP : 31/12/2035	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
	ISDD Laimont	55	LAIMONT	38 360		19228	Installation de stockage DD (dont amiante) Capacité autorisée (tout DD confondus) de 35 000 t/an en moyenne et de 50 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 23 février 2035 Amiante 2015 : de l'ordre de 4 380 t	35 000	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage	23/02/2035	
Traitement amiante	ISDND D'ETEIGNIERES (ARCAVI)	8	ETEIGNIERES	3 820	8599	1503	Stockage amiante lié Capacité autorisée : 1 250 t/an Durée d'exploitation : 22/08/2030	3 000	N°4806 du 20/08/2008	22/08/2038	
	SARL MASSON ET FILS	10	CHENNEGY	NC	2487 (donnée 2018)	3383	Stockage amiante lié. Capacité de stockage de 1 500 t/an. Demande pour passer à 5 000t/an. Durée d'exploitation : 03/03/2028	3 500	N°2013273-0002 du 30 septembre 2013 Demande augmentation tonnage	30/09/2033	
	EUROGRANULAT	52	CHAUMONT	2 367	3999	4173	Stockage amiante lié	30 000	N°472 du 10 avril 2013	17/07/2023	
	ISDND DE LESMENIL	54	LESMENILS	0	0	168	Stockage amiante lié (casier amiante). Capacité 30 000 t/an	30 000	N°2004-507-2 Dossier déposé (AP en 2019) Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amiante lié	31/12/2029	
	ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	2 355	1454	886	Stockage amiante lié	NC	N°2016-DLP-BUPE-10 du 26 mai 2016	26/05/2041	
	LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	SAINT-LOUIS	0	90,4	0	Stockage amiante lié autorisée jusqu'au 31 juillet 2021. Capacité 15 000 t/an (amiante lié)	15 000	N°2009-024 DDE/SAD	30/04/2023	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité en 2020	Tonnage traité en 2019	Tonnage traité en 2015	Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
									du 9 juillet 2009		
	KLV ENVIRONNEMENT	57	BOURGALTROFF	NC		4492 en 2016	Stockage amiante lié	34 180	N°2015-DLP/BUPE-165 du 20 mai 2015	26/06/2033	
	ISDND de ROSHEIM (VEOLIA)	67	ROSHEIM	131		908	Stockage amiante lié	700	14/01/2015	26/06/2033	
	ISDND WINTZENBACH-SCHAFFHOUSE PRES SELTZ (SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN]	67	WINTZENBACH	65	77	64	Stockage amiante lié	NC	28/11/2006	28/11/2026	
	ISDND DE WEITBRUCH (SMITOM HAGUNAU SAVERNE)	67	WEITBRUCH	145	170	169	Stockage amiante lié	25 000	02/10/2007	28/11/2026	
	ISDND DE VAUDONCOURT SUEZ	88	VAUDONCOURT	1 463	6136	2840	Stockage amiante lié Capacité autorisée : 10 000 t/an	10 000	N°832/2008 du 18 mars 2008	19/10/2026	
	SOTRAVEST	67	NIEDERBRONN	45	60	0	Stockage amiante lié	5 000	25/07/2016	25/07/2036	
	ISDND DE BEINE NAUROY VEOLIA	51	BEINE NAUROY	71	80	0	Stockage amiante lié Casier de stockage dédié à l'amianté lié ouvert en 2018	1 600	N°2009 – A – 90 – IC du 31 aout 2009 Création casier 2018	31/08/2031	

Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.2.7. Cartographies des principales installations de traitement des déchets dangereux

Les principales installations de traitement des déchets dangereux du Grand Est (hors gestion des DEEE, des VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement) sont présentées sur la carte ci-dessous en fonction de leur activité de traitement, la carte suivante présente les quantités traitées par installation :

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)

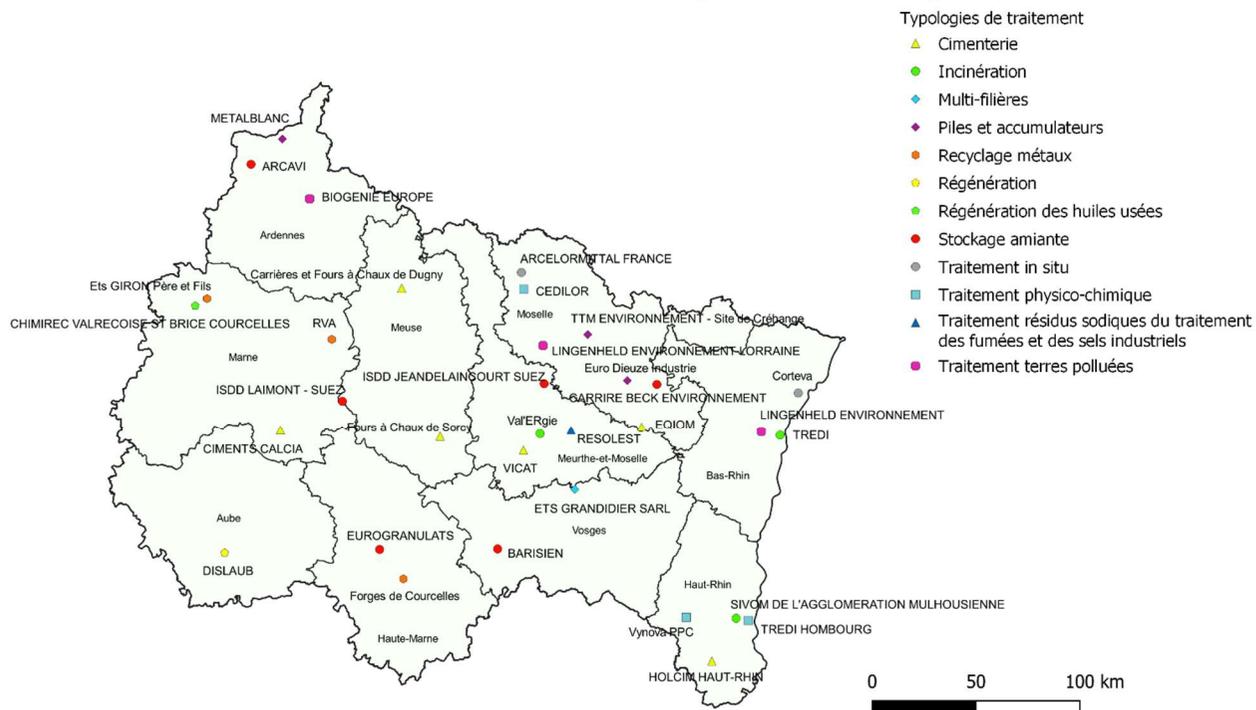


Figure 29 - Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est

Quantités traitées en 2020 sur les installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)

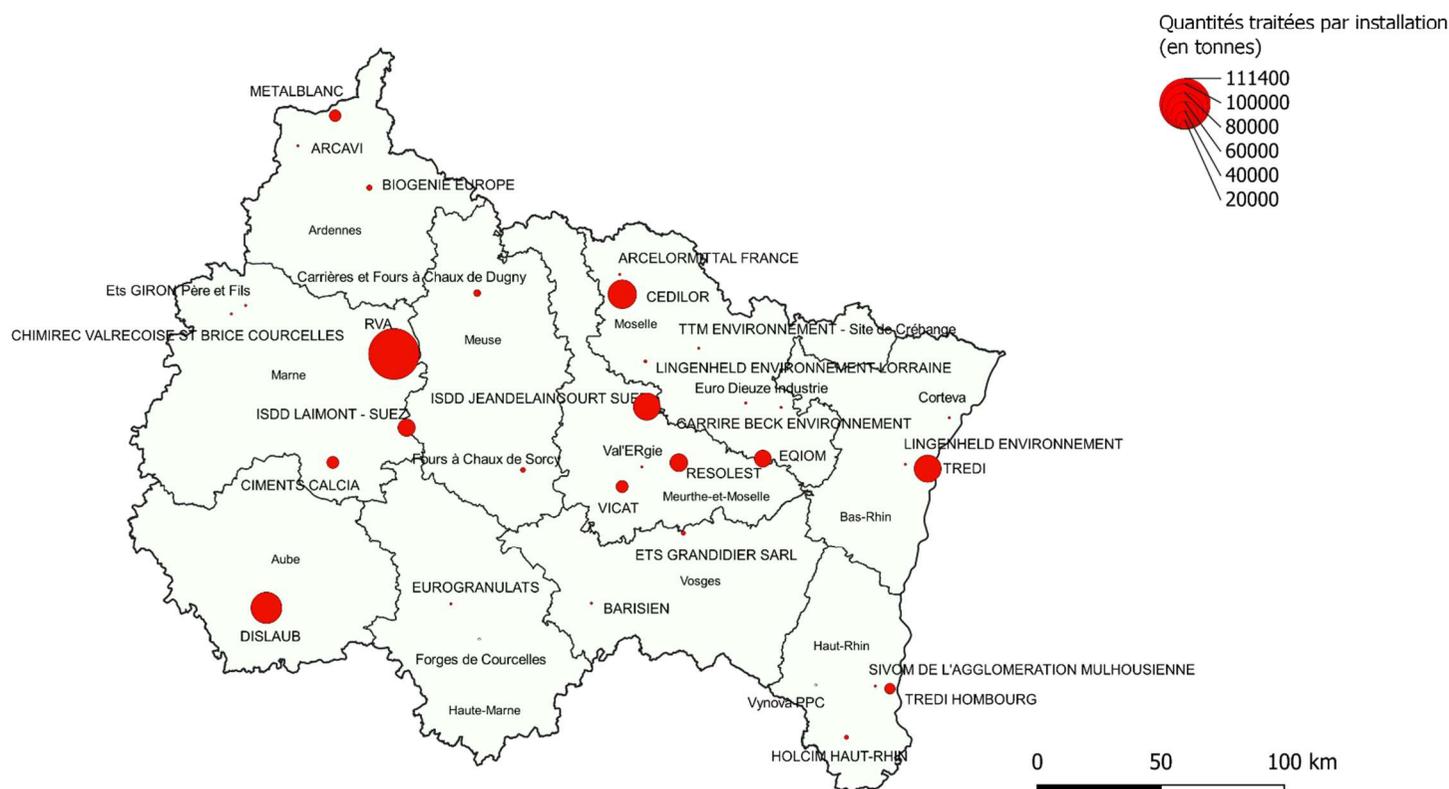


Figure 30 - Quantités traitées en 2020 sur les installations de la Région (source : IREP)

3.3. Focus sur certaines typologies de déchets

3.3.1. L'amiante

a) Gisement des déchets amiantés

Selon la base IREP « Eliminateur » 2020, complétée par des données quantitatives émanant d'installations de stockage ne déclarant pas dans la base IREP, les quantités d'amiante produites dans la Région Grand Est s'élèvent à minima à **16 600 t** en 2020, soit environ 9 300 tonnes de moins par rapport à 2019. Cette diminution du tonnage de déchets amiantés s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux arrêts d'activités pendant les confinements.

Ce gisement est constitué des déchets suivants :

- Patins de frein contenant de l'amiante (code « déchet » : 16 01 11*) : 0,1 % ;
- Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre (code « déchet » : 16 02 12*) : 3,9 % ;
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01* et 17 06 03*) : 17,0 % ;
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) : 78,8 %.
- Terres contenant des substances amiantées (code « déchets » : 17 05 03* Terres et cailloux contenant des substances dangereuses, où la proportion de terres amiantées a été identifiée) : 0,2 %

Les exploitants en charge du traitement des déchets amiantés ont été contacté par le biais d'un questionnaire afin de collecter les quantités traitées par code déchets et particulièrement la quantité de terres amiantées.

Les 16 600 t d'amiante produit en 2020 se répartissent de la manière suivante :

Code déchet	Amiante libre	Amiante lié	Amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau
15 01 11*		5 t	
16 01 11*			9 t
16 02 12*	641 t		
17 05 03*		41 t	
17 06 01*			506 t
17 06 03*			2 318 t
17 06 05*			13 084 t

Analyse des DD et Filières REP en 2020
b) Collecte des déchets amiantés sur la Région Grand Est

Différents modes de collecte de l'amiante sont présents sur le territoire de la Région Grand Est.

Collecte en déchèteries publiques

Les déchèteries publiques accueillant des déchets d'amiante lié représentent **6%** des déchèteries publiques du Grand Est qui étaient au nombre de 464 pour l'année 2020, selon l'outil SINOE®. Il est à noter que la répartition de ces déchèteries n'est pas homogène selon les départements du territoire.

Département	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié			Pourcentage de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2020	Ratio de déchèteries publiques pour 100 000 hab.		
	2015	2019	2020		2015	2019	2020
8	1	0	0	0%	0,4	0	0
10	0	0	0	0%	0	0	0
51	4	1	2	3%	0,7	0,2	0,4
52	0	0	0	0%	0	0	0
54	0	0	0	0%	0	0	0
55	1	0	0	0%	0,5	0	0
57	0	1	0	0%	0	0,1	0
67	8	11	10	16%	0,7	1	0,9
68	1	1	1	2%	0,1	0,1	0,1
88	7	13	10	26%	1,9	3,6	2,7
TOTAL	22 (6% des déchèteries publiques)	27 (6% des déchèteries publiques)	23	5%	0,4	0,5	0,4

On constate que les déchèteries acceptant l'amiante lié sont en majorité situées dans les départements 88 et 67. Dans les départements 08, 10, 52, 54, 55 et 57 aucune déchèterie n'accepte l'amiante lié.

Les tonnages varient de 1 à 40 tonnes environ.

Des collectes ponctuelles sont effectuées en déchèterie, lorsqu'il s'agit de ce type de collecte, nous les avons affectés aux collectes ponctuelles et non aux tonnages des déchèteries.

La répartition des tonnages collectés en 2020 par département est présentée dans le tableau ci-dessous :

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2020 en déchèteries publiques
51	38,76
67	52,53
68	9,1
88	169,57
Total	269,96

Analyse des DD et Filières REP en 2020

ANALYSE : En 2020, le nombre de déchèteries acceptant de l'amiante a évolué car le décompte des déchèteries a été effectué différemment (affectation des collectes ponctuelles des déchèteries aux tonnages des collectes ponctuelles).

Parmi ces 23 déchèteries publiques, 10 d'entre elles se trouvent dans le département des Vosges, proposant ainsi près de 3 déchèteries pour 100 000 habitants.

Le Bas-Rhin est également bien doté grâce à ses 10 déchèteries publiques, soit l'équivalent de 0,9 déchèterie pour 100 000 habitants.

Cependant, les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ne disposent d'aucune déchèterie acceptant l'amiante.

Collecte ponctuelle de l'amiante lié

Certaines collectivités mettent en place des collectes d'amiante lié ponctuelles.

Collecte hors déchèteries par le service public :

- ▶ Sivom de la Région Mulhousienne (68) par l'exploitant Sogea Est BTP 253 tonnes) ;
- ▶ Smictom Nord Alsace (67) par l'exploitant Suez RV Nord Est (65 tonnes) ;
- ▶ Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (35 tonnes)

Collecte en déchèterie :

- ▶ Collecte ponctuelle de la Communauté de communes du Pays Rhéna (67) grâce à une convention avec le SMITOM de Haguenau-Saverne (67) : 5,48 tonnes ;
- ▶ Communauté de communes de la Région de Rambervillers : 12 tonnes
- ▶ Communauté de communes du Pays de Montmédy (55) : 5 tonnes (un minimum de 10 inscriptions permet une collecte)
- ▶ Communauté de communes des Hautes Vosges (88) : 64,87 tonnes
- ▶ Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (88) : 57,5 tonnes
- ▶ Le SDED 52 organise des collectes ponctuelles chaque année, cependant en 2020 aucune collecte n'a eu lieu.

Ces collectes ponctuelles représentent en 2020 **440,35 tonnes**, soit un tonnage dans le même ordre de grandeur que celui relatif aux collectes en déchèteries publiques.

ANALYSE : Le tonnage collecté par le biais des collectes ponctuelles a augmenté de 335 tonnes en 2020 par rapport à 2015.

Collecte en déchèteries professionnelles :

La Région Grand Est est desservie par une trentaine de déchèteries professionnelles, interrogées par le biais de l'enquête ITOM pour les données des années 2019 et 2020. Au total, 16 déchèteries professionnelles ont répondu à l'enquête (hors installation hors champ d'enquête). Le questionnaire à destination des déchèteries professionnelles permet de savoir si l'installation accepte ou non les déchets amiantés et de préciser les quantités collectées. L'enquête 2019-2020 est la première année où les déchèteries sont interrogées.

Parmi ces 16 réponses, 5 déchèteries professionnelles ont indiqué accepter les déchets amiantés.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le détail des tonnages collectés en 2020 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom déchèterie	Exploitant	Commune	Département	Tonnage 2020	Destination de traitement
Déchèterie de Beine-Nauroy	VEOLIA	Beine-Nauroy	51	0 t	ISDND de Beine - Nauroy
Déchèterie pro ARCAVI	ARCAVI	Chalandry-Elaire	08	118 t	ISDND d'Eteignièrès (ARCAVI)
Déchèterie pro de Colmar	SUEZ RV NORD EST	Colmar	68	73 t	ISDND de Vaivre (70) - SUEZ
Déchèterie pro de Strasbourg	SUEZ RV NORD EST	Strasbourg	67	NC	ISDND de Rosheim (67) - VEOLIA
Déchèterie pro d'Oberschaeffolsheim	LINGENHELD Environnement	Oberschaef folsheim	67	39 t	ISDND Saint Louis (57) – Lingenheld Environnement
TOTAL				230 t	

NB : La déchèterie professionnelle de Strasbourg accepte uniquement les déchets amiantés des habitants de l'Eurométropole.

ANALYSE : La présence des 5 déchèteries a permis de collecter 230 tonnes de déchets amiantés en 2020 auprès des professionnels. Cependant une grande majorité des déchèteries professionnelles présentes sur la Région Grand Est ont indiqué dans les questionnaires de l'enquête ne pas accepter les déchets amiantés. 4 des 5 déchèteries professionnelles mentionnées précédemment disposent d'une installation de stockage de déchets amiantés.

Apport direct sur l'installation de traitement :

L'ISDND de Weitbruch du SMITOM de Haguenau Saverne située sur le département 67, équipée de 2 casiers spécialisés amiante lié, autorise le dépôt d'amiante par les particuliers et professionnels. Le rapport d'activité 2020, ne précise pas le tonnage correspondant aux apports directs (particuliers ou artisans). Les apports directs doivent arriver filmés ou en big-bags.

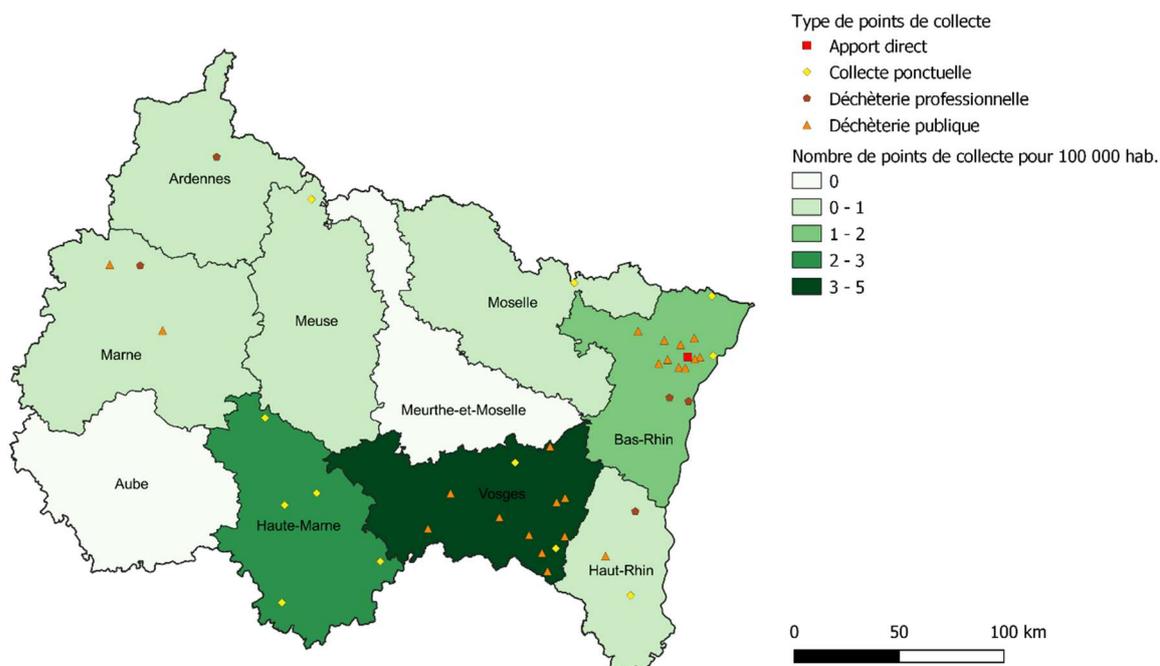
L'installation a également reçus les apports en provenance de déchèteries : 39 tonnes.

L'apport direct des déchets amiantés est autorisé sur l'installation de ARCAVI qui est aussi une déchèterie professionnelle.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La carte ci-dessous présente les installations de collecte des déchets amiantés (issue de l'exploitation SINOE) :

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est


Figure 31 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés

Les tonnages d'amiante lié collectés en 2020 et les ratios par habitants sont présentés dans le tableau suivant :

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2020	Quantité collectée par hab. en kg/hab. (population départementale INSEE 2020)	Points de collecte de l'amiante	Ratio de points de collecte pour 100 000 hab. en 2019
08	118	0,44	2	0,7
10	0	0	0	0
51	52	0,09	3	0,5
52	0	0	5	2,9
54	0,4	0	0	0
55	5	0,03	1	0,5
57	0	0	1	0,1
67	284	0,25	15	1,3
68	345	0,45	3	0,4
88	318	0,9	12	3,3
TOTAL	1 122 tonnes	0,2 kg/hab.	42	0,8

Analyse des DD et Filières REP en 2020

ANALYSE :

Au total, en 2020, la Région Grand Est comptait 42 points de collecte qui ont permis de collecter 1 122 tonnes de déchets amiantés.

27 de ces points de collecte correspondent à des déchèteries publiques et se trouvent en majorité sur les départements des Vosges et du Bas-Rhin.

Ce sont les départements les mieux dotés en points de collecte, respectivement 12 et 15 points.

Ces 2 départements ainsi que le Haut-Rhin, ont collecté plus de 84% du gisement global (soit 946 tonnes sur 1 122 tonnes).

La présence d'installations acceptant les apports directs ou organisant des collectes ponctuelles ont également été une source de collecte de déchets amiantés : sur les Ardennes avec l'exploitant ARCAVI, sur le Bas-Rhin avec l'exploitant Lingenheld Environnement et sur la Haute-Marne avec l'exploitant Eurogranulats.

Des carences en proposition de points de collecte sont observables sur les départements de l'Aube et la Meurthe-et-Moselle.

Solutions proposées par les EPCI ne disposant pas d'un moyen de collecte d'amiante :

Dans le cas où les EPCI ne prennent pas en charge la collecte de l'amiante, les particuliers sont renvoyés vers des professionnels.

Les principaux professionnels cités par les EPCI sont les suivants :

- ALSADIS – Cernay Environnement à Cernay (68) : les collectes sont envoyées sur Lingenheld Environnement à Saint Louis (57)
- BARUCH & FISCH à Rosheim (67) – 67 840 tonnes collectées en provenance des particuliers ;
- AMIANTEKO à Bergheim (68)
- AMIANTE & CO à Toul (54) : formation, mise à disposition de matériel de collecte, transports des déchets et traçabilité.
- MASSON et FILS (10) pour les usagers de l'Aube (apport direct en installation) – 207 tonnes collectées en provenance des particuliers ;
- TP2D à Custines (54)
- VIELLARD SAS à Bazancourt (51)
- DRAFFTE à Sainte-Marie-aux-Chênes (57)
- VALO'PREST à Florange (57)

Afin de compléter la connaissance sur les pratiques des usagers concernant la collecte des déchets amiantés, pour les données 2020, les entreprises citées précédemment ont été contactées. A ce jour, seules deux entreprises ont répondu.

Entreprises de désamiantage :

Les entreprises de désamiantage doivent être agréées car soumises à une réglementation très stricte. Les 2 principales certifications AFNOR et QUALIBAT permettent de connaître ces entreprises dans la Région Grand Est. La certification délivrée par Global Certification permet aussi de connaître les entreprises certifiées en Région Grand Est. 84 entreprises sont présentes sur la Région et assez uniformément réparties entre les départements, la Marne et le Bas-Rhin en tête. On note à nouveau une faiblesse du maillage pour les départements 52 et 55.

Le diagramme ci-dessous présente le nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département :

Nombre d'entreprises de désamiantage par département agréées par l'AFNOR, QUALIBAT et Global Certification

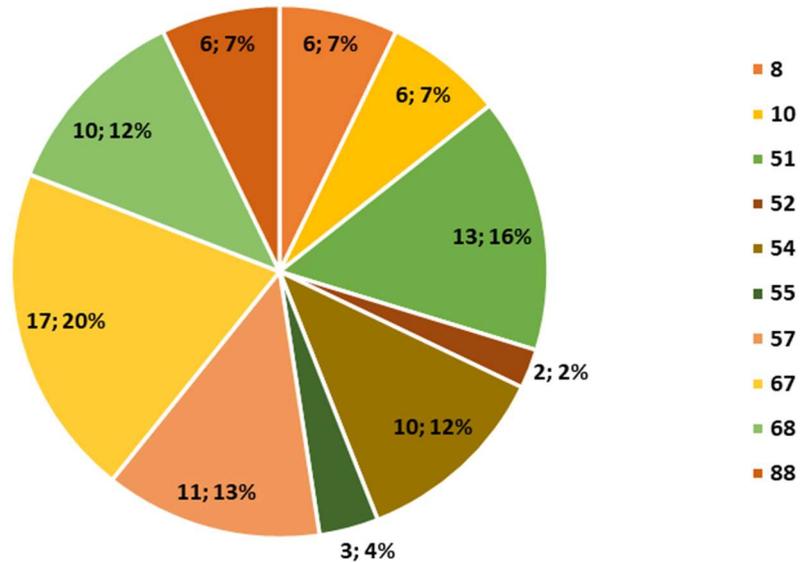


Figure 32 - Entreprises de désamiantage par département

Le nombre d'entreprises de désamiantages disponibles par département pour un ratio de 100 000 habitants est présenté dans le graphe ci-dessous :

Nombre d'entreprises de désamiantage par département pour 100 000 hab.

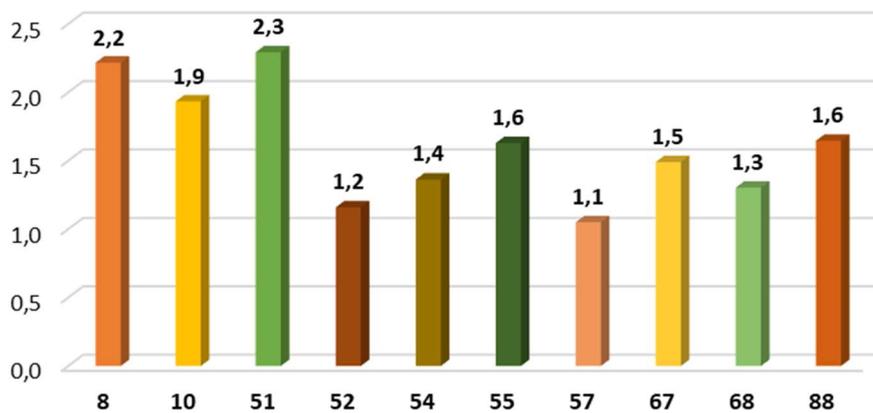


Figure 33 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Dépôts sauvages :

Dans le cas où une solution de collecte n'est pas proposée sur un territoire, le tonnage de dépôts sauvages identifié dans la matrice des coûts de collectivités est un indicateur des pratiques des usagers concernant l'amiante.

Sur les 108 matrices à notre disposition (sur 127), on constate le report de 3 collectivités :

Sur la CC des Ballons des Hautes-Vosges (88), la métropole du grand Nancy (54) et la CC des Pays du Sel et du Vermois (54) : respectivement 3 tonnes, 1 482 tonnes et 21 tonnes collectées issues de dépôts sauvages en 2020.

En 2021, la communauté de communes du Pays de Rhénan (67) a également fait part de la présence de dépôts d'amiante sur les communes de Neuhaeusel et Fort-Louis, malgré la présence de déchèteries acceptant l'amiante sur le territoire. 3 dépôts sauvages de déchets amiantés soit environ 100 sacs ont été jetés dans la Moder⁶.

c) Installations de traitement de déchets amiantés de la Région Grand Est

Déchets d'amiante produits et traités en Grand Est :

D'après la base BDREP Eliminateur 2020, 14 493 tonnes de déchets amiantés produites sur la Région ont été déclarées traitées par les installations de traitement du Grand-Est. En excluant, les opérations de regroupement, le gisement provenant du Grand Est réellement traité s'élève à 14 181 tonnes.

D'après la liste des installations de traitement des déchets amiantés fournie par la DREAL, on constate que certaines installations n'ont pas déclaré de tonnages de déchets amiantés pour l'année 2020 dans GERE, il s'agit des mêmes installations que pour l'année 2019. Des questionnaires ont été envoyés aux installations concernées afin de fiabiliser le gisement produit et traité dans la région.

⁶ <https://www.topmusic.fr/actu/3548-des-dechets-de-chantier-dans-la-moder-a-neuhaeusel.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin-les-dechets-sauvages-sortis-de-la-riviere-a-neuhaeusel-1939306.html>

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le tableau ci-après établit la liste des installations de traitement des déchets amiantés et les tonnages traités en provenance du Grand-Est en 2015, 2019 et 2020 (hors opération de regroupement ou transit) :

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (hors terres amiantées)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2020
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	1 503 t	8 600 t	3 819 t (100% amiante lié)
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	466 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 10)	940 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 51)	1 014 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	/	80 t	71 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 173 t	3 015 t	1 258 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	168 t	Pas de tonnage en 2019	Pas de tonnage en 2020
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	799 t	4 249 t	1 414 t (94% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau et 6% amiante libre)
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 380 t	3 745 t	4 655 t (94% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau, 5% amiante libre et 1% amiante lié)
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTORN	886 t	1 454 t	2 354 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTROFF	4 492 t	Pas de donnée	Pas de donnée
TTM Environnement	57	CREHANGE	/	145 t	0 t
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	908 t	429 t	131 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	64 t	77 t	65 t (100% amiante lié)
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	169 t	170 t	143 t (100% amiante lié)
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	/	60 t	45 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND LINGENHELD	57	SAINT LOUIS	/	/	/
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	2 840 t	950 t	310 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
TOTAL			20 848 t	23 912 t	15 279 t

Tableau 8 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traités sur les installations de la Région



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

NB : Les installations en rouge dans le tableau ci-dessus n'ont pas déclaré de tonnage dans la base GEREP, contrairement aux installations en orange.

En 2015, ce gisement ne prenait pas en compte les terres amiantées mais seulement les déchets identifiés selon les codes 16 01 11* / 16 02 12* / 17 06 01* / 17 06 05*, à la différence des données 2019 et 2020.

Une version plus complète de ce tableau pour les données 2020 est disponible en Annexe 8.1.

La carte ci-après présente les installations acceptant l'amiante présentes sur le territoire de la Région, elle précise la typologie de l'installation (stockage ou regroupement) :

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est

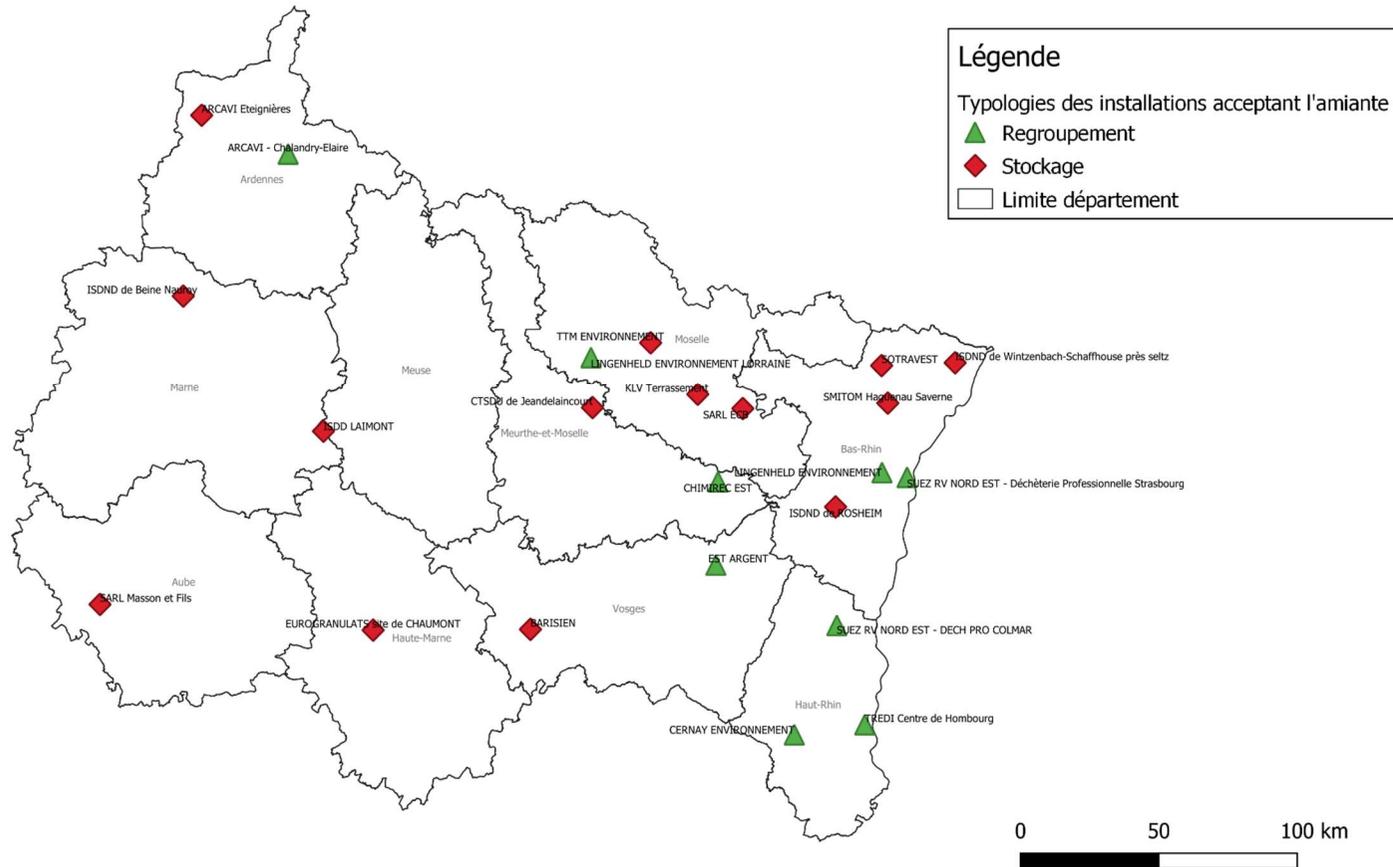


Figure 34 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Répartition du tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est :

CODE DECHETS	Dénomination	Type d'amiante	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (en tonnes)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019 (en tonnes)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2020 (en tonnes)
15 01 11*	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par ex amiante), y compris des conteneurs à pression vides	Amianté lié	NC	19	4
16 01 11*	Patins de freins contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	0,5	13	5
16 02 12*	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	Amiante libre	294	194	343
17 05 03*	Terres amiantées	Amiante libre ou lié	NC	4 392	41
17 06 01*	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	1 078	409	1 966
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	17 021	18 904	12 813
TOTAL			18 400	23 931	15 172

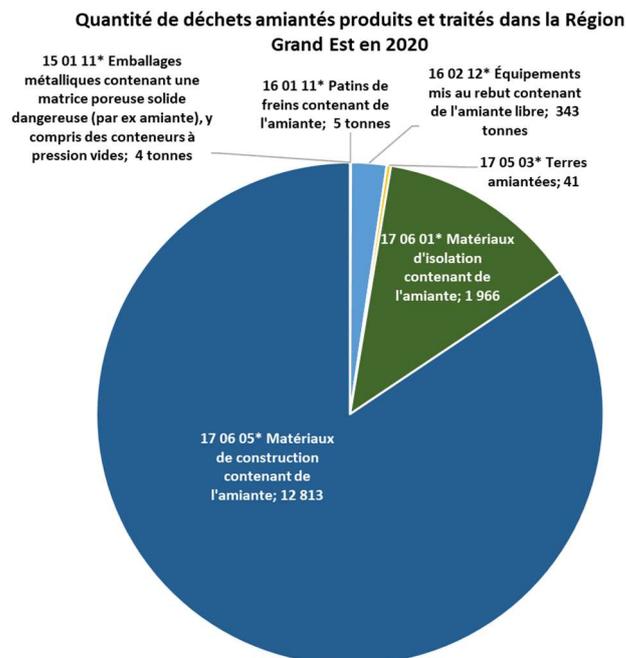


Figure 35 - Graphique des quantités de déchets amiantés produits et traités dans la Région Grand Est en 2020 (en tonnes)

Analyse des DD et Filières REP en 2020

ANALYSE : En 2020 le gisement de déchets amiantés (hors terres amiantées) contient près de 10 000 tonnes de moins par rapport à 2019.

Une diminution globale des tonnages des différents déchets peut être observée, liée à la crise sanitaire due au Covid-19 et aux différents confinements entraînant un arrêt de l'activité.

Le flux majoritaire concerne les matériaux de construction contenant de l'amiante comme en 2015 et 2019, il représente 84% du gisement produit.

Déchets d'amiante produits en Grand Est et traités hors Grand Est :

2 429 tonnes de déchets amiantés produits dans le Grand-Est ont été envoyés pour traitement ou regroupement hors de la Région.

Installations de traitement par Région	Tonnage réceptionné en provenance du GE en 2020	Pourcentage du gisement total (traitement GE exclus)	Pourcentage du gisement total (traitement GE inclus)
BFC	2 004 t	82%	11,8%
ISDD de Vaivre	1 710 t		
ISDD de Drambon	38 t		
ISDND de Drambon	256 t		
ARA	61 t	3%	0,4%
TREDI Saint Vulbas	61 t		
HDF	16 t	1%	0,1%
ISDND Hersin Coupigny	10 t		
BAUDELET	6 t		
IDF	190 t	8%	1,1%
Routière de l'Est Parisien - Site de Claye-Souilly	121 t		
SUEZ RR IWS MINERALS France - ISDD Villeparisis	13 t		
VEOLIA – ISDND Guitrancourt	39 t		
Tersen Etablissement Picheta	16 t		
Nouvelle-Aquitaine	112 t	5%	0,7%
INERTAM	112 t		
Occitanie	1 t	0,04%	0,01%
Pyrénées Service Industrie	1 t		
PDL	45 t	2%	0,3%
Séché Eco-Industries Changé	43 t		
SEDA	2 t		
Normandie	0,06 t	0,002%	0,0004%
SERAF	0,06 t		
TOTAL	2 429 t	100%	14,3%

52% des exports concernent la typologie de déchets 17 06 05* (matériaux de construction contenant de l'amiante) et 29% des exports concernent la typologie 17 06 03* (matériaux d'isolation contenant de l'amiante). L'ISDD de Vaivre est de plus en plus sollicité concernant le traitement de déchets amiantés suite à la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt (88).

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Déchets d'amiante produits hors Grand Est et traités en Grand Est :
Flux transfrontaliers :

Concernant les déchets amiantés, seuls les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) ont fait l'objet d'importation.

Le tableau ci-après présente les importations dans la Région Grand Est de déchets amiantés en 2020 selon les données transmises par le PNTTD.

Les importations de déchets amiantés depuis les pays étrangers représentent 5 241 tonnes soit 11% du gisement total traité sur la Région Grand Est, dont 3% ont été produits par ECOTEC SARL au Luxembourg et 2,5% ont été produits par JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A au Luxembourg.

Nom du producteur	Commune du producteur	Pays du producteur	Installation de traitement	Commune de l'installation	Code déchets	Quantités importées (en tonnes)
JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	1 137,71
HEIN Déchets SARL	BECH KLEINMACHER	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	679,02
CONTAINER DIENST ENGEL GmbH	ILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	817,1
MWM	VÖLKLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	571,28
REMONDIS GmbH	DILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	34,52
ECOTEC SARL	BASCHARAGE	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	1 397,84
JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	19,44
SEAM SARL	MISINTO	Italie	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	192,42
ARCELOR-MITTAL Luxembourg	ESCH SUR ALZETTE	Luxembourg	SUEZ RR IWS MINERALS France – ISDD de Laimont	LAIMONT	17 06 05*	391,88

Les données du PNTTD permettent d'obtenir des informations partielles sur les quantités entrantes sur l'installation KLV Terrassement, pour laquelle aucune donnée n'était disponible dans GERE 2020. L'installation a été sollicitée par l'envoi d'un questionnaire afin de collecter les données sur les quantités d'amiante traitées.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Flux inter-régions :

- **27 274 tonnes de déchets amiantés ont été importées en 2020 sur les installations de traitement et regroupement de la Région Grand Est depuis les autres Régions françaises, dont 44 tonnes pour regroupement.**
- **45% de ce gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 05 03*** (terres amiantées reçues sur l'ISDD de Laimont) **et 36% du gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 06 05*** (matériaux de construction contenant de l'amiante).
9 716 tonnes de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante ont été importées dans la Région tandis que 1 264 tonnes de cette même typologie de déchets produite dans la Région ont été exportées.
- 6 installations ont réceptionné ces importations de déchets amiantés :
 - ▶ L'ISDD de Laimont (55) pour environ **25 542 tonnes** ;
 - ▶ L'ISDD de Jeandelaincourt (54) pour environ 574 tonnes ;
 - ▶ L'ISDND de Vaudoncourt (Barisien) (88) pour environ 1 154 tonnes ;
 - ▶ TREDI Hombourg (68) pour environ 3 tonnes (pour regroupement) ;
 - ▶ Centre de transfert Saint-Brice-Courcelles (SUEZ) (51) pour environ 1 tonne.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Bilan des installations de traitement des déchets amiantés :

Le tableau ci-dessous présente le tonnage total d'amianté traité en 2020 sur chacune des installations (toutes provenances). En 2015, seules les quantités de déchets amiantés en provenance de la Région Grand Est et traitées sur ses installations avaient été recensées.

NB : Les installations en rouge dans le tableau ci-dessus n'ont pas déclaré de tonnage dans la base GEREP, contrairement aux installations en orange.

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante traité		Capacité technique (en t/an)	Commentaires
			2019	2020		
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	8 599 t	3 819 t	10 000 (pour l'amiante)	
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	2 847 t	2 348 t	1 500 (pour l'amiante)	Données 2018. Demande de passage à 5 000 t/an
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	80 t	71 t	NC	
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 687 t	2 867 t	5 000 (pour l'amiante)	Fermeture programmée en 2022
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	Pas de tonnage en 2019	Pas de tonnage en 2020	30 000 (pour l'amiante)	Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amiante lié
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	1 047 t	1 988 t	200 000 (pour les déchets dangereux)	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	23 206 t	30 586 t	35 000 (de déchets dangereux en moyenne par an)	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	1 454 t	2 354 t	17 000 (pour l'amiante)	425 000 tonnes sur 25 ans
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTR OFF	3 190 t	3 240 t	NC	Tonnage en provenance de l'étranger uniquement
TTM Environnement	57	CREHANGE	145 t	0 t	NC	
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	429 t	131 t	700 (pour l'amiante)	
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	77 t	65 t	NC	
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	170 t	143 t	10 000	
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	60 t	45 t	5 000 (pour l'amiante)	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	SAINT-LOUIS	0 t	0 t	15 000 (pour l'amiante)	
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	6 136 t	1 463 t	10 000 (pour l'amiante)	Fermeture de l'installation en 2020
TOTAL			51 767 t	49 120 t		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Une version plus complète de ce tableau pour les données 2020 est disponible en Annexe 8.1.

*L'ISDD de Laimont est spécialisée dans le traitement de l'amiante. En 2020, 73% des tonnages reçus contenaient de l'amiante (30 691 tonnes sur 41 989 tonnes de déchets dangereux traités) et 26% des tonnages reçus étaient des terres polluées (11 007 tonnes). Les « Terres et cailloux contenant des substances dangereuses » traitées sur l'ISDD contiennent majoritairement de l'amiante, ainsi que les « Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses ».

Parallèlement aux apports de la Région, l'installation a également traité des déchets dangereux en provenance des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Les Hauts-de-France ne possédant pas d'ISDD, l'installation la plus proche est par conséquent l'ISDD de Laimont. Par sa position dans le département de la Meuse, l'installation est également la troisième installation la plus proche pour traiter les déchets dangereux amiantés produits en Ile-de-France. Un porté-à-connaissance a été déposé afin de modifier la zone de chalandise de l'ISDD.

➤ La société Eurogranulats (67) souhaite exploiter une ISDND couplée à une ISDI sur la commune de **Semoutiers-Montsaon** (52) sur le modèle du site qu'elle exploite actuellement à Chaumont, dont la fermeture est programmée en 2022. Ce dernier est autorisé pour le stockage de déchets inertes du B.T.P et de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Les quantités de déchets qui pourraient être admises chaque année sur le site de Semoutiers-Montsaon seraient, dans le cas d'un avis positif de la part de la DREAL :

- Déchets inertes : 25 000 t/an (maximum 50 000 t/an) ;
- Déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes : 10 000 t/an (maximum 15 000 t/an).

Cette installation pourrait accueillir une partie des déchets amiantés provenant de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui ne dispose en 2022 que de 2 installations traitant l'amiante : ISDND de Drambon et l'ISDD de Vaivre (capacité moyenne 40 000 t/an dont stockage amiante).

- La société **Masson et Fils** (Chenegy, Aube) souhaite également augmenter sa capacité technique et étendre sa zone de chalandise.
- La société **Carrières Champenoises** (Jully sur Sarce, Aube) souhaite également pouvoir diversifier ses gisements et réceptionner des déchets amiantés.
- **L'entreprise BECK** réhabilite la friche de l'aciérie de Talange pour y établir des activités de stockage et de recyclage. Le site prévoit d'installer un laboratoire de recherche baptisé **NEUTRAVAL** dont le but est de travailler à la mise au point de techniques de traitement des déchets amiantés.

ANALYSE :

En 2020, environ 8 000 tonnes de moins de déchets amiantés ont été produites et traitées sur la Région Grand Est en comparaison avec 2019. Cette diminution de la production et du traitement s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Avec la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt en 2020, d'autres installations devraient prendre le relais.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

d) Bilan de la production de déchets dangereux d'amiante

Amiante									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés (déchèteries publiques, déchèteries professionnelles, collectes ponctuelles, apports directs en ISDND)		22 déchèteries publiques recensées		34 points de collecte recensés dont 27 déchèteries publiques :	42 points de collecte recensés dont 23 déchèteries publiques dont aucune en 08/10/52/54/57	 Augmentation du nombre de points de collecte recensés, mais absence de points de collecte dans certains départements	Planifier le maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés	
	Déchèteries publiques	t/an	NC	SINOE Enquête DMA	243	270	 Meilleure connaissance des quantités collectées et des destinations de traitement pour les flux collectés par les EPCI. Pour les EPCI sans solution de collecte les entreprises vers lesquelles sont dirigés les particuliers ont été interrogées.		
	Collectes ponctuelles			Enquête ITOM	187	440			
	Déchèteries professionnelles			218	230				
Apports direct	NC			NC					

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Amiante									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages (amiante libre et lié) produites en Grand Est	t/an	21 148	IREP Eliminateur	25 896	16 600	 Diminution de la quantité produites, voir la tendance sur les années suivantes		Stabiliser la production
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est	t/an	21 148 t (tonnage en provenance du Grand Est)	IREP Eliminateur + questionnaire auprès des installations	51 767	49 120	 Stabilisation entre 2019 et 2020		Préservation des capacités de traitement
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	20 848 (tonnages ne comprenant pas les terres amiantées) Dont 17 021 t de Matx de const.	GEREP + questionnaires pour celles ne renseignant pas GERE	23 912 Dont 18 904 t de Matx de const.	15 279 Dont 12 813 t de Matx de const.	Diminution de la production d'amiante due à la crise sanitaire		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Amiante									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des pays étrangers	t/an	NC	PNTTD	3 909	5 241	 Augmentation des quantités réceptionnées	Echanges équilibrés	
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des autres régions françaises	t/an	NC	IREP Eliminateur	12 904	27 247	 Augmentation des quantités reçues, plus de tonnes réceptionnées qu'exportées		
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations d'autres régions (exports) en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	2 435	2 429	Stabilisation entre 2019 et 2020		

3.3.2. Les VHU

a) Recensement des démolisseurs et broyeurs agréés de VHU

Démolisseurs agréés de VHU

Le tableau ci-après présente le nombre de démolisseurs agréés par départements au 31/12/2020 (source : ANTS) :

Département	Nombre d'entreprises agréées au titre de démolisseurs de VHU au 31/12/2020	Nombre d'entreprises agréées au titre de démolisseurs de VHU au 31/12/2019	Nombre d'entreprises agréées au titre de démolisseurs de VHU du PRPGD
8	5	5	3
10	10	9	7
51	17	17	14
52	10	10	12
54	15	18	15
55	6	5	7
57	38	38	37
67	29	26	21
68	14	17	21
88	17	15	18
TOTAL	161	160	155

La Région compte 1 démolisseur agréé supplémentaire sur son territoire depuis 2019.

Broyeurs agréés de VHU

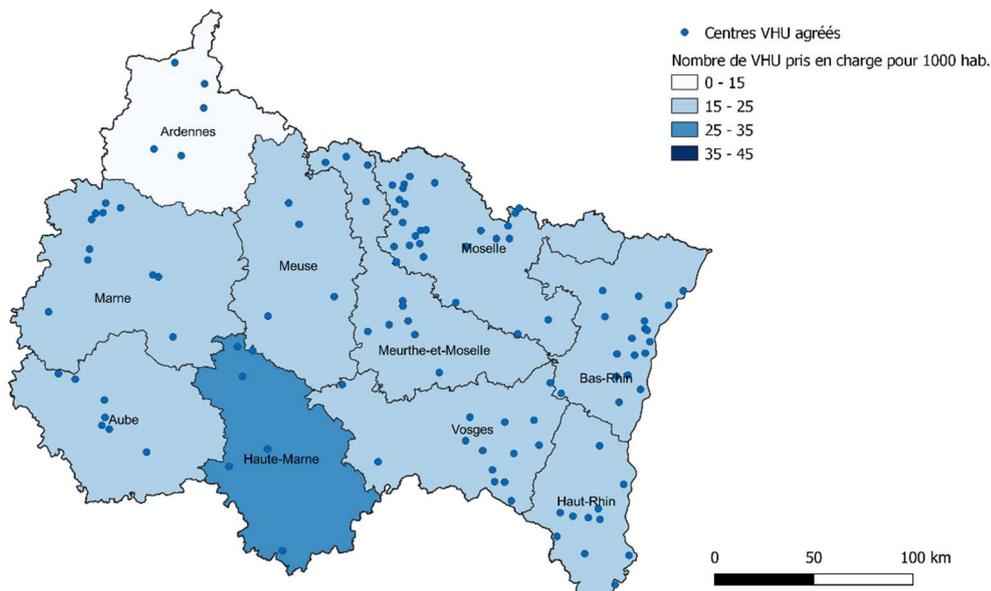
On recense 6 broyeurs agréés dans la Région Grand Est (source : ANTS) pour l'année 2020 :

- STE ESKA (n° d'agrément : PR5700009B) à Amnéville (57) ;
- GDE (n° d'agrément : PR6700003B) à Erstein (67) ;
- ESKA (n° d'agrément : PR6700002B) à Strasbourg (67) ;
- ESKA (n° d'agrément : PR6800004B) à Illzach (68) ;
- CFF RECYCLING ESKA (n° d'agrément : PR8800003B) à GOLBEY (88) ;
- RECUPFER (n° d'agrément : PR8800012B) à Bleurville (88) ;

ANALYSE : Le nombre de broyeurs agréés présents sur la Région Grand Est est stable depuis 2015. En 2020, la Région compte seulement 1 démolisseur agréé supplémentaire par rapport à 2019.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La carte ci-dessous présente la répartition de démolisseurs et broyeurs agréés sur la Région Grand Est :

Répartition des centres VHU agréés de la Région Grand Est en 2020 et taux de prise en charge par département

Figure 36 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2020

La liste des centres VHU agréés de la Région Grand Est est disponible en annexe.

Département	Nombre de VHU pris en charge			Taux d'évolution 2018-2019	Nombre de VHU pris en charge en 2019 pour 1000 hab.
	2015	2018	2019		
8	1 911	3 323	3 768	+13%	14,1
10	4 927	7 883	7 601	-4%	24,6
51	7 721	9 769	10 884	+11%	19,2
52	5 265	5 624	5 804	3%	33,5
54	10 351	13 688	14 609	+7%	20,0
55	3 691	4 817	4 481	-7%	24,3
57	22 220	27 370	22 491	-18%	21,7
67	5 139	21 488	21 229	-1%	18,8
68	358	15 533	14 793	-5%	19,4
88	11 263	8 748	8 496	-3%	23,5
TOTAL	88 846	118 243	114 156	-3%	21,9

Analyse : La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est est inférieure à la moyenne nationale (23,9 pour 1000 hab.).
Le nombre de VHU pris en charge a légèrement diminué sur la Région par rapport à 2018 (-3%), et particulièrement sur le département de la Moselle (-18%). Sur les départements des Ardennes et de la Marne le nombre de VHU pris en charge a augmenté de respectivement 13% et 11%.

b) Gisement de VHU

Les VHU sont classifiés avec le code déchets 16 01 04*.

Le poids moyen d'un VHU est de 1 118,0kg. Ainsi, on peut estimer le tonnage de VHU pris en charge dans le Grand Est à **127 630 tonnes en 2019** (122 800 en 2018). Un focus sur la filière REP VHU est présent au chapitre 5.2.14. Les dernières données SYDEREP concernant la filière VHU datent de 2019.

En 2020, 42 720 tonnes de VHU ont été produites sur la Région Grand-Est d'après la base de données IREP Eliminateurs. 99% de ce gisement régional a été traité au sein même de la région. Ce gisement de production est complété grâce à la base SYDEREP.

Pour rappel, la base de données EGIDA indique que 6 259t ont été produites sur la Région en 2020.

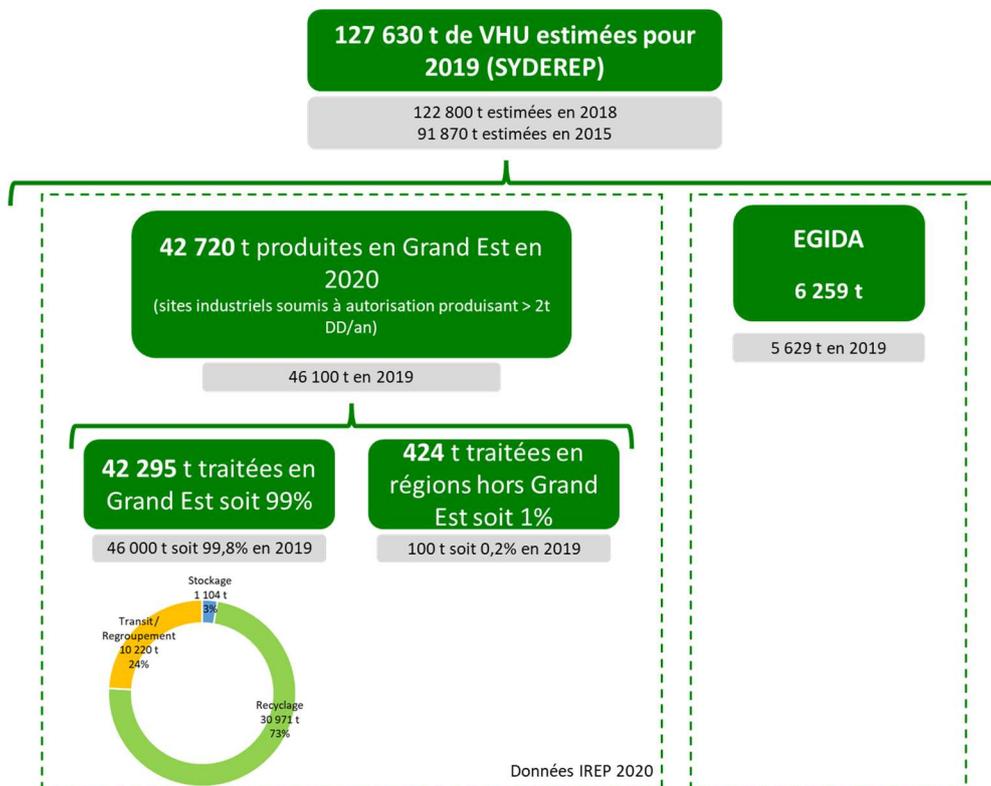
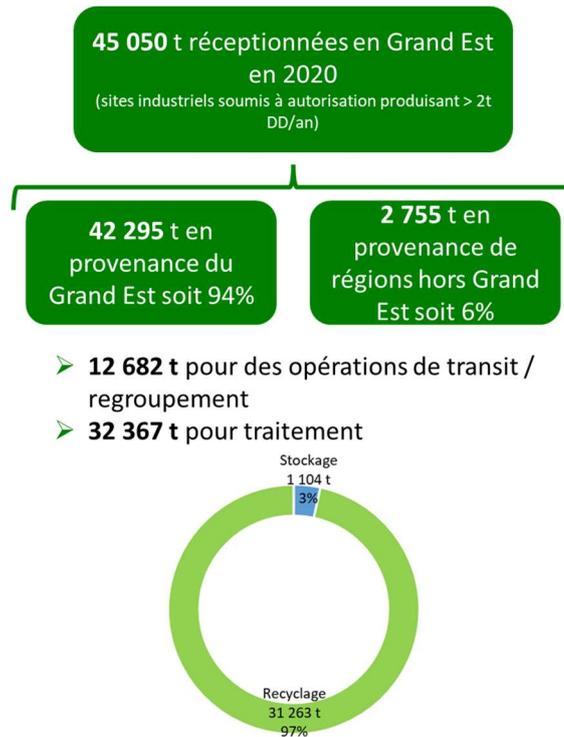


Figure 37 - Diagramme des tonnages de VHU estimés en 2020

Analyse des DD et Filières REP en 2020

D'après la base de données IREP Eliminateur, **32 367 tonnes** (hors opérations de transit et regroupement) de VHU ont été traitées sur la Région Grand Est en 2020 (42 407 tonnes en 2019 et données NC en 2015) toutes régions d'origine confondues.

Les DD VHU n'ont pas fait l'objet d'exportation vers des pays étrangers. La grande majorité des VHU sont traités sur des filières françaises. Les seuls exports pourraient être des exports de la filière illégale et ne sont donc pas répertoriés dans les données du PNTDD.



Données IREP 2020

Figure 38 - Diagramme des tonnages VHU estimés traités en 2020

c) Bilan de la production de déchets dangereux de VHU

Les données du rapport filière 2020 ne sont pas disponibles.

VHU									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	Nbre de VHU VHU/100 hab.	155	ANTS	160	161	Légère densification du maillage depuis 2015	Planifier le maillage du territoire en installations de VHU en adéquation avec les besoins du territoire	
			88 846 VHU pris en charge soit 16 VHU / 1000 hab.		114 156 VHU pris en charge soit 21,9 VHU / 1000 hab.	La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est de 21,9 pour 1000 hab. est cependant inférieure à la moyenne nationale (23,9 pour 1000 hab.).			
	Nombre de broyeurs	unités	7	ANTS	7	6	 Fermeture d'un broyeur		
	Quantités produites en Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	46 100	42 720	Diminution des quantités traitées		
	Quantité estimée de VHU pris en charge	t/an	91870	ANTS x poids moyen d'un VHU (1 038,3 kg pour 2019 et 1 118 kg pour 2020)	122 800	127 630	Données complémentaires obtenues : nbre d'entreprises agréées à la démolition, nbre de VHU pris en charge, filière à l'étranger. Pour compléter l'observation, identifier des données relatives à la filière illégale des VHU	Améliorer la connaissance des flux	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

3.3.3. Les terres polluées

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
17 05 03*	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses

Les terres polluées (ou terres souillées) sont les terres excavées lors de la dépollution des sites pollués. Elles sont donc considérées comme déchets dangereux et vont faire l'objet d'un traitement destiné à réduire, éliminer, neutraliser, immobiliser ou isoler leurs éléments polluants sur site ou dans un centre de traitement extérieur. Ces terres peuvent aussi être utilisées en tant que remblais et donc subir une valorisation matière.

Ces terres ont subi l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances (hydrocarbures, métaux lourds, ...) ou de préparations susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé humaine, ou pour l'environnement.

Plusieurs devenir sont possibles :

- Valorisation matière : remblais, ... ;
- Traitements :
 - o Traitement par stabilisation ;
 - o Biotraitement ;
 - o Traitement physico-chimique ;
 - o Désorption thermique ;
 - o Incinération et co-incinération ;
 - o Mise en stockage.

En France, un inventaire des sites et sols pollués est conduit depuis 1994. Une base de données nationale est issue de cet inventaire et maintenant disponible sur le site Géorisques (ex-BASOL).

La liste des sites pollués ou potentiellement pollués n'a pu être extraite pour l'année 2020, la liste présentée ci-dessous est une extraction à date (juin 2022). 1121 sites sont recensés dans la Région Grand Est (11,22% des sites nationaux) :

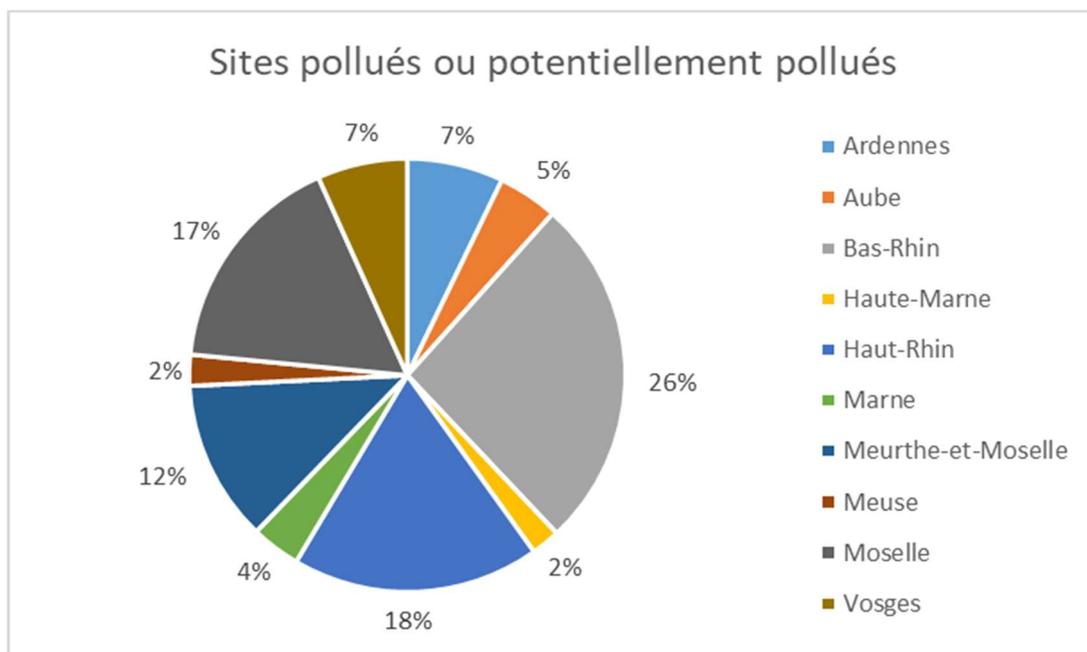


Figure 39 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Département	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2020	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2019	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2015	Taux d'évolution 2019-2020
Ardennes	80	75	89	+ 6,67%
Aube	50	47	58	+ 6,38%
Bas Rhin	296	248	242	+ 19,35%
Haute Marne	24	23	21	+ 4,35%
Haut Rhin	206	195	191	+ 5,64%
Marne	41	41	46	0%
Meurthe et Moselle	135	113	112	+ 19,47%
Meuse	26	25	25	+ 4,00%
Moselle	188	187	179	+ 0,53%
Vosges	75	75	75	0%
TOTAL	1121	1024	1038	+ 9,47%

a) Gisement des terres polluées

En 2020, **16 898 tonnes** de terres polluées ont été produites en Région Grand-Est d'après la base IREP et le PNTTD. Ces tonnes ont été traitées :

- A 80% en Grand-Est soit environ 13 500 tonnes ;
- A 7% à l'étranger soit environ 1 100 tonnes exclusivement en Allemagne (en 2019, à 93% aux Pays-Bas soit 112 000 tonnes) ;
- A 13% hors Grand Est soit environ 2 300 tonnes (dont 73% en Bourgogne-Franche-Comté).

En 2019, le gisement de terres polluées était évalué à 157 000 tonnes (43 450 tonnes en 2015). Cet écart est notamment dû au fait que les quantités de terres polluées produites diffèrent en fonction des chantiers annuels, mais aussi aux différents confinements qui ont eu lieu pendant la crise sanitaire et qui ont entraîné un arrêt de l'activité.

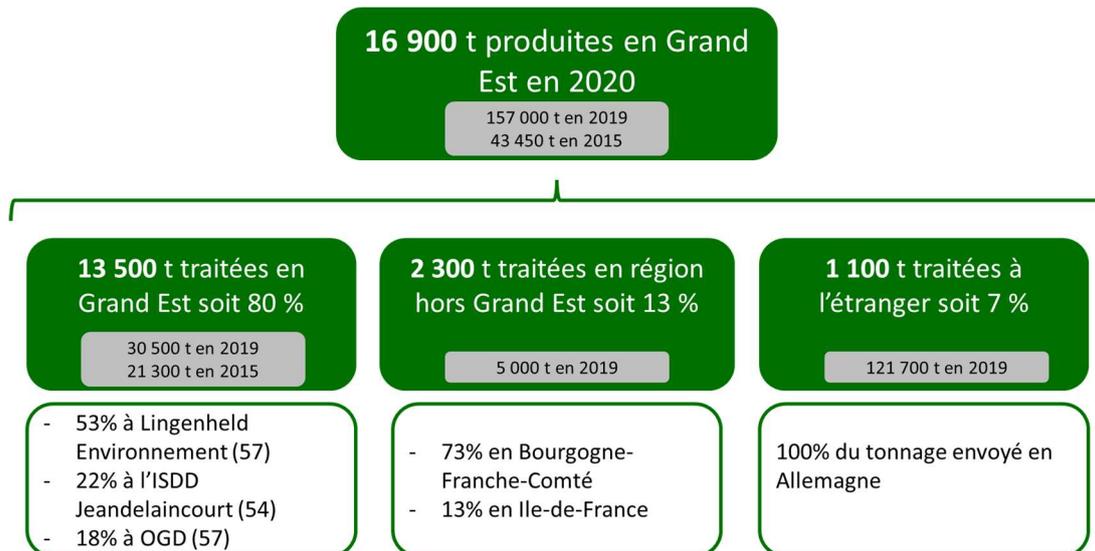


Figure 40 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La répartition du gisement Régional par département est présentée dans le tableau ci-après :

Département	Quantité produite (en tonnes)
Ardennes (08)	0 t
Aube (10)	3 t
Marne (51)	584 t
Haute Marne (52)	1706 t
Meurthe et Moselle (54)	914 t
Meuse (55)	0 t
Moselle (57)	10584 t
Bas-Rhin (67)	1931 t
Haut-Rhin (68)	224 t
Vosges (88)	952 t
TOTAL Région Grand Est	16 898 t

Analyse :

En 2020, la quantité de terres polluées produites dans la Région Grand Est a diminué de 140 000 tonnes (- 89%) par rapport à 2019. Cette forte diminution de la quantité produite peut s'expliquer de plusieurs manières.

Tout d'abord la crise sanitaire liée au Covid-19 et les différents confinements qui en ont découlés ont entraîné un arrêt de l'activité à plusieurs reprises en 2020. De plus, la quantité produite dépend également des chantiers.

Le chantier de dépollution du SEITH, qui avait produit en 2019 111 600 t de terres polluées, se sont achevés fin 2019. Cela explique donc l'écart majeur entre 2019 et 2020.

b) Installations de traitement des terres polluées dans la Région Grand Est

En 2020, hors opérations de transit, 43 839 tonnes de terres polluées ont été traitées sur les installations de traitement du Grand-Est (source : IREP 2020 – PNNTD). 7 installations de traitement ont traité des terres polluées en 2020 :

Installation	Commune	Dept	Tonnage traité	Capacité (t/an)	Source
LINGENHELD Environnement	Oberschaeffolsheim	67	142 t	105 000	IREP
BIOGENIE	Chalandry	8	12 215 t	NC	PNNTD (provenance Luxembourg)
REICHSTETT MATERIAUX	Vendenheim	67	326 t	60 000	IREP
ISDD Jeandelaincourt	Jeandelaincourt	54	8 726 t	80 000	IREP
ISDD Laimont	Laimont	55	12 362 t	35 000	IREP
LINGENHELD Environnement	Louvigny	57	7 219 t	80 000	IREP
TREDI	Strasbourg	67	36 t	52 000	IREP
GCM	Vendenheim	67	0 t	30 000	IREP
OGD	Talange	57	2 813 t	30 000	PNNTD
BIOGENIE	Bourgaltroff	57	0 t	60 000	IREP
TERRAG France SAS	Mutzig	67	0 t	NC	IREP
TOTAL			43 839 t		

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Terres polluées produites en Grand Est et traitées hors Grand Est (en France)

Tableau 9 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2020

Installations de traitement par Région	Tonnage traité en provenance du GE en 2020
AUVERGNE-RHONE-ALPES	70 t
GRS VALTECH	68 t
TREDI	2 t
BFC	1 655 t
ISDD de Vaivre	1 645 t
SETEO	10 t
ILE-DE-FRANCE	534 t
ISDD Villeparisis - SUEZ	10 t
TRIADIS	0,02 t
VALORTERRE	524 t
PAYS-DE-LA-LOIRE	15 t
Séché Eco-Industries Changé	15 t
TOTAL	2 274 t

73% du gisement de terres polluées produits en Grand Est et non traité dans la Région, est dirigé est vers la Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement vers l'ISDD de Vaivre (70).

Terres polluées produites hors Grand Est en France et traitées en Grand Est :

Tableau 10 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2020
ISDD Jeandelaincourt (54)	5 723 t
Ile-de-France	5 723 t
ISDD Laimont (55)	12 321 t
Hauts-de-France	1 417 t
Ile-de-France	10 883 t
Centre	18 t
Occitanie	3 t
REICHESTETT MATERIAUX (67)	150 t
BFC	150 t
TOTAL	18 194 t

Les opérations de regroupement préalablement à l'une des opérations de valorisation ne sont pas comptabilisées dans les flux, celles-ci correspondent à des flux de transit.

91% des flux importés des autres Régions françaises proviennent de la Région Ile-de-France, pour laquelle les terres polluées sont traitées sur l'ISDD de Laimont (60%) et sur l'ISDD de Jeandelaincourt (31%).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Imports et exports à l'étranger

Les données des imports et exports des déchets dangereux à l'étranger ont été transmises par le PNTTD.

L'import de terres polluées :

En 2020, **15 028 tonnes de terres polluées produites à l'étranger ont été traitées en Région Grand Est sur 2 installations de traitement :**

Nom de l'installation de traitement	Département de l'installation	Pays du producteur	Tonnage importé
BIOGENIE EUROPE	Ardennes (8)	Luxembourg	12 215 t
OGD Talange	Moselle (57)	Luxembourg	2 813 t (6 704 t d'après IREP)
TOTAL			15 028 t (18 919 t d'après IREP)

N.B. : Les tonnages arrivant sur l'installation OGD à Talange sont déclaré en opération de regroupement.

Export des terres polluées :

En 2020, 1 125 tonnes de terres polluées produites dans la Région Grand Est ont été envoyées pour traitement à l'étranger.

100% des flux ont été traités en Allemagne.

Ci-dessous, le détail des exports :

Nom du producteur	Département du producteur	Nom de l'installation de traitement	Pays de l'éliminateur	Tonnage exporté
TERRAG France	Moselle (57)	BOWESA GmbH	Allemagne	42 t
Remex Ressources Minérales	Bas-Rhin (67)	ARGE BSA	Allemagne	1 061 t
		REMONDIS Industries Service GmbH	Allemagne	23 t
TOTAL				1 125 t

Analyse des DD et Filières REP en 2020

c) Bilan de la production de terres polluées

<i>Terres polluées</i>									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits dans le Grand Est	t/an	43 450	IREP Eliminateur et PNTTD	157 000	16 898	Forte diminution des quantités produites et traitées en 2020 liée aux chantiers annuels de dépollution des sols (arrêt chantier de dépollution du SEITH) et au contexte sanitaire	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	21 300	IREP Eliminateur et PNTTD	30 500	13 500		Améliorer la connaissance des flux	
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres région	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	5 000	2 274			
	Tonnages Produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	121 451	1 125			

Analyse des DD et Filières REP en 2020

<i>Terres polluées</i>									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans le Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	86 867 t traitées dans le Grand Est (toutes provenances)	43 839 t traitées dans le Grand Est (toutes provenances)	Toutes les installations n'ont pas reçu de tonnages en raison de la faible production de terres polluées en 2020	Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés	
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 196	18 194	 Augmentation des quantités reçues		
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	PNTTD	10 676 (IREP)	15 028	 Augmentation des quantités reçues		
	Recensement des installations et capacités autorisées		liste en Annexe du PRPGD non exhaustive		5 installations supplémentaires depuis 2015	pas de nouvelle installation			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.3.4. Les REFIOM et REFIDI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
19 01 05*	Gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées
19 01 06*	Déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux
19 01 07*	Déchets secs de l'épuration des fumées
19 01 10*	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées
19 01 13*	Cendres volantes contenant des substances dangereuses
19 01 15*	Cendres sous chaudières contenant des substances dangereuses

Les REFIOM/REFIDI (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagère/Déchets Industriels) sont des résidus solides collectés en aval du traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Les REFIOM et REFIDI sont stabilisés avant d'être stockés dans des ISDD.

a) Bilan quantitatif

Le gisement des résidus d'épuration des fumées d'incinération, dans le Grand Est et traité en France était de 36 185 tonnes en 2020, contre 36 206 tonnes en 2019 et 29 300 tonnes en 2015 (selon la base IREP 2015 pour les mêmes codes déchets définis précédemment). **5 064 tonnes supplémentaires ont été produites mais exportées pour traitement**, contre 3 240 tonnes en 2019.

En 2020, ce gisement produit dans la Région est traité à :

- 34 % en Région Grand Est (contre 44% en 2019 et 39,4% en 2015) ;
- 26 % en Ile-de-France sur le site de SARP Industries (contre 26% en 2019 et 16,9% en 2015) ;
- 14 % en Bourgogne Franche Comté sur l'ISDD de Vaivre (contre 18% en 2019) ;
- 14 % en Pays de la Loire sur Séché Eco-industries Changé (contre 4% en 2019) ;
- 12 % à l'étranger en Allemagne (contre 8% en 2019 et 18,6% en 2015).

DESTINATION DE TRAITEMENT DES REFIOM-REFIDI PRODUITS EN GRAND-EST EN 2020

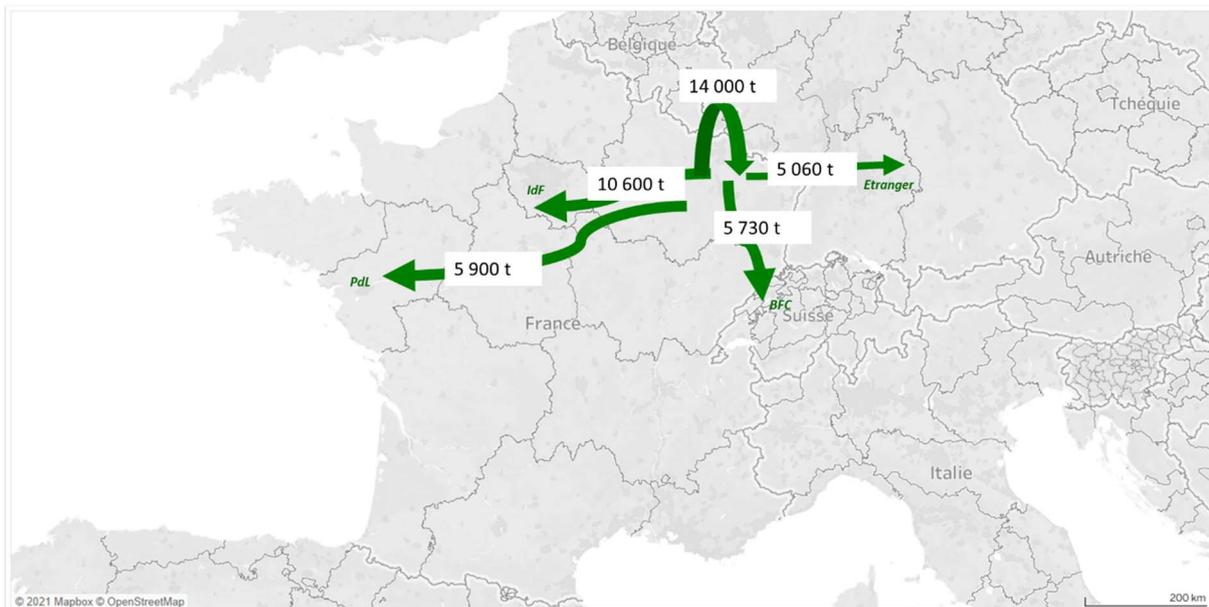


Figure 42 - Destination de traitement des REFIOM et REFIDI produits en Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

En 2020, les REFIOM et REFIDI sont orientés à :

- **57% vers une filière d'élimination** (pour 73% vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage – contre 87% en 2019, 27% vers du stockage – contre 13% en 2019) contre 66% en 2019 et 51% en 2015 ;
- 43 % vers une filière de valorisation (recyclage) contre 34% en 2019 et 49% en 2015.

A noter : sur les 41 250 tonnes produites en Région Grand Est, 31 tonnes ont fait l'objet d'un regroupement ou d'un transit, leurs filières d'élimination ou de valorisation ne sont donc pas connues.

Analyse : On compte environ 2 000 tonnes de REFIOM et REFIDI supplémentaires produites sur la Région Grand Est.

La proportion de ce gisement traité sur la Région Grand Est a diminué de -22% par rapport à 2019, passant ainsi de 16 000 tonnes en 2019 à 14 000 tonnes en 2020 traitées sur la Région.

En proportion, les exports de REFIOM vers l'Allemagne ont augmenté de près de 50% par rapport à 2019, correspondant à 1 800 tonnes supplémentaires exportées en 2020.

b) Les installations de traitement de la Région Grand-Est

En 2020, 47 580 tonnes de REFIOM et REFIDI ont été traités en Région Grand-Est, dont :

- 29% en provenance de la Région Grand-Est ;
- 24 % en provenance de l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Suisse) ;
- 15% en provenance de l'Île-de-France ;
- 12% en provenance de Normandie ;
- 9% en provenance des Hauts-de-France ;
- 6% en provenance de l'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 2% en provenance du Centre Val de Loire ;
- 1% en provenance de Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1% en provenance de Bretagne ;
- 1% en provenance de l'Occitanie.

PROVENANCE DES REFIOMS & REFIDI TRAITÉS EN GRAND EST EN 2020

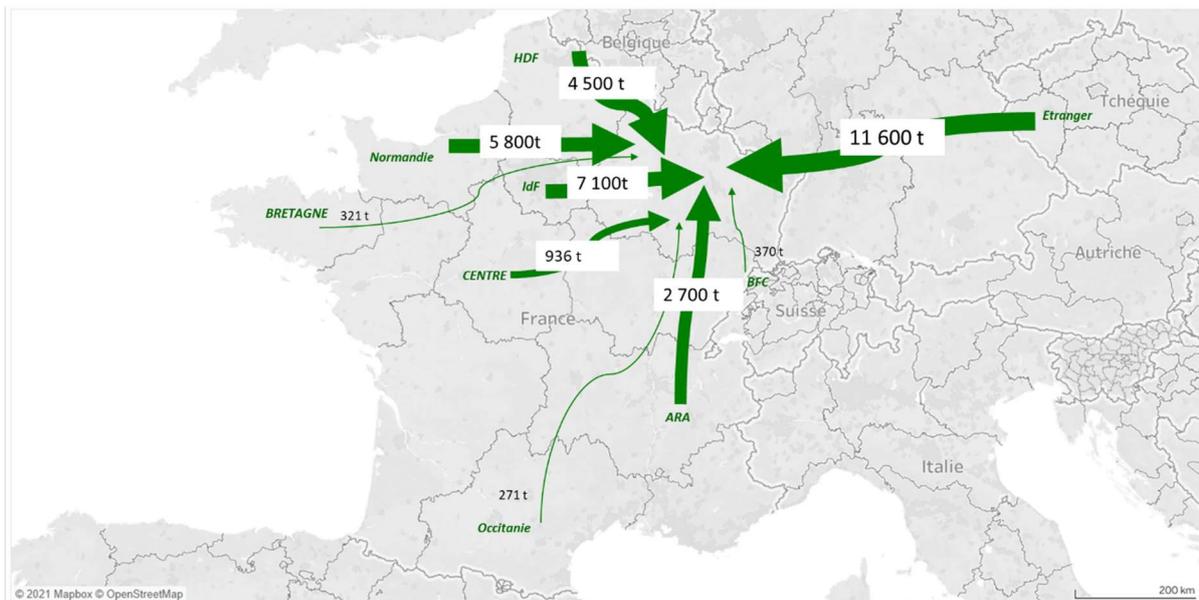


Figure 43 - Provenance des REFIOMS & REFIDI traités en Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les REFIOM & REFIDIS traités en Grand-Est sont orientés à :

- 16% vers une filière d'élimination (pour 98% vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage, 2% vers du stockage) ;
- 84% vers une filière de valorisation.

D'après la base IREP 2020, la Région Grand-Est compte 7 installations en charge du traitement des REFIOM et des REFIDI. Ces installations sont présentées sur la carte ci-dessous.

Installations de traitement des REFIOM & REFIDI de la Région Grand-Est



Figure 44 - Installations de traitement des REFIOM et REFIDI du GRAND-EST

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La répartition des REFIOM et REFIDI sur les différentes installations est la suivante :

Installation	Dept	Quantité traitée en			Capacité
		2015	2019	2020	
RESOLEST	54	31 362 t	36 861 t	38 980 t	65 000 t/an
ISDD JEANDELAINCOURT SUEZ	54	NC	4 881 t	4 100 t	200 000 t/an (tout DD confondus)
VYNOVA PPC	68	NC	4 611 t	0 t	62 000 t/an
TREDI HOMBOURG	68	NC	3 766 t	1 358 t	36 000 t/an (tout DD confondus)
CEDILOR	57	NC	3 731 t	3 089 t	
RUBIS TERMINAL	67	NC	436 t	0 t	32 265 t/an
TREDI STRASBOURG	67	NC	NC	23 t	
SUEZ RR IWS Saint- Brice Courcelles	51	NC	21 t	0 t	NC
TOTAL		N.C	54 307 t	47 550 t	

Analyse : Le détail des installations de la Région Grand Est sollicitées pour le traitement des REFIOM et des REFIDI en 2015 n'est pas connu.

Toute provenance confondue, les installations de la Région Grand Est ont traitées 47 550 tonnes de REFIOM et REFIDI en 2020. 82% du tonnage a été traité sur l'installation de RESOLEST.

Zoom sur l'installation RESOLEST :

L'installation RESOLEST, située à Rosières-aux-Salines dans le département de la Meurthe-et-Moselle a traité en 2020 82% du tonnage global de REFIOM et REFIDI traité en Grand-Est. RESOLEST, co-entreprise des Groupes Solvay et Sita Spécialités, est une installation de valorisation et de recyclage des résidus issus de l'épuration des fumées industrielles, avec un procédé de traitement au bicarbonate de sodium.

La capacité de l'installation est de 50 000 tonnes par an pour les résidus de traitement de fumées provenant de la valorisation énergétique des déchets ultimes des collectivités et 15 000 tonnes par an provenant du traitement des fumées de l'industrie et des sels industriels.

Le procédé de l'installation permet de récupérer de la saumure épurée contrôlée, les déchets ultimes stabilisés sont ensuite enfouis en ISDD.

c) Bilan de la production de REFIDI ET REFIOM

REFIOM et REFIDI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits en Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	39 446	41 249		Stabilisation des tonnages produits	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités en France (GE et autres régions)	t/an	29 300	IREP Eliminateur	36 206	36 185		Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux	
	Tonnages produits en Grand Est et traités en Grand Est	t/an	25 670	IREP Eliminateur	17 356	14 000			
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	30 400	IREP Eliminateur	18 900	22 230	 Augmentation des quantités		
	Tonnages produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an		IREP Eliminateur	3 240	5 064	 Augmentation des quantités		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

REFIOM et REFIDI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans les installations du Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	54 307	47 550	Diminution des tonnages traités dans la Région et augmentation de l'export à l'étranger		
	Tonnages traités en Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 500	11 600			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	17 412	13 952			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	25 395	21 998			
	Recensement des installations et capacités autorisées		liste en Annexe du PRPGD, non exhaustive		7 installations en GE qui traitent des REFIOM/REFIDI.	8 installations en GE qui traitent des REFIOM/REFIDI.			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.3.5. Les DASRI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes déchets suivants :

Code déchets	Description
18 01 03*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
18 02 02*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

Les déchets d'activités de soins sont les résidus issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Ces déchets peuvent être classifiés selon 2 catégories :

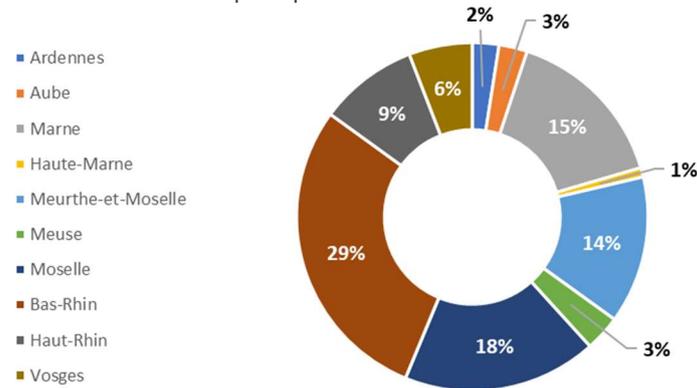
- Les **déchets de soins non contaminés assimilables aux déchets ménagers** ;
- Les **déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** relevant de l'une des catégories suivantes :
 - o Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
 - o Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables,
 - o Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption.

Les déchets peuvent provenir de 2 gisements :

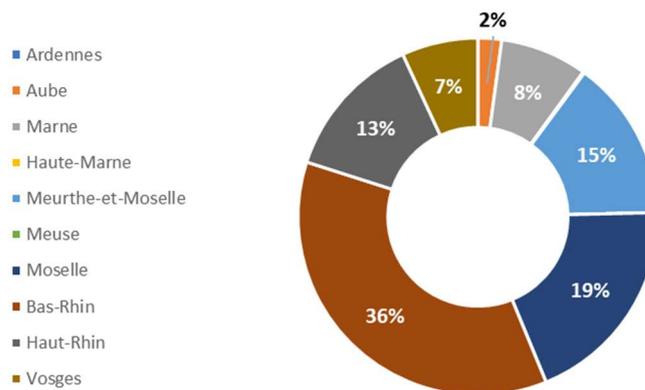
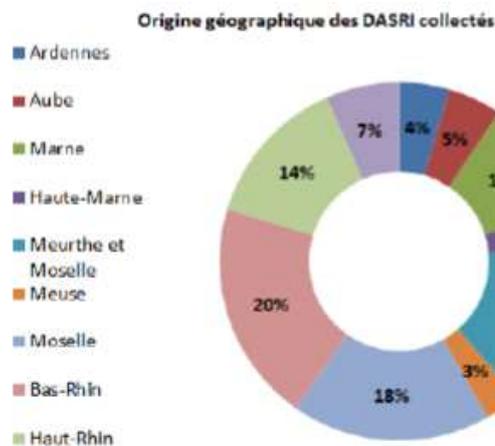
- Les producteurs non diffus : **les établissements de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)**
- Les producteurs diffus (**professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto traitement**).

Analyse des DD et Filières REP en 2020
a) Bilan quantitatif
a. Base IREP éliminateurs

En 2020, d'après la base IREP, la quantité de DASRI produit par les producteurs sur le territoire Régional est de 14 440 tonnes, soit environ 4 200 tonnes de plus qu'en 2019 :


Figure 45 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2020

A titre de comparaison, la répartition des gisements de DASRI par département en 2019 et 2015 sont présentées ci-dessous :


Figure 46 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2019

Figure 47 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2015

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les DASRI produits et collectés par les producteurs (base IREP) dans le Grand-Est sont traités via incinération :

- Pour **91 % en Région Grand Est soit 12 314 tonnes** ;
- Pour 8% en Région Ile-de-France sur les installations VALO'MARNE (94) et CGECP (95) soit 1 100 tonnes ;
- Pour 1% en Région Hauts-de-France soit 146 tonnes.

b. Données des CHU

En 2020, 3 CHU et 1 CHR ont été enquêtés par les lots DD et DAE afin de connaître les quantités de DASRI produites, voici les réponses données par ces derniers :

- ▶ CHR Metz : 970 t
- ▶ CHU Nancy : 490 t
- ▶ CHU Reims : 860 t
- ▶ CHU Strasbourg : 1250 t

Au total, les 4 centres hospitaliers de la région ont produit près de 3 570t de déchets dangereux.

A noter : un seul de 4 CHU (Reims) a déclaré ses données sur IREP Producteurs.

c. Données de l'éco-organisme DASTRI

L'éco-organisme a collecté 136,023t de déchets de personnes en auto-traitement.

Ces données sont détaillées dans la partie 5.2.12.b).

Analyse : Les quantités de DASRI (base IREP) produites en 2020 ont augmenté de 40% par rapport à 2019. Cela s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19 et le nombre important de malades ayant nécessité une hospitalisation.

Concernant le traitement des DASRI, la proportion traitée sur la Région Grand Est est stable entre 2019 et 2020.

Les données des CHU ont également fortement augmenté : +64% entre 2019 et 2020.

La quantité de DASRI collecté par DASTRI a augmenté de 94%.

b) Les installations de traitement de la Région Grand-Est

En 2020, d'après la base IREP, 12 580 tonnes de DASRI ont été traitées via incinération en Région Grand-Est.

Ce gisement provient en quasi-totalité de la Région. 213 tonnes proviennent des Hauts-de-France, 34 tonnes de Bourgogne-Franche-Comté, 10 tonnes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et enfin 7 tonnes des Pays-de-la-Loire.

4 installations en charge de l'incinération des DASRI des producteurs sont recensées :

- ▶ Val'ERGIE, situé à Ludres (54) pour 5 114 tonnes ;
- ▶ TREDI, situé à Strasbourg, pour 4 227 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur de Tronville-en-Barrois pour 2 318 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur de Sausheim du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour 1 046 tonnes.

Ces installations traitent également des DASRI gérés par l'éco-organisme DASTRI, appartenant au périmètre de la filière REP. Les tonnages totaux traités des DASRI (dont DASTRI) sur l'ensemble des installations de la Région sont détaillés ci-dessous :

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Tableau 11 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées (tonnes)		
				2015	2019	2020
Strasbourg	TREDI	Incinération de DD	7 000	4 280	3 830	4 227
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	1 200	920	1 112	1 046
Ludres	Nancy Energie	UIOM	5 000	5 050	4 504	5 114
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV Meuse	UIOM	2 500	2 480	2 210	2 318
TOTAL			15 700	12 730	11 656	12 706

Analyse : Les capacités de traitement de DASRI dans le Grand Est, identiques à celles de 2015, semblent à ce jour suffisantes pour couvrir les besoins de la région. Certaines installations reçoivent des quantités de DASRI provenant de régions limitrophes pour traitement.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

c) Bilan de la production de DASRI

DASRI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	gros producteurs : étab. de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)	t/an	13 980	IREP Eliminateur	10 252	14 400	 Tendance à vérifier sur les années à venir	Stabilisation des tonnages produits	
	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	12 163	IREP Eliminateur	9 425	13 104	 Tendance à vérifier sur les années à venir		
	Tonnages produits mais traités en Ile de France et Hauts de France	t/an	1 817	IREP Eliminateur	791	1 296	 Tendance à vérifier sur les années à venir	Améliorer la connaissance des gisements et destinations	
	producteurs diffus (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto-traitement)	t/an	979	estimation/ratio	717	1 008			
	REP DASTRI (patient en auto traitement)	t/an	71	source : Rapport Annuel DASTRI	70	136			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DASRI									
REGLES SRADET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités en Grand Est	t/an	12 730	IREP Eliminateur	11 656	12 706	Tonnages stables		Préservation des capacités de traitement
	part REP (patients en autotraitement) traités dans les installations du Grand Est	t/an	71	source : Rapport Annuel DASTRI	121	128		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
	capacités technique en Grand Est	t/an	15 700	DREAL	15 700	15 700	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région		Préservation des capacités de traitement
	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 635	12 532		Préservation des capacités de traitement	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	21	174			
	Recensement des installations et capacités autorisées		4 installations sur la Région		4 installations en Grand Est	5 installations en Grand Est			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.3.6. Les DEEE

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes déchets suivants :

Code déchets	Description
16 02 09*	Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB
16 02 10*	Équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09
16 02 13*	Équipements mis au rebut contenant des composants dangereux
16 03 03*	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
16 06 01*	Accumulateurs au plomb
16 06 02*	Accumulateurs Ni-Cd
16 06 03*	Piles contenant du mercure
20 01 21*	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure
20 01 23*	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones
20 01 33*	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03, et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles
20 01 35*	Équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux

a) Bilan quantitatif

En 2020, 83 819 tonnes de DEEE ont été produites en Région Grand-Est par les producteurs (46 768 en 2019 et 35 067 tonnes en 2015) :

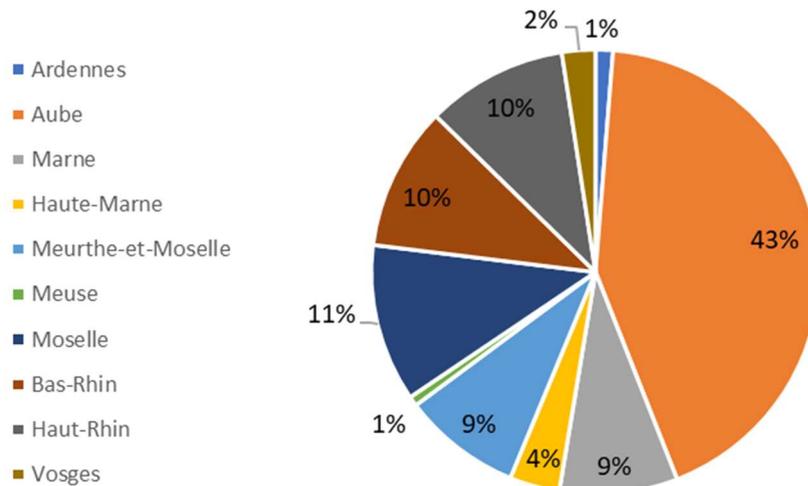


Figure 48 - Répartition départementale des DEEE produits en Grand-Est

N.B. : Le tonnage de DEEE produits en 2020 n'a pas augmenté de 80% par rapport à 2019. L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés.

Analyse : 43% du tonnage déclaré sur la base IREP provient du département de l'Aube, où se trouve une installation de traitement des DEEE REMONDIS Electrorecycling SAS.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Sur le gisement produit et déclaré par les producteurs de la Région, les DEEE sont traités :

- ▶ A 76 % soit 63 368 tonnes sur le Grand-Est ;
- ▶ A 9 % soit 7 728 tonnes à l'étranger (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Suisse et Espagne) ;
- ▶ A 6 % soit 4 635 tonnes en Hauts-de-France ;
- ▶ A 3 % soit 2 648 tonnes en Ile-de-France ;
- ▶ A 2 % soit 1 481 tonnes en Centre-Val de Loire ;
- ▶ A 1 % soit 1 229 tonnes en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ▶ A 1 % soit 1 217 tonnes en Bourgogne-Franche-Comté ;
- ▶ A 1 % soit 932 tonnes en Normandie.

Le détail de la répartition géographique de traitement du gisement produit en 2015 n'est pas connu.

En 2015, la production et le traitement des DEEE par les gros producteurs n'avaient pas été analysés. Les DEEE avaient été analysés dans le cadre de l'observation des filières REP. Ce présent rapporte traite de la production et du traitement des DEEE issus des éco-organismes dans le chapitre 5.2.9.

b) Les installations de traitement en Région Grand-Est

Un recensement des unités de transit, regroupement et tri des DEEE (rubriques 2711-1 et 2711-2) a été réalisé à partir de des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Unités de transit, regroupement ou tri des DEEE

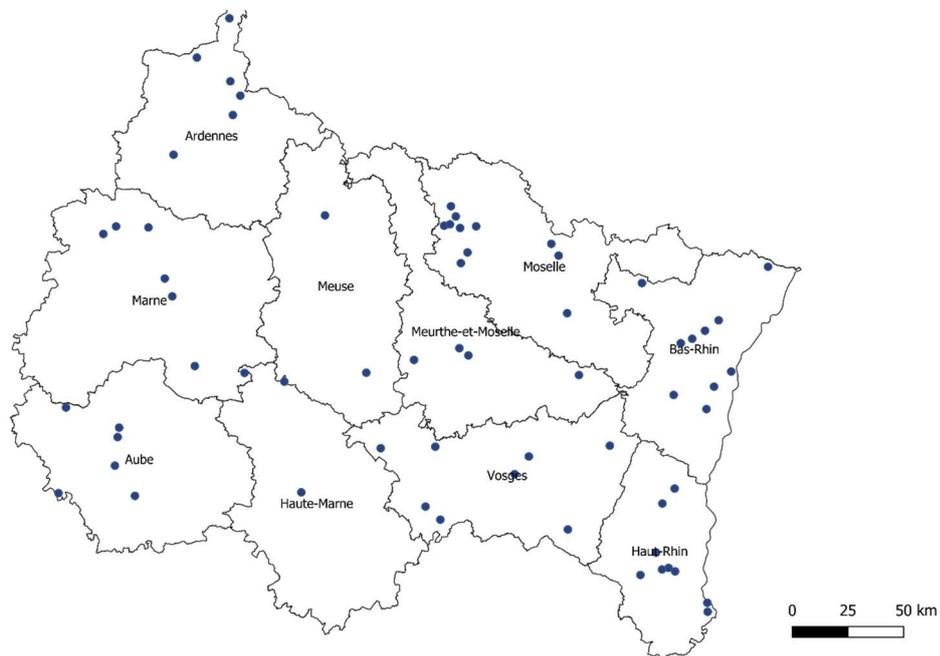


Figure 49 - Carte des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE

La liste des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE est disponible en annexe.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

En ce qui concerne le traitement des DEEE, on compte 7 installations sur le territoire Régional (rubrique 2790 des ICPE) :

Installation	Département	Commune	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées (tonnes)	
				2019	2020
ALSAREC	68	Rosenau	NC	NC	NC
HAUTE ALSACE RECYCLAGE	68	Sausheim	NC	NC	NC
ARTEMISE	10	Vulaines	17 000 t/an	2 745 tonnes	2 523 tonnes
REMONDIS	10	Saint-Thibault	1 210 m3 (volume susceptible d'être entreposé)	23 622 tonnes	30 680 tonnes
REFINAL INDUSTRIES DERICHEBOURG	55	Pagny-sur-Meuse	66,3 t/j (Rubrique 3510)	5 278 tonnes	4 970 tonnes
ENVIE	67	Strasbourg	NC	4 933 tonnes*	0 tonne
EURODIEUZE (piles et accumulateurs)	57	Dieuze	NC	1 334 tonnes**	593 tonnes

N.B : Les tonnages traités en 2015 par ces installations ne sont pas connus.

**Pour l'installation ENVIE, les tonnes présentées pour l'année 2019 correspondent à des opérations de regroupement avant traitement. En 2020 sur cette même installation, 5 028 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'un regroupement avant traitement, mais aucune tonne n'a été déclarée comme traitée.*

***Pour l'installation EURODIEUZE, les tonnes présentées en 2019 incluaient des codes déchets ne correspondant pas à des DEEE, ces codes ont donc été retirés pour l'année 2020, ce qui explique la différence de tonnage. En considérant les mêmes codes déchets en 2019 et 2020, 983 tonnes de DEEE ont été traités sur l'installation en 2019.*

Les données relatives à la filière REP DEEE sont présentées dans la partie sur l'observation des filières REP de ce présent rapport.

Analyse : Le parc d'installation de traitement des DEEE n'a pas évolué depuis 2015. La Région Grand-Est compte sur son territoire l'installation ARTEMISE, filière nationale du traitement des tubes lumineux. L'installation traite des tonnages en provenance de différentes régions françaises.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
c) Bilan de la production de DEEE

DEEE									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits en Grand Est	t/an	35 067	IREP Eliminateur	46 768	83 819	Le tonnage de DEEE produits en 2020 n'a pas augmenté de 80% par rapport à 2019. L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	REP DEEE collectés	t/an	56304 (DEEE ménagers)	Rapport filière ADEME	75 121	74 577		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
	Tonnages produits en Grand Est et traités en Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	38 350	63 368	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés	Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés	
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	2 330	11 303	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DEEE									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur	4 600	7 728	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés
	Recensement des installations et capacités autorisées des DEEE		7 installations de traitement		7 installations de traitement	7 installations de traitement			

3.4. Flux transfrontaliers et inter-Régionaux

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est est en 2020 présentée sur la carte ci-dessous :

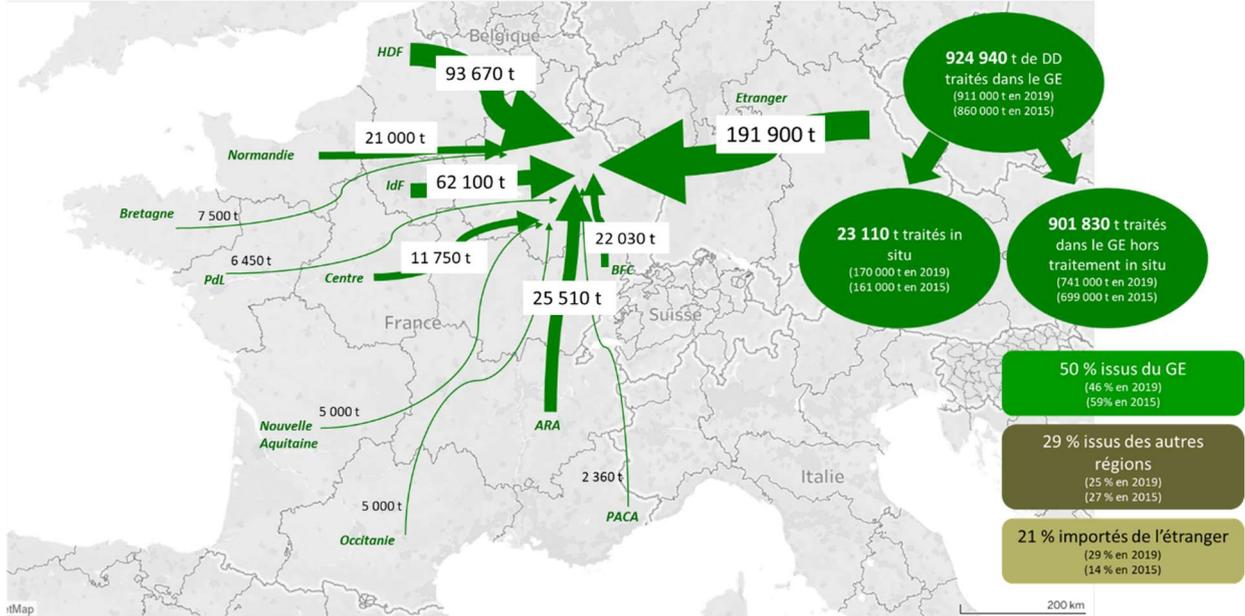


Figure 50 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2020

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est est en 2019 présentée sur la carte ci-dessous :

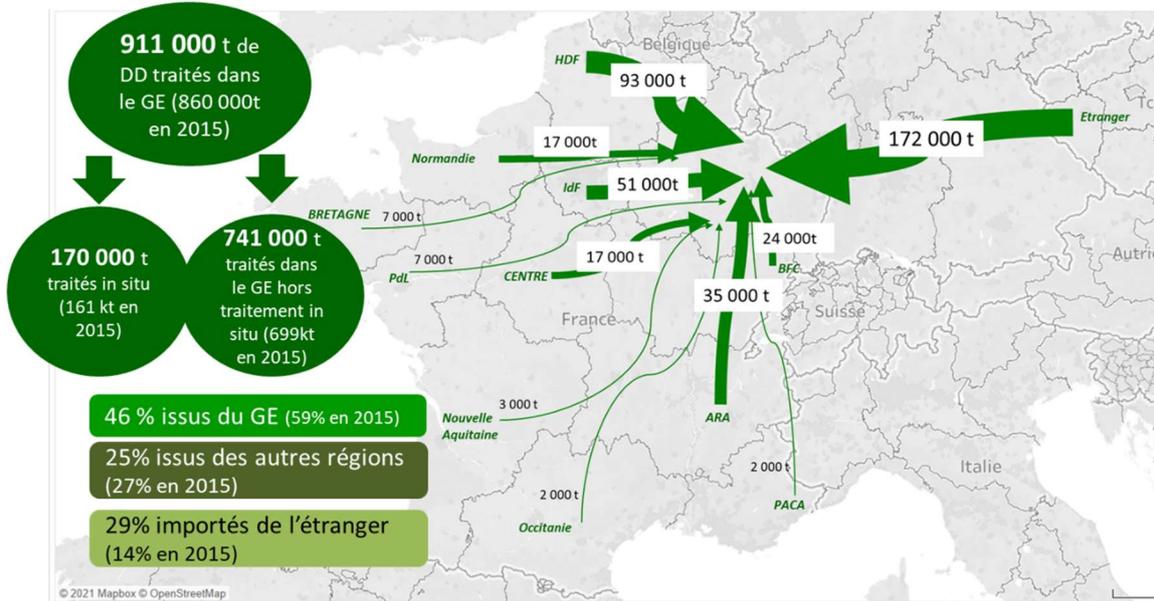


Figure 51 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2020

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est est en 2015 présentée sur la carte ci-dessous :

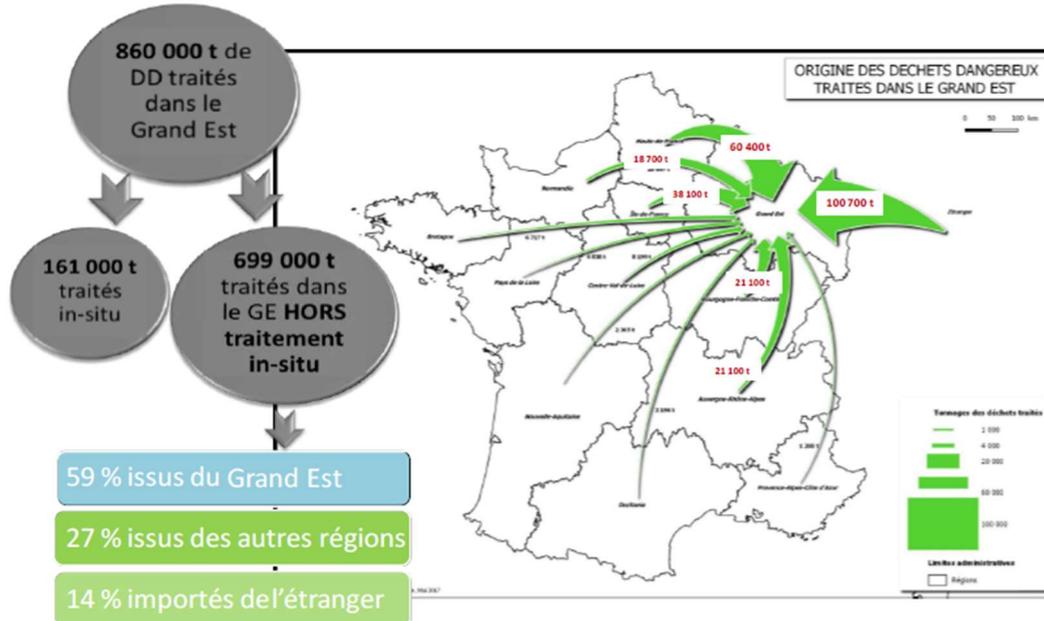


Figure 52 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2015

Analyse :

En 2020, 925 000 tonnes de déchets dangereux ont été traitées dans la Région Grand Est, soit 14 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2019 (y compris traitement *in situ*).

Le tonnage de déchets traités sur la région, hors traitement *in situ*, a augmenté de 22%.

Le tonnage en provenance des régions est resté relativement stable (+ 2%), tandis que le tonnage traité en provenance de la région Grand Est a augmenté de 44%.

3.4.1. Les flux inter-Régionaux

a) Hauts-de-France

Exportations vers la Région Hauts-de-France :

72 447 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans les Hauts-de-France. Sur ce gisement, 21 730 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations des Hauts-de-France, soit 30% du gisement exporté.

Sur les 50 717 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Hauts-de-France (hors regroupement et transit)

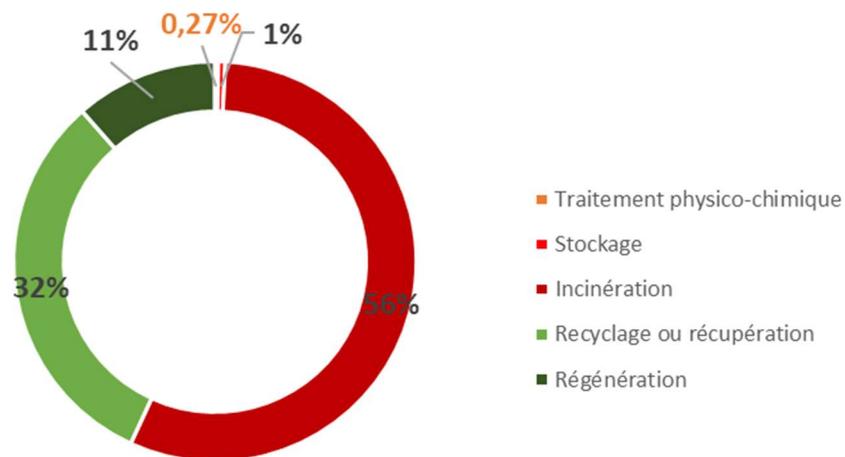


Figure 53 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans les Hauts-de-France

30 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 3 établissements ont traité 75% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SOTRENOR	Courrières	Nord-Pas-de-Calais (62)	13 894	Traitement et valorisation des déchets liquides, pâteux, solides
ARF (2 installations)	Vendeuil et Chauny	Aisne (02)	13 633	Valorisation énergétique des déchets dangereux industriels
RECYTECH	Fouquières-lès-Lens	Nord-Pas-de-Calais (62)	10 534	Recyclage des métaux

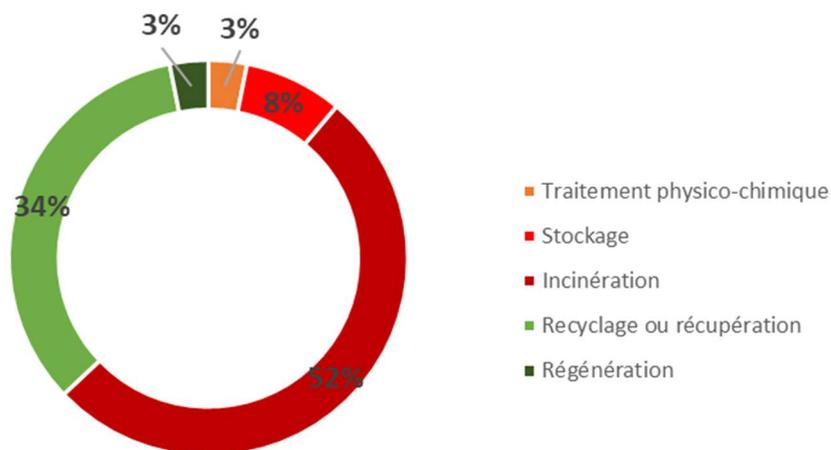
Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Hauts-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (21%) ;
- ▶ Les déchets liquides (21%) ;
- ▶ Les déchets autres (13%) ;
- ▶ Les résidus de traitement de surface (10%).

Importations en Région Grand-Est :

93 671 tonnes de déchets dangereux produites dans les Hauts-de-France ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 18 560 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 20% du gisement importé.

Sur les 75 111 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Grand-Est
(hors regroupement et transit)

Figure 54 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand-Est

25 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Hauts-de-France. 3 établissements ont traité 69% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
CIMENTERIES CALCIA	Couvrot	Marne (51)	29 095	Co-incinération
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	14 220	Recyclage métaux
VICAT	Xeuilley	Meurthe-et-Moselle (54)	8 364	Co-incinération

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les déchets de traitement physico-chimique (47%) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (19%) ;
- ▶ Les solvants usés (8%).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France est présentée ci-dessous :

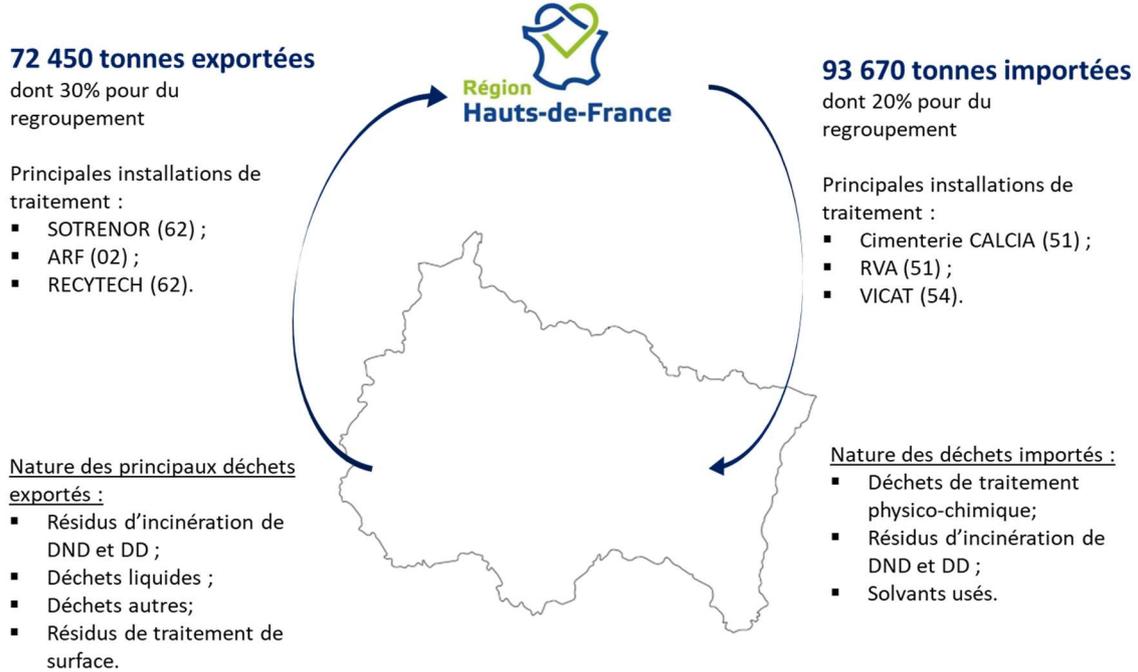
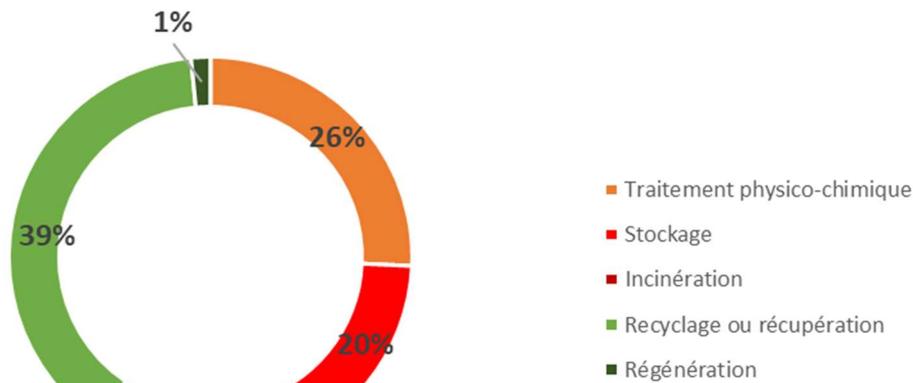


Figure 55 - Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France

b) Bourgogne-Franche-Comté
Exportations vers la Région Bourgogne-Franche-Comté :

31 705 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Bourgogne-Franche-Comté. Sur ce gisement, 3 023 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de la Bourgogne-Franche-Comté, soit 10% du gisement exporté.

Sur les 28 682 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en BFC
 (hors regroupement et transit)

Figure 56 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en BFC

17 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 3 établissements ont traité 93% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
EQUIOM Cimenterie Rochefort	Rochefort-sur-Nenon	Jura (39)	11 000	Co-incinération
ISDD de Vaivre	Vaivre	Haute-Saône (70)	10 981	Installation de stockage de DD
SOTREFI	Etupes	Doubs (25)	4 751	Traitement multi-filières

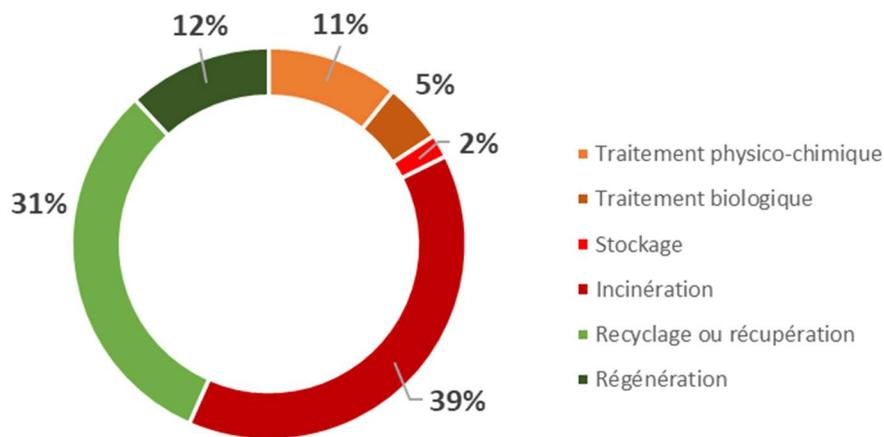
Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région BFC pour traitement sont :

- ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD (19%)
- ▶ Les mâchefers, scories et cendres (19%) ;
- ▶ Les déchets liquides (11%) ;
- ▶ Les résidus de séparateurs eau/hydrocarbures (9%).

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Importations dans le Grand-Est :

22 028 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région BFC ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 2 527 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 11% du gisement importé.

Sur les 19 501 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Grand-Est
(hors regroupement et transit)

Figure 57 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand-Est

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Bourgogne-Franche-Comté. 6 établissements ont traité 71% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	3 121	Incinération de DD
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	3 089	Recyclage métaux
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	2 139	Régénération
METAL BLANC	Bourg-Fidèle	Ardenes (08)	2 128	Recyclage métaux
HOLCIM Haut-Rhin	Altkirch	Haut-Rhin (68)	1 703	Co-incinération
EQIOM	Heming	Moselle (57)	1 698	Co-incinération

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (16%) ;
- ▶ Les accumulateurs au plomb (11%) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (11%) ;
- ▶ Les déchets de traitement physico-chimique (9%) ;
- ▶ Les résidus de traitement de surface (9%) ;
- ▶ Les déchets de peintures, vernis, colle (8%).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté est présentée ci-dessous :

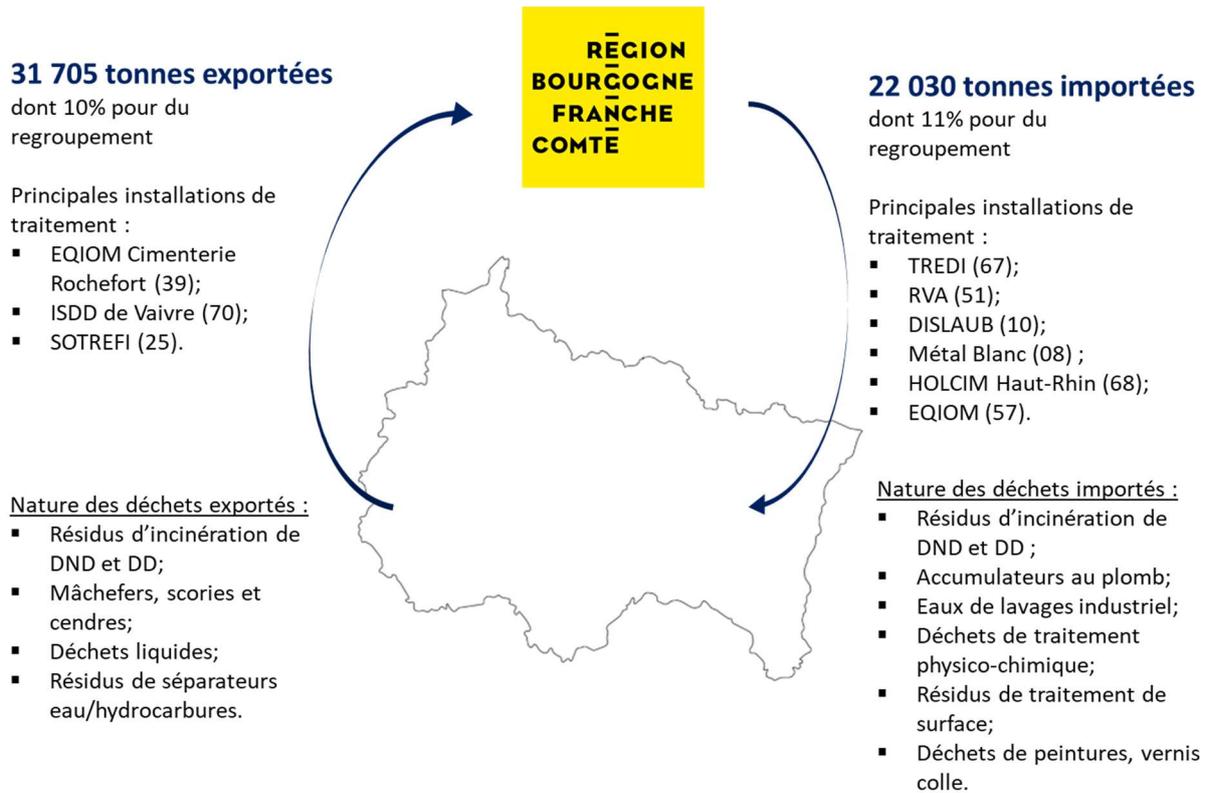
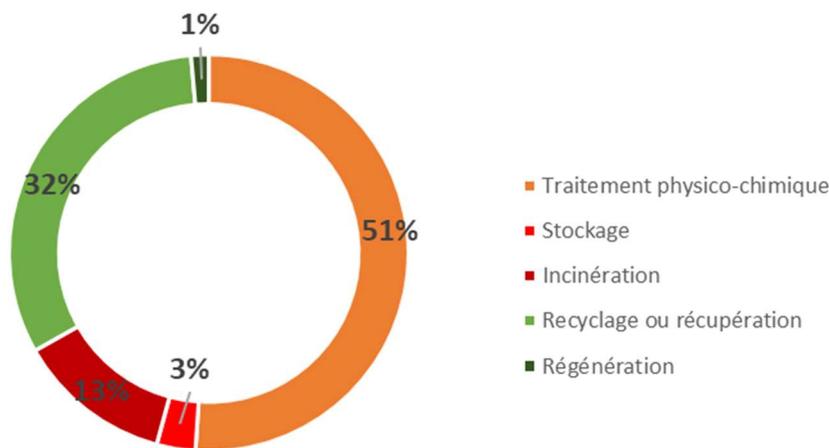


Figure 58 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté

c) Ile-de-France
Exportations vers la Région Ile-de-France :

23 248 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Ile-de-France. Sur ce gisement, 3 534 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'Ile-de-France, soit 15% du gisement exporté.

Sur les 19 714 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Ile-de-France
 (hors regroupement et transit)

Figure 59 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France

23 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 83% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SARP Industries	Limay	Yvelines (78)	12 583	Traitement multi-filières
SUEZ RR IWS MINERALS	Villeparisis	Seine-et-Marne (77)	1 437	Traitement physico-chimique
TRIADE ELECTRONIQUE	Gonesse	Val d'Oise (95)	1 255	Recyclage métaux
VALO'MARNE	Fresnes	Val de Marne (94)	1 094	Incinération

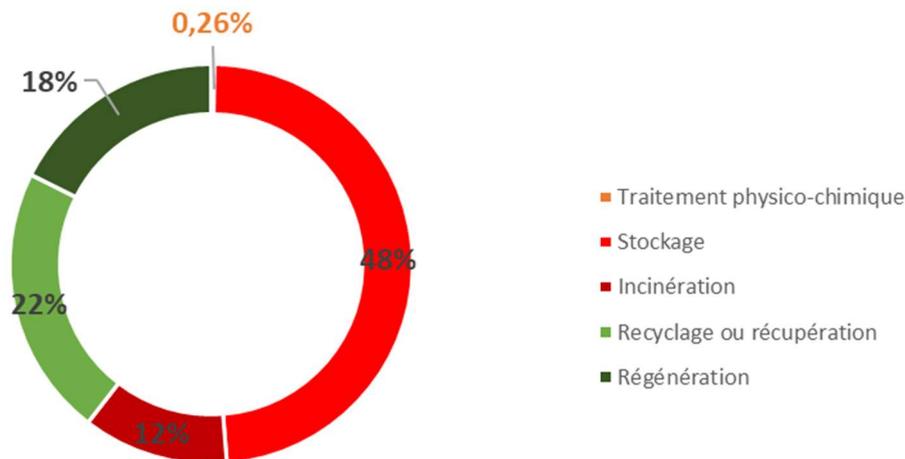
Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Ile-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les REFIOM (54%) ;
- ▶ Les DEEE hors lampes (13%).

Importations dans le Grand-Est :

62 074 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Ile-de-France ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 3 653 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 6% du gisement importé.

Sur les 58 421 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Grand-Est
(hors regroupement et transit)

Figure 60 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'IdF traités en Grand-Est

19 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Ile-de-France. 4 établissements ont traité 78% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
ISDD Laimont-SUEZ	Laimont	Meuse (55)	21 890	Stockage
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	10 823	Régénération
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	7 041	Valorisation des REFIDI
ISDD Jeandelaincourt-SUEZ	Jeandelaincourt	Meurthe-et-Moselle (54)	6 339	Stockage

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les terres polluées (28%)
- ▶ Les eaux de lavage industriel (18%) ;
- ▶ Les REFIDOM (12%) ;
- ▶ Les déchets amiantés (12%).

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France est présentée ci-dessous :

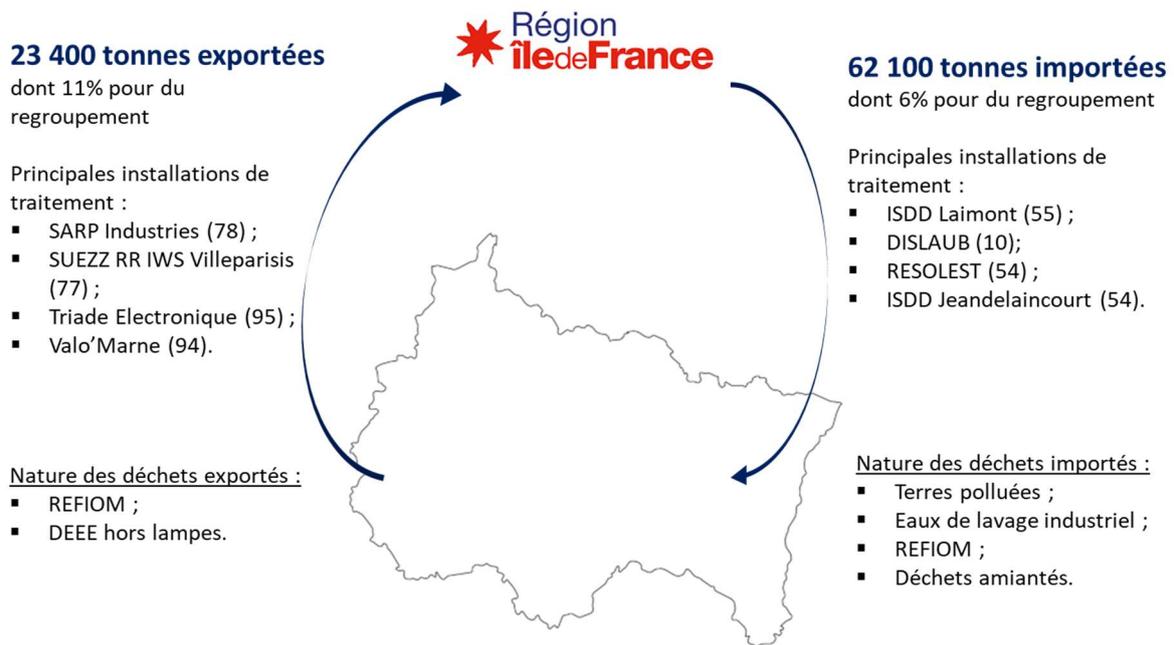


Figure 61 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France

d) Auvergne-Rhône-Alpes
Exportations vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

25 959 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand-Est ont été exportées dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Sur ce gisement, 547 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'ARA, soit 2% du gisement exporté.

Sur les 25 413 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en ARA

(hors regroupement et transit)

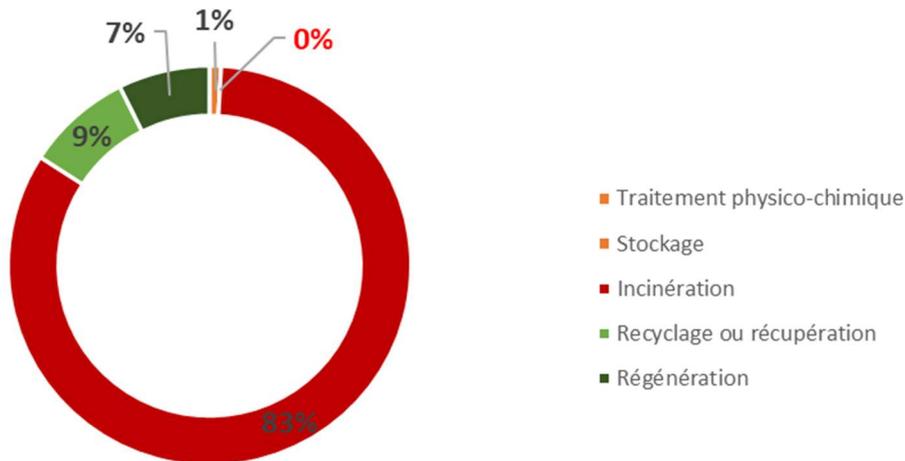


Figure 62 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA

25 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand-Est. 4 établissements ont traité 77% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
TREDI	Salaise-sur-Sanne	Isère (38)	7 575	Incinération de DD
VICAT	L'Isle-d'Abeau	Isère (38)	5 320	Co-incinération
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	Givors	Rhône (69)	4 080	Incinération de DD
TREDI	Saint-Vulbas	Ain (01)	2 674	Incinération de DD

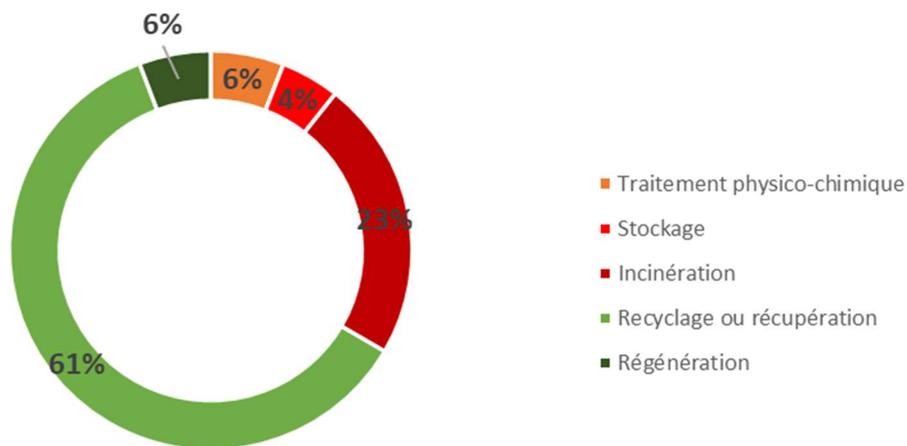
Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région ARA pour traitement sont :

- ▶ Les eaux de lavage industriel (27%) ;
- ▶ Les déchets liquides (24%) ;
- ▶ Les solvants usés (20%).

Importations dans le Grand-Est :

25 514 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région ARA ont été importées dans le Grand-Est. Sur ce gisement, 2 928 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand-Est, soit 10% du gisement importé.

Sur les 23 079 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Grand-Est
(hors regroupement et transit)

Figure 63 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est

20 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région ARA. 3 établissements ont traité 77% du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	10 502	Recyclage métaux
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	4 528	Incinération de DD
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	2 720	Valorisation des REFIDI

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les Résidus d'incinération de DND et de DD (47%) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (25%) ;
- ▶ Les REFIO (12%).

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes est présentée ci-dessous :

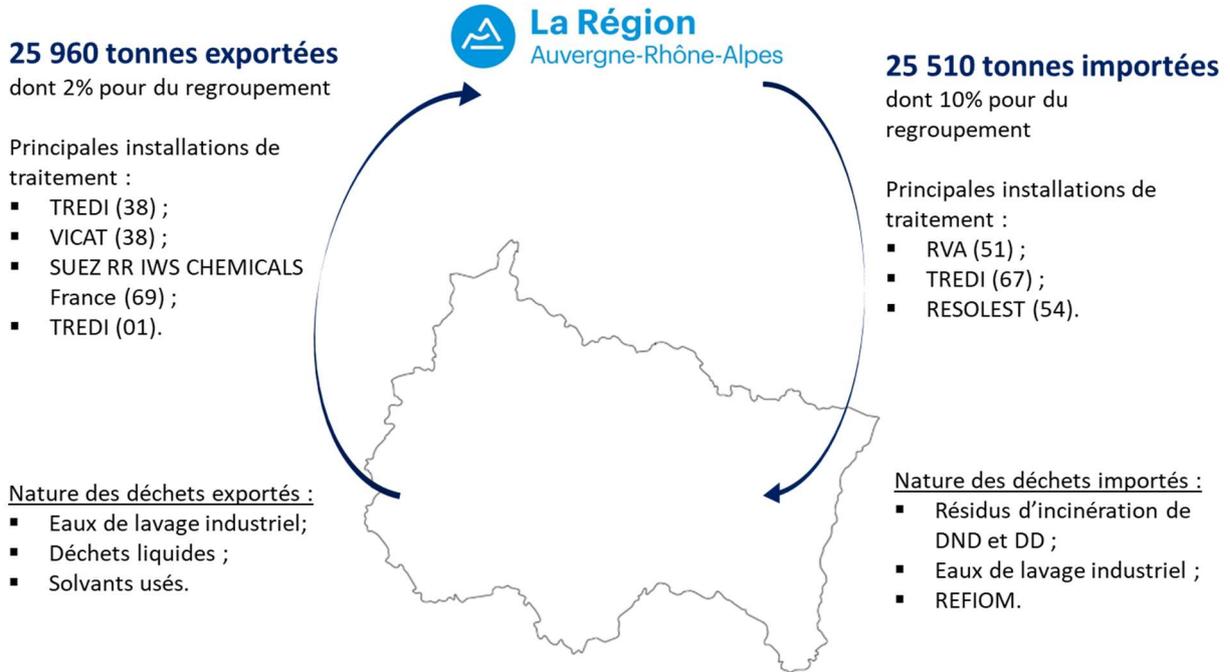


Figure 64 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes

e) **Bilan des imports**

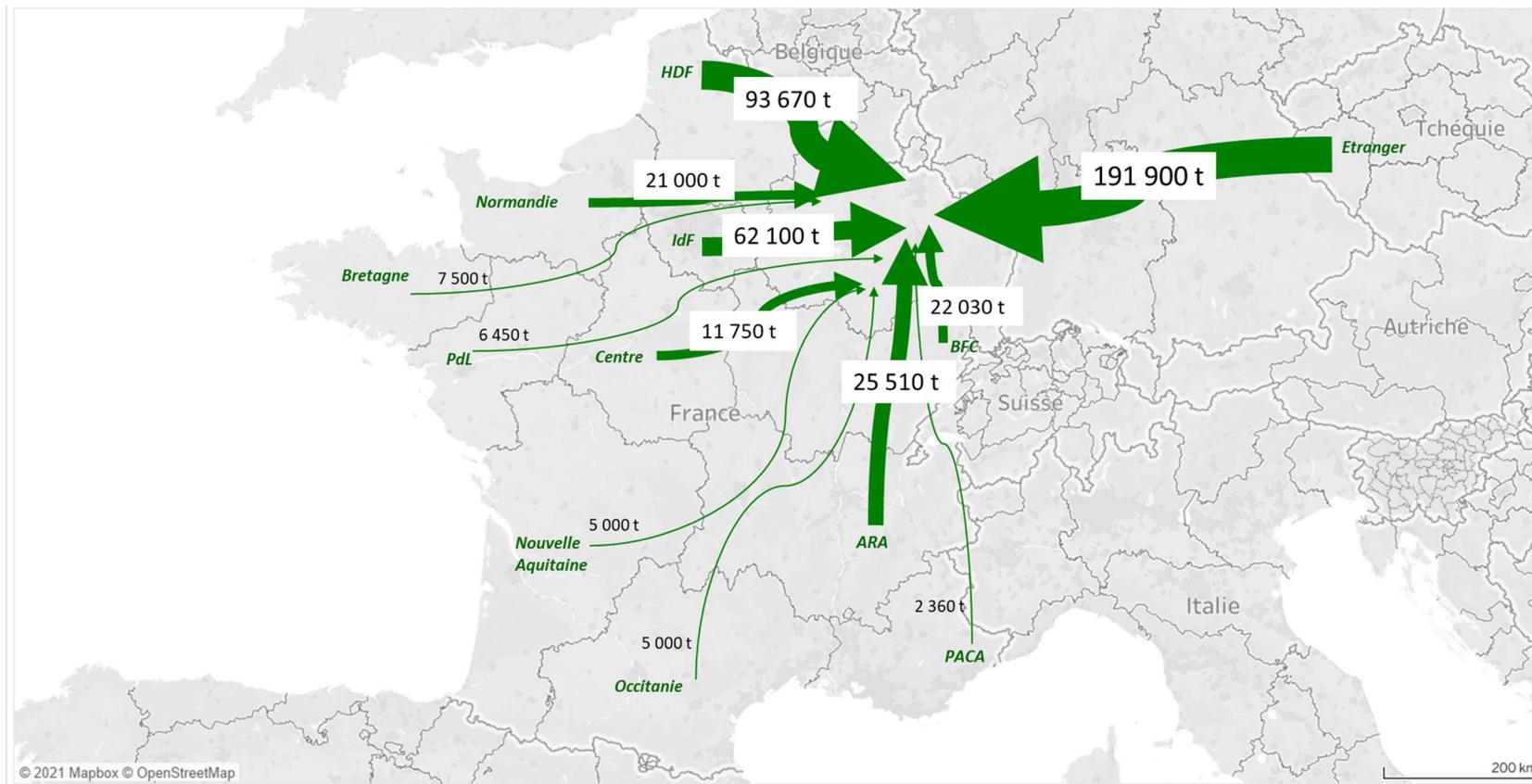


Figure 65 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est en 2020 (source : IREP et PNTTD 2020)

f) Bilan des exports

Les principales installations de traitement de déchets dangereux ayant reçu des déchets dangereux collectés dans le Grand Est sont présentées dans la carte ci-après :

**Installations de traitement de Déchets Dangereux déclarant dans GERE 2020
recevoir les déchets dangereux collectés dans le Grand Est**

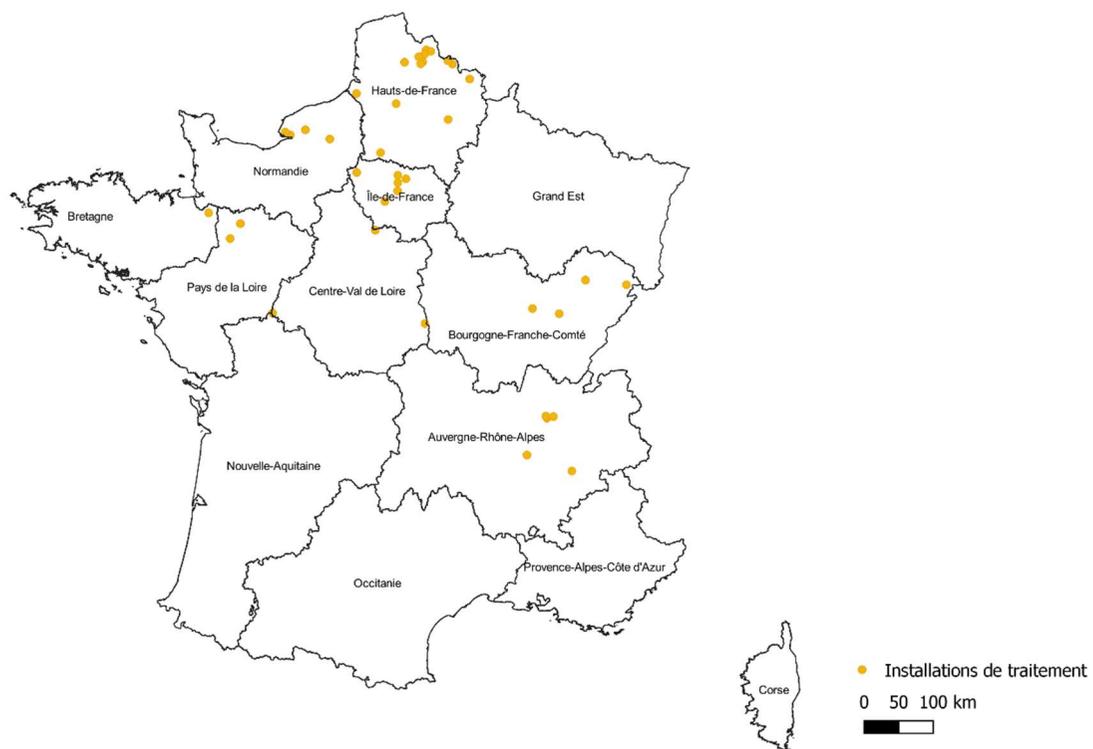


Figure 66 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales installations ayant reçu des déchets dangereux en provenance de la Région Grand Est (plus de 1 000 tonnes) :

ETABLISSEMENTS	Département	Quantité traitée en 2020
Auvergne-Rhône-Alpes		
SPEICHIM PROCESSING	01	1 869
Tredi Saint Vulbas	01	2 674
Trédi	38	7 575
VICAT	38	5 320
SUEZ RR IWS Chemicals Site de Pont de Claix	38	4 053
Bourgogne-Franche-Comté		
EDIB / LONGVIC	21	2 324
SOTREFI	25	4 912
EQIOM Cimenterie de Rochefort	39	11 000
ISDD VAIVRE	70	10 981
Bretagne		
CHIMIREC	35	1 190
Centre		
Ciments Calcia	18	6 269
CHIMIREC-PPM	37	1 392
SOCIETE TRAITEMENTS CHIMIQUES DES METAUX	45	1 476
Hauts-de-France		
ARF	02	14 673
Produits Chimiques de Loos	59	4 343
SHL	59	1 743
SUEZ RV OSIS NORD	59	1 140
GDE	59	1 700
ARF	59	2 785
COOLREC	59	1 979
Remondis	60	2 405
EARTHMINDED	62	1 138
SCORI	62	8 911
SOTRENOR	62	13 899
RECYTECH	62	10 534
METOSTOCK ENVIRONNEMENT	80	1 128
TRD	80	1 201
Ile-de-France		
SUEZ RR IWS MINERALS France	77	1 452
SARP INDUSTRIES	78	12 601
SCHÜTZ FRANCE	91	1 106
SITREM	93	1 376
VALO'MARNE	94	1 094
TRIADE ELECTRONIQUE	95	1 303
Normandie		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

ETABLISSEMENTS	Département	Quantité traitée en 2020
TRIADIS Services	76	1 702
ECO HUILE	76	3 662
SEDIBEX	76	5 330
OSILUB	76	5 610
DISTILLERIE HAUGUEL	76	1 333
Pays-de-la-Loire		
Séché Eco-Industries Changé	53	21 263
LAFARGE	53	1 554

Analyse des DD et Filières REP en 2020
g) Bilan des flux interrégionaux

Flux interrégionaux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés d'autres régions de France et traités en Grand Est	t/an	185 000 ⁷	IREP Eliminateur	258 000	262 370	Quantité de DD importés stable entre 2019 et 2020 Plus de déchets importés qu'exportés		Echanges équilibrés
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions (2)	t/an	159 000 ⁷	IREP Eliminateur	222 500	210 360	Quantité de DD exportés stable entre 2019 et 2020		
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés de Hauts de France et traités en Grand Est	t/an	60 400	IREP Eliminateur	92 200	93 671	 Quantité de DD importés stable entre 2019 et 2020 Plus de déchets importés qu'exportés		Echanges équilibrés
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Hauts de France	t/an	91 000	IREP Eliminateur	90 600	72 447	Diminution de la quantité de DD exportés, tendance à confirmer sur les années à venir		

⁷ En 2015, le PNTTD ne disposait pas de données consolidées pour l'ensemble de la Région Grand-Est. Le flux de déchets dangereux traités à l'étranger était issu de la base IREP, ce qui explique l'écart constaté entre les données 2020 / 2019 et 2015.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Flux interrégionaux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés de Bourgogne-Franche Comté et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	24 500	22 030	Diminution des quantités de DD importées	Echanges équilibrés	
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Bourgogne-Franche Comté	t/an	36 000	IREP Eliminateur	36 000	31 705	Plus de déchets exportés qu'importés Diminution de la quantité de DD entre 2019 et 2020		
	Quantité de déchets importés d'Ile de France et traités en Grand Est	t/an	38 100	IREP Eliminateur	50 580	62 100	Plus de déchets importés qu'exportés Augmentation de la quantité de déchets importés		
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers d'Ile de France	t/an	23 000	IREP Eliminateur	23 400	23 400	Quantité de DD exportés stable entre 2019 et 2020		
	Quantité de déchets importés d'AURA et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	35 000	25 510	Echanges équilibrés Diminution des quantités importées		
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers AURA	t/an	29 900	IREP Eliminateur	27 000	25 960			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
3.4.2. Flux transfrontaliers

Les flux transfrontaliers sont évalués à partir des données du PNTTD.

Importation : 191 900 tonnes (+ 12 %)
 2015 : 100 700 tonnes
 2019 : 172 000 tonnes

Pays d'origine :

- 42 % Allemagne
- 17 % Belgique
- 12 % Luxembourg
- 11 % Pays-Bas
- 7 % Autriche

Typologie des déchets importés :

- 26 % Résidus d'incinération de DND et DD
- 18 % Eaux de lavage industriel
- 11 % Déchets liquides
- 10 % Déchets de construction

Exportation : 64 500 tonnes (- 66%)
 2015 : 81 000 tonnes
 2019 : 188 000 tonnes

Pays de traitement :

- 39 % Belgique
- 28 % Allemagne
- 13 % Danemark
- 11 % Pays-Bas
- 9 % Italie

Typologie des déchets exportés :

- 33 % Déchets de construction
- 10 % Résidus d'incinération de DND et DD
- 6 % Boues et pâteux

L'ensemble des pays de provenance ou de traitement des déchets dangereux se trouvent **en Europe**. Les exportations concernent en majorité les déchets de construction, puis les résidus d'incinération de DND et DD et les boues et pâteux. Les importations concernent en majorité les résidus d'incinération de DND et DD, les eaux de lavage industriel et les déchets liquides.

En 2020, 191 900 tonnes (+ 12% par rapport à 2019) ont été importées en Région Grand Est et 64 500 tonnes (- 66% par rapport à 2019) ont été exportées vers des pays étrangers, en 2015 respectivement 100 700 tonnes et 81 000 tonnes et en 2019 172 000 tonnes et 188 000 tonnes.

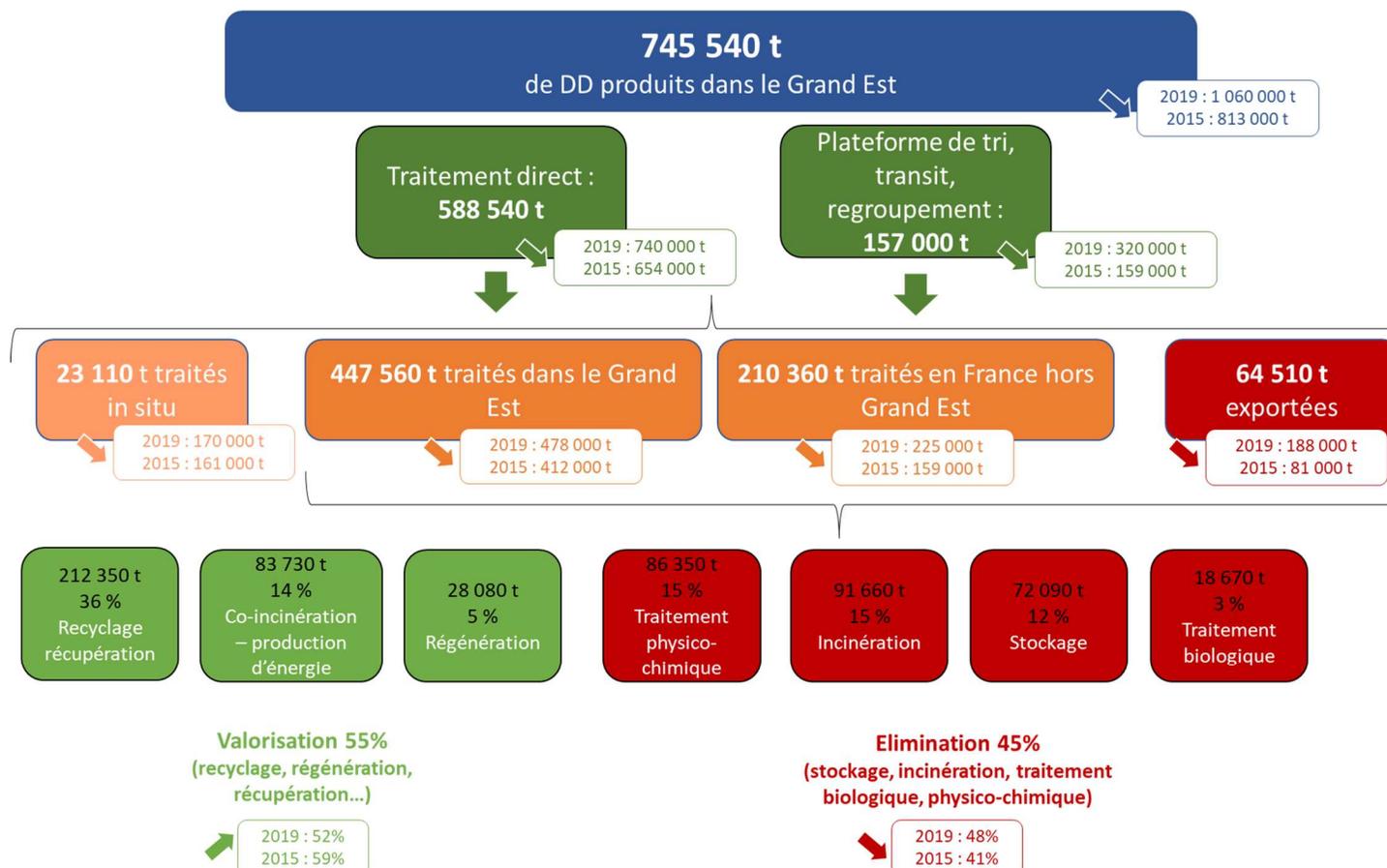
Les principaux pays desquels des déchets dangereux sont importés sont : <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'Allemagne pour 42 % ; ▶ La Belgique pour 17% ; ▶ Le Luxembourg pour 12% ; ▶ Les Pays-Bas pour 11% ; ▶ L'Autriche pour 7%. 	Les principaux déchets dangereux produits à l'étranger et importés sur la Région sont : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des résidus d'incinération de DND et DD pour 26% ; ▶ Des eaux de lavage industriel pour 18% ; ▶ Des déchets liquides pour 11% ; ▶ Des déchets de construction pour 10%. 	La Région Grand-Est sollicite des installations des pays suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La Belgique pour 39% du gisement exporté ; ▶ L'Allemagne pour 28% du gisement exporté ; ▶ Le Danemark pour 13% du gisement exporté ; ▶ Les Pays-Bas pour 11% du gisement exporté ; ▶ L'Italie pour 9% du gisement exporté. 	Les typologies de déchets exportés sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les déchets de construction pour 33% ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD pour 10% ; ▶ Les boues et pâteux pour 6%.
---	---	--	---

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Flux transfrontaliers									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	unité	données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	188 000	64 510	 Diminution de la quantité de DD exportés, en partie dû à l'arrêt de dépollution du SEITH, tendance à confirmer sur les années à venir	Echanges équilibrés	
	Quantités de déchets dangereux traités en Grand Est importés de l'étranger	t/an	100 700	PNTTD	172 000	191 000	 Augmentation de la quantité de DD importés depuis 2015 Plus de déchets importés qu'exportés		

4. Conclusion de l'observation des déchets dangereux

Synthèse de la gestion des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est



NB. Les pourcentages de valorisation et élimination considérés sont établis sur la base des 722 430 t de déchets dangereux produits dans le Grand Est, en excluant uniquement les déchets dangereux traités in situ.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

1. Production de déchets dangereux :

- Quantité :

Depuis 2015, une augmentation généralisée de la quantité de déchets dangereux a pu être constatée, passant de 813 000 tonnes en 2015 à 1 060 000 tonnes en 2019. Cependant, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux différents arrêts d'activité liés à cette dernière, la production de déchets dangereux a fortement diminué passant à 745 540 tonnes en 2020.

- Origine de production et destination :

En 2020, 90% du tonnage produit a été traité en France, dont 3% directement sur les sites de production (traitement *in situ*).

En 2019, 80% du tonnage produit avait été traité en France, dont 25% par traitement *in situ*. La quantité de déchets dangereux traités sur site a diminué de 86%, en lien avec les arrêts d'activités dus à la crise sanitaire.

Pour les mêmes raisons, les quantités produites dans la région et traitées hors de la Région Grand Est (en France ou à l'étranger) ont également diminué de -7% en France hors Grand Est et de manière plus significative pour l'étranger, -66%. En ce qui concerne les modes de traitement, le taux de valorisation est resté stable passant de 52% en 2019 à 55% en 2020.

Les données 2021 permettront d'avoir des données sur une année avec un « retour à la normale », malgré un confinement. Les données 2022, pourront confirmer la tendance de production de déchets dangereux sur la Région Grand Est.

- Typologie et secteurs de production :

Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages (hors déchets *in situ* et traités hors Grand Est soit 657 920 t) en 2020 sont :

- les déchets liquides,
- les résidus d'incinération,
- les VHU,
- les eaux de lavage industriel.

Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux en 2020 sont :

- l'industrie ;
- le traitement des déchets, des eaux usées, des sols pollués ;
- l'automobile ;
- les centrales thermiques, chaufferies ;
- le BTP.

2. Déchets diffus :

La production de déchets dangereux diffus n'est pas stable depuis 2015 :

- en 2015, le gisement DD diffus était estimé à 121 000 t,
- en 2019 l'estimation était de 305 430 t, soit une augmentation de 152%.
- en 2020, le gisement de DD diffus était estimé à 123 690 t, soit une diminution de 60% par rapport à 2019 et une stabilisation par rapport à 2015.

Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre 2015 (121 000 t), 2019 (305 430 t) et 2020 (123 690 t). L'écart de tonnage entre 2015 et 2019 peut s'expliquer par une meilleure connaissance du gisement en 2019 qu'en 2015. La crise du Covid-19 et les différents arrêts de l'activité peuvent expliquer la diminution importante de déchets dangereux diffus entre 2019 et 2020. La tendance générale sera à confirmer avec les données 2021.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La **production de déchets dangereux diffus « connus »** a quant à elle **augmenté de 6%** entre 2019 et 2020, passant d'environ 27 200 tonnes à 28 800 tonnes.

La part connue des déchets diffus en 2019 représentait 9%, alors qu'en 2020 cette part représente 22%. Une augmentation de 8% de la quantité de déchets dangereux produits peut être constatée pour les PME, PMI et TPE entre 2019 et 2020 via l'estimation faite par l'outil EGIDA.

Pour améliorer les connaissances sur les gisements de déchets diffus des questionnaires spécifiques pourront être mis en place, notamment pour les déchets dangereux du BTP. A terme, l'outil Trackdéchets pourra être utilisé lorsque les données seront accessibles au public.

3. Filière REP

Concernant les **filières REP**, une **augmentation générale des quantités collectées** peut être observée, notamment **grâce à une meilleure connaissance pour certaines filières. Même si les objectifs fixés par le PRPGD ne sont pas tous atteints, la tendance est encourageante.**

5. Observations des filières REP

Dans ce présent rapport, l'ensemble des filières sont présentées selon les éléments suivants :

- ▶ Le périmètre de la filière définissant les déchets et producteurs concernés ;
- ▶ Un rappel des objectifs nationaux et définis par la Région dans le PRPGD ;
- ▶ Une description de l'organisation de la filière ;
- ▶ Un bilan quantitatif ;
- ▶ Le devenir des déchets ;
- ▶ Une synthèse des chiffres clés de la filière.

L'ensemble des données proviennent des éco-organismes ou de l'ADEME en charge de l'observation de certaines filières REP.

5.1. Organisation du dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur

La responsabilité élargie du producteur repose sur un principe selon lequel les metteurs sur le marché de certains produits sont responsables de leurs déchets. Ils sont tenus de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Les trois principaux objectifs de la mise en place des filières REP sont les suivants :

- Inciter les producteurs à éco-concevoir leurs produits et à réduire la quantité de déchets, en les faisant prendre en charge le coût environnemental de la fin de vie des produits ;
- Atteindre les objectifs de valorisation des déchets fixés au niveau communautaire ou par les États membres, ce qui suppose de développer le recyclage ;
- Permettre une meilleure répartition des coûts de gestion des déchets en ne les faisant plus porter aux seules collectivités locales, tout en faisant émerger une industrie (privée) du recyclage pour les flux de déchets relevant de la REP.

En France, une vingtaine de filières REP ont été mises en œuvre progressivement. La première filière REP concerne les emballages et a été mise en place en 1993. La chronologie de mise en œuvre des filières est présentée dans la frise ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

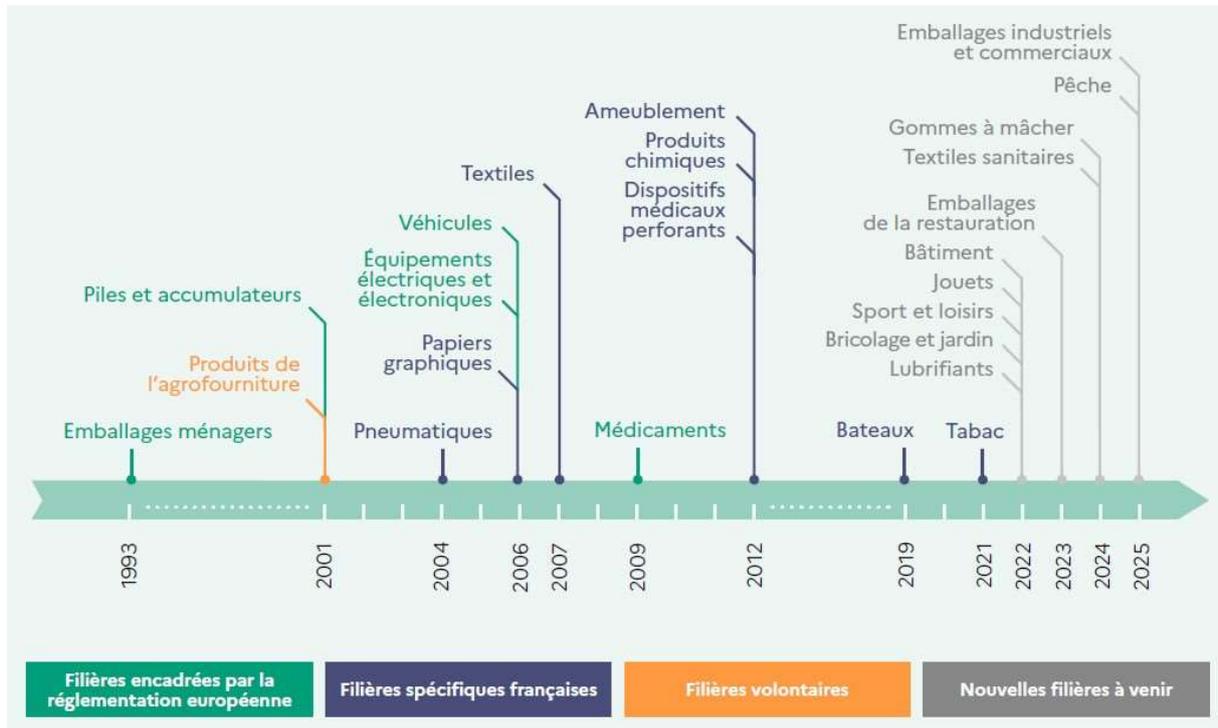


Figure 67 - Chronologie des filières REP (source : ADEME – Mémo REP 2021 – données 2020)

Lors de la mise en œuvre d'une filière, trois grands schémas d'organisation sont possibles, avec la création ou non d'éco-organismes :

- **Le schéma dit « individuel »** : le producteur assume lui-même la collecte et le traitement des déchets des produits qu'il a mis sur le marché ;
- **Le schéma dit « mutualisé »** : le responsable de la mise sur le marché confie l'organisation de la collecte et du traitement des produits usagés à un prestataire ou à une structure non agréée, et la responsabilité du producteur reste donc individuelle ;
- **Le schéma dit « collectif » des éco-organismes** : les producteurs transfèrent leur responsabilité à un organisme collectif, appelé éco-organisme, moyennant une écocontribution. Les producteurs participent directement à la gouvernance de l'éco-organisme Il existe trois types d'organisation pour les éco-organismes :
 - Le type **financeur** : l'éco-organisme assume uniquement la responsabilité financière du producteur (le plus souvent financement des collectivités territoriales) ;
 - Le type **organisateur** : l'éco-organisme assume la responsabilité technique du producteur (prise en charge directe des flux de déchets). Les prestataires sont sélectionnés sur appel d'offres ;
 - Le type **mixte** : l'éco-organisme assure un soutien financier aux collectivités territoriales mais également organisateur.

Une nouvelle filière REP a vu le jour en 2021 « Produits du tabac » et 5 nouvelles filières REP verront le jour à partir de 2022 :

- Articles de sport et de loisirs (ASL) ;
- Articles de bricolage et de jardin (ABJ) ;
- Jouets ;
- Bâtiment.

5.2. Les filières REP

5.2.1. Les déchets d'emballages ménagers

Les déchets d'emballages ménagers désignent l'ensemble des déchets qui résultent de la consommation d'emballages par les ménages et qui sont par la suite abandonnés par ceux-ci. Ils sont composés de plastiques, d'acier, d'aluminium, de papier, de cartons ou de verre.

Les producteurs répondent à leur obligation réglementaire en adhérant à un éco-organisme. Ils payent alors une contribution en fonction du nombre, du poids et du matériau des emballages ménagers mis sur le marché. Les éco-organismes reversent ensuite ces contributions sous forme de soutiens aux collectivités en charge de la collecte séparée, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers.

3 éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics pour la période 2018-2022 :

- CITEO (ex Eco-Emballages)
- Adelphe
- Léko

Bien qu'agréé par l'Etat en 2017 pour la période 2018-2022, l'éco organisme Léko a été mis en sommeil en 2018 et a repris son activité en 2020. L'éco organisme Adelphe est quant à lui une filiale de CITEO qui s'occupe principalement du recyclage des emballages de vins et spiritueux et des médicaments non utilisés.

Les conventions avec l'éco-organismes CITEO sur le territoire de la Région Grand Est sont répartis comme suit :

Département	Nombres de conventions CL	Population concernée (Mhab)
Ardennes (08)	1	0,3
Aube (10)	1	0,3
Marne (51)	2	0,6
Haute Marne (52)	1	0,2
Meurthe et Moselle (54)	18	0,8
Meuse (55)	15	0,2
Moselle (57)	13	1
Bas-Rhin (67)	9	1,1
Haut-Rhin (68)	14	0,7
Vosges (88)	1	0,4
Région	75	5,5

Objectifs de la filière :

- ▶ Etendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastiques d'ici fin 2022 ;
- ▶ Harmoniser progressivement les consignes de tri et les couleurs des poubelles d'ici 2025 ;
- ▶ Augmenter le taux de recyclage global pour le porter à 75% d'ici 2022 ;
- ▶ Augmenter les tonnages de déchets d'emballages ménagers collectés et triés issus de la consommation hors foyer ;

La quantité de déchets d'emballages ménagers traités en Région Grand Est en 2020 s'élève à 336 000 tonnes, soit 9% du tonnage national. Le nombre de collectivité ayant contractualisé avec Citeo étaient de 75 soit 5,5 Mhab. Le montant total des soutiens financiers versés par CITEO en Région Grand Est s'élève à environ 60 millions d'euros (9,6% du budget national). Le taux de recyclage national est de 68,1%, celui de la Région n'a pas été communiqué.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les données suivantes ont été communiquées :

Département	Nombre Centres de tri	Nombre de centre de tri en ECT
Ardennes (08)	1	1
Aube (10)	-	-
Marne (51)	2	-
Haute Marne (52)	-	-
Meurthe et Moselle (54)	1	1
Meuse (55)	-	-
Moselle (57)	1	-
Bas-Rhin (67)	2	-
Haut-Rhin (68)	3	1
Vosges (88)	2	2
Région	12	5

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Recyclage de 75% des emballages d'ici 2022	N.C	68,7% <i>Donnée nationale</i>	68,1% <i>Donnée nationale</i>	<i>La trajectoire pour l'atteinte de l'objectif de 2022 est mal engagée.</i>

5.2.2. Les papiers graphiques

La filière papiers graphiques couvre l'ensemble des imprimés papiers, gratuits ou non ainsi que les publications de presse. En Région Grand Est en **2020** les tonnages de papiers traités s'élèvent à **128 600 t** soit un ratio de collecte de **23 kg/hab.**

Département	Tonnages collectés (t) en 2019	Ratio de collecte (k/hab.)
Ardennes (08)	5 600	21,1
Aube (10)	5 800	18,7
Marne (51)	10 900	19,3
Haute Marne (52)	3 700	21,6
Meurthe et Moselle (54)	15 400	21,1
Meuse (55)	4 000	22,0
Moselle (57)	20 800	19,9
Bas-Rhin (67)	32 900	28,8
Haut-Rhin (68)	20 900	27,3
Vosges (88)	8 600	27,3
Total	128 600	23,2

Les départements situés à l'est de la Région ont les taux de collecte les plus élevés.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

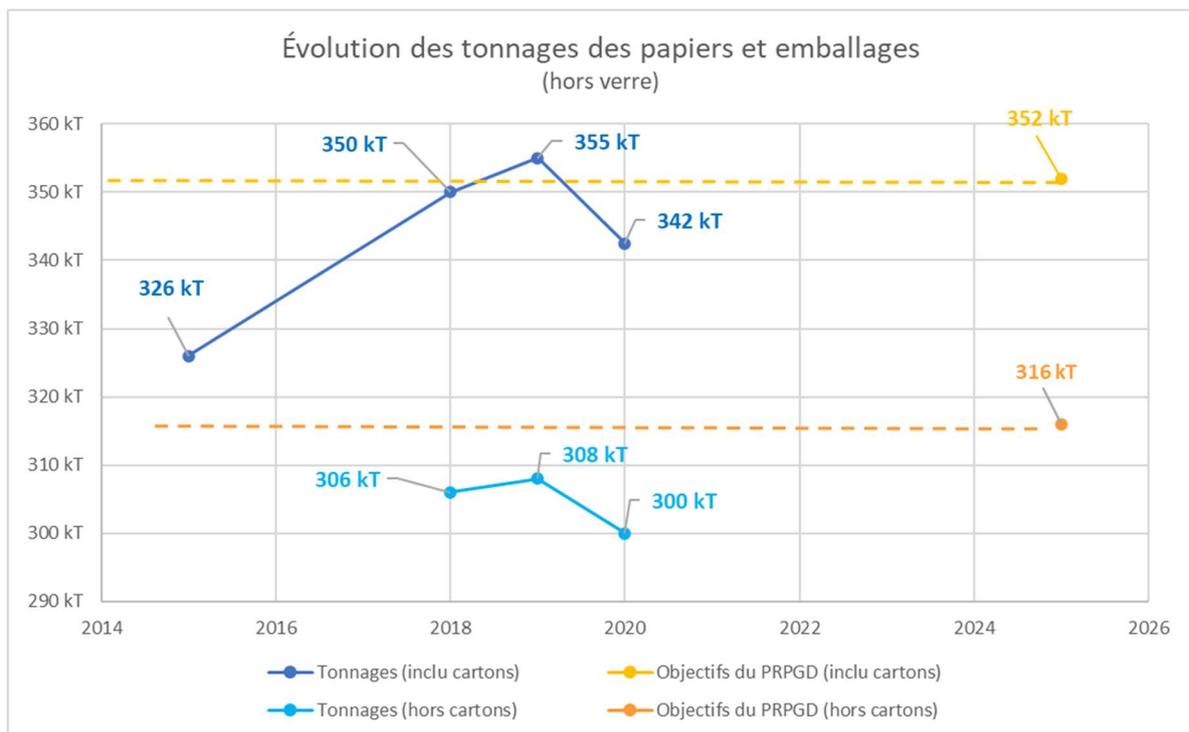
Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Donnée 2019	Donnée 2020	Tendance
Recyclage de 65% des papiers d'ici 2022	NC	57,6 % <i>Donnée nationale</i>	60,6 % <i>Donnée nationale</i>	Une augmentation du taux de recyclage a été observé entre 2019 et 2020. Objectif semble atteignable

5.2.3. Déchets d'emballages ménagers et papiers rappel des résultats DMA

En **2015**, le tonnage issu de la collecte des emballages et du papier graphique (*en prenant en compte les cartons de déchèteries*) s'élevait à **326 108 t pour atteindre 354 981 t en 2019**, représentant une évolution de 8,9 % en 4 ans, et une augmentation de 1,4 % entre 2018 et 2019.

L'année **2020** voit à l'inverse une diminution des tonnages issus des emballages et du papier graphiques (*prenant en compte les cartons de déchèterie*) atteignant **342 460 t**. Cette baisse des tonnages collectés mène à une évolution de **- 3,5 % entre 2019 et 2020** pour une **augmentation de 5 % sur la période 2015 et 2020**.

Le ratio par habitant de 64 kg/hab. en 2019 redescend à **62 kg/hab. en 2020** contre 59 kg/hab. en 2015.


Figure 68 - Evolution des tonnages des emballages et papiers graphiques

Hors prise en compte des cartons collectés en déchèterie, ce sont **299 954 t** qui ont été collectées en 2020, contre 308 065 t en 2019 et 306 135 t en 2018. Le ratio de collecte par habitant s'élève à 55 kg/hab. en 2018, 56 kg/hab. en 2019 et à **54 kg/hab. en 2020**.

A titre de comparaison, la moyenne nationale s'élève à 50,2 kg/hab./an (*Source : ADEME – La collecte des déchets ménagers par le service public en France – Résultats clés 2019*).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Lorsque l'on compare les données 2020 par rapport aux objectifs fixés dans le PRPGD, les tonnages d'emballages et de papiers (inclus cartons) avaient atteints en 2019 l'objectif de 2025. En 2020, nous sommes repassés sous l'objectif fixé de 2025. Cependant, le tri ayant été affecté par la crise sanitaire, il y a fort à parier que les tonnages de 2021 seront supérieurs à ceux de 2020 et que les objectifs de 2025 seront atteints.

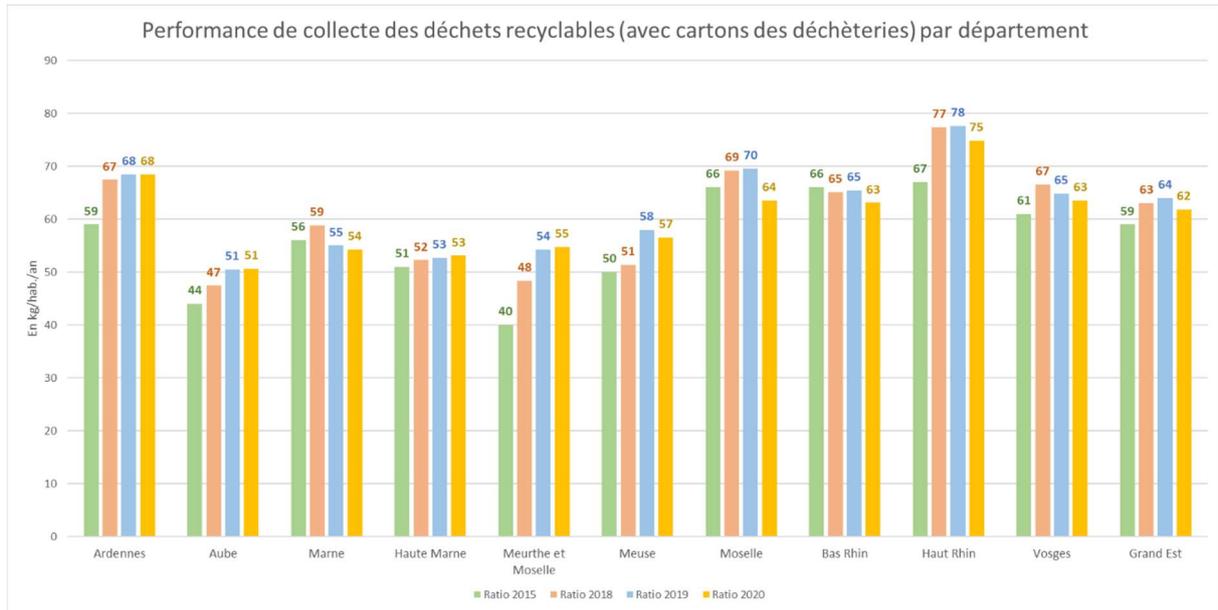


Figure 69 - Performance de collecte des emballages et papiers (inclus cartons de déchèterie)

Les disparités de performance de collecte entre les départements restent importantes. Certains départements comme les Ardennes et le Haut-Rhin ont des ratios très supérieurs à la moyenne régionale. Ceci s'explique notamment par le déploiement de l'extension des consignes de tri dans ces deux départements. À l'inverse, certains départements affichent des taux relativement faibles, en particulier les départements situés le plus à l'ouest de la région (hors Ardennes). Le graphique ci-dessous détaille les ratios de collecte et leurs évolutions depuis 2015.

Nous pouvons remarquer en 2020, une stagnation du ratio de collecte par département voire une baisse sur certains d'entre eux.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

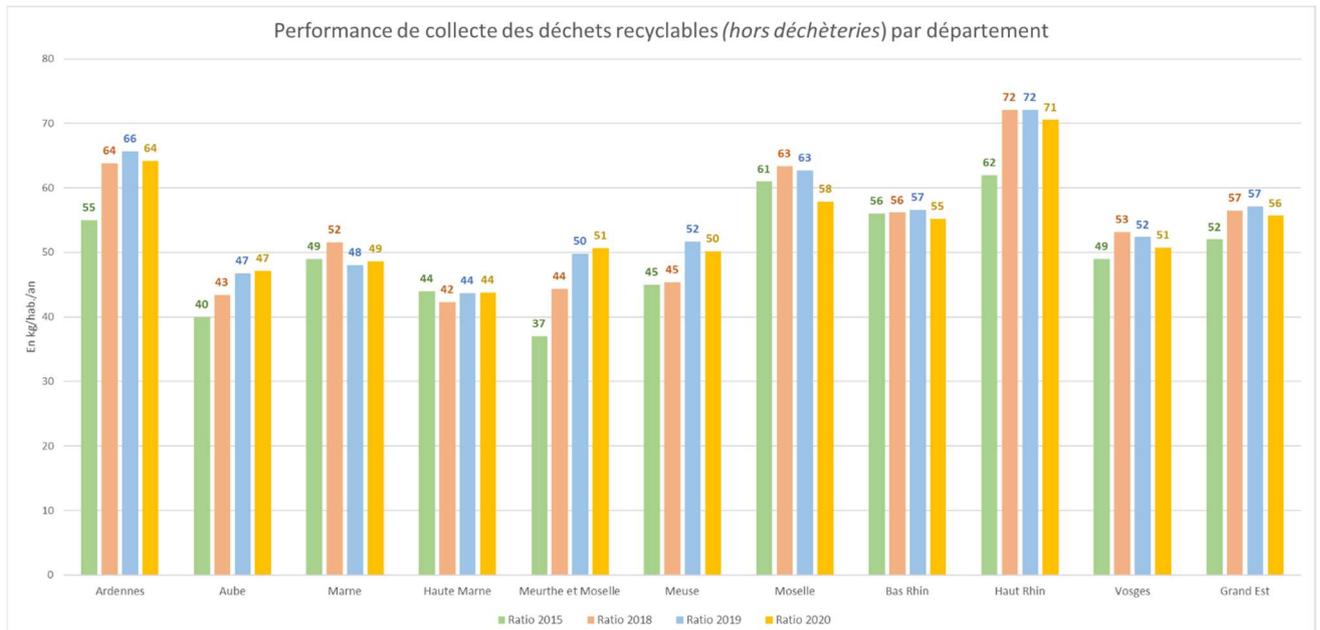


Figure 70 - Performance de collecte des emballages et papiers (hors cartons de déchèterie)

La carte ci-dessous illustre le ratio de collecte des emballages, du papier et également du verre.

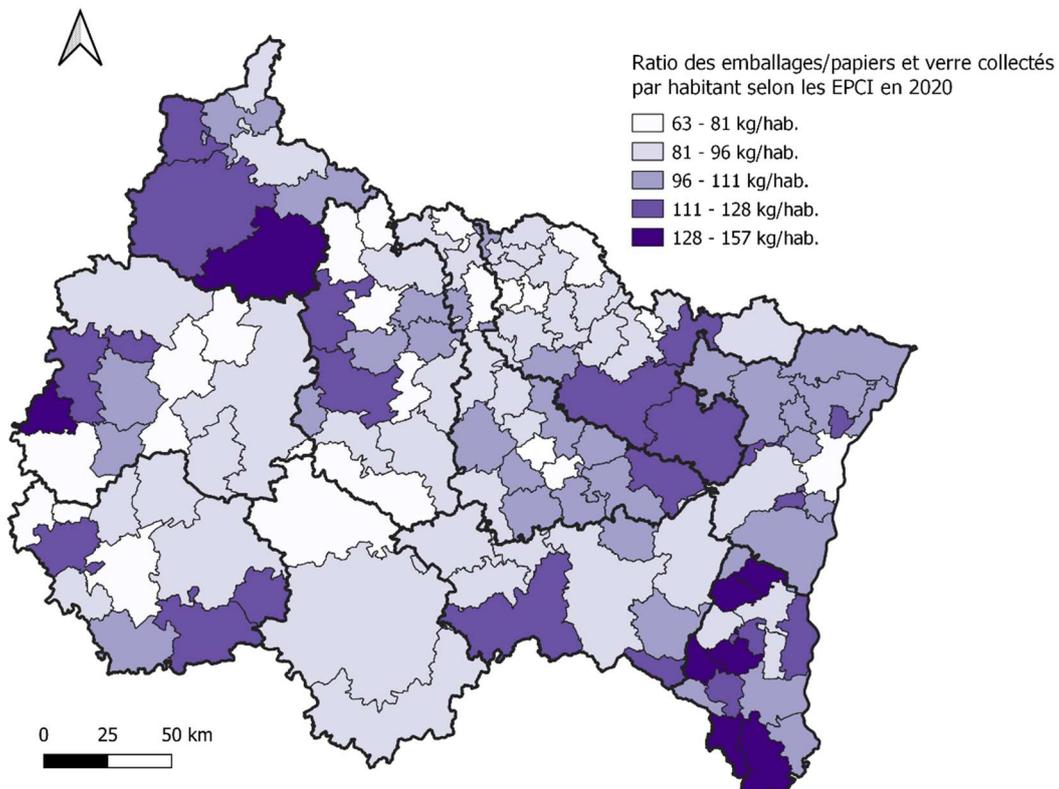


Figure 71 - Carte des ratios des emballages, papier et verre collectés par ECPI en 2020 (Source : SINOE ; Réalisation : Trident Service)

On note une forte disparité entre les collectivités avec une performance de collecte allant de 63 kg/hab. à 157 kg/hab.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La moyenne française se situe autour de 82 kg/hab. (donnée 2019) de collecte séparative sur ces mêmes flux. (Source : ADEME – La collecte des déchets ménagers par le service public en France – Résultats clés 2019). Certaines collectivités sont donc en dessous de la moyenne nationale.

Schémas de collecte

Il existe différents schémas de collecte des emballages et papiers selon les intercommunalités.

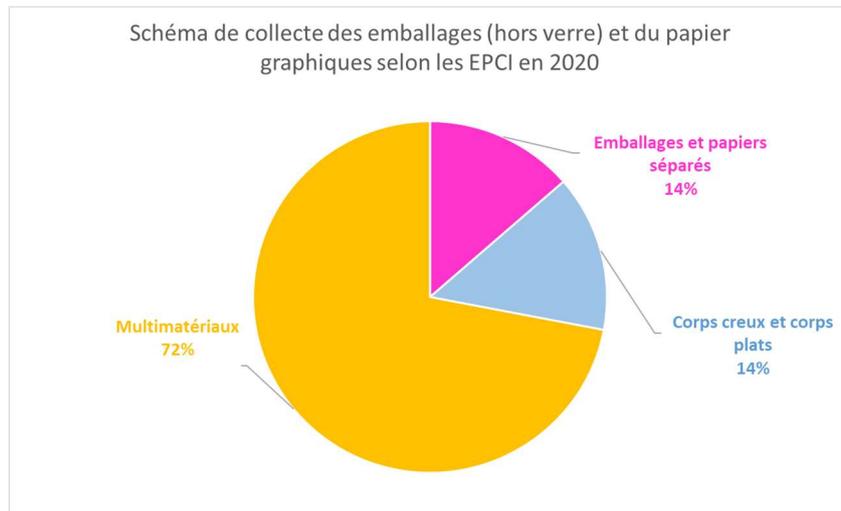


Figure 72 - Répartition des schémas de collecte des emballages (hors verre) et du papier graphique

La grande majorité des EPCI collecte en multimatériaux à savoir emballages et papiers mélangés.

En effet, on compte :

- 72 % des tonnages collectés en multimatériaux sur la Région Grand Est, (66% au niveau national) ;
- 14 % sont collectés selon l'organisation corps creux/plats ;
- 14 % en emballages/papiers.

Les départements des Ardennes et des Vosges collectent exclusivement en multimatériaux et la Haute-Marne uniquement en corps creux/corps plats. Dans les autres départements, la collecte est mixte.

Extension des consignes de tri

Ci-dessous, la liste des EPCI qui au 31/12/2020 avaient mis en place l'extension des consignes de tri.

Les collectivités en vert ont mis en place la nouvelle consigne de tri en 2020.

Tableau 12 - Liste des EPCI ayant mis en place l'extension des consignes de tri au 31/12/2020

Total	1 825 761 hab.
08 - Ardennes	268 812 hab.
Ardenne Métropole	
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	
Communauté de Communes des Portes de Luxembourg	
Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne	
SICOMAR de l'Arrondissement de Rethel	
10 - Aube	48 501 hab.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt	
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche	
Communauté de Communes du Pays d'Othe	
Communauté de Communes Seine et Aube	
54 – Meurthe et Moselle	538 472 hab.
Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois	
Communauté de communes de Seille et Grand Couronné	
Communauté de communes de Vezouze en Piémont	
Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	
Communauté de communes du Bassin de Pompey	
Communauté de communes du Pays du Saintois	
Communauté de communes du Pays du Sânon	
Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat	
Communauté de communes Mad et Moselle	
Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle	
Communauté de communes Moselle et Madon	
Communauté de communes Terres Toulaises	
Métropole du Grand Nancy	
55 - Meuse	58 190 hab.
Communauté d'agglomération du Grand Verdun	
Communauté de communes de Damvillers Spincourt	
Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne	
Communauté de communes du Pays d'Etain	
Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée	
57 – Moselle	347 458 hab.
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	
Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville	
Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières	
Communauté de communes de Cattenom et Environs	
Communauté de communes de l'Arc Mosellan	
Communauté de communes du Saulnois	
Communauté de communes du Sud Messin	
Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Sarrebourg	
67 – Bas Rhin	119 176 hab.
Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile	
SMICTOM de Molsheim et Environs	
68 – Haut Rhin	444 532 hab.
Communauté de communes de la Région de Guebwiller	
Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin	
Communauté de communes Sud Alsace Largue	
Communauté de communes Sundgau	
SMTC Syndicat Mixte de Thann - Cernay	
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région Mulhousienne	

Au total ce sont **47 EPCI** qui sont en extension de consignes de tri en 2020 couvrant **1 825 761 habitants soit 33 % de la population régionale**. Ce sont 26 nouveaux EPCI répartis sur 3 départements qui sont ainsi passés en extension de consigne de tri en 2020. À noter que l'ensemble du département des Ardennes est en extension des consignes depuis septembre 2016.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

La performance de collecte pour ces EPCI varie entre 47 kg/hab. et 76 kg/hab., **la moyenne pondérée étant à 58 kg/hab., soit une performance supérieure à la moyenne régionale de 4 kg.** Pour les départements de la Meurthe et Moselle, la Meuse et la Moselle, la collecte n'est pas aussi performante que pour les autres départements, cette différence s'explique par le fait qu'il s'agit de la première année où l'extension des consignes de tri est mise en place sur ces territoires.

La moyenne nationale des collectivités en extension des consignes de tri s'élève à 56 kg/hab./an.

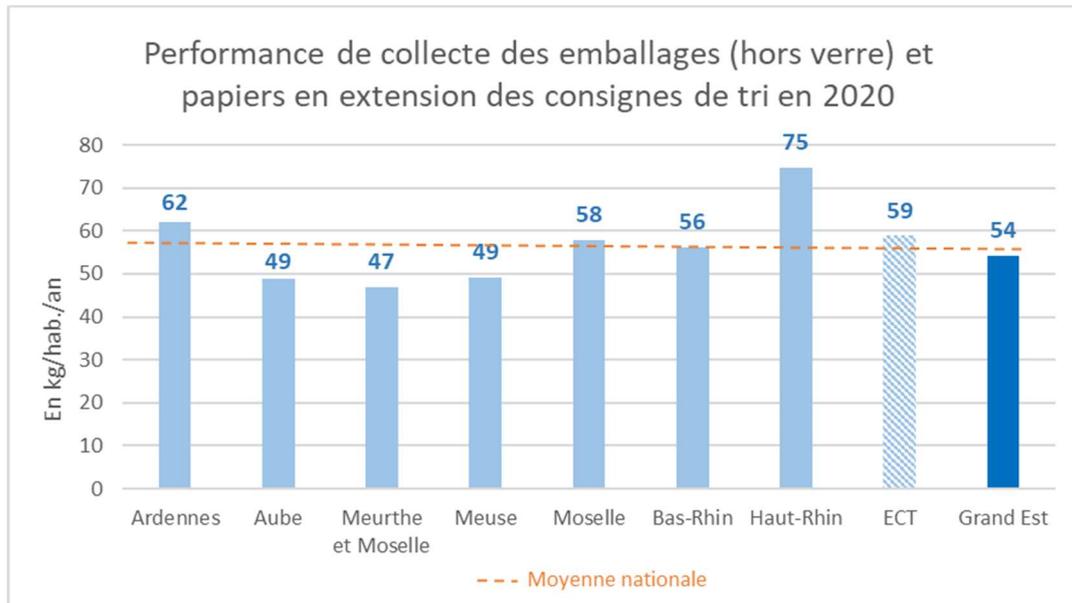


Figure 73 - Performance de collecte des emballages et papiers en extension des consignes de tri

L'objectif de couverture de la population par l'extension des consignes de tri est de 100 % en 2022. Au 31/12/2020, 33% de la population du Grand Est était en extension des consignes de tri. Les centres de tri régionaux sont en cours de modernisation afin d'accueillir ces nouveaux flux.

La production moyenne d'OMR par habitant des ECPI en extension des consignes de tri s'élève à 172 kg/hab./an soit une production inférieure à la moyenne régionale de 39 kg/hab. Cependant, il faut nuancer cette donnée car elle ne s'explique pas seulement par la mise en place de l'extension des consignes de tri mais également par la collecte des biodéchets, le déploiement des solutions de compostage et la tarification incitative.

Les EPCI ayant l'extension des consignes de tri avant 2019 ont une production d'OMR par habitants moins importantes (168 kg/hab.) que celles qui ont mis en place l'extension des consignes de tri en 2020 (175 kg/hab.). car les habitants ont adopté le geste de tri de tous les emballages ménagers.

Refus de tri

Le taux moyen de refus de tri est de 14,7 % en 2018, 16,4 % en 2019 et de 16,8 % en 2020. La moyenne pondérée⁹ à partir des tonnages des refus de tri sur l'ensemble de la région atteint, quant à elle, 18,5% en 2020. L'objectif du PRPGD est de maintenir le taux de 15 % de refus de tri. Cette hausse s'observe également au niveau national et peut s'expliquer par une mauvaise compréhension sur la consigne. En effet, certains usagés font un raccourci et mettent tous les plastiques dans le bac de tri et non uniquement les emballages plastiques.

⁸ Taux de refus moyen = somme des tonnages de refus de tri sur la région/somme des tonnages de collecte sélective collecté

⁹ Moyenne pondérée = moyenne des taux de refus par collectivité

Analyse des DD et Filières REP en 2020

De plus, nous pouvons remarquer que les taux de refus de tri, varient beaucoup selon les départements. Les valeurs extrêmes étant 21,4 % pour la Moselle et 10,1 % pour l'Aube.

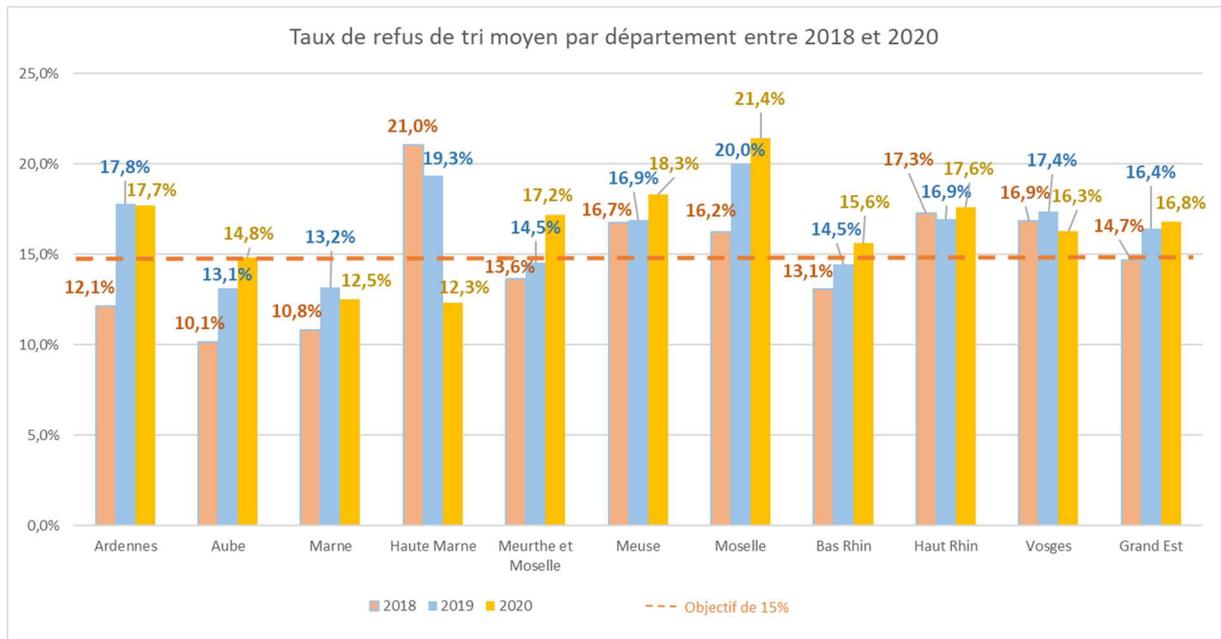


Figure 74 - Taux de refus de tri moyen par département

Sur les 3 schémas de collecte existant dans le Grand Est, le taux de refus de tri est plus élevé dans les collectivités pratiquant la collecte en multimatériaux.

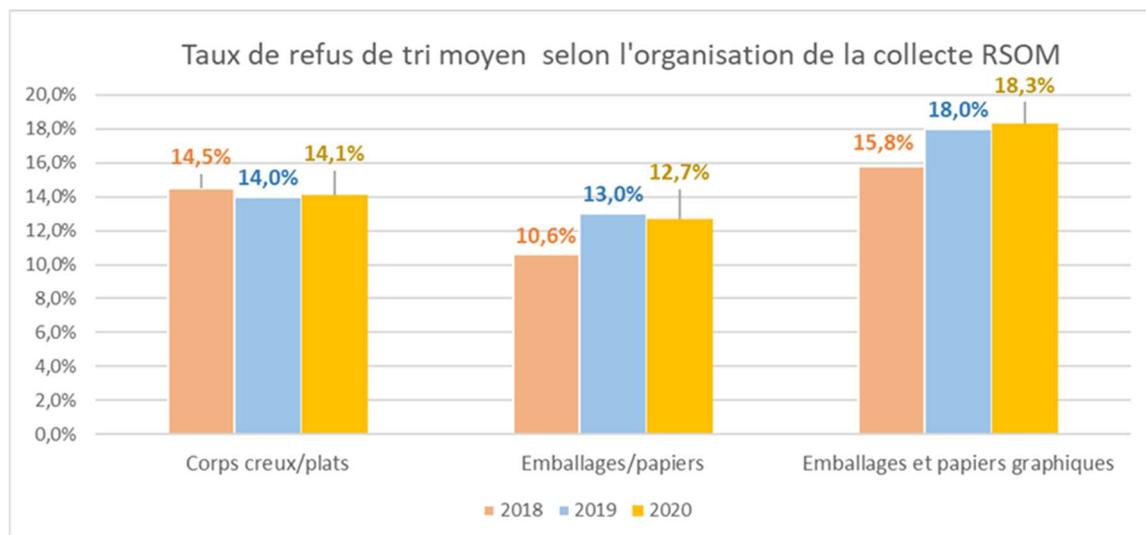


Figure 75 - Taux de refus de tri selon l'organisation de la collecte des RSOM

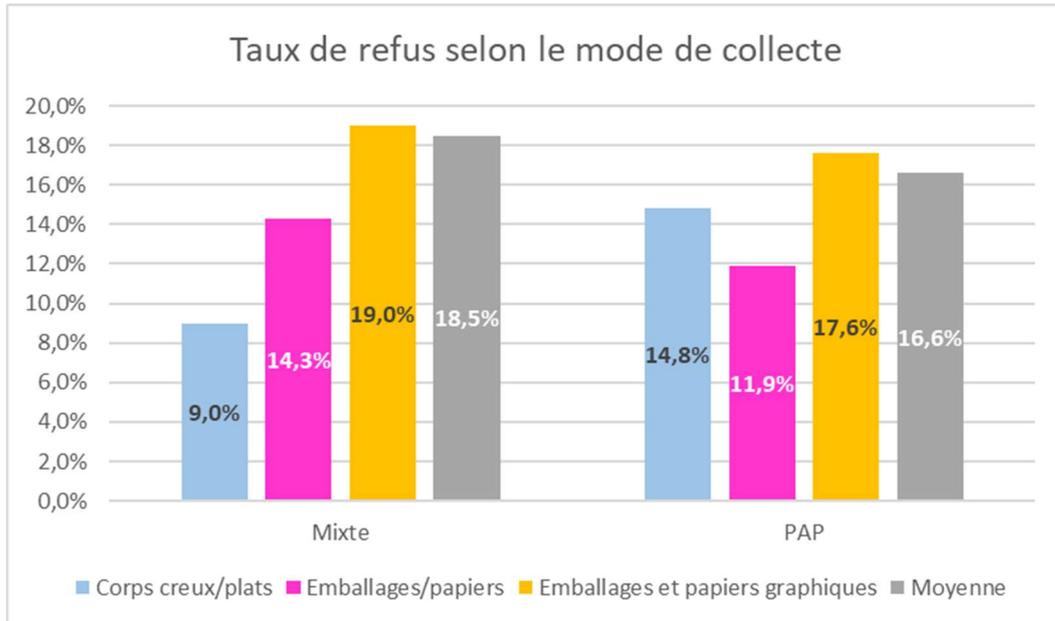
Le taux de refus de tri des collectivités en extension des consignes de tri était de 20,2 % en 2019. Ce taux s'élève à 17,0 % en 2020.

Nous pouvons remarquer que les départements qui ont mis en place l'extension des consignes de tri en 2020 ont une hausse importante de leur refus :

- De 14,5 % à 17,2 % pour la Meurthe et Moselle entre 2019 et 2020 ;
- De 16,9 % à 18,3 % pour la Meuse entre 2019 et 2020 ;
- De 20 % à 21,4 % pour la Moselle entre 2019 et 2020.

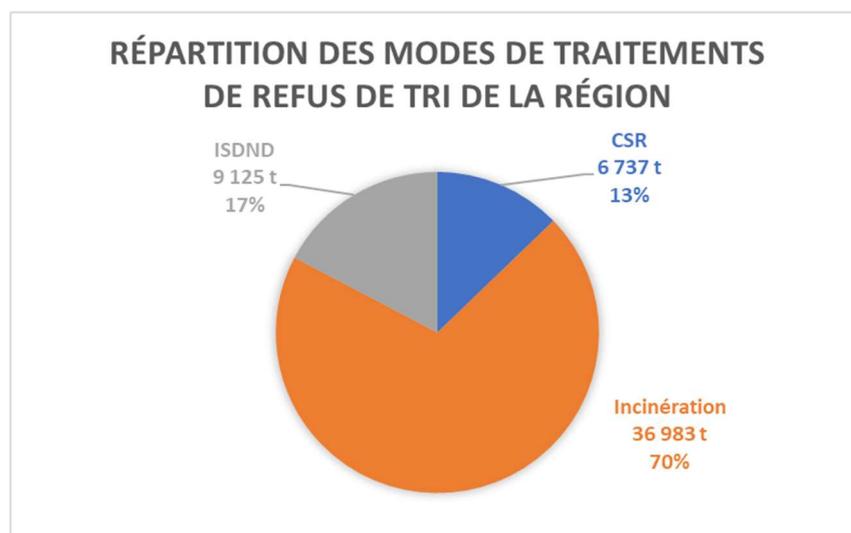
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le taux de refus selon le mode de collecte est présenté ci-dessous. Il s'agit de taux de refus moyen et non pondéré. Le taux de refus de tri moyen pour la collecte en porte à porte est de 16,6% tandis que celui en collecte mixte, c'est-à-dire porte à porte et apport volontaire est plus élevé de près de 2 points



En 2020, les refus de tri sont envoyés à 70 % en incinération, 17 % sont enfouis en installation de stockage de déchets non dangereux et 13 % sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération).

A noter qu'il s'agit du refus de tri déclaré via l'enquête Collecte. 9 collectivités n'ont pas déclaré de tonnage en 2020. En appliquant le taux moyen de 16,8% aux tonnages collectés sur ces EPCI, on peut estimer la quantité de refus à environ 55 907t.



Selon les départements, les modes de traitement sont variables. Certains départements ont fait le choix d'utiliser un seul mode de traitement, comme dans les Ardennes où tous les refus de tri sont enfouis, dans la Marne où ils sont tous incinérés et en Haute-Marne où ils sont transformés en CSR.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Quatre départements se situent au-dessus de la moyenne régionale pour l'incinération représentant plus de 70 % des modes de traitement (Aube, Marne, Bas-Rhin, Haut-Rhin) ; pour 4 départements, l'enfouissement représente le mode de traitement privilégié à plus de 30 % (Ardennes, Meuse, Moselle, Vosges) ; et 4 départements ont privilégié le CSR comme mode de traitement à plus de 20 % (Aube, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse)

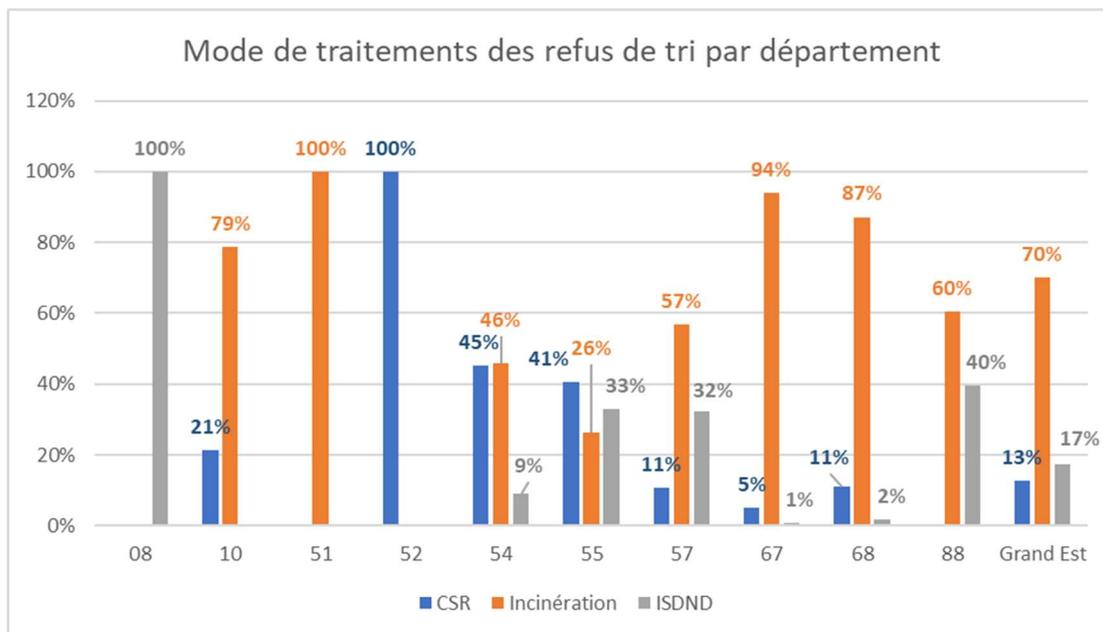


Figure 76 - Mode de traitement des refus de tri par département

Transit

Département de production des CS	Quantités en transit en 2018	Quantités en transit en 2019	Quantités en transit en 2020
08	5 983	4 847	6 104
10	9 090	4 913	592
51	25 783	9 652	18 855
52	7 194	7 159	/
54	13 674	13 035	26 625
55	2 398	2 903	/
57	14 054	23 294	6 592
67	10 229	10 471	4 866
68	/	/	2 996
88	7 860	6 247	28 809
Total	96 265	82 520	95 438

En 2018, 96 265 t soit 31 % du flux ont fait l'objet de transit. En 2019, ce sont 82 520 t de matériaux recyclables qui ont transité via un quai de transfert, soit 26 % du flux. En 2020, ce sont 95 438 t soit 31% qui ont transité via un quai de transfert.

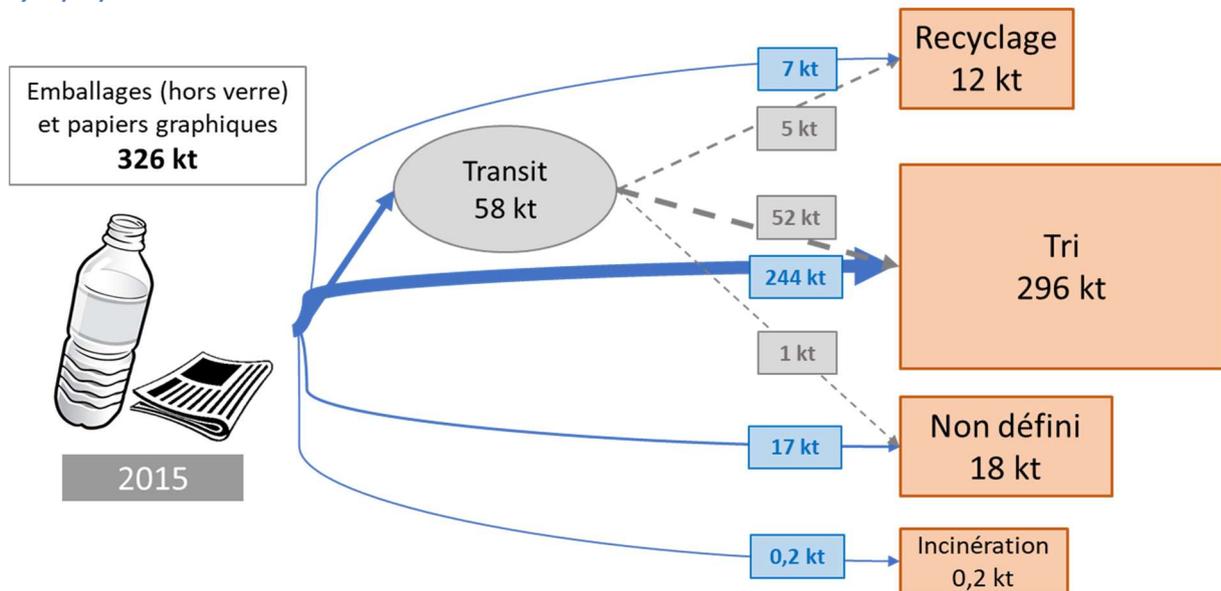
Cependant, les données présentées ci-dessus **manquent de fiabilité**. En effet ces données sont à renseigner dans l'enquête collecte par une petite case à cocher qui peut être omise par les acteurs.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Traitement
Tableau 13 - Origine et département de traitement du papier et des emballages (hors verre) du Grand Est

Dpt d'export	Département d'origine des déchets										Total
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88	
Aube						396					396
Ardennes	16 690										16 690
Marne		7588	25483	2074		81					35 225
Meurthe-et-Moselle					26992	3957	21912				52 861
Meuse						1					1
Moselle							23169	839			24 008
Bas-Rhin								35175			35 175
Haut-Rhin								6736	53597		60 333
Vosges		4 232	1 473	5127	7139	4370	13145	20325		17259	73 070
Aisne (HdF)						5					5
Yonne (BFC)		2190									2 190
Total	16690	14010	26956	7201	34131	8810	58226	63075	53597	17259	299 954

Près de 99,3 % du flux papiers et emballages produit dans la Région est traité dans le Grand Est. Les deux autres départements à recevoir des emballages et du papier sont l'Aisne (5 t) et l'Yonne (2 190 t).

Notons que l'Aube, la Haute-Marne ainsi que la Meuse ne traitent pas leurs déchets sur leur département car ils ne disposent pas de centre de tri.

Synoptique

Figure 77 - Synoptique du mode de traitement des emballages et papiers sur la région Grand Est en 2019

Analyse des DD et Filières REP en 2020

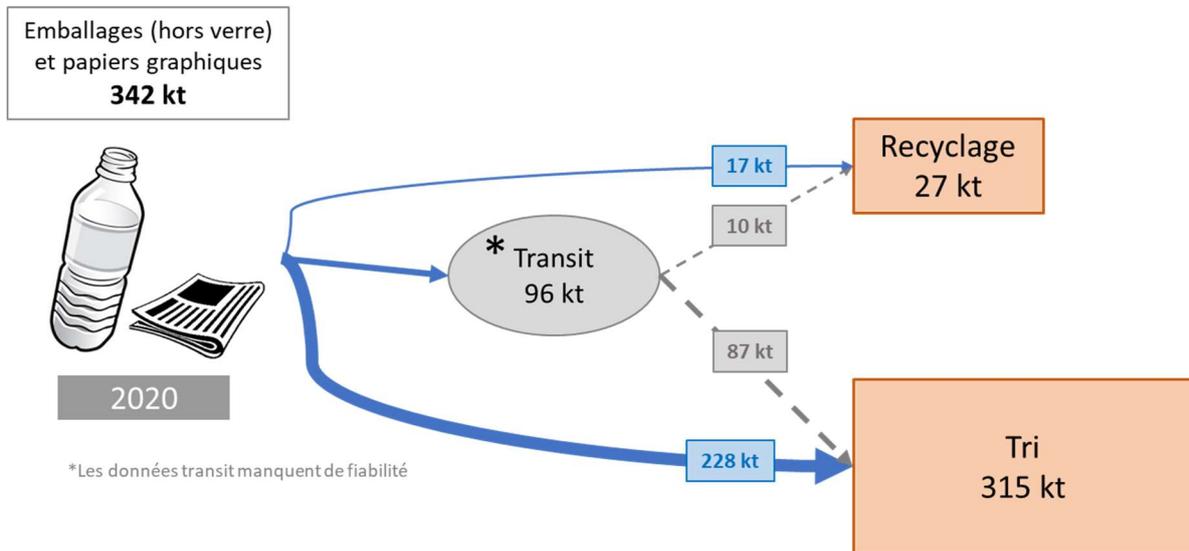
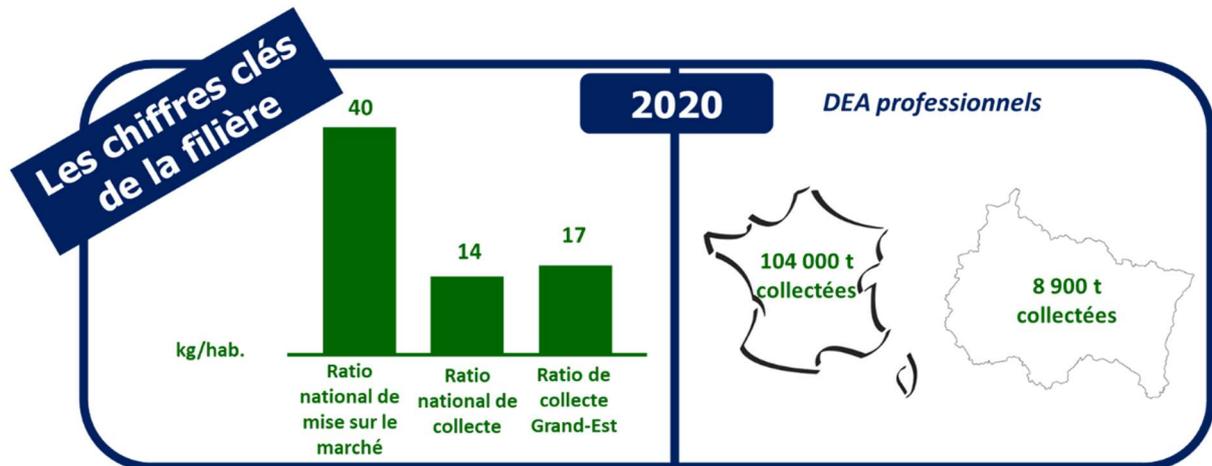


Figure 78 - Synoptique des modes de traitement en 2020

* Données transit non fiables

Les emballages, papiers graphiques et cartons collectés hors déchèterie et en déchèterie, sont à 92 % du flux trié dans des centres de tri. Les 27 kt allant en recyclage sont majoritairement les papiers et des cartons collectés à part qui sont directement acheminés vers une installation pour y être recyclés.

5.2.4. Les déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)


La filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) concerne à la fois les metteurs sur le marché des mobiliers des ménages et des professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2011, selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, les metteurs sur le marché de DEA sont dans l'obligation d'assurer la prise en charge de la collecte, du tri, de la revalorisation et de l'élimination des produits sous forme de filière REP.

Les éléments d'ameublement de la filière appartiennent à l'une des 10 catégories suivantes, qu'ils soient de type ménager ou professionnel :

Catégorie	Descriptif
1	Meubles de salon, séjour, salle à manger
2	Meubles d'appoint
3	Meubles de chambres à coucher
4	Literie
5	Meubles de bureau
6	Meubles de cuisine
7	Meubles de salle de bain
8	Meubles de jardin
9	Sièges
10	Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

2 éco-organismes ont été agréés pour la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement :

- **Eco-Mobilier**, réagréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans en 2018. L'éco-organisme a la charge de la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation du mobilier et de la literie usagée. Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les entreprises du secteur de l'ameublement peuvent adhérer à Eco-mobilier. Le périmètre d'intervention de l'éco-organisme s'est également élargi en 2018 aux couettes et aux oreillers usagés.
- **VALDELIA** (VALorisation des DEchets LIés à l'Ameublement), réagréé par les pouvoirs publics pour la période 2018-2023 pour le compte des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement professionnels.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Objectifs de la filière fixés par les pouvoirs publics :

- ▶ Un taux de collecte en 2023 des DEA collectés séparément des autres déchets de 40% des quantités d'éléments d'ameublement mis sur le marché ;
- ▶ Un **recyclage en 2022 de 50%** des DEA collectés séparément des autres déchets ;
- ▶ Une **valorisation (réutilisation, recyclage et valorisation énergétique) en 2022 de 90%** des DEA collectés séparément des autres déchets ;
- ▶ Mettre à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire 1,5 % des DEA collectés à partir de 2021 pour ceux détenus par les ménages, 5 % pour les autres détenteurs, et selon un critère de qualité permettant un taux de réutilisation de 60 % de ces DEA.

a) Bilan quantitatif

En 2020, **2 726 000 tonnes d'éléments d'ameublement ont été mises sur le marché** en France soit 460 millions unités (d'après l'ADEME). Ainsi, 30 % d'éléments ont été mis en plus sur le marché par rapport à 2019, mais le tonnage a diminué de 7%, ce qui montre que les unités en plus correspondent à des meubles d'appoint.

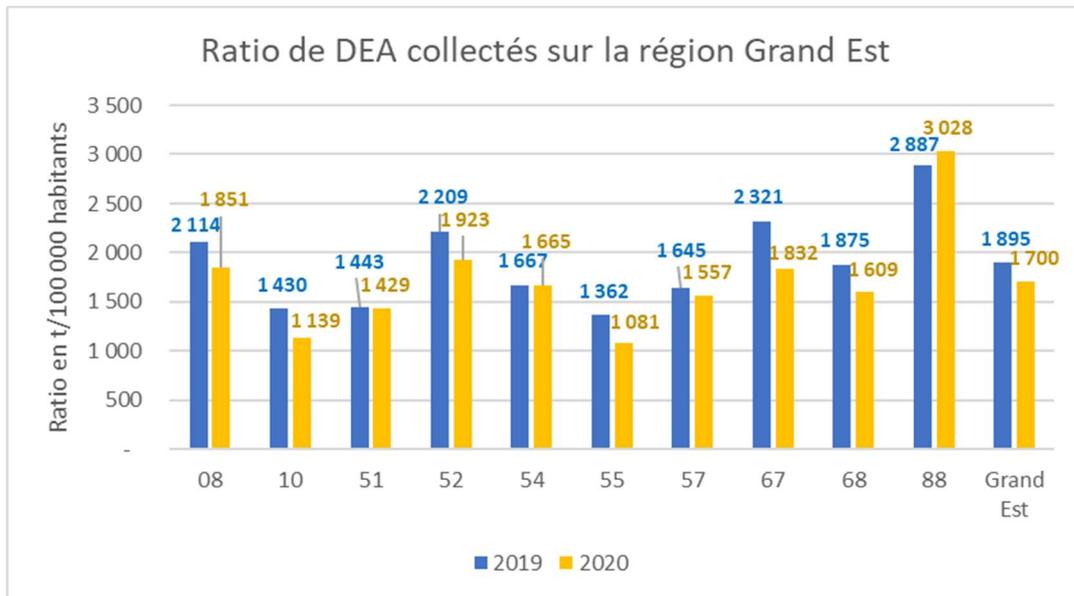
Au total, **925 190 tonnes de DEA ont été collectées** en France, équivalant à un ratio de 1 378 t/100 000 habitants. A l'échelle de la Région Grand Est, le ratio de collecte est supérieur au ratio national : 1 700 t/100 000 habitants soit **94 129 tonnes collectées**.

Le détail des ratios de collecte pour 100 000 habitants et des tonnages collectés par département est présenté dans le tableau ci-dessous (source ADEME- rapport DEA 2020).

Département	2019*		2020	
	Tonnages collectés	Tonnage / 100 000 hab.	Tonnages collectés	Tonnage / 100 000 hab.
Ardennes (08)	5 654	2 114	4 907	1 851
Aube (10)	4 435	1 430	3 533	1 139
Marne (51)	8 138	1 443	8 028	1 429
Haute Marne (52)	3 763	2 209	3 236	1 923
Meurthe et Moselle (54)	12 195	1 667	12 146	1 665
Meuse (55)	2 471	1 362	1 935	1 081
Moselle (57)	17 124	1 645	16 172	1 557
Bas-Rhin (67)	26 540	2 321	21 022	1 832
Haut-Rhin (68)	14 346	1 875	12 286	1 609
Vosges (88)	10 445	2 887	10 864	3 028
Total	105 110	1 895	94 129	1 700

*les informations de 2019 ont été actualisées avec les données définitives du rapport filière SYDEREP 2020

On observe une diminution de 10,4% de la quantité de DEA collectée entre les données 2019 et 2020.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 79 - Ratio de DEA collectés en tonnes pour 100 000 hab. par département
Eco-Mobilier :

En 2020, selon Eco-Mobilier, la collecte en Région Grand Est s'est élevée à 86 961 tonnes de meubles usagés (DEA des ménages) (10,9% de la collecte nationale).

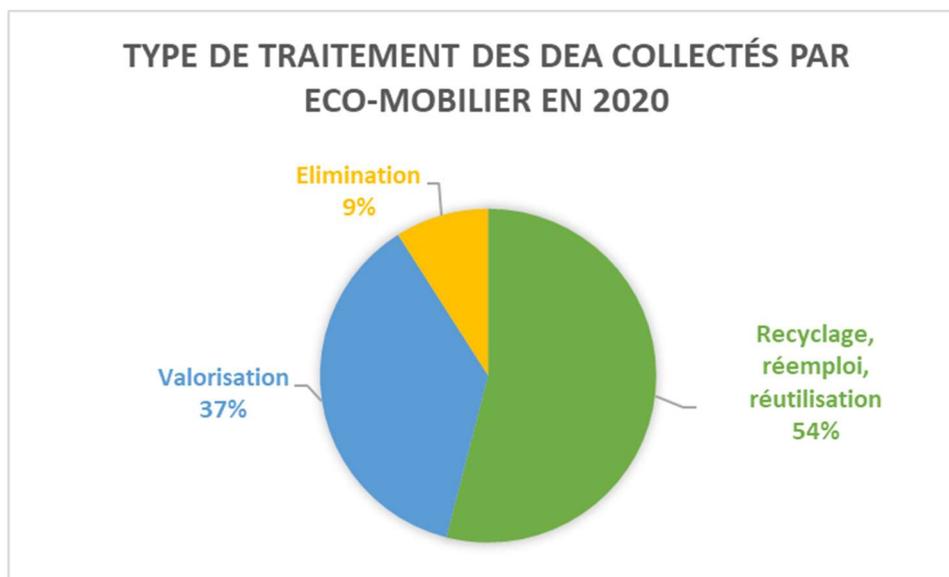
Le taux de valorisation Régionale est de 91%, dont 54% de recyclage/réemploi-réutilisation.

Modalités de collecte :

- ▶ Auprès des collectivités locales : 316 déchèteries publiques sont équipées d'un dispositif de collecte Eco-mobilier, soit 22 déchèteries de plus équipées. Ainsi 75 568 tonnes de DEA ont été collectées en déchèteries publiques en 2020. Malgré le taux de dotation plus élevé, la quantité collectée est restée stable (+0,6%). 66 collectivités étaient sous convention avec Eco-Mobilier (+3 par rapport à 2019), soit un bassin de population de 5,3 millions d'habitants.
- ▶ Auprès des structures de l'ESS : la Région compte 36 structures de l'ESS (+2) sous convention et 40 points ESS équipés d'un dispositif de collecte. Les plateformes de l'ESS ont permis de collecter 5 740 tonnes de DEA, soit une baisse de 24% des tonnages collectés par rapport à 2019.
- ▶ Auprès des professionnels et autres points de réception : En 2020, 126 points professionnels équipés (soit 5 de moins) d'un dispositif de collecte étaient présents sur le territoire Régional. Ils ont ainsi permis la collecte de 5 634 tonnes de DEA. De plus, 19 tonnes de DEA ont été collectées grâce à des collectes alternatives. La baisse de collecte auprès de professionnels est de 30% entre les deux années.

Au total, la Région Grand Est compte 482 points de collecte des DEA sur les 5 077 points nationaux.

Le gisement collecté a fait l'objet pour 54% de recyclage, réemploi et réutilisation en Région Grand Est contre 51% sur le territoire national. 37% du gisement a été valorisé, ce taux est inférieur au taux de valorisation national (42%). Enfin, 9% du gisement a fait l'objet d'une opération d'élimination.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 80 - Type de traitement des DEA collectés par Eco-mobilier

22 centres de traitement de DEA présents sur la Région étaient en marché avec Eco-Mobilier en 2020.

Département	Centres de traitement	Type d'opérations
08	Arcavi - Chalandry Elaire	Collecte
10	Suez - La chapelle Saint Luc	Collecte
51	Suez - Saint Brice Courcelles	Collecte
51*	Suez – Beine-Nauroy	Collecte, Préparation bois
51*	Veolia – Reims	Préparation valorisable
52	Veolia - Chaumont	Collecte, Préparation bois
54	Suez - Toul	Collecte
54	Veolia - Ludres	Collecte, Préparation bois, valorisable
54*	Envie - Toul	Préparation Couette et Oreiller, matelas
54	Paprec - Dieulouard	Collecte
57	Schroll - Rombas	Collecte
57	Schroll - Betting	Collecte, Préparation bois
57*	Eglog – Talange	Préparation bois
57	Veolia - Maizieres Les Metz	Collecte, Préparation bois
67	Sardi - Strasbourg	Collecte, Préparation bois
67*	Sardi Schroll Logistique - Strasbourg	Collecte
67*	Sardi Suez Logistique - Strasbourg	Collecte
68	Schroll - Colmar	Collecte
68	Praxy - Cernay	Collecte
88	Egger - Rambervilliers	Préparation bois
88*	Schroll – Chavelot	Collecte, Préparation bois
88*	Veolia – Capavenir	Collecte, Préparation bois

*nouveau en 2020

Leur répartition géographique est représentée dans la carte ci-dessous :

Analyse des DD et Filières REP en 2020

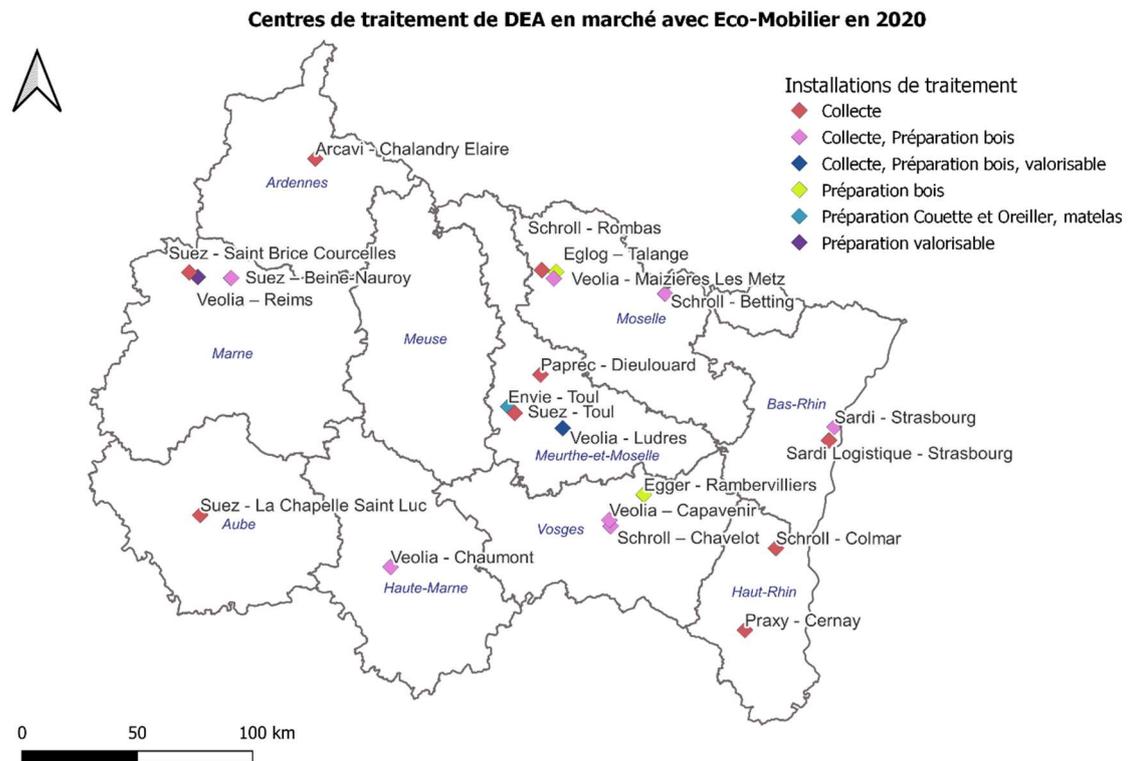


Figure 81 - Carte des centres de traitement de DEA en marché avec Eco-mobilier

VALDELIA :

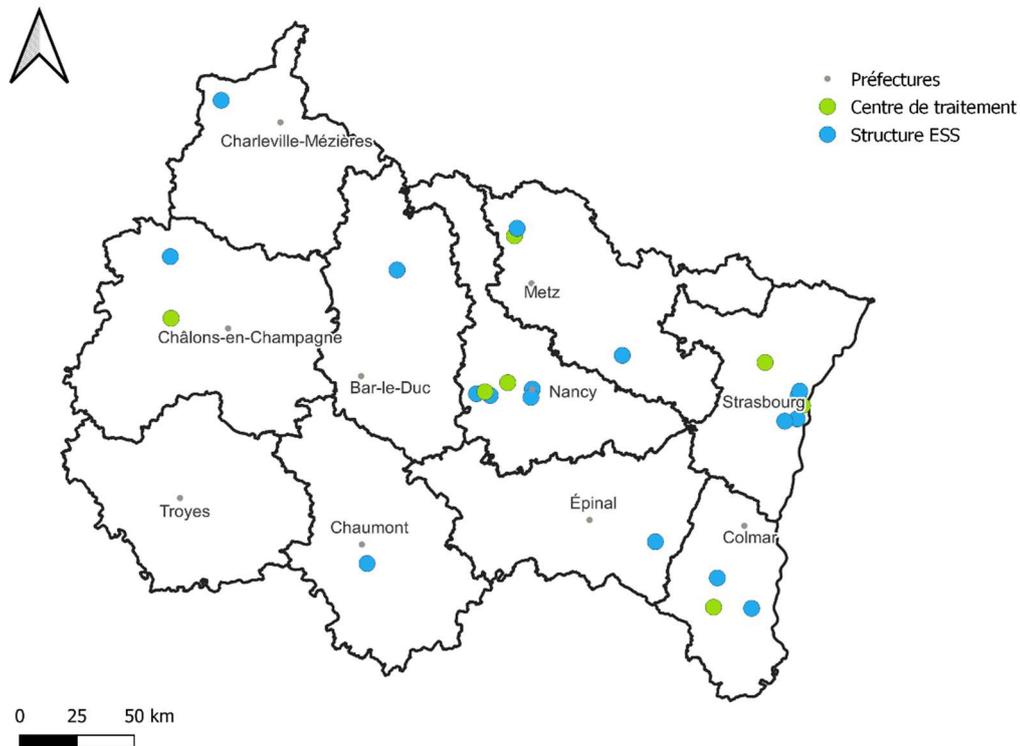
Selon VALDELIA, en 2020, 59 582 tonnes de DEA professionnels ont été collectées en France dont 3 279 tonnes en Région Grand Est, soit 5,5% du gisement collecté au niveau national. VALDELIA a collecté 36% de DEA en moins par rapport à 2019 sur le périmètre national. La baisse au niveau régional est de 17%. A l'échelle nationale, le taux de recyclage/réutilisation du gisement est de 82,2 % et le taux de valorisation s'élève à 86%.

En Région Grand-Est, sur les 3 279 tonnes collectées, 3 210 tonnes sont destinées à des fins de recyclage et 69 tonnes à des fins de réemploi et réutilisation.

La répartition des modes de collecte est telle que :

- 39% de la collecte a eu lieu auprès des détenteurs,
- 53% via des centres de massification volontaires,
- 3% en points d'apport volontaire,
- 5% autre.

En 2020, 1 452 opérations de collecte ont eu lieu en Région Grand Est. La Région compte 26 centres de massification volontaire et 3 points d'apport volontaire. 6 centres de traitement sont présents sur la Région ainsi que 16 structures ESS. La carte ci-après présente la localisation de chacun des centres.

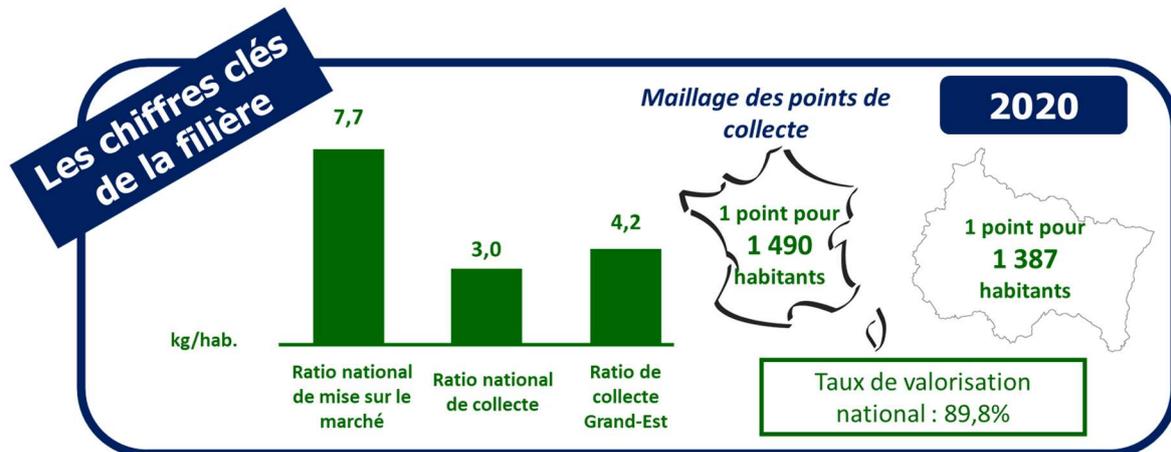
Analyse des DD et Filières REP en 2020
Centres de traitement et Structures ESS de VALDELIA en 2020

Figure 82 - Centres de traitement et Structures ESS de VALDELIA
DEA professionnels :

Au total, 103 588 tonnes de DEA professionnels ont été collectées en France (dont 44 006 tonnes via Eco-mobilier). Sur le territoire de la Région Grand-Est, 8 913 tonnes ont été collectées en 2020 dont 3 279 tonnes par VALDELIA. Une diminution de 30% est à noter sur le territoire national, cette baisse est de 21% au niveau régional.

b) Bilan de la filière DEA

Objectif du PRPGD	Données 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Taux de collecte en 2023 : 40 % des quantités mises sur le marché	13,64 kg/hab.	17,45 kg/hab. Taux de collecte nationale : 33% des quantités mises sur le marché	17,0 kg/hab. Taux de collecte nationale : 34% des quantités mises sur le marché	Ratio de collecte supérieur au ratio national (13,7 kg/hab.) et au ratio 2015.
Taux de recyclage de 50% en 2022	47%	Donnée nationale : 58%	Donnée nationale : 54%	Atteinte dès 2019 de l'objectif 2022
Taux de valorisation de 90% en 2022	70%	Donnée nationale : 93%	Donnée nationale : 91%	Atteinte dès 2019 de l'objectif 2022
Taux de 60% de l'activité de réutilisation des DEA par l'ESS	N.C	N.C	N.C	

5.2.5. Les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)



L'éco-organisme Eco-TLC devenu Re_ Fashion en 2020, a été agréé par les pouvoirs publics pour 2 périodes de 6 ans, puis en 2019 pour une nouvelle période de 3 ans.

Les objectifs de l'éco-organisme Eco-TLC sont les suivants :

- ▶ Objectif de collecte : 50% des quantités mises en marché d'ici 2019, soit 4,6 kg/hab. ;
- ▶ Objectif de valorisation matière de 95% et un maximum de 2% des éliminés.

En 2020, environ **517 200 tonnes de TLC ont été mises sur le marché** au niveau national, soit 7,7 kg/an/hab., réparti selon les catégories dans les proportions suivantes :

- 81% représentant les textiles d'habillement ;
- 11% représentant le linge de maison ;
- 8% représentant les chaussures.

204 291 tonnes de TLC ont été collectées en 2020 à l'échelle nationale soit 3,0 kg/an/hab. Parmi ces tonnes collectées, on compte 156 202 tonnes ont été triées et valorisées auprès d'ECO-TLC, dont :

- 56,5% ont été réutilisés ;
- 33,3% ont été recyclés en chiffons, effilochage ;
- 9,1% ont été orientés vers la filière de valorisation énergétique de CSR ;
- 0,7% en incinération avec valorisation énergétique ;
- 0,4% en incinération sans valorisation énergétique ;

Au niveau national, Eco-TLC atteint un taux de **valorisation matière de 89,8%** proche de l'objectif de 95%. Cependant, nous pouvons observer une légère baisse de ce taux de valorisation par rapport à 2019 (91,3%).

En 2020, en Région Grand Est, **23 501 tonnes ont été collectées soit 4,2 kg/an/hab.** Appliqué à l'échelle de la région, l'objectif national de collecte de 4,6 kg/an/hab. n'est pas atteint cette année. Cependant, le ratio est supérieur à la moyenne de collecte nationale (3,0 kg/an/hab.). Une diminution de 9,5% de la collecte est observée sur la Région Grand Est. Cette baisse est très marquée au niveau national avec une diminution de 17,8%.

Les TLC sont traités dans des centres de tri régionaux. On en compte 5 dans la Région Grand Est :

Analyse des DD et Filières REP en 2020

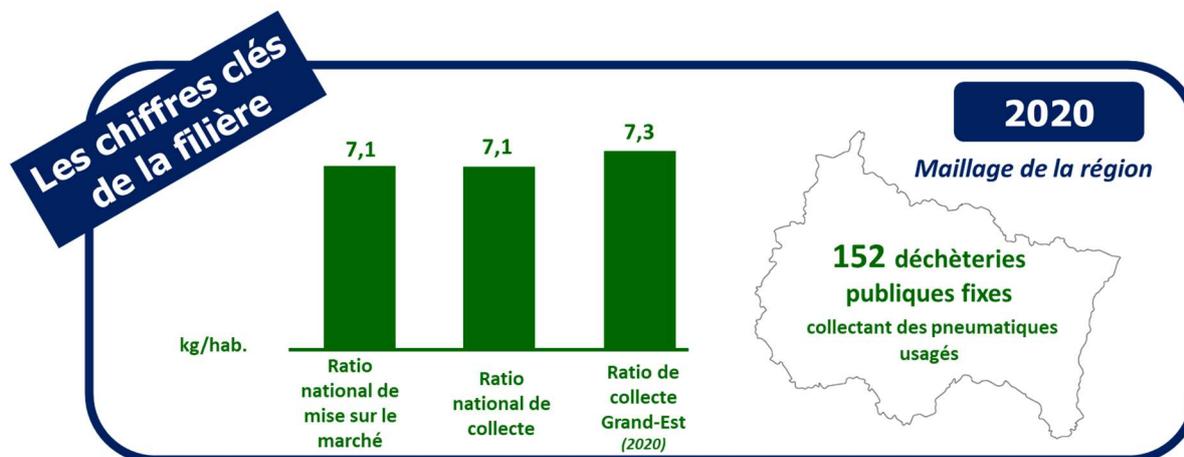
Nom	Code postal	Ville	Capacité	Tonnages réceptionnés en 2020
LE RELAIS 10	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	-	-
LE RELAIS EST	68270	WITTENHEIM	7 000 t/an	6 859 t
Le RELAIS LORRAINE	54170	ALLAIN	-	-
VOSGES TLC	88150	GIRMONT	5 000 t/an	3 612 t
TRI D'UNION	57350	STIRING-WENDEL	2 500 t/an	1 635 t

Les données sur les capacités et tonnages réceptionnés proviennent du rapport ITOM.

a) Bilan de la filière TLC

Objectif du PRPGD	Données 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Taux de collecte : 6 kg/hab./an en 2019	3,66 kg/hab.	4,7 kg/hab.	4,2 kg/hab.	Objectif non atteint, nettement supérieur au taux de collecte national (3,0 kg/hab.) et régional 2015.
Valorisation : 95% des tonnages triés	Donnée nationale : >95%	91,3%	89,8%	Taux en baisse entre 2019 et 2020.

5.2.6. Les Pneumatiques Usagés (PU)



La filière des Pneumatiques Usagés regroupe les différents acteurs de la filière, des fabricants et distributeurs jusqu'aux opérateurs de la collecte et du traitement des pneus usagés.

Leur gestion est encadrée depuis 2003 selon le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs, qui sont tenus d'assurer la collecte et le traitement des pneumatiques usagés à hauteur des quantités de pneus neufs mis sur le marché l'année n-1.

En 2015, la réglementation a été renforcée par le décret n° 2015-1003 du 18 août 2015 relatif à la gestion des déchets de pneumatiques. Ainsi, ce renforcement a consisté principalement à :

- Elargir la filière au pneus cyclomoteurs ;
- Modifier les obligations des producteurs. En cas de déficit de la collecte des pneumatiques en fin d'année, un rattrapage est prévu lors de l'exercice suivant dans une certaine limite ;
- Introduire des objectifs pour les organismes collectifs et les systèmes individuels en matière de couverture territoriale, de recyclage et de valorisation, d'études, d'éco-conception, de concertation, de transmission de données, de réalisation d'audit. Les organismes collectifs sont notamment tenus d'élaborer un **plan pluriannuel de réalisation d'objectifs**. Il est également prévu que les **volumes de déchets de pneumatiques destinés à la valorisation énergétique ne devront pas dépasser 50% des volumes de déchets de pneus traités au 1^{er} janvier 2020** ;
- Renforcer le cadre de la collecte. Les détenteurs et les distributeurs doivent remettre leurs déchets de pneus à des collecteurs agréés sous peine de sanctions administratives.

Les 2 principaux organismes chargés de la collecte et du traitement des déchets pneumatiques sont :

- ▶ La société **ALIAPUR**
- ▶ Le GIE **France Recyclage Pneumatiques (FRP)**

79 % des producteurs ont choisi de confier la mission de remplir collectivement leurs obligations en matière de traitement des déchets de pneumatiques à ces 2 organismes collectifs. La collecte des pneumatiques usagés s'organise dans un premier temps auprès des détenteurs : les pneumatiques sont triés par catégorie avant d'être envoyés vers les filières de traitement correspondantes.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

a) Bilan quantitatif

En 2020, **477 159 tonnes de pneumatiques usagés ont été mises sur le marché** sur le territoire national (soit plus de 47,5 millions d'unités), dont **145 813 tonnes issues des déclarants de l'organisme FRP** et **381 650 tonnes issues des déclarants de ALIAPUR**. Les deux organismes couvrent alors 90,5% des 477 159 tonnes mises sur le marché.

481 444 tonnes de pneumatiques toute catégories confondues ont été collectées en 2020 sur le territoire national.

La carte ci-dessous présente le panorama des tonnages collectés par département en 2020.

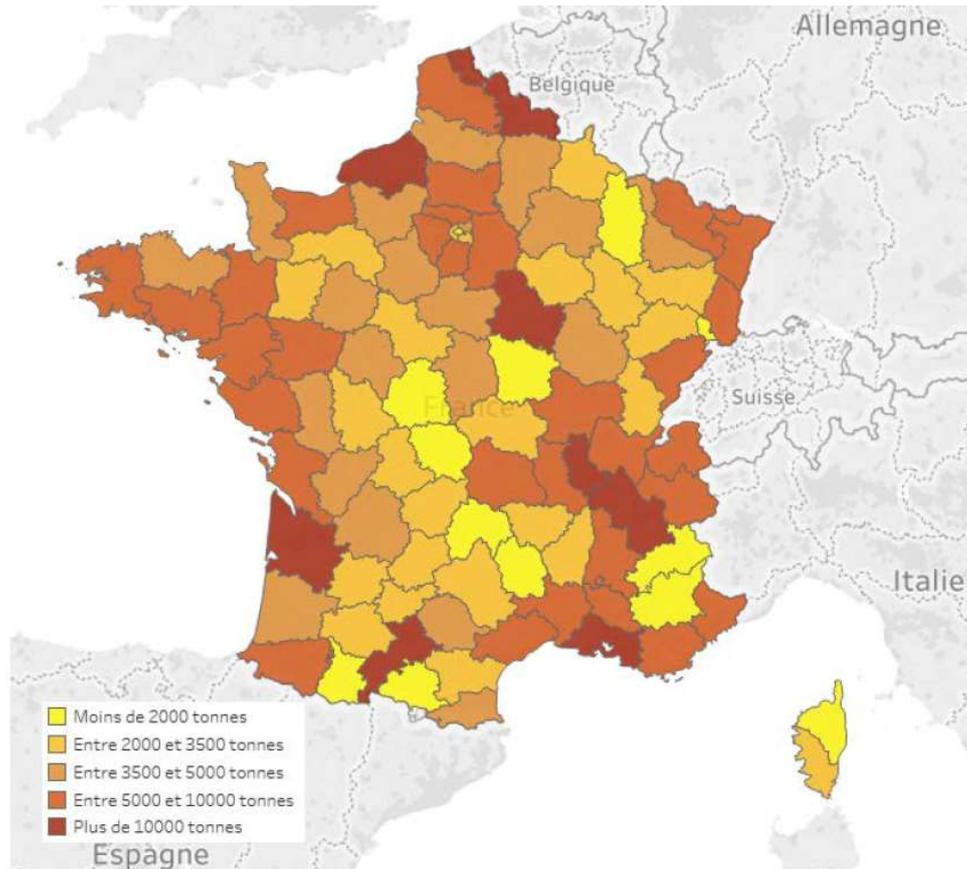


Figure 83 - Cartographie nationale des quantités de pneumatiques usagés collectés en 2020 (source : ADEME)

En 2020, d'après SYDEREP, 40 495 tonnes de pneumatiques usagés toutes catégories confondues ont été collectées sur la Région Grand-Est, soit 7,3 kg/hab./an. La majorité des pneumatiques collectés appartiennent à la catégorie des pneumatiques de cyclomoteurs et véhicules légers (CYVL). La répartition des tonnages collectés par catégorie est présentée dans le graphique suivant (source : SYDEREP) :

Analyse des DD et Filières REP en 2020

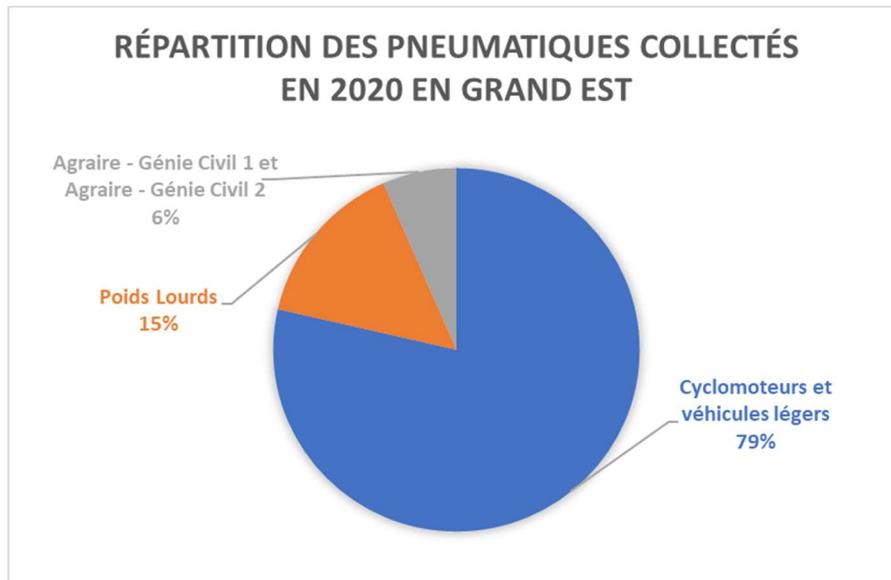


Figure 84 - Catégories de pneumatiques usagés collectés en 2020 en Grand Est

La quantité collectée (en tonnes) par département et la performance de collecte associée (en kg/hab.) sont représentées dans le graphique suivant :

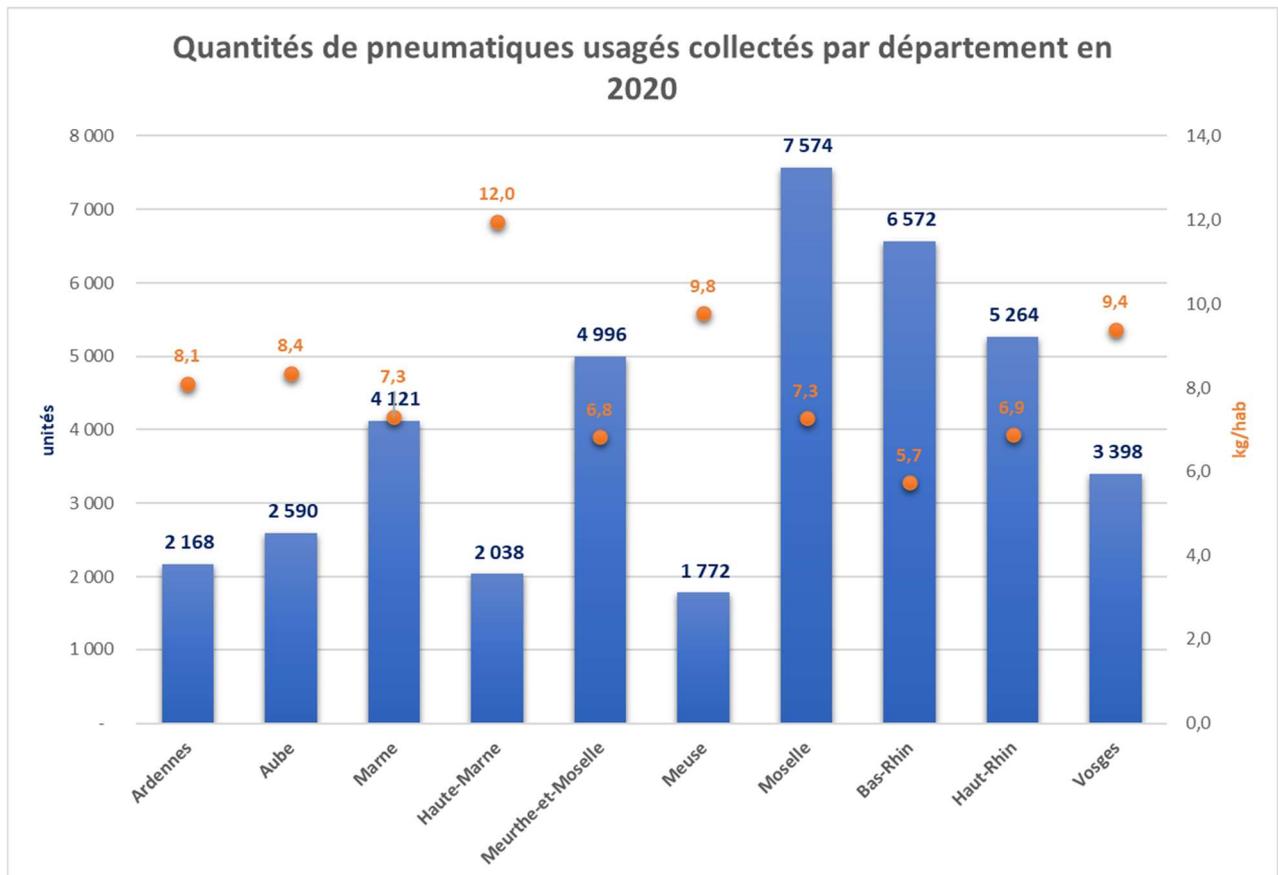


Figure 85 - Performance de collecte par département en 2020

ALIAPUR :

Analyse des DD et Filières REP en 2020

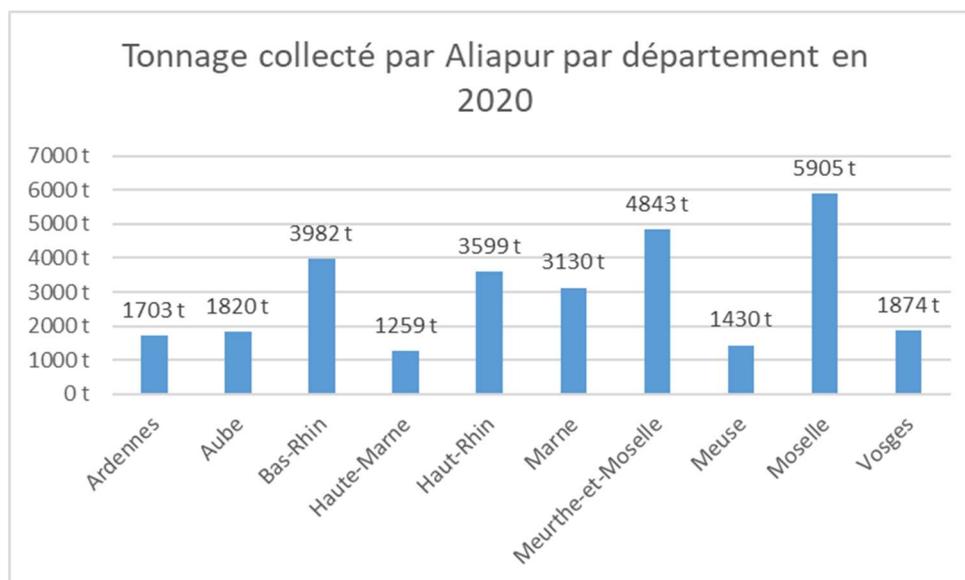
Un accord de partenariat renouvelé en 2018 entre la filière pneumatiques ALIAPUR et FRP et les associations d'élus AMF (l'Association des mairies de France) et CNR (Cercle National du Recyclage) prévoit les conditions en charge des pneumatiques qui arriveraient en déchèteries. Ce dispositif ne concerne que les pneus de voiture et de deux-roues.

152 déchèteries de la Région Grand-Est sont collectées par ALIAPUR en 2020. Le détail du nombre de déchèteries collectées par ALIAPUR et du tonnage collecté est présentée dans le tableau ci-dessous.

Département	Nombre de déchèteries collectées par ALIAPUR	Tonnage collecté en déchèterie (2019)
Ardennes (08)	11	253 t
Aube (10)	11	150 t
Marne (51)	14	127 t
Haute Marne (52)	24	193 t
Meurthe et Moselle (54)	12	261 t
Meuse (55)	14	145 t
Moselle (57)	41	1 022 t
Bas-Rhin (67)	13	102 t
Haut-Rhin (68)	12	344 t
Vosges (88)	0	0 t
TOTAL Région Grand Est	152	2 597 t

Seul le département des Vosges n'est pas concerné par ce dispositif de collecte.

En complément de ce dispositif de collecte en déchèterie, ALIAPUR a collecté au total **29 543 tonnes de pneumatiques usagés** en Région Grand Est. Le détail par département est présenté dans le graphe suivant.



L'entreprise Gilles Henry est la seule sur la région qui collecte les pneumatiques. Il s'agit également d'un site de transformation.

France Recyclage Pneumatiques (FRP) :

NB : Les données de la filière de 2019 n'ayant pas été récupérées lors de la publication du rapport d'analyse 2019, ces dernières sont présentées ci-dessous.

France Recyclage Pneumatiques est un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) créé en 2004 par Alpha Recyclage Franche Comté ainsi que SEVIA pour collecter et valoriser les pneumatiques usagés.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les sites Alpha Recyclage Franche-Comté de Laronxe (54) et de Brévans (39) regroupent les déchets du Grand Est : 13 773t ont été produites en Grand Est en 2019 et 12 640t en 2020.

	2019	2020
Laronxe (54)	12 190	11 434
Brévans (39)	1 583	1 206
Total	13 773	12 640

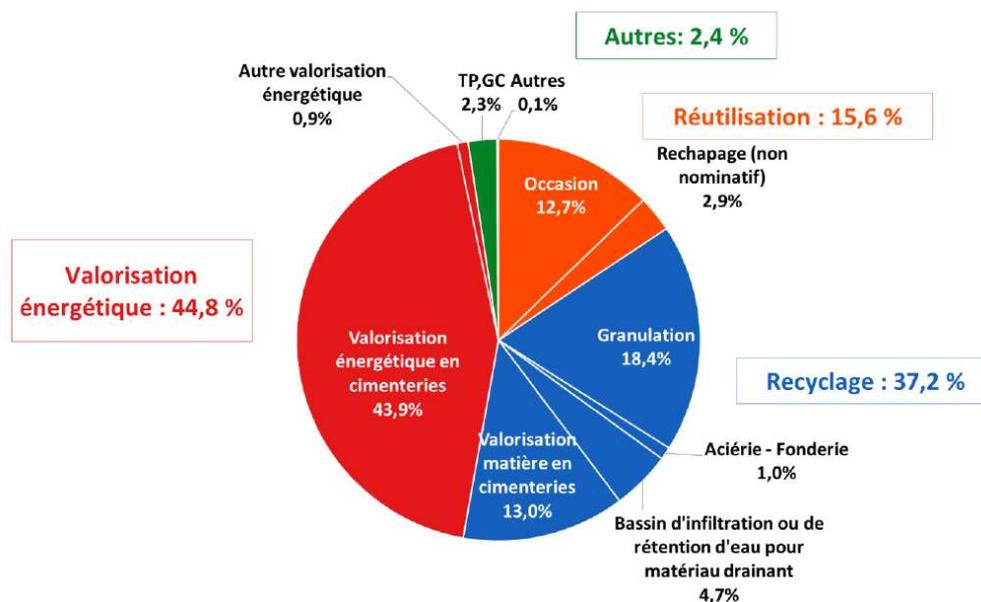
b) Devenir des pneus usagés


Figure 86 - Type de traitement des pneumatiques collectés en 2020 (source et réalisation : SYDEREP)

Ainsi, il existe 3 types de valorisation des pneus usagés :

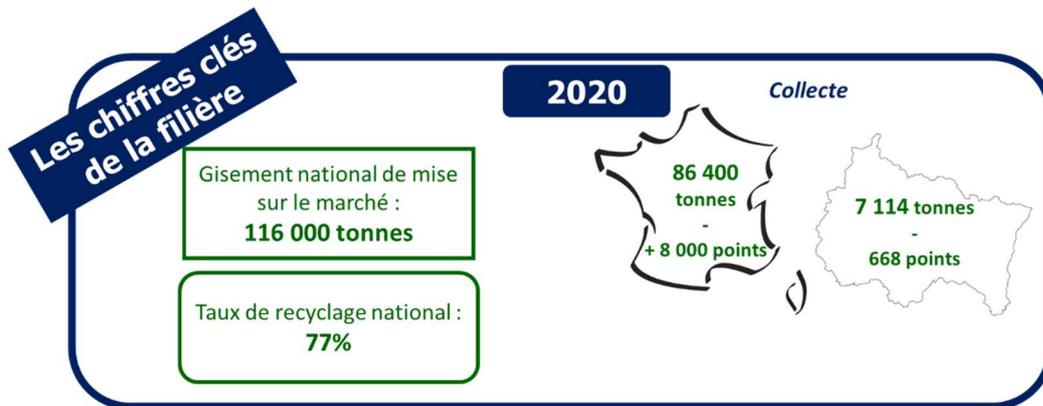
- ▶ Pour **45%** du tonnage collecté, transformation des pneus en un **combustible (CSR)** destinés aux cimenteries, aciéries et fonderies, chaufferies urbaines et industrielles.
- ▶ Pour **37%** du tonnage collecté, utilisation des pneus comme **matériau de remblaiement** et de granulats destinés à la construction de terrains de jeux.
- ▶ Pour **16%** du tonnage collecté, **réutilisation**, notamment en tant que pneumatiques d'occasion.

c) Bilan de la filière pneumatiques usagés

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Objectif du PRPGD	Données 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Objectif de collecte et de valorisation implicite de 100%	Ratio Grand Est : 6,25 kg/hab. Donnée nationale : taux de collecte 95%	Ratio Grand Est : 7,9 kg/hab.	Ratio Grand Est : 7,3 kg/hab.	Ratio de mise sur le marché (8 kg/hab.) Ratio de collecte sur la Région très proche.
Valorisation énergétique < 50% du volume total traité	Donnée nationale : 49%	Donnée nationale Aliapur : 55%	Donnée nationale : 49 %	L'objectif a été atteint en 2020.

5.2.7. Les déchets de l'agrofourniture



L'organisme **A.D.I.VALOR** (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles), est chargé de la gestion des produits de l'agrofourniture en fin de vie. Créé en 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), il rassemble différents actionnaires du secteur de l'agriculture. A.D.I.VALOR a signé un nouvel accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement, le 6 Juillet 2016, pour la période 2016-2020 et un accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture, le 28 février 2018. Le périmètre de collecte s'est élargi progressivement. Cet accord a été prorogé pour une durée de 3 ans jusqu'en décembre 2023.

La filière collecte 3 grandes catégories :

- ▶ Les emballages vides (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène),
- ▶ Les plastiques usagés (films d'élevages et maraichage, ficelles, filets),
- ▶ Les déchets dangereux (les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU), les Equipements de Protection Individuelle chimique usagés (EPIU), les déchets d'effluents phytopharmaceutiques.

D'ici 2020, l'accord-cadre prévoit un taux de collecte moyen de 78% et un taux de recyclage moyen de 74%.

En 2020, **116 000 tonnes de produits d'agrofourniture ont été mises sur le marché français**. Sur ce gisement, **le taux de collecte est estimé à 73%**. En effet, ce sont près de **86 408 tonnes d'emballages vides, plastiques usagés et déchets dangereux** qui ont été collectées, grâce aux plus de 8 000 points de collecte présents sur le territoire français.

Le taux de recyclage national est de 77% : 66 500 tonnes ont été recyclées en 2020.

En Région Grand-Est, **7 114 tonnes d'emballages vides, plastiques usagés et déchets dangereux ont été collectées par le biais de 668 points de collecte**. Le taux de collecte Régional n'est pas connu, car les statistiques récupérées par l'éco-organisme ne se recoupent pas avec les collectivités territoriales (Régions, départements etc...) et ne sont exploitables qu'au niveau national.

Le détail des tonnages collectés par typologie de flux est présenté dans le tableau suivant :

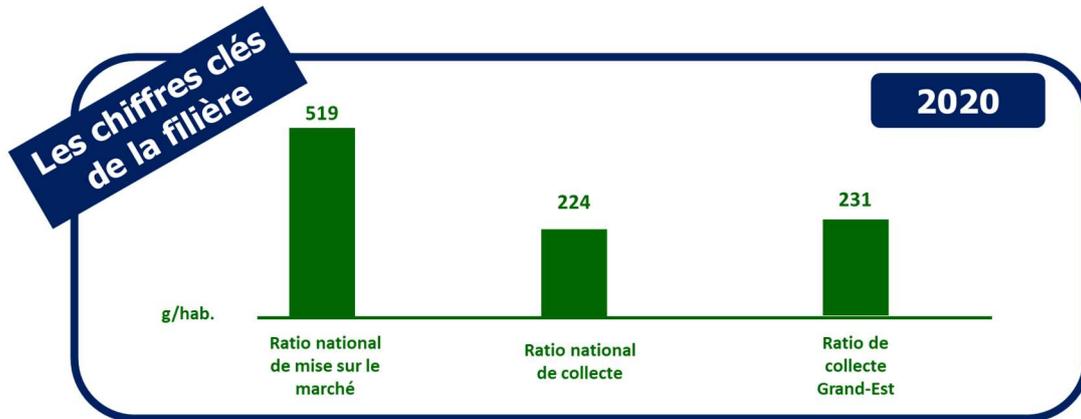
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Périmètre	Période	Tous programmes Tonnage collecté	Emballages vides Tonnage collecté	Plastiques usagés Tonnage collecté	Déchets dangereux	
					PPNU Tonnage collecté	EPIU Tonnage collecté
Région Grand-Est	2020	7 114	2 132	4 949	28	3,7
	2019	6 360	2 128	4 186	41	4,9
	2015	5 191	1 851	3 313	27	
Données nationales	2020	86 408	17 227	68 846	320	14,4

a) Bilan de la filière déchets de l'agrofourriture

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Taux de collecte moyen de 78% d'ici 2020	Taux de collecte moyen national de 61% GE : 0,9 kg/hab.	Taux de collecte moyen national de 70% GE : 1,1 kg/hab.	Taux de collecte moyen national de 73 % GE : 1,3 kg/hab.	L'objectif de 2020 n'est pas atteint. Cependant, le taux se rapproche de l'objectif souhaité à 78%.
Taux de recyclage moyen de 74% d'ici 2020	N.C	Donnée nationale : 75 %	Donnée nationale : 77 %	Objectif atteint

5.2.8. Les Piles et Accumulateurs (PA)



D'après l'ADEME, est considérée comme pile ou accumulateur (PA), toute source d'énergie obtenue par transformation directe d'énergie chimique, constituée d'un ou de plusieurs éléments primaires (non rechargeables) ou d'un ou de plusieurs éléments secondaires (rechargeables).

3 types de PA sont alors définis par la réglementation :

- **PA portable** : est considérée comme pile ou accumulateur portable toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est par ailleurs ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile ;
- **PA automobile** : est considérée comme pile ou accumulateur automobile tout pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile ;
- **PA industriel** : est considérée comme pile ou accumulateur industriel tout pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique.

La filière des piles et accumulateurs est encadrée par le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 qui transpose en droit français la directive européenne 2006/66/CE.

Cette directive européenne fixe 2 objectifs :

- **Objectif de taux de collecte** : atteindre 50% de taux de collecte d'ici fin 2021 ;
- **Objectif de rendement de recyclage** par technologie en poids moyen des déchets de PA : 65% pour la technologie plomb-acide, 75% pour la technologie nickel-cadmium et 50% pour les autres technologies.

Le cadre réglementaire prévoit :

- L'enregistrement en ligne des producteurs et des opérateurs de traitement ;
- La déclaration annuelle des quantités de PA mis sur le marché, ainsi que des quantités de déchets de PA collectés et traités selon les 3 catégories définies précédemment.

Depuis janvier 2014, cette déclaration a lieu sur le site de SYDEREP.

Ainsi les producteurs doivent s'enregistrer et déclarer annuellement au registre national des producteurs leurs données de mise sur le marché, de collecte et de traitement pour chaque nature de PA mis sur le marché. Les opérateurs de traitement doivent déclarer les quantités de PA traitées.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Pour les piles et accumulateurs portables, deux éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour la période 2016-2021 :

- ▶ **COREPILE**, acteur de la filière depuis avril 1999, assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France. Depuis 2018, Corepile organise une filière hors agrément pour la reprise et le traitement des batteries de vélos et de mobilité électrique.
- ▶ **SCRELEC**, créé en avril 1999, assure la mission de prise en charge des piles et accumulateurs portables usagés. Depuis août 2018, Screlec est également agréé pour la gestion des Cartouches d'impression professionnelles usagées.

a) Bilan quantitatif

Selon l'ADEME, en 2020, 272 975 tonnes de piles et accumulateurs tous types confondus ont été mises sur le marché national.

Le gisement de piles et accumulateurs portables mis sur le marché en 2020 s'élève à 34 993 tonnes.

Les piles alcalines représentent la principale nature de PA portables (58% des tonnages). Les accumulateurs lithium sont la seconde principale nature de PA portables (26 % des tonnages), lié à l'essor du marché des objets connectés.

Les piles salines, les piles bouton et les piles lithium représentent respectivement 5%, 2% et 1% des tonnages totaux des PA portables.

15 136 tonnes de PA ont été collectées en 2020 en France, le taux de collecte national est donc de 46,0%, soit presque 3 points de moins par rapport à 2019 (48,9%).

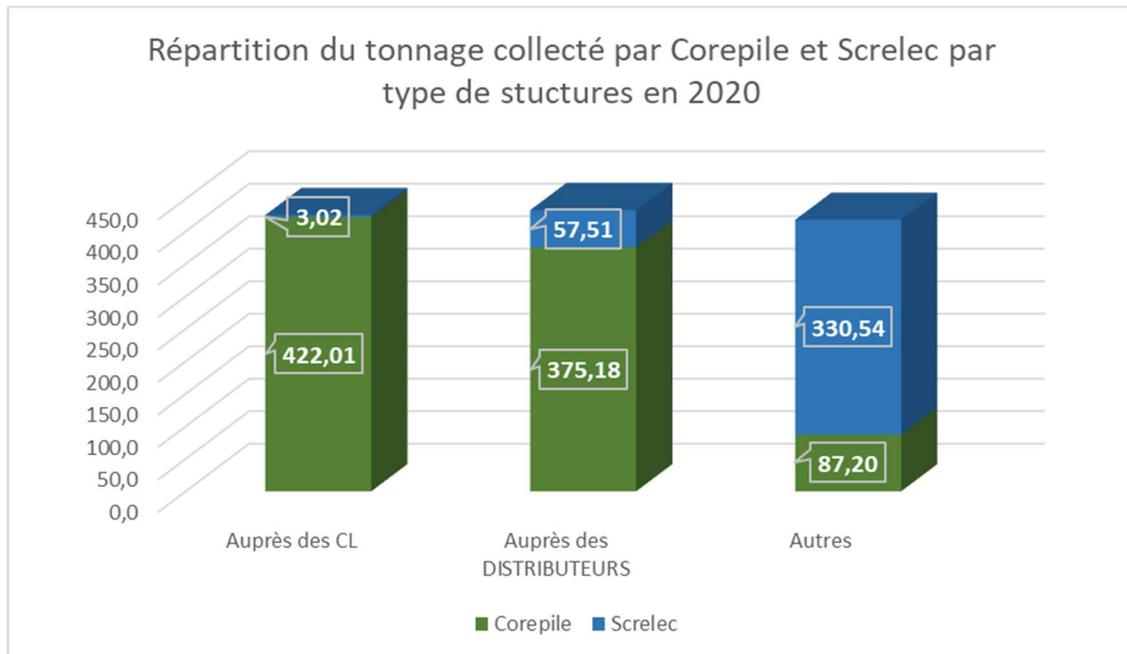
Sur le territoire de la Région Grand-Est, **1 275,45 tonnes de PA portables ont été collectées en 2020**, le **ratio de collecte par habitant** était donc de **231 g/hab.**, légèrement supérieur au ratio de collecte nationale de 224 g/hab. Le ratio par habitant a augmenté de près de 7% entre 2019 et 2020.

La répartition de la collecte entre les 2 éco-organismes est telle que **Corepile a collecté 884,38 tonnes** et **Screlec a collecté 391,07 tonnes**. Le ratio de collecte Régional par habitant est légèrement supérieur à celui de 2015 : 220 g/hab. En effet, en 2015, 1 206 tonnes de PA portables avaient été collectées, soit une augmentation de 5% entre 2015 et 2020.

Le taux de collecte Régional n'est pas connu, mais par extrapolation par rapport au taux de collecte nationale, on évalue le **taux de collecte Régional à 46%**, soit 1,5 points de plus par rapport à 2015.

La collecte des piles et accumulateurs portables par les 2 éco-organismes s'effectue auprès de différentes structures : les collectivités locales, les distributeurs ou par d'autres structures.

Les différentes structures collectent les mêmes proportions de PA. On note une différence de répartition du type de structures de collecte entre les 2 éco-organismes. En effet, les déchets de PA à la charge de Corepile sont essentiellement collectés auprès des collectivités locales (CL) et des distributeurs, tandis que Screlec collecte essentiellement par le biais d'autres structures. La répartition du tonnage collecté en Région Grand Est en 2020 selon le type de structures par Corepile et Screlec est présentée dans le diagramme ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 87 - Répartition du tonnage de PA collectés par les éco-organismes par type de structures

La Région Grand-Est compte 120 collectivités locales en convention avec un des 2 éco-organismes. Conformément au tonnage collecté par Corepile auprès des collectivités locales, parmi les 120 collectivités en convention, 117 le sont avec Corepile.

5 023 points de collecte sont présents sur le territoire Régional, dont 2 871 dans la distribution. 1 663 points de collectes, autres que les distributeurs ou les collectivités locales sont disponibles en Région Grand-Est, dont 1169 gérés par Screlec.

Les données clés de la collecte des PA portables par département de la Région et par origine de collecte sont synthétisées dans le tableau ci-dessous (*Source : Rapport Piles et accumulateurs données 2020 – ADEME*).

Département	Origine de la collecte (en tonnes)				Part du tonnage national collecté	Quantités collectées en g/hab.
	Distribution	Collectivités	Autre	Total		
Ardennes (08)	16,06	17,00	2,62	35,68	0,2%	135 (135 en 2019) (120 en 2019)
Aube (10)	24,13	16,44	153,37	193,94	1,3%	625 (444 en 2015) (620 en 2015)
Marne (51)	48,47	40,43	7,88	96,77	0,6%	172 (169 en 2019) (170 en 2015)
Haute Marne (52)	14,90	18,15	10,21	43,26	0,3%	257 (195 en 2019) (250 en 2015)
Meurthe et Moselle (54)	59,47	49,49	28,31	131,27	0,9%	188 (191 en 2019) (160 en 2015)
Meuse (55)	13,79	18,45	39,82	72,06	0,5%	403 (429 en 2019) (430 en 2015)

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Département	Origine de la collecte (en tonnes)				Part du tonnage national collecté	Quantités collectées en g/hab.
	Distribution	Collectivités	Autre	Total		
Moselle (57)	86,97	77,76	35,22	193	1,3%	193 (183 en 2019) (170 en 2015)
Bas-Rhin (67)	90,5	73,85	82,79	247	1,6%	215 (210 en 2019) (210 en 2015)
Haut-Rhin (68)	54,43	71,04	43,89	169,37	1,1%	222 (199 en 2019) (190 en 2015)
Vosges (88)	23,96	42,42	13,63	80,01	0,5%	223 (253 en 2019) (220 en 2015)
TOTAL	432,68 (415,11 en 2019)	425,03 (412,11 en 2019)	417,74 (364,48 en 2019)	1 262,36 (1 191,6 en 2019)	8% (8% en 2019)	231 (216 en 2019) (220 en 2015)

Les quantités collectées en gramme par habitant par département en 2015 et 2019 sont représentées dans le diagramme suivant :

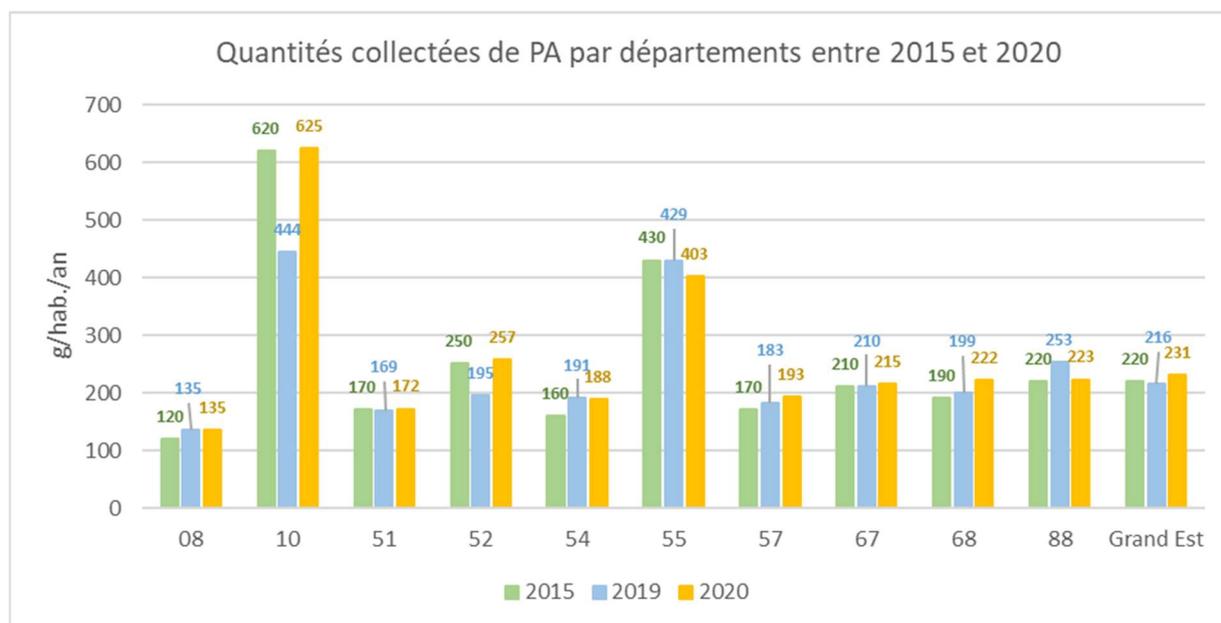


Figure 88 - Quantités collectées de P&A en g/hab. en 2015 et 2020

On constate une baisse de la performance de collecte des P&A en 2019 sur le département de l'Aube par rapport à 2015. D'après COREPILE, cette baisse ne serait pas liée à leur filière, les quantités sur le département par l'éco-organisme n'ayant pas évoluées significativement : 45,76 tonnes en 2015 contre 64,9 tonnes en 2019. La diminution des quantités collectées dans l'Aube, s'explique par de plus faibles quantités collectées sur plusieurs sites de Collecteurs Professionnels (entreprise qui collecte des déchets par son activité commerciale ou sa production) de SCRELEC. Ces sites contribuant parfois de manière importante aux quantités collectées sur le département, cela explique la baisse observée. Même si les quantités collectées diminuent, le gisement est toujours présent et est simplement collecté ailleurs. Plus précisément, d'après SCRELEC les quantités collectées auprès du grand public (en déchèterie et en magasins) sont restées stable, mais la collecte auprès des activités économique a diminué dans l'Aube, d'où la baisse sur le département.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les 2 éco-organismes Corepile et Screlec font appel à des opérateurs de collecte et regroupement selon les différentes Régions françaises. Pour la Région Grand-Est, Corepile fait appel aux Etablissements Grandidier, à Chimirec et Praxy, tandis que Screlec fait appel à Paprec pour l'Ouest de la Région, Grandidier pour le centre et Schroll pour l'Est.

L'organisation des opérateurs de collecte et logistique des 2 éco-organismes est présentée sur les cartes ci-dessous.

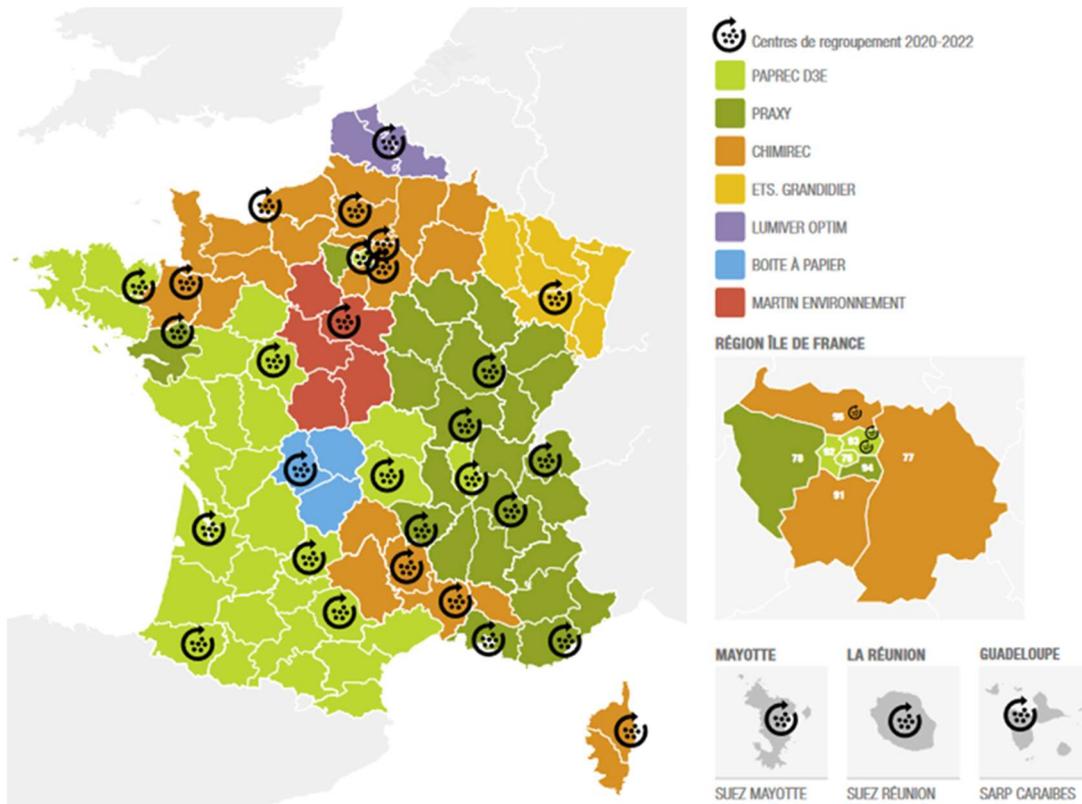


Figure 89 - Organisation de la collecte par COREPILE

Analyse des DD et Filières REP en 2020

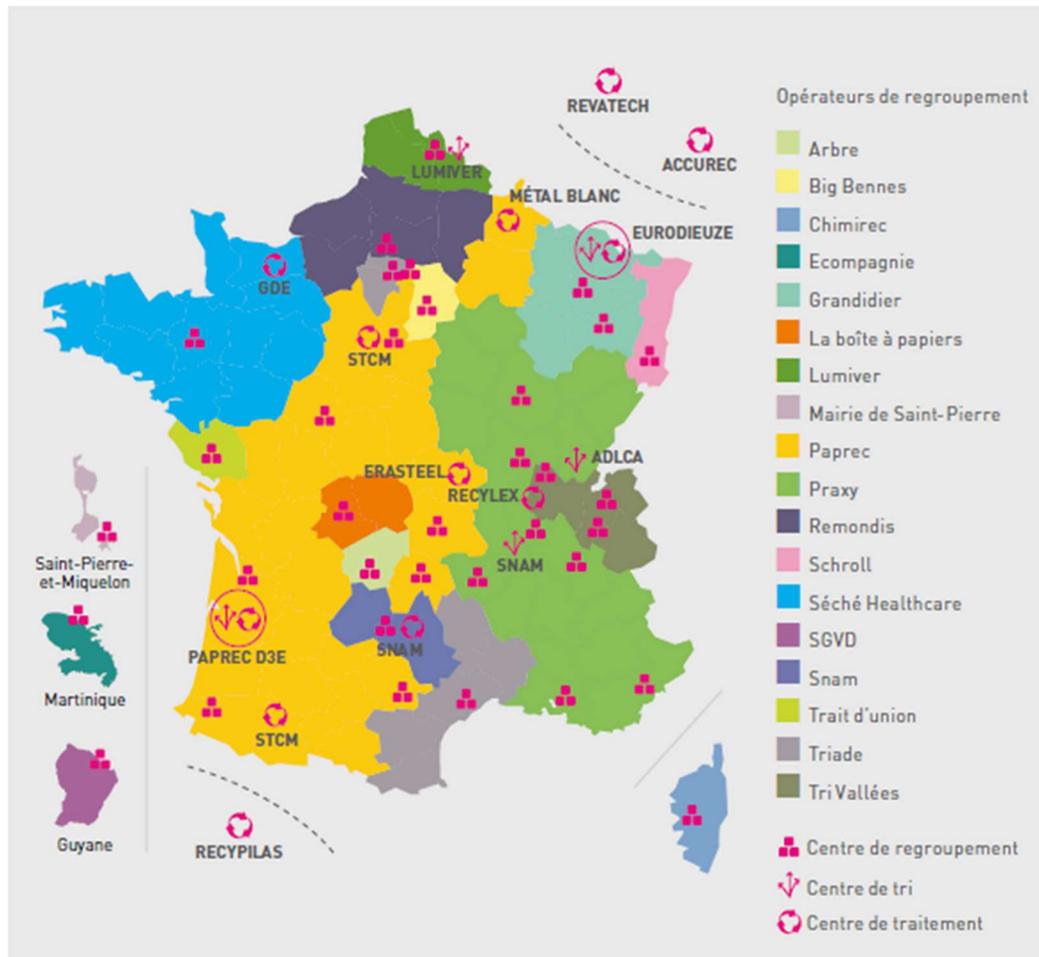


Figure 90 - Organisation de la collecte par SCRELEC

b) Devenir des PA

12 opérateurs de traitement sont inscrits au registre PA d'après l'ADEME. A noter, qu'il peut y avoir plusieurs sites par opérateur de traitement. En 2020, 14 809 tonnes de PA portables ont été traitées en France (11% de moins qu'en 2019).

Sur le territoire de la Région Grand-Est, 2 opérateurs de traitement sont présents.

Opérateur de traitement	Natures de PA traités	Procédé de traitement	Capacité de traitement annuelle (en t/an)	Localisation
Euro Dieuze	<ul style="list-style-type: none"> - Piles alcalines et salines - Piles lithium - Accumulateurs nickel-cadmium (NiCd) - Accumulateurs lithium 	<ul style="list-style-type: none"> - Tri - Broyage/séparation - Hydrométallurgie (précipitation par voie chimique) 	5 000	57260 - Dieuze
Métal Blanc	Accumulateurs au plomb	<ul style="list-style-type: none"> - Tri - Broyage - Pyrométallurgie (fusion et affinage) 	45 000	08230 – Bourg Fidèle

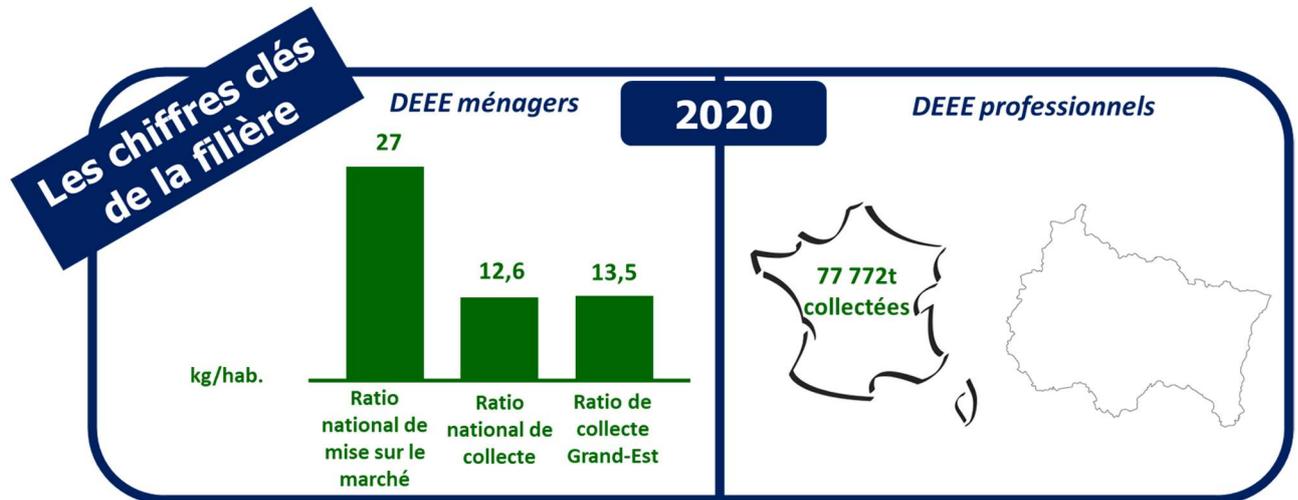
Analyse des DD et Filières REP en 2020

La directive 2006/66/CE fixe des objectifs de rendement de recyclage par processus de recyclage en poids moyen des déchets des PA :

Nature de PA	Objectif européen	Rendement de recyclage 2020 en France
Accumulateurs NiCd	75%	84%
Accumulateurs Plomb	65%	86%
Autres piles et accumulateurs	50%	60%

c) Bilan de la filière P&A

Objectif du PRPGD	Données 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Collecte des PA portables : 50% en 2021 des mises sur le marché	44,5%	48,9 %	46,0 %	La marge de progression est de 4% entre 2019 et 2021 pour atteindre la cible du PRPGD en 2021.
Recyclage : au minimum 75 % pour les accumulateurs au cadmium	Donnée nationale : 81%	Donnée nationale : 82%	Donnée nationale : 84%	Au niveau national le taux de recyclage des accumulateurs au cadmium augmente chaque année
Recyclage : au minimum 65% pour les accumulateurs au plomb	Donnée nationale : 82%	Donnée nationale : 81%	Donnée nationale : 86%	Au niveau national le taux de recyclage des accumulateurs au plomb a augmenté en 2020
Recyclage : au minimum 50% pour les autres PA	Donnée nationale : 64%	Donnée nationale : 71%	Donnée nationale : 60%	On observe une baisse du recyclage des autres PA entre 2019 et 2020

5.2.9. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

a) Définition et réglementation

Un Équipement Électrique et Électronique (EEE) est un équipement fonctionnant grâce à un courant électrique, à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs, conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

La filière DEEE est réglementée par la directive 2002/96/CE dite « directive DEEE » et la directive 2002/95/CE dite « RoHS ».

La directive DEEE impose :

- L'écoconception des EEE, pour favoriser le réemploi et le traitement des DEEE ;
- La collecte séparée de DEEE ;
- Le traitement systématique de certains composants et substances dangereuses ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation des DEEE collectés, avec des objectifs de recyclage et de valorisation élevés.

Qu'ils soient ménagers ou professionnels, les EEE sont classés selon différentes catégories. La liste des catégories est présentée dans le tableau ci-après.

Catégories	
1	Équipements d'échange thermique
2	Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm ²
3	Lampes
4	Gros équipements
5	Petits équipements
6	Petits équipements informatiques et de télécommunications
7	Panneaux photovoltaïques

Des objectifs réglementaires de réutilisation et recyclage ainsi que de valorisation ont été établis pour chacune des 7 catégories et sont présentés dans les tableaux ci-après.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Catégories	Objectif réglementaire de réutilisation et recyclage	Objectif réglementaire de valorisation
1	80%	85%
2	70%	80%
3	80%	-
4	80%	85%
5	55%	75%
6	70%	80%
7	80%	85%

Depuis le 15 août 2018, tous les équipements électriques et électroniques sont concernés par la Directive, sauf ceux explicitement exclus par la Directive. Jusqu'à cette date, les EEE étaient classés selon 11 catégories et seules les 10 premières relevant de cette classification étaient concernées par la Directive.

4 nouvelles familles d'équipements ont alors été intégrées à la nouvelle classification :

- Les luminaires ménagers (supports où l'on fixe une lampe)
- Les cartouches d'imprimantes (traitées spécifiquement plus tard dans ce rapport)
- Les groupes électrogènes
- L'appareillage électrique : prise, interrupteurs, disjoncteurs.

b) Filière des DEEE ménagers

Au 1^{er} janvier 2020, 3 éco-organismes sont agréés pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers :

- Ecologic ;
- Ecosystem ;
- PV Cycle pour les panneaux photovoltaïques ;

855 millions d'équipements électriques et électroniques ménagers ont mis sur le marché national en 2020, soit un total de 1 835 462 tonnes équivalent à 27 kg/hab. 849 097 tonnes de DEEE ont été collectées en France en 2020. Soit une diminution de 0,7% par rapport à 2019. Le taux de collecte nationale en 2020 est donc de 44,3% et n'atteint pas l'objectif national de 65% (d'après l'ADEME). Ce taux de collecte a diminué entre 2019 à 2020 de 3%.

Au total en 2020, la Région Grand Est a collecté **74 577 tonnes de DEEE ménagers**, équivalent à un ratio de **13,5 kg/hab**. Le taux de collecte régional est alors évalué à 51%, soit 2 points de plus par rapport à 2015.

La répartition des tonnages collectés des DEEE ménagers par département et par éco-organisme est présenté dans le tableau suivant.

Département	Tonnages collectés				Tonnage collecté kg/ hab.
	ECOLOGIC	ECOSYSTEM	PV CYCLE	TOTAL	
Ardennes (08)	2 216	330		2 546	9,5
Aube (10)	2 623	914	3	3 540	11,4
Marne (51)	590	21 107	66	21 763	19,0
Haute Marne (52)	5 398	3 187	1	8 586	11,2
Meurthe et Moselle (54)	1 782	528		2 310	13,6
Meuse (55)	3 990	1 524	5	5 519	9,8
Moselle (57)	780	7 324		8 104	11,1
Bas-Rhin (67)	6	5 853		5 859	32,2
Haut-Rhin (68)	2 073	9 662	1	11 736	11,3
Vosges (88)	84	4 530		4 614	12,8
Grand-Est	19 542	54 959	76	74 577	13,5

Analyse des DD et Filières REP en 2020

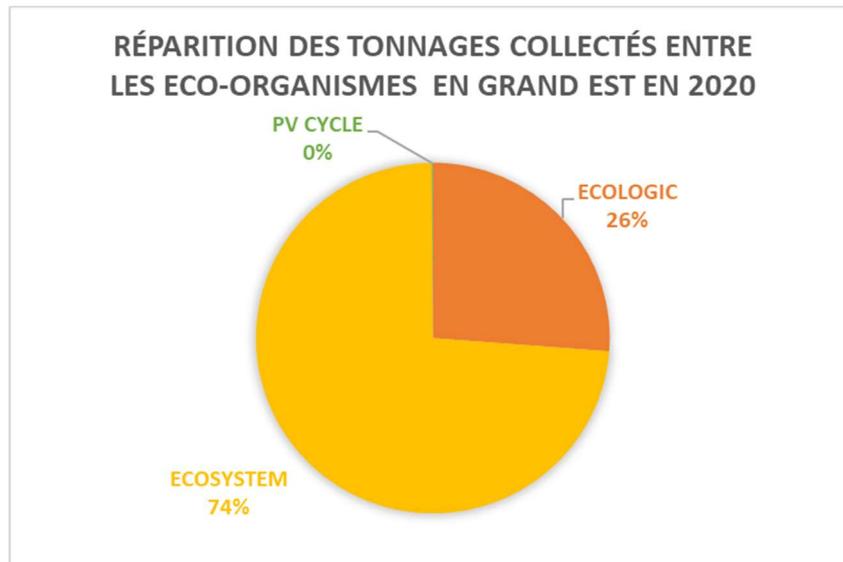


Figure 91 - Répartition des DEEE ménagers collectés entre les différents éco-organismes

Les performances de collecte par département en 2015 et 2020 sont présentées dans le graphique ci-dessous :

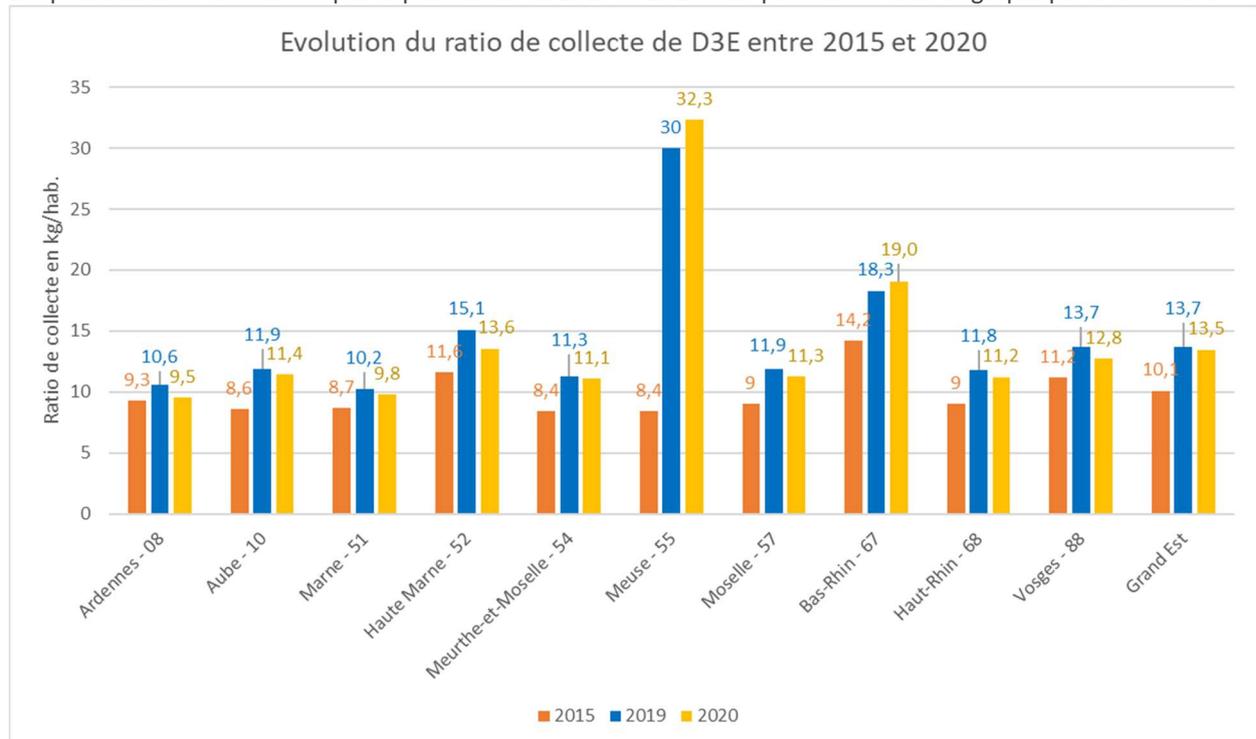


Figure 92 - Performances de collecte des DEEE ménagers en 2015 et 2020

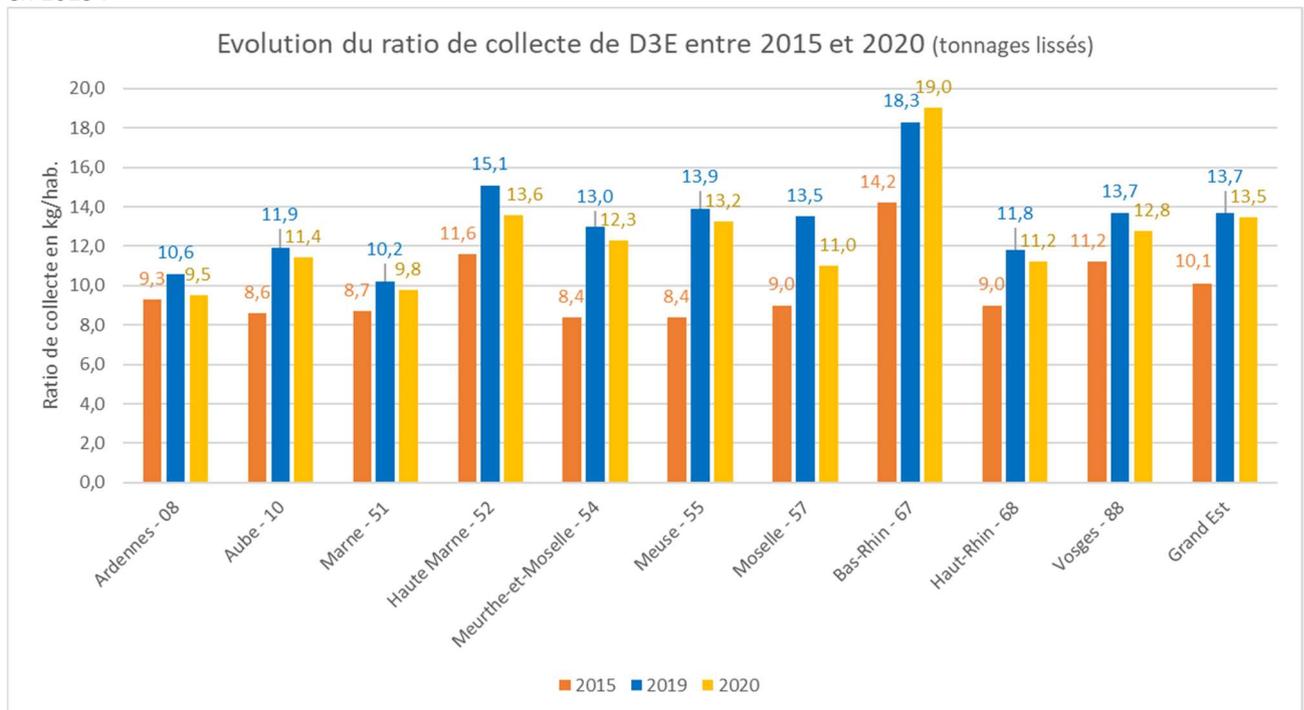
On note une forte augmentation de la performance de collecte sur le département de la Meuse, principalement collecté par l'éco-organisme Ecosystem par rapport à 2015. Depuis 2017, les flux collectés par les récupérateurs de métaux sur au moins 3 départements et vendus au broyeur GDE situé à AUBANGE (Luxembourg) sont affectés par l'éco-organisme au département de la Moselle pour 2017 et 2018 puis au département de la Meuse en 2019 et 2020.

Afin de corriger la performance réelle de collecte de la Meuse, les tonnages collectés via les autres canaux sur les 3 départements mentionnés ci-dessus de 2018 à 2020 ont été détaillés par Ecosystem. Les tonnages ont été lissés sur la population des 3 départements afin de corriger les gros écarts de performance par département.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Tableau 14 - Tonnages lissés de collecte par Ecosystème sur les départements 54, 55, 57

Département	Tonnage « autres canaux » lissé - 2020	Tonnage total lissé - 2020	Tonnage total avant lissage - 2020
54	2 962 t	9 001 t	7 324 t
55	734 t	2 401 t	5 853 t
57	4 215 t	11 437 t	9 662 t
Total des 3 départements	7 911 t	22 839 t	22 839 t

On obtient ainsi les performances de collecte lissées par département en 2020 en comparaison aux performances en 2015 :


Figure 93 - Performances de collecte lissées des DEEE ménagers en 2015 et 2020

Une réelle augmentation des tonnages collectés est constatée dans tous les départements à partir de 2015. Cela s'explique par le fait que les « autres canaux » c'est-à-dire les tonnages collectés hors déchèteries et magasins n'étaient pas comptabilisés.

Les DEEE ménagers peuvent être collectés par différents biais : les collectivités, les distributeurs, les ESS ou par d'autres structures. La répartition par département, par origine et par flux des tonnages d'équipements ménagers collectés en Région Grand-Est est présentée dans le tableau suivant.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Département	Origine	Flux					
		Ecrans	GEM froid	GEM hors froid	Lampes	PAM	PV
Ardennes (08)	Collectivités	291	444	681	8	797	
	Distribution	4	55	115	4	19	
	ESS	2	1	6		6	
	Autre	1	5	60	5	41	
Aube (10)	Collectivités	329	706	1040	10	1028	
	Distribution	9	95	149	5	25	
	ESS	17	17	36		68	
	Autre	5	38	387	6	48	
Marne (51)	Collectivités	389	713	1082	11	1722	
	Distribution	17	295	570	20	152	5
	ESS	7	12	23		45	
	Autre	16	91	188	8	151	
Haute Marne (52)	Collectivités	202	308	582	6	671	
	Distribution	2	32	54	5	14	
	ESS	18	14	36		45	
	Autre	13	29	165	2	112	
Meurthe et Moselle (54)	Collectivités	488	784	1417	16	1736	
	Distribution	34	429	941	22	125	
	ESS	5	8	18		45	
	Autre	64	134	422	50	1366	
Meuse (55)	Collectivités	189	310	459	6	545	
	Distribution	6	48	88	5	12	
	Autre	5	5	4148	2	32	
Moselle (57)	Collectivités	806	1170	2063	35	2666	
	Distribution	57	518	1296	22	194	1
	ESS	35	48	88		144	
	Autre	16	158	1472	21	930	
Bas-Rhin (67)	Collectivités	729	1173	2476	27	3124	
	Distribution	48	496	1298	33	156	
	ESS	60	90	214		269	
	Autre	110	287	9115	98	1894	66
Haut-Rhin (68)	Collectivités	560	899	1554	26	2084	
	Distribution	42	438	989	16	83	1
	ESS	20	1	3		64	
	Autre	22	67	1220	25	470	
Vosges (88)	Collectivités	417	655	1345	18	1352	
	Distribution	11	99	195	10	27	
	ESS	8	8	15		17	
	Autre	10	62	214	11	140	
Grand-Est	Collectivités	4400	7162	12699	163	15725	
	Distribution	230	2505	5695	142	807	7
	ESS	172	199	439	0	703	
	Autre	262	876	17391	228	5184	66
	TOTAL	5064	10742	36224	533	22419	73

Les DEEE ont été collectés principalement par les collectivités (via les déchèteries) pour plus de la moitié des tonnages (53%), puis pour 32% par d'autres structures (par exemple les gestionnaires de déchets et Détenteurs (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier) :

- Collectivités : 40 149 tonnes

Analyse des DD et Filières REP en 2020

- Distribution : 9 386 tonnes
- ESS : 1 513 tonnes
- Autres : 24 007 tonnes

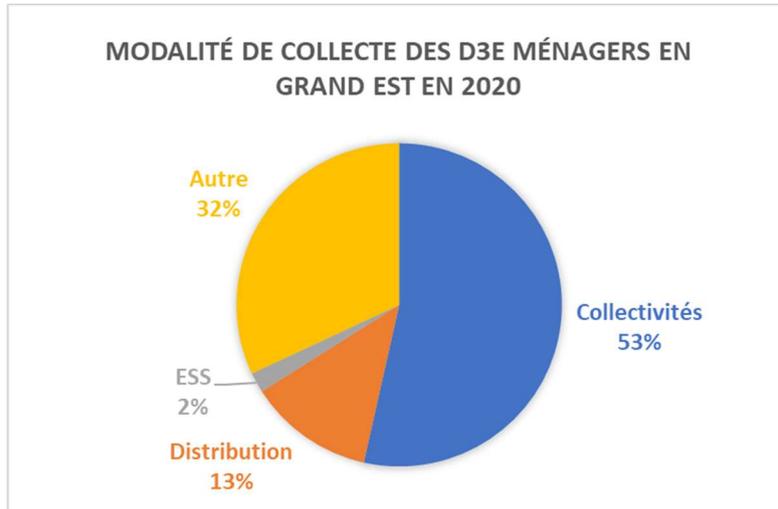


Figure 94 - Modalités de collecte des DEEE ménagers

Répartition par origine des D3E ménagers par département en 2020

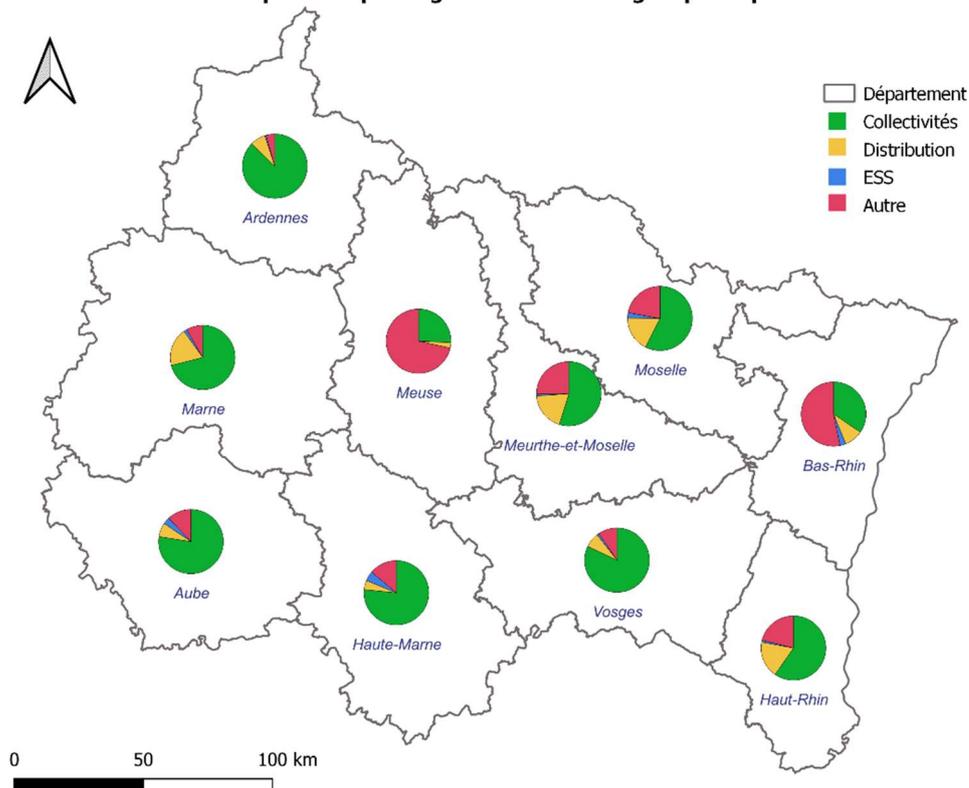


Figure 95 - Répartition par origine des DEEE ménagers par département

Comme indiqué précédemment, depuis 2019, les flux collectés par les autres canaux ont été artificiellement affectés au département de la Meuse par Ecosystem.

En règle générale, depuis 2008, les tonnages collectés au sein des collectivités représentent la part la plus importante, grâce à la multiplication des contrats entre les éco-organismes et les collectivités.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les DEEE collectés sont principalement des Gros électroménagers (GEM) hors froid et froid et de petits appareils ménagers (PAM) :

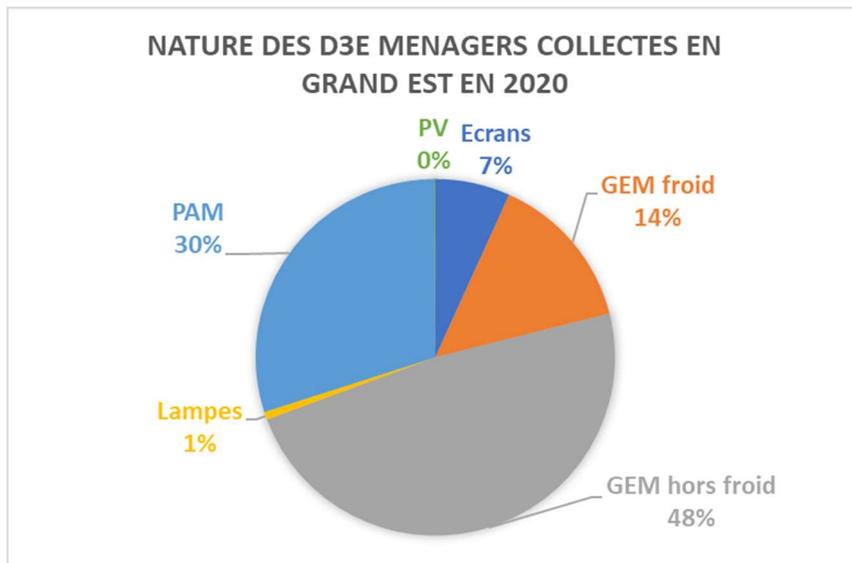


Figure 96 - Nature des DEEE ménagers collectés

La répartition par nature de DEEE ménagers par département en 2020 est représentée sur la carte ci-dessous.

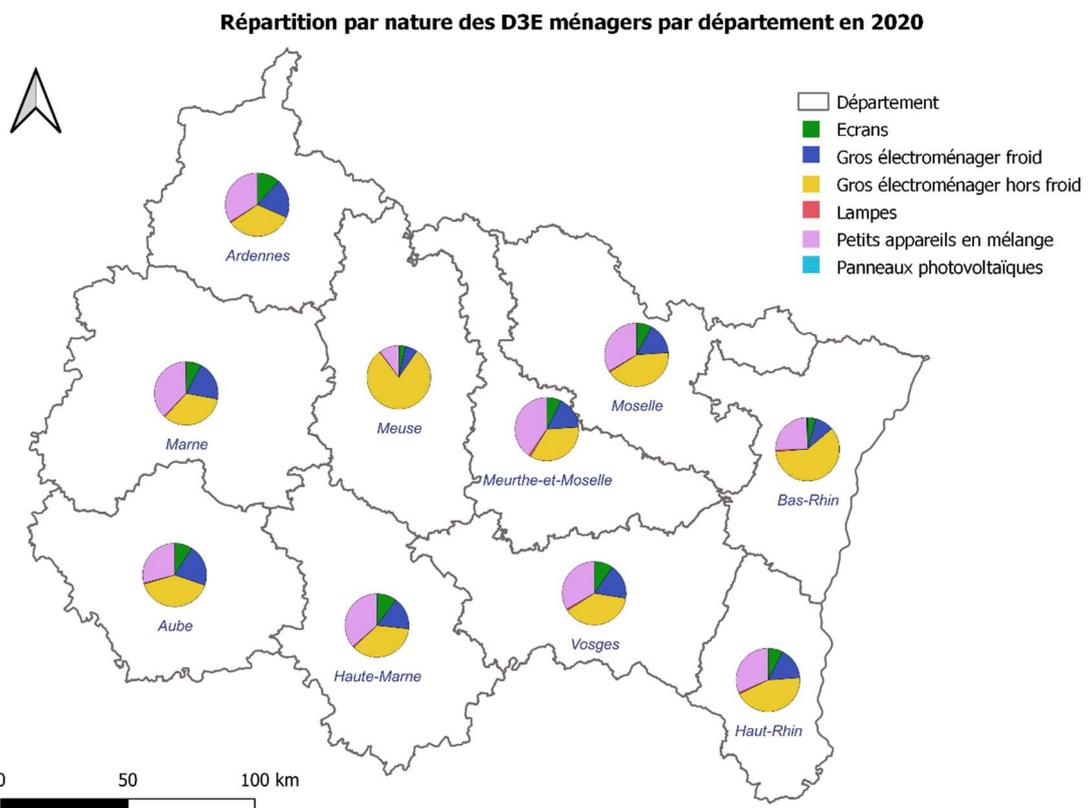


Figure 97 - Répartition par nature des DEEE ménagers collectés par département (source : SINOE-Déchets)

c) Filières des DEEE professionnels

Au 1^{er} janvier 2020, 3 éco-organismes sont agréés pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers :

- Ecologic ;
- Ecosystem ;
- Screlec pour les cartouches depuis août 2018.

Les catégories 3 (lampes) et 7 (Panneaux photovoltaïques) relèvent exclusivement du domaine ménager donc ne sont pas couverts par ces éco-organismes.

En 2020 à l'échelle nationale, on estime que 344 282 tonnes d'équipements professionnels ont été mises sur le marché, soit une diminution de près de 8% des tonnages et une baisse de 15% en nombre d'unités. Ce tonnage équivaut à 5 kg/hab. Depuis 2013, ce gisement était en augmentation, l'année 2020 est venue interrompre cette évolution.

La quantité de DEEE professionnels déclarés collectés en 2020 à l'échelle nationale s'élève à 77 772 tonnes. Le taux de collecte s'élève à 29,5% (26,3% en 2019).

d) Le traitement des DEEE

5 types de traitement des DEEE sont distingués :

Tableau 15 - Type de traitement des DEEE (source : ADEME)

Intitulé	Type de traitement
Préparation à la réutilisation	Réutilisation de l'équipement entier
Réutilisation de pièces	Réutilisation de pièces ou sous-ensembles de l'équipement
Recyclage matière	Recyclage de la matière
Valorisation énergétique	Incinération avec récupération d'énergie
Elimination	Elimination sans valorisation (mise en décharge, incinération sans récupération d'énergie)

En 2020 à l'échelle nationale, le recyclage représentait 75,2 % des DEEE traités, l'élimination 13,3 %, la valorisation énergétique 9,8 % et la préparation en vue d'une réutilisation 1,8 %.

Focus sur la filière des panneaux photovoltaïques

L'éco-organisme SOREN (anciennement PV CYCLE) a été agréé le 1^{er} janvier 2015 pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques. PV CYCLE compte 340 adhérents en 2021 (+67 adhérents par rapport à 2019), producteurs de panneaux photovoltaïques.

151 100 tonnes de panneaux photovoltaïques ont été mis sur le marché en 2020.

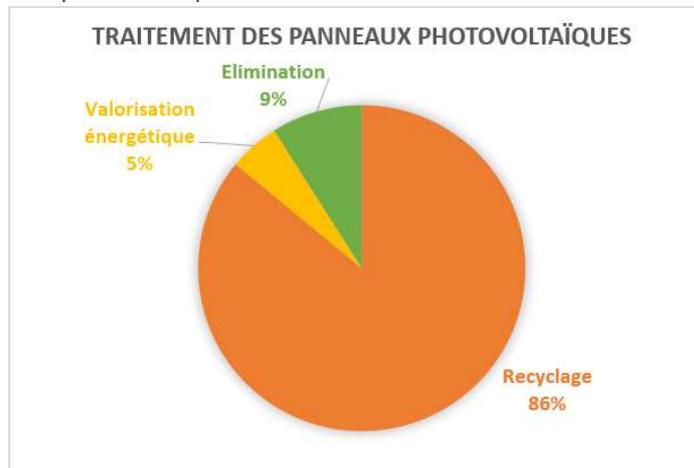
La quantité collectée était de 4 055t, et 77t collectées en région Grand Est en 2020.

Sur la quantité collectée, 6% (243t) est traitée en France, le reste est traité en Belgique et en Allemagne.

En 2017, PV Cycle a confié à VEOLIA un contrat de 4 ans portant sur le traitement et la valorisation d'équipement photovoltaïques usagés. Ainsi, la première unité de recyclage de panneaux photovoltaïques en fin de vie en France a été inaugurée en 2018 sur la commune de Rousset, dans le Bouches-du-Rhône. L'usine a pour objectif d'atteindre une capacité de 4 000 tonnes/an.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

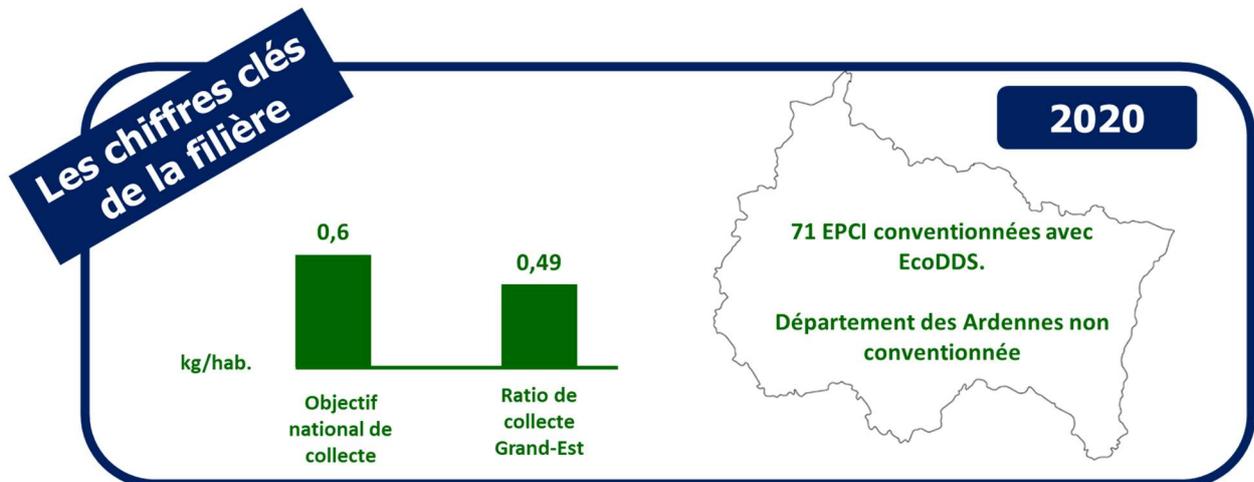
Le traitement des panneaux photovoltaïques est le suivant :


e) Bilan de la filière DEEE

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Objectif de collecte DEEE ménagers 2019 : 65% Après 2019 : 85%	49%	52%*	49%	Taux de collecte en diminution, objectif non atteint
Objectif de collecte DEEE professionnels : 25%	N.C	Donnée nationale : 26,3%*	Donnée nationale : 29,5%	Objectif atteint
Objectif de valorisation : 70 à 80 % selon la catégorie	Donnée nationale : 80%		Entre 64% et 93% selon la catégorie	Seule la catégorie des écrans affiche un taux inférieur à 70%
Objectif de recyclage : 50 à 80 % selon la catégorie			Entre 54% et 85% selon la catégorie	Objectif atteint en 2020

*donnée mise à jour dans le rapport ADEME filière D3E 2020

5.2.10. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont des déchets issus de produits chimiques qui en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement et relèvent d'au moins une des catégories suivantes :

1. produits pyrotechniques,
2. extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice,
3. produits à base d'hydrocarbures,
4. produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface,
5. produits de traitement et de revêtement des matériaux,
6. produits d'entretien spéciaux et de protection,
7. produits chimiques usuels,
8. solvants,
9. biocides et phytosanitaires ménagers,
10. engrais ménagers,
11. produits colorants et teintures pour textile,
12. encres, produits d'impression et photographiques,
13. générateurs d'aérosols et cartouches de gaz.

La filière REP sur les DDS a pour objectif d'augmenter les quantités annuelles collectées de 10% au minimum par an.

3 éco-organismes sont en charge de la filière :

- ▶ **EcoDDS**, éco-organisme opérationnel agréé par les pouvoirs publics en avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il a pour mission d'organiser le fonctionnement de la filière DDS des ménages et d'en assurer la pérennisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé. Pour cela, EcoDDS prend directement en charge le déploiement, la collecte, le regroupement le traitement et les coûts de prestation associés concernant les DDS ménagers.
- ▶ **Aperpyro**, l'Association pour une Plaisance Eco-Responsable pour les produits PYROtechniques est agréé jusqu'au 31 décembre 2020 en tant qu'éco-organisme pour la gestion des produits de sécurité pyrotechniques périmés dont les navires de plaisance doivent être équipés.
- ▶ **Ecosystem (ex Récyclum)** est agréé pour les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice pour la période 2017-2020.

a) Modalités de collecte des DDS

La collecte des DDS ménagers s'effectue via les collectivités qui ont mis en place une collecte séparée, principalement en déchèterie. EcoDDS assure également des opérations de collecte ponctuelle des déchets chimiques des ménages chez les distributeurs partenaires.

En 2020, EcoDDS a recensé les tonnages provenant de 71 EPCI de la Région. Le département des Ardennes n'est pas conventionné avec l'éco-organisme. Une réflexion est en cours pour que l'ensemble du département contractualise avec l'éco-organisme. A noter que 71% des déchèteries de la région sont conventionnées avec l'éco-organisme (300 déchèteries/425).

Le déploiement de la filière DDS ménagers sur la Région Grand-Est au 01/01/2019 est présenté dans la carte suivante (source : EcoDDS – La filière DDS en Région) :

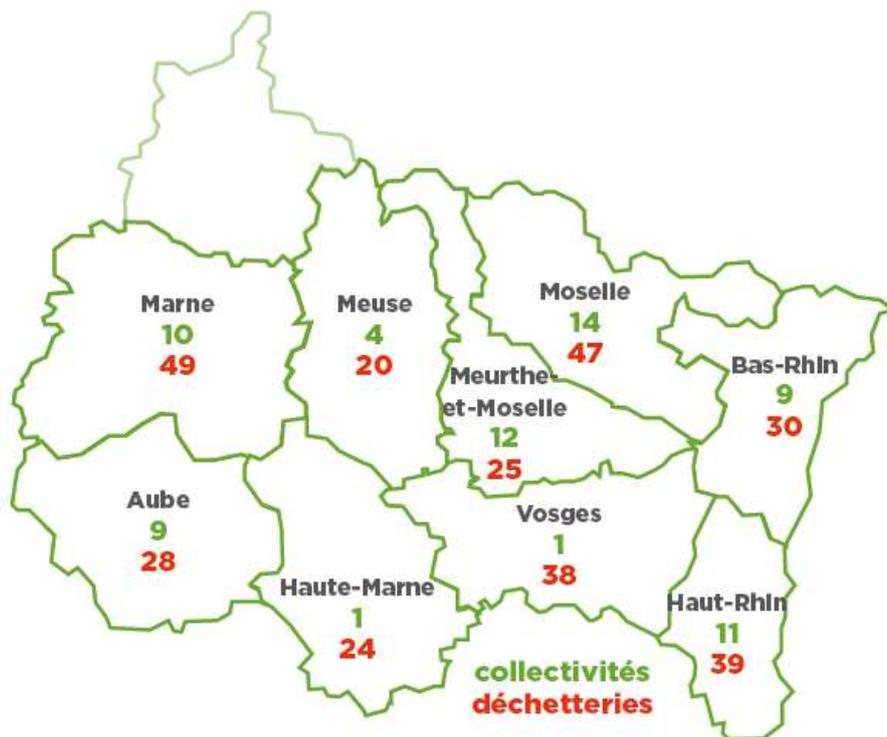


Figure 98 - Déploiement de la filière DDS ménagers en 2020

Pour les produits pyrotechniques, le point de vente dans le cadre du principe du « un pour un » peut collecter le nombre de produits périmés équivalents aux achats réalisés par le plaisancier.

b) Bilan quantitatif

En 2020, EcoDDS a collecté 2 749 tonnes de déchets dangereux spécifiques sur la Région, soit une augmentation de près de 20% par rapport à 2019. Le ratio de collecte au niveau Régional est de **0,50 kg/hab./an**.

Cette augmentation de la collecte des DDS est également marquée au niveau national.

La répartition par département est présentée dans le graphique suivant :

Analyse des DDS et Filières REP en 2020

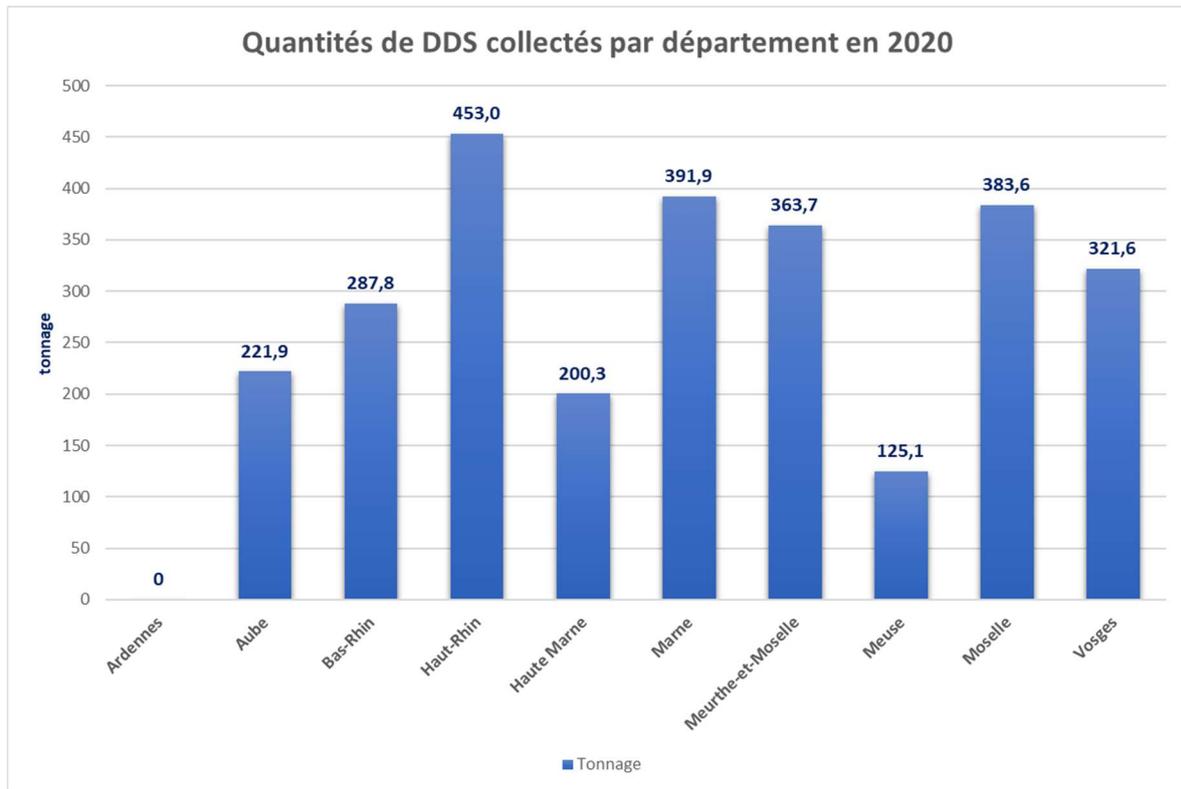


Figure 99 - Performances de collecte départementale des DDS par EcoDDS

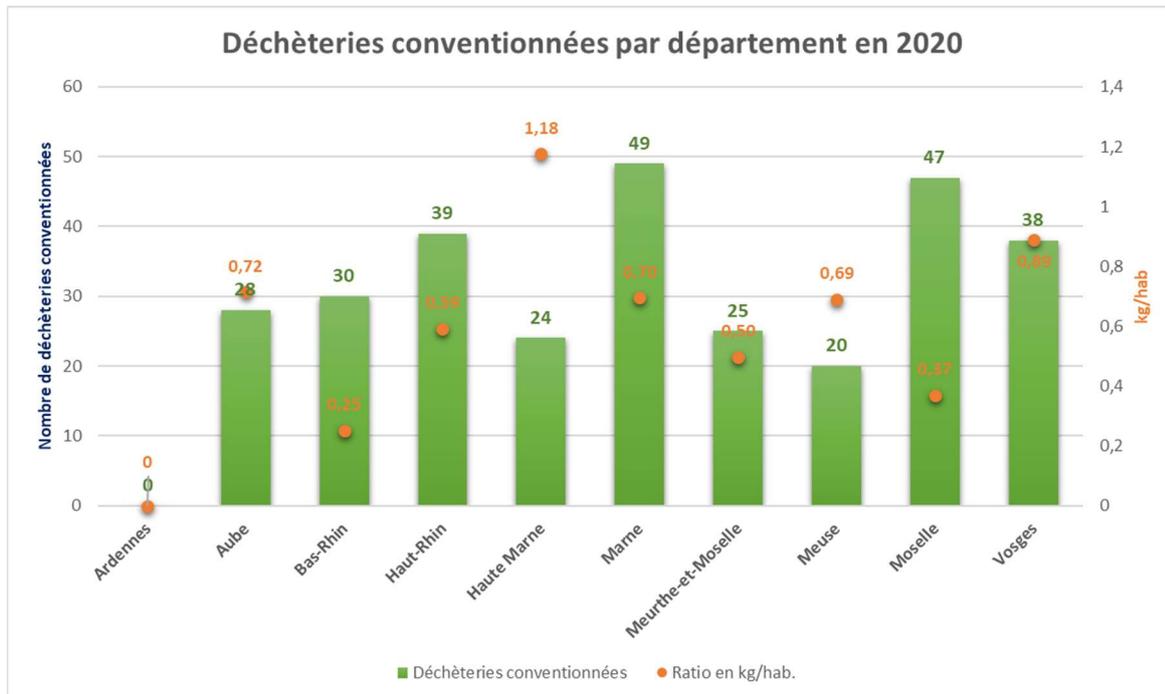


Figure 100 - Déchèteries conventionnées par département en 2020

La performance de collecte est inférieure à l'objectif national de 0,6 kg/hab./an d'ici 2024. Cependant, ce taux de collecte augmente chaque année : 0,43 kg/hab. en 2019 et 0,50 kg/hab. en 2020.

Les départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, des Vosges ainsi que de la Meuse ont des performances de collecte supérieures à l'objectif national.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Nous pouvons remarquer que le ratio de collecte par habitant est peu dépendant du nombre de déchèteries conventionnées sur le territoire. En effet, la Haute-Marne dispose de 24 déchèteries conventionnées pour un ratio de collecte de 1.18kg/hab. tandis que la Moselle dispose de 47 déchèteries conventionnées pour un ratio de seulement 0,37 kg/hab.

Les quantités collectées sont classifiées par EcoDDS selon la typologie du déchet : la majorité des déchets DDS collectés correspond à des pâteux et solides inflammables.

Tableau 16 - Nature des DDS collectés en 2019

Nature du flux	Quantité collectée en 2019	Quantité collectée en 2020
Pâteux et solides inflammables (Pâteux)	2 009 t	2 443 t
DDS Vidés	21 t	-
Aérosols	31 t	38 t
Autres DDS liquides	78 t	86 t
Phytoprotecteurs et biocides	69 t	71 t
Filtres à huile	16 t	20 t
Acides	8 t	9 t
Bases	7 t	8 t
Combustibles	9 t	9 t
Bidons vides de combustibles de chauffage	35 t	64 t

Produits pyrotechniques :

57 727 kg de produits pyrotechniques ont été mis sur le marché en 2020, soit une baisse de 9% entre 2019 et 2020.

Dans la Région Grand Est, AperPYRO compte un point de collecte permanent. 631 points de collecte sont présents sur le territoire national. Les points de collecte nationaux ont permis de collecter 25 242 kg de produits pyrotechniques, le taux de collecte national est donc 44%, soit +7 points par rapport à l'année précédente.

Aucun produit pyrotechnique n'a été collecté en Région Grand-Est. En effet, la collecte de ces produits est plus importante en Bretagne et en Région PACA. Ce sont notamment dans ces 2 régions que se trouvent les 2 centres de traitement de l'APER PYRO qui disposent d'autorisation pour réaliser le traitement des produits pyrotechniques périmés.

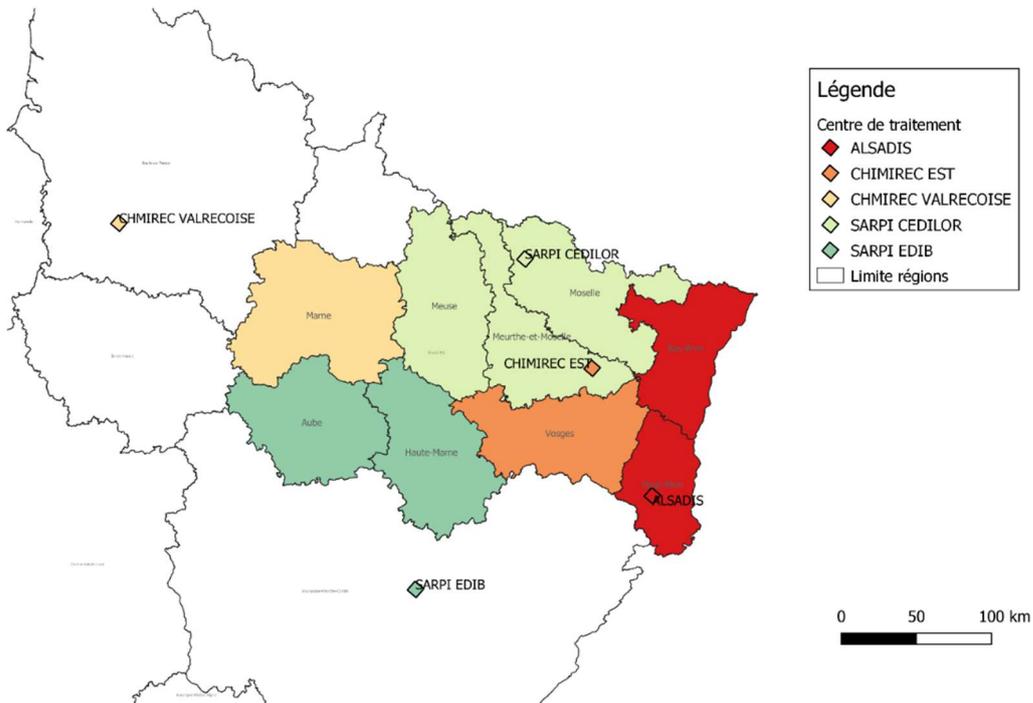
Au total, 44 820 kg ont été traités en 2020.

c) Devenir des DDS

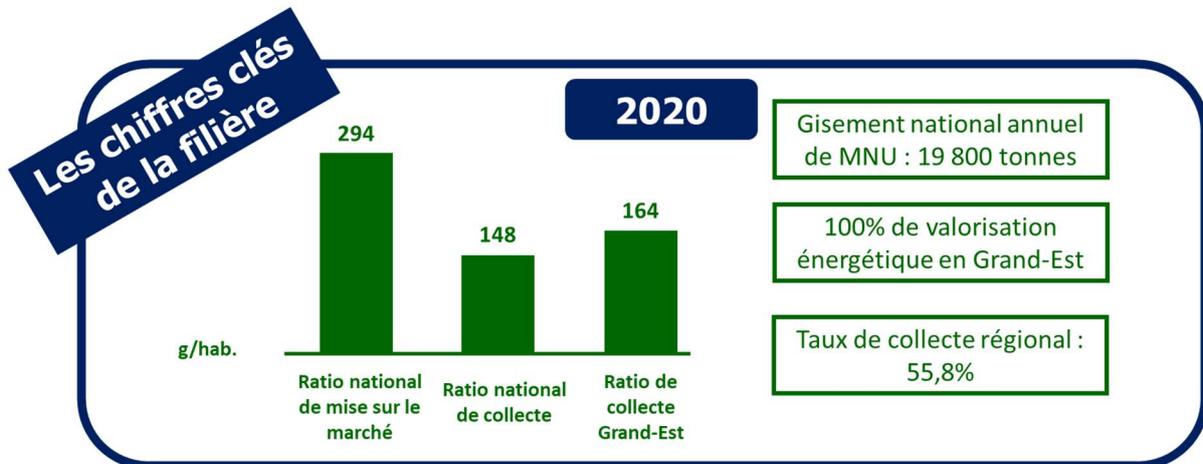
Les principaux volumes de déchets collectés par EcoDDS sont traités par incinération ou par co-incinération dans des cimenteries. Les acides et les bases subissent quant à elles un traitement physico-chimique, généralement de la neutralisation. Enfin les filtres à huile de voiture et les aérosols sont recyclés et/ou traités pour récupérer le métal et les huiles.

Différents opérateurs interviennent pour le traitement des DDS collectés par EcoDDS en fonction des départements :

- ▶ PRAXY – ALSADIS à Cernay (68) pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ;
- ▶ SARPI CEDILOR à Amnéville (57) pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle ;
- ▶ SARPI EDIB à Longvic (21) pour l'Aube et la Haute-Marne ;
- ▶ CHIMIREC EST à Domjevin (54) pour les Vosges ;
- ▶ CHIMIREC VALRECOISE à Saint-Just-en-Chaussée pour la Marne ;

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Centres de traitement destinataires des DDS collectés par EcoDDS par département

Figure 101 - Centres de traitement destinataires des DDS collectés par ECODDS
d) Bilan de la filière DDS

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Objectif de collecte : 0,6 kg/hab. d'ici 2024	0,44 kg/hab.	0,43 kg/hab.	0,50 kg/hab.	Collecte en hausse

5.2.11. Les médicaments non utilisés (MNU) des ménages


Le financement de la collecte et du traitement en incinérateur des MNU est assuré par les laboratoires pharmaceutiques, via **CYCLAMED** chargé d'organiser le dispositif de gestion de ces déchets. L'association CYCLAMED regroupe l'ensemble des acteurs de la filière pharmaceutique : pharmaciens, grossistes répartiteurs et laboratoires pharmaceutiques.

L'éco-organisme est agréé par les pouvoirs publics selon un cahier des charges et pour une période de 6 ans (2016 – 2021).

D'après la loi n°2007-248, toute pharmacie française a pour obligation de reprendre gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les patients. Ils sont ensuite placés, après vérification par les pharmaciens dans un carton Cyclamed. Les grossistes répartiteurs récupèrent pendant leur tournée quotidienne les cartons qui sont ensuite déposés dans des conteneurs. Une fois ces conteneurs pleins, un transporteur se charge de les acheminer vers les unités d'incinération dédié à leur destruction, avec valorisation énergétique. En 2020, 195 grossistes répartiteurs étaient conventionnés avec Cyclamed, dont 19 dans la Région Grand-Est

a) Bilan quantitatif

Près de 2 700 millions d'unités de médicaments ont été mises sur le marché en 2020, soit l'équivalent de 19 800 tonnes, soit une augmentation de 14% (source : GERS).

En 2020, Cyclamed a déclaré avoir collecté environ **0,164 kg/an/hab.** de M.N.U. (-7% par rapport à 2019) sur la Région Grand Est, via les 1 596 pharmacies présentes sur le territoire. Ce ratio représente **908 tonnes de M.N.U.**

	Quantités collectés (t)	Performance de collecte (kg/hab.)
Région Grand Est	908 t	0,164
France	9 953	0,148

A l'échelle nationale, la performance de collecte des M.N.U par rapport au gisement est de 50%, tandis que la performance de 2019 atteignait les 62%.

En transposant ce pourcentage à l'échelle de la Région Grand Est au prorata des performances de collecte par habitant et par an, on obtient un **taux de collecte de 55,8% (71,5% en 2019).**

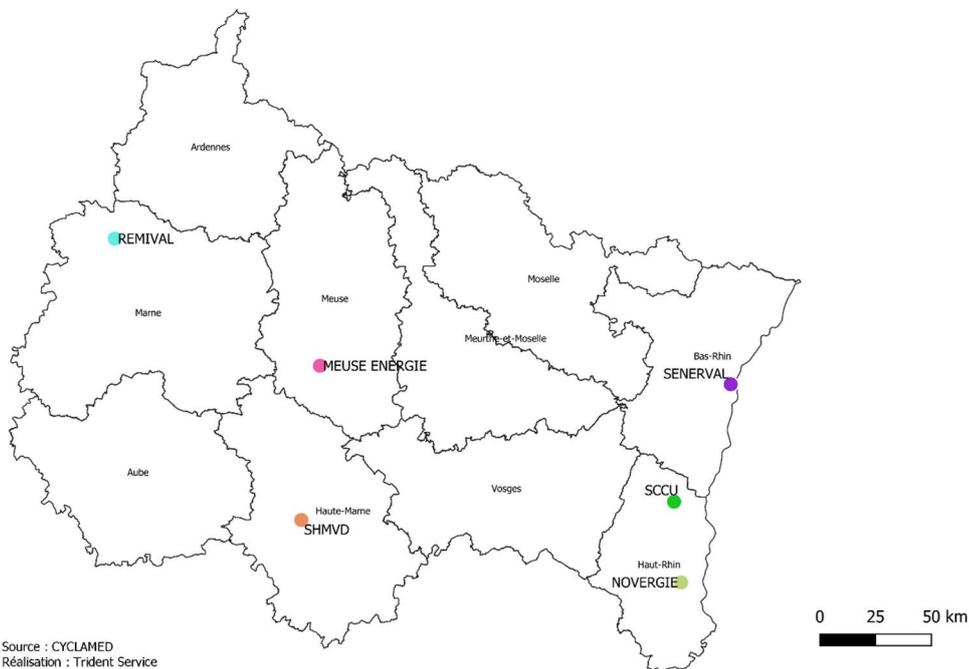
b) Devenir des MNU

Les M.N.U sont traités en incinération. Les usines d'incinération ayant traité des M.N.U en 2020 dans la Région Grand Est, sont :

- SCCU à COLMAR ;
- NOVERGIE à SAUSHEIM ;
- REMIVAL à REIMS ;
- SHMVD à Chaumont ;
- SENERVAL à Strasbourg ;
- MEUSE Energie à Tronville en Barois.

La localisation des installations est représentée sur la carte ci-dessous :

Usines d'incinération de la région Grand Est recevant des Médicaments Non Utilisés



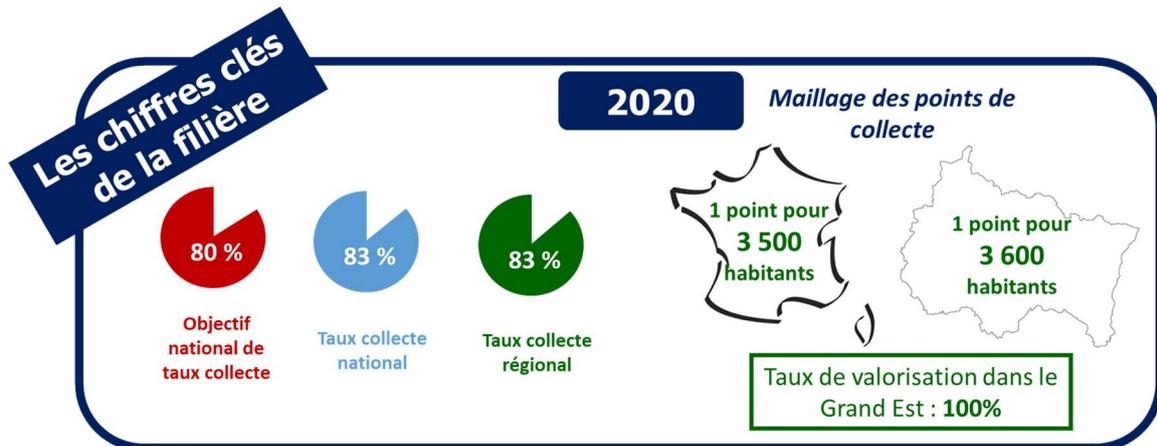
Source : CYCLAMED
Réalisation : Trident Service

Figure 102 - Cartographie des UVE traitant des M.N.U dans le Grand Est en 2020 (source : CYCLAMED)

La totalité du gisement de M.N.U collecté a été traité via incinération, le **taux de valorisation sous forme d'énergie ou de chaleur de la Région est donc de 100%**.

c) Bilan de la filière M.N.U

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Objectif de collecte de +2% par an sur la durée d'un agrément de 6 ans soit + 13% par rapport à 2016	Taux de collecte estimé à 71% (+8% par rapport au ratio moyen national)	Taux de collecte estimé à 71,5% (+9,5% par rapport au ratio moyen national)	Taux de collecte estimé à 56% (+6% par rapport au ratio moyen national)	Objectif non atteint (forte diminution par rapport à 2019 dû à la situation sanitaire). Taux de collecte Régional supérieur au taux national

5.2.12. Les DASRI des patients en auto-traitement


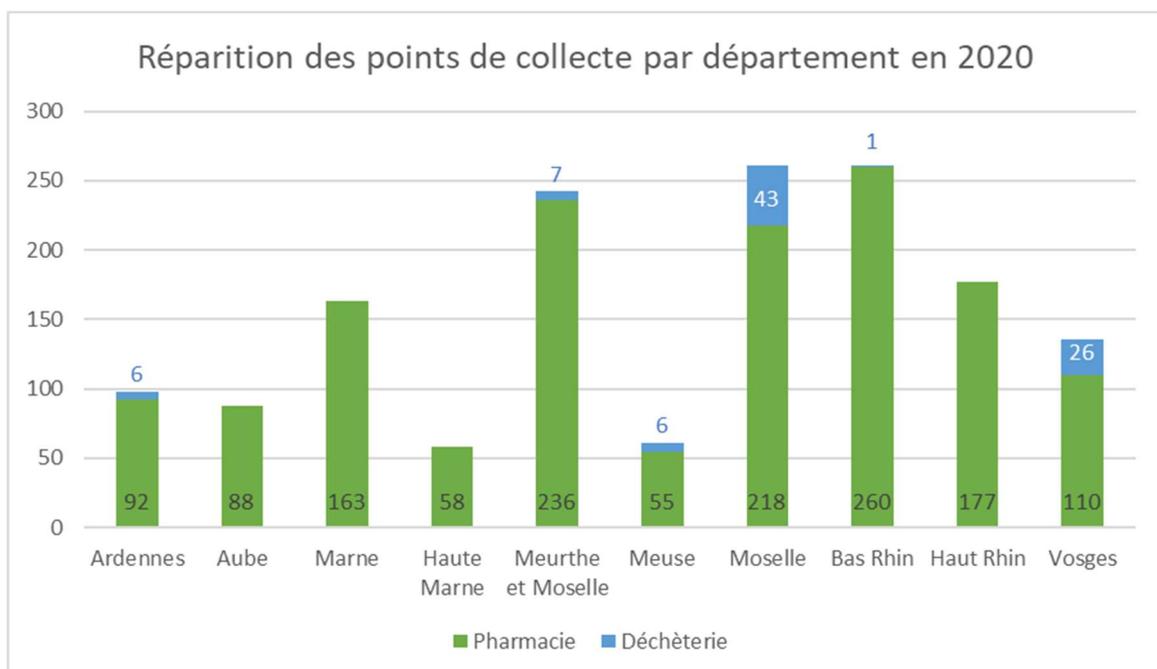
La filière REP des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés (DASRI) ne concerne qu'une partie des DASRI qui correspondent aux déchets issus de matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par des patients en auto-traitement. Les déchets nécessitant l'intervention d'un professionnel de la santé sont donc exclus de cette filière REP.

DASTRI est l'éco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles. Suite à son premier agrément, DASTRI a été agréé pour 6 ans pour la période 2017 à 2022.

L'objectif de l'éco-organisme est de parvenir à la **collecte de 80%** des tonnages de DASRI d'ici 2022.

a) Modalités de collecte des DASRI

En Région Grand Est, les **pharmacies** sont les principaux points de collecte des DASRI, on en compte **1 489** en 2020. Les autres points de collecte des DASRI se trouvent en **déchèterie** pour un total de **87** points.



Analyse des DD et Filières REP en 2020

La Région Grand Est dispose en moyenne d'un point de collecte pour 3 600 habitants.

Les opérateurs de collecte pour le compte de DASTRI dans le Grand Est en 2020 sont :

- COVED pour l'ancienne Région Alsace ;
- HOSPI.D pour les anciennes Régions Champagne-Ardenne et Lorraine.

b) Bilan quantitatif

Au total, en 2020, **136 023 kg (poids net) de déchets ont été collectés dans la Région Grand Est, soit une augmentation de 94% par rapport à 2019** (source : Rapport Annuel DASTRI).

Département	Quantités de déchets collectées en 2020 (en kg)		
	Pharmacie	Déchèterie	TOTAL
Ardennes	6 941	204	7 145
Aube	8 245	0	8 245
Marne	14 695	6	14 701
Haute Marne	4 191	0	4 191
Meurthe et Moselle	15 536	512	16 048
Meuse	4 759	247	5 006
Moselle	17 627	4 238	21 865
Bas Rhin	28 564	0	28 564
Haut Rhin	19 247	0	19 247
Vosges	9 392	1 619	11 011
Grand Est	6 941	204	136 023

Le taux de collecte de la Région Grand Est est de **83 %** (identique au taux de collecte national). 3 départements : la Moselle (68%), la Meurthe-et-Moselle (79%) ainsi que la Haute Marne (74%) affichent un taux inférieur au taux de collecte régional/national.

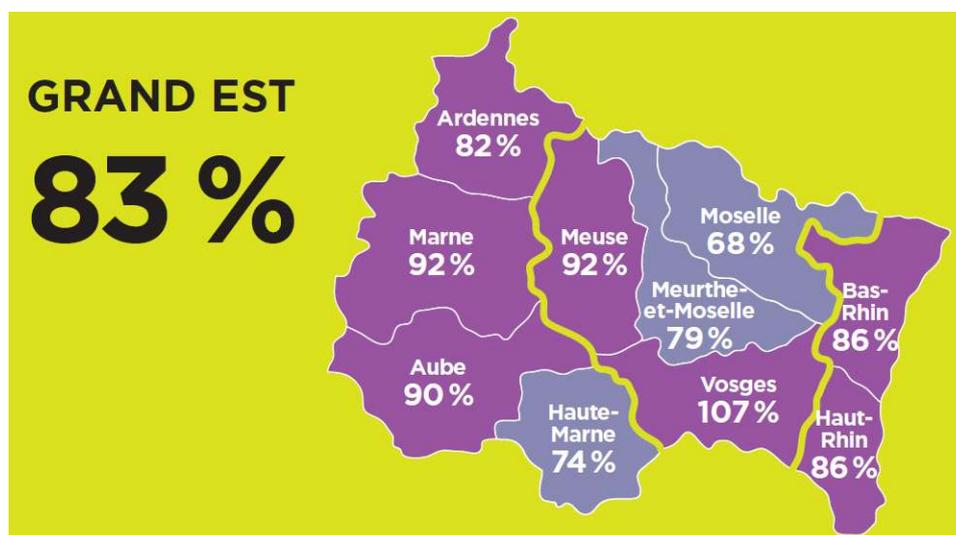


Figure 103 - Taux de collecte DASRI par département (source : Rapport Annuel DASTRI)

On constate un taux de collecte plus faible dans le département 52,54 et 57.

Comme indiqué dans le tableau suivant, avec le nombre de points de collecte par département, il n'y a pas forcément de corrélation entre le maillage des points de collecte et la performance de collecte. En effet, la Meurthe et Moselle dispose d'un maillage relativement important avec 1 point pour 3 000 habitants en moyenne et une performance de 68%. Tandis que le Bas-Rhin affiche un taux de collecte pour un maillage de 4 300 habitants par point.

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Tableau 17 - Maillage en points de collecte DASTRI par département

Département	Nombres de points de collecte	Population	Nombre d'habitants desservis par un point de collecte
Ardennes (08)	98	267 496	2 700
Aube (10)	88	310 161	3 500
Marne (51)	163	563 834	3 500
Haute Marne (52)	58	170 339	2 900
Meurthe et Moselle (54)	243	731 533	3 000
Meuse (55)	61	181 387	3 000
Moselle (57)	261	1 041 009	4 000
Bas-Rhin (67)	261	1 143 364	4 400
Haut-Rhin (68)	177	765 130	4 300
Vosges (88)	136	361 749	2 700
Grand-Est	1546	5 536 002	3 600

c) Devenir des DASRI

La Région Grand Est dispose de 4 installations d'incinération de DASRI collectés par DASTRI :

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Quantités brutes gérées par DASTRI traitées en 2020 (t)	Quantités brutes HORS DASTRI traitées en 2020 (t)
Strasbourg	TREDI	Co-incinération DD	42,095	4 101
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	8,260	1 038
Ludres	Nancy Energie	UIOM	59,421	5 055
Tronville-en-Barrois	Meuse Energie	UIOM	18,475	2 053
TOTAL			128,251	12 247

Les capacités de traitement de DASRI dans le Grand Est semblent à ce jour suffisantes pour couvrir les besoins de la Région. Certaines installations reçoivent des quantités de DASRI provenant de Régions limitrophes pour traitement.

d) Bilan de la filière DASRI

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Collecte de 80% des tonnages de DASRI d'ici 2022	Taux de collecte de 68%	Taux de collecte de 87%	Taux de collecte de 83%	Objectif 2022 atteint depuis 2019. Cependant diminution du taux de 4% entre 2019 et 2020.

5.2.13. Les gaz fluorés

Les fluides frigorigènes fluorés sont des substances utilisées dans les systèmes de refroidissement (réfrigération et climatisation) en raison de leurs propriétés thermodynamiques. Ils concernent les ChloroFluoroCarbures (CFC), les HydroChloroFluoroCarbures (HCFC) et les HydroFluoroCarbures (HFC).

Les articles R. 543-75 à R. 543-123 (Livre V, Titre IV, Chapitre III, Section 6) du Code de l'environnement réglementent les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des CFC, HCFC et HFC lorsqu'ils sont utilisés ou destinés à être utilisés en tant que fluides frigorigènes dans des équipements frigorifiques ou climatiques.

En 2020, le gisement national de gaz fluorés mis sur le marché est estimé par l'ADEME à **5 228 tonnes, soit une réduction de 60% par rapport à 2015**. Dans le même temps que le gisement mis sur le marché croit, une part des gaz fluorés est retirée du circuit lors des opérations de maintenance ou de démantèlement.

En 2020, **1 987 tonnes de gaz ont ainsi été récupérées par les opérateurs**. De plus, certains équipements sont démantelés dans les centres de traitement de DEEE, les volumes de gaz sont alors déclarés par la filière DEEE en plus de la filière Gaz Fluorés.

Au total, **513 tonnes de gaz fluorés ont été récupérées via la filière DEEE**. La filière ne dispose pas de données à l'échelle Régionale.

Deux types de traitement des fluides frigorigènes usagés sont à distinguer :

- ▶ La régénération ou le retraitement est la remise en conformité avec les spécifications d'origine d'une substance réglementée, récupérée, au moyen d'opérations telles que filtrage, séchage, distillation et traitement chimique, afin de restituer à la substance des caractéristiques opérationnelles déterminées.
- ▶ La destruction par une installation de traitement.

Sur le total de gaz déclaré traité en 2020 (1 087 tonnes) :

- ▶ **84 % ont été régénérés** : 913 tonnes ont été régénérées, soit 347 tonnes de plus qu'en 2015. Cette augmentation est due au fait que la réglementation limite la quantité de gaz vierge disponible sur le marché depuis 2015.
- ▶ **16 % ont été détruit** : 174 tonnes ont été détruites, soit 237 tonnes de moins qu'en 2015.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

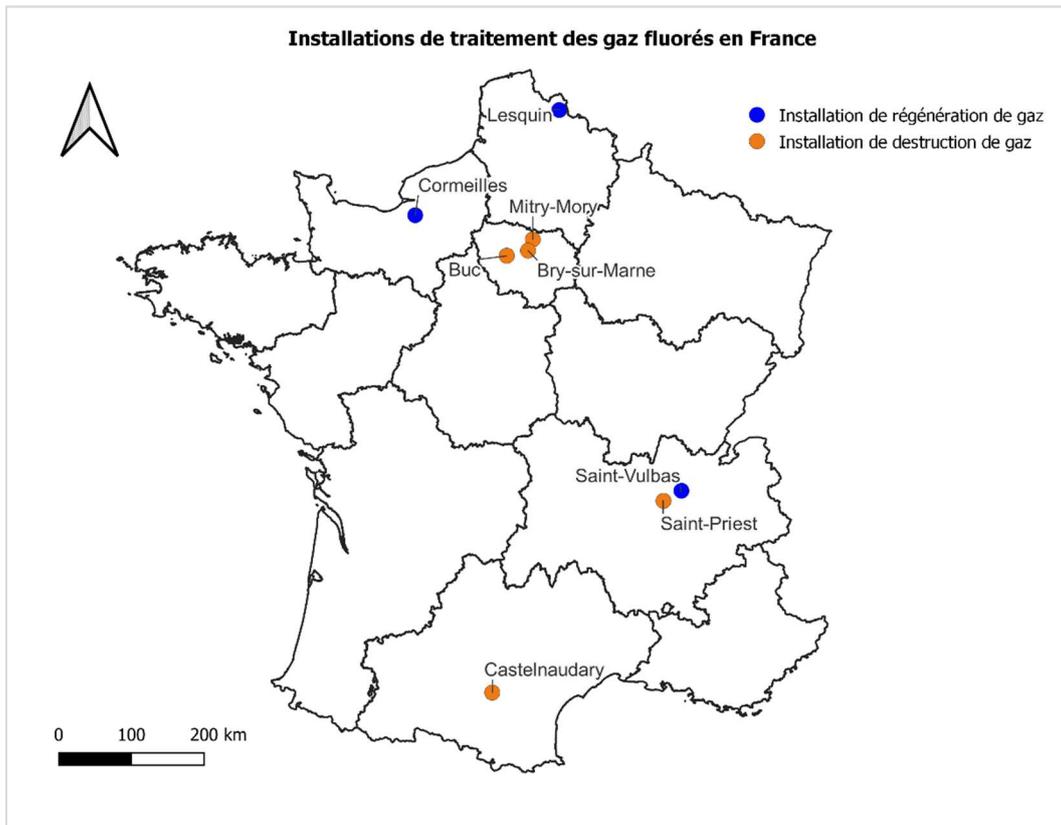


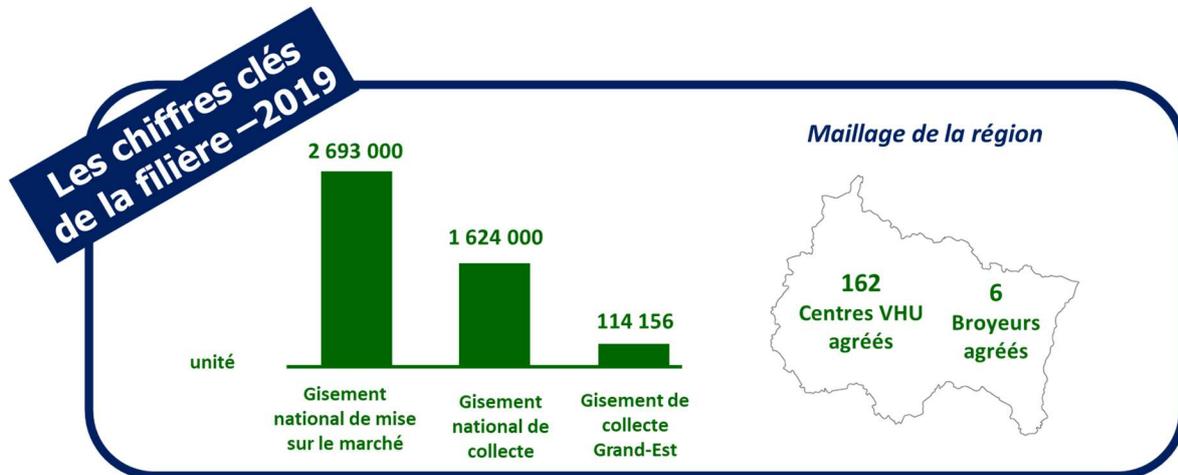
Figure 104 - Cartographie des installations de traitement des gaz fluorés

Comme indiqué sur la carte, la Région Grand Est ne dispose pas d'installation de traitement des gaz fluorés.

e) Bilan de la filière des gaz fluorés

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
Objectif de collecte et de destruction implicite de 100%	Donnée nationale : Collecte : N.C Destruction : 46% Régénération : 54%	Données nationales : Collecte : N.C Destruction : 20% Régénération : 80%	Données nationales : Collecte : N.C Destruction : 16% Régénération : 84%	Augmentation de la proportion de gaz régénérés

5.2.14. Les VHU



La filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU) comprend dans son périmètre les véhicules des particuliers, les cyclomoteurs à trois roues et les véhicules utilitaires des professionnels d'un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes.

Les VHU sont des déchets dangereux tant qu'ils n'ont pas subi une dépollution complète.

La réglementation prévoit alors que le détenteur d'un VHU doit le remettre obligatoirement à un centre VHU agréé par le préfet de département et que ce dernier a pour obligation de lui reprendre gratuitement.

La directive européenne du 18 septembre 2000 relative aux VHU fixe des objectifs à atteindre en termes de performances environnementales :

- ▶ Un taux minimum de réutilisation et de recyclage de 85% en masse du VHU ;
- ▶ Un taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95% en masse du VHU.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les consommateurs doivent être informés de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur véhicule. Ces pièces proviennent des centres VHU agréés. Elles sont sécurisées et tracées.

a) Bilan quantitatif

Les données nationales et régionales sont mises à jour chaque année (dernière année disponible 2019).

En 2019, environ **2 694 000 véhicules** ont été mis sur le marché national. **1 623 000 VHU** environ ont été déclarés pris en charge par les centres VHU agréés, soit l'équivalent d'environ **1 815 000 tonnes** (soit +60% par rapport à 2015).

L'augmentation importante du nombre de VHU pris en charge par rapport à 2015 peut s'expliquer selon l'ADEME par la prime à la conversion qui a doublé pour les ménages les plus modestes, et par les résultats des actions des pouvoirs publics pour promouvoir la filière légale de traitement des VHU.

Les détenteurs de véhicules hors d'usage sont dans l'obligation de les déposer auprès de centres VHU agréés qui les collectent gratuitement. Les flux de VHU collectés sont alors tracés. En 2018, 148 centres VHU agréés et 6 broyeurs agréés étaient présents sur la Région Grand Est.

En 2019, **114 156 VHU** ont été collectés sur les centres VHU agréés de la Région Grand Est, soit l'équivalent de **127 626 tonnes de VHU** (le poids moyen d'un VHU étant de 1 118 kg).
Les 6 broyeurs agréés de la Région ont pris en charge **89 435 carcasses** (donnée 2018).

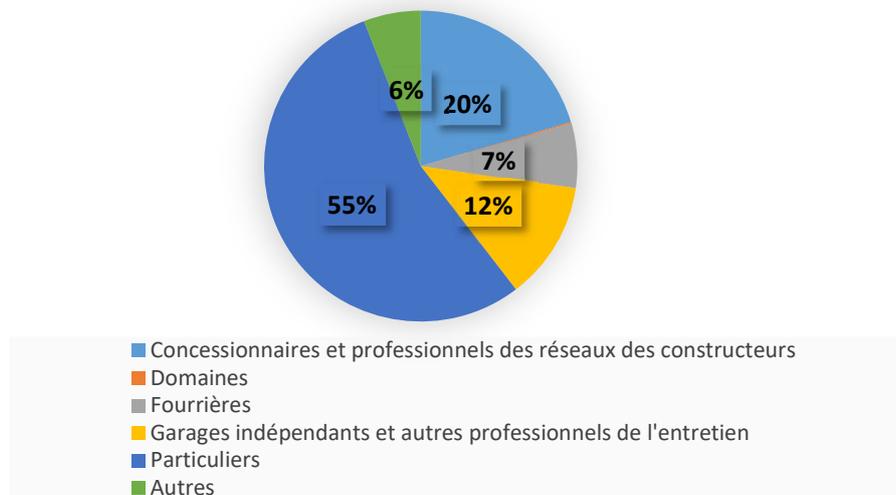
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le détail du nombre de centre VHU et de VHU pris en charge par département en 2018 est présenté dans le tableau ci-après (source : SYDEREP) :

Tableau 18 - Nombre de VHU pris en charge en 2019 par département

Département	Nombre de centres VHU	Total des VHU pris en charge	Nombre de VHU pris en charge pour 1 000hab.
08	4	3 768	14,1
10	8	7 601	24,6
51	15	10 884	19,2
52	7	5 804	33,5
54	16	14 609	20
55	5	4 481	24,3
57	31	22 491	21,7
67	20	21 229	18,8
68	14	14 793	19,4
88	14	8 496	23,5
Total Grand Est	134	114 156	20,7

On comptabilise différents types de détenteurs de véhicules hors d'usage. En grand majorité, les centres VHU agréés ont reçu en 2018 des véhicules provenant des particuliers (55%). Les origines des VHU de la Région sont présentées dans la graphique suivant (source : SYDEREP 2018) :


Figure 105 - Origine des véhicules hors d'usage réceptionnés sur les centres VHU agréés du Grand Est en 2018
b) Devenir des VHU

Les premières étapes de traitement des VHU ont lieu dans les centres VHU où s'opèrent la dépollution et le démontage des pneumatiques, des matières recyclables et des pièces dans le but de les réutiliser. Une fois le véhicule dépollué, il est acheminé chez un broyeur agréé qui va procéder au broyage et au tri des flux (métaux ferreux et non ferreux notamment).

La dépollution des VHU consiste en le retrait :

- Des batteries ;
- Des huiles usagées et filtres ;
- Des liquides de refroidissement ou de freins ;
- Les fluides de climatisation.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les centres VHU sont tenus d'atteindre les objectifs suivants :

- Un taux de réutilisation et de recyclage (TRR) minimum des matériaux issus des VHU, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 3,5% de la masse moyenne des véhicules ;
- Un taux de réutilisation et de valorisation (TRV) minimum des matériaux issus des VHU, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 5% de la masse moyenne des véhicules.

Sur la Région Grand Est, en 2019, le Taux de Réutilisation et de Recyclage (TRR) était de 83,6% et le Taux de Réutilisation et de Valorisation était de 90,7%.

Concernant les broyeurs agréés, les objectifs attendus sont les suivants :

- TRR : taux de réutilisation et de recyclage (pour les parties non métalliques des VHU) de 3,5% de la masse moyenne des véhicules ;
- TRV : taux de réutilisation et de valorisation (pour les parties non métalliques des VHU) de 6% de la masse moyenne des véhicules.

Sur la Région Grand Est, en 2019, les taux TRR et TRV des broyeurs agréés de la Région sont détaillés dans le tableau suivant (source: Rapport filière VHU) :

Tableau 19 - TRR et TRV moyens des broyeurs agréés par département

Département	Nom du broyeur	TRR moyen (%)	TRV moyen (%)
57	ESKA - AMNEVILLE	2,8%	6,4%
67	ESKA - STRASBOURG	1,9%	6,3%
67	METALIFER GROUPE ECORE	7,0%	11,9%

La performance cumulée centres VHU-broyeurs permet d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés à l'ensemble de la filière VHU :

- Un TRR minimum de 85% de la masse moyenne des véhicules ;
- Un TRV minimum de 95% de la masse moyenne des véhicules.

Les performances cumulées par département sont présentées dans le tableau suivant (source : Rapport filière VHU) :

Tableau 20 - TRR et TRV moyens par département en 2018

	TRR moyen (%)	TRV moyen (%)
2018	82	88
2019	83,6	90,7

Les centres VHU et broyeurs agréés dans le Grand Est sont présentés dans le chapitre « focus VHU ».

Analyse des DD et Filières REP en 2020
c) Bilan de la filière VHU

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2018	Données 2019	Tendance
Objectif implicite de collecte de 100% par les centres VHU	Taux de prise en charge : 16 VHU/1000 hab.	Taux de prise en charge : 22,12 VHU/1000 hab.	Taux de prise en charge : 20,69 VHU/1000 hab.	Diminution du taux de prise en charge entre 2018 et 2019.
Taux de réutilisation et de recyclage : 85%	Donnée nationale : TRR : 85,9%	Grand Est : TRR : 82%	Grand Est : TRR : 83,6%	Objectif non atteint en 2019 mais en progression
Taux de réutilisation et de valorisation : 95%	Donnée nationale : TRV : 91,3%	Grand Est : TRV : 88%	Grand Est : TRV : 90,7%	Objectif non atteint en 2019 mais en progression

5.2.15. Les cartouches d'impression bureautique

Un accord cadre a été signé en novembre 2011 entre le ministère du Développement durable et les professionnels de la filière des cartouches d'impression bureautique.

Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'imprimantes contenant des parties électriques et nécessitant du courant électrique pour fonctionner sont intégrées à la filière REP des DEEE.

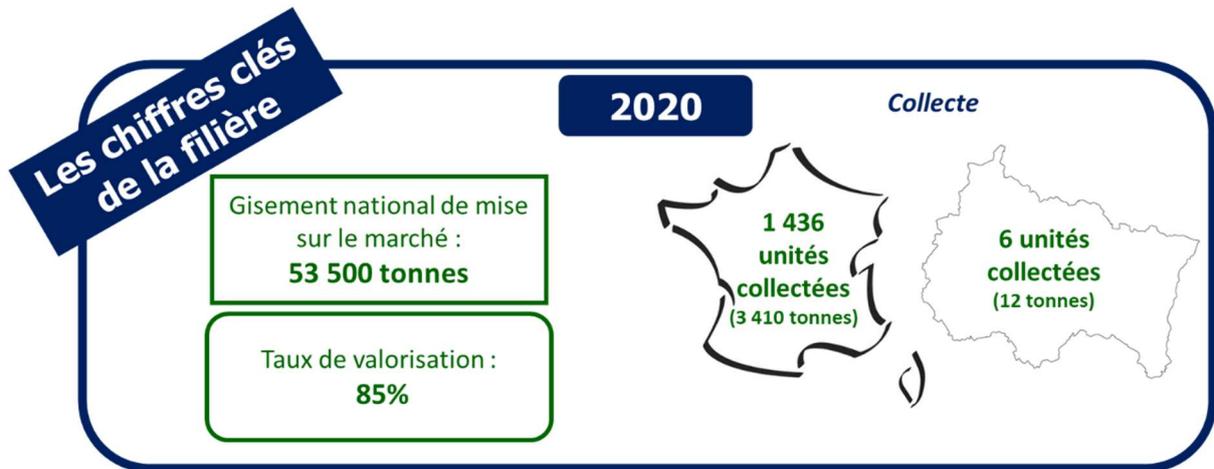
Les éco-organismes **Ecologic et Screlec**, ont été agréés sur la filière DEEE pour les cartouches professionnelles. Tandis que les éco-organismes **ESR et Ecologic** ont été agréés pour les cartouches des ménagers.

Des objectifs de collecte et de recyclage ont alors été fixés :

- ▶ Taux de collecte de 65% pour 2021 (43% pour 2019)
- ▶ Taux de réutilisation et de recyclage de déchets issus des cartouches de 70%

75 millions de cartouches d'impression sont mises sur le marché français chaque année, soit environ 6 650 tonnes de cartouches professionnels et 1 850 tonnes de cartouches destinées aux ménages.

5.2.16. Les Mobil-homes en fin de vie



Créé en 2011, de l'initiative volontaire des professionnels de la filière, **Eco Mobil-Home** est l'éco-organisme en charge la fin de vie des mobil-homes, de leur enlèvement à leur traitement. Les constructeurs adhèrent volontairement à l'éco-organisme et versent une écocontribution (environ 100€), incluse dans le prix du mobil-home. Le prix moyen de la déconstruction, en moyenne de 760 € est alors pris en charge par Eco Mobil-Homes.

En 2020, **53 500 tonnes de mobil-homes ont été mises sur le marché** (stable par rapport à 2019).

1 436 mobil-homes en fin de vie ont été collectés en France dont **6 en Région Grand-Est**, représentant respectivement 3 410 tonnes et 12,3 tonnes. **Le taux de collecte nationale est évalué à 22%**.

L'âge moyen des mobil-homes en fin de vie est de 25,5 ans.

a) Devenir des mobil-homes

Le point de départ du processus de déconstruction des mobil-homes est le camping. En effet, 2 mobil-homes en fin de vie sur 3 se trouvent dans les campings. Les mobil-homes sont acheminés par des transporteurs dans des centres de tri partenaires au plus proche du gisement.

Les mobil-homes sont composés majoritairement des matériaux banals et non dangereux. Leur déconstruction est essentielle pour la valorisation des matières.

Le bilan matière d'un mobil-home est présenté dans le graphe suivant.

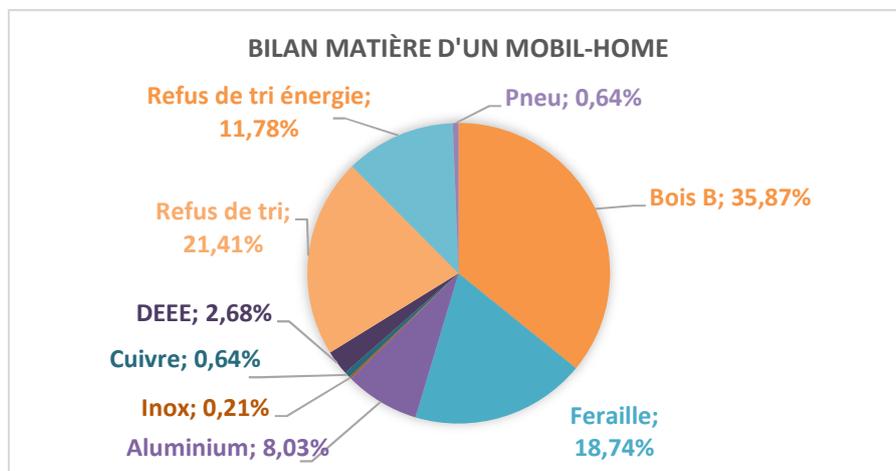


Figure 106 - Bilan matière d'un mobil-home

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Le taux de valorisation matière et énergétique est de l'ordre de 85%, tandis que le taux de recyclage est de 43%. 43 opérateurs traitement sont mobilisés par l'éco-organisme.

b) Bilan de la filière mobil-home

Objectif du PRPGD	Donnée 2015	Données 2019	Données 2020	Tendance
-	Donnée nationale : Valorisation : 77%	Donnée nationale : Recyclage 43% Valorisation 85%	Donnée nationale : Recyclage 43% Valorisation 85%	Le taux de valorisation a augmenté. 6 unités collectées sur la Région.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

5.2.17. Les bouteilles de Gaz

La filière REP pour les bouteilles de gaz destinées à un usage individuel a été instaurée à partir du 1^{er} janvier 2011 dans l'article 193 de la loi Grenelle. Depuis le 1^{er} juillet, 2003, seules les bouteilles de gaz conçues et fabriquées conformément à une directive européenne peuvent être mise sur le marché français. Les bouteilles de gaz sont considérées comme des équipements sous pressions transportables et sont donc soumis à la réglementation du transport de marchandises dangereuses.

Les metteurs sur le marché ont l'obligation de reprendre à titre gratuit et sans condition les déchets de bouteilles de gaz. Les bouteilles de gaz ne sont pas alors vendues mais consignées.

En fonction de la nature du gaz et de la marque du distributeur de la bouteille, les modalités de reprises diffèrent :

- ▶ Pour les bouteilles de gaz propane et butane : les modalités de reprises sont disponibles auprès du Comité Français Butane Propane (CFBN).
- ▶ Pour les bouteilles de gaz industriels, médicaux : les modalités de reprises sont disponibles auprès de l'Association française des gaz comprimés (AFGC).

D'après France Gaz Liquides (anciennement Comité Français Butane Propane), **68 000 000 bouteilles de gaz butane et propane** étaient sur le marché français en 2020, soit **390 000 tonnes de gaz vendues**. Le secteur de la bouteille de gaz est en baisse régulière depuis de nombreuses années.

D'après France Gaz liquides, la durée de vie moyenne d'une bouteille de 13 kg est de 60 ans. Une fois la bouteille retournée au distributeur, elle est renvoyée au centre de traitement où elle est expertisée, triée et envoyée en réparation ou réformée et retirée du circuit de distribution.

Le cycle de vie de la bouteille de gaz est présenté dans l'infographie suivante (source : France Gaz Liquides).

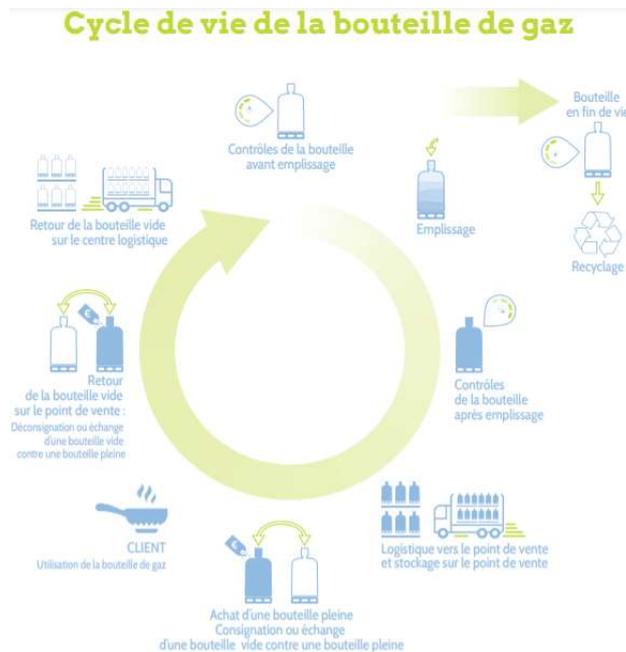


Figure 107 - Cycle de vie d'une bouteille de gaz

5.2.18. Les bateaux de plaisance et de sport

La filière REP des bateaux de plaisance et de sport (DBPS) en fin d'usage est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les constructeurs de DBPS doivent assurer le recyclage ou la déconstruction des navires en fin d'usage.

La filière est financée par une écocontribution sur le prix de vente des DBPS et une dotation annuelle de l'Etat qui mobilise une quote-part du DAFN (droit annuel de francisation et de navigation).

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) est l'éco-organisme officiel de la filière de traitement des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport, elle a été agréée par les pouvoirs publics pour mettre en place et gérer la filière sur le territoire national. Ces adhérents sont les fabricants et importateurs de DBPS.

L'objectif de l'éco-organisme est de traiter 20 000 à 25 000 bateaux sur les 5 prochaines années.

Le dispositif est opérationnel depuis le deuxième trimestre 2019.

En 2020, 7 724 unités ont été mises sur le marché soit un équivalent de 13 058t. Le nombre d'unités traitées était de 1 259 pour un total de 1 608t. L'âge moyen des BPS (Bateaux de Plaisance et de Sport) traité était de 40,1ans. A noter qu'aucun BPS n'a été collecté sur la région Grand Est.

Au total en France métropolitaine et en Outre-mer, 24 centres de traitement sont agréés.

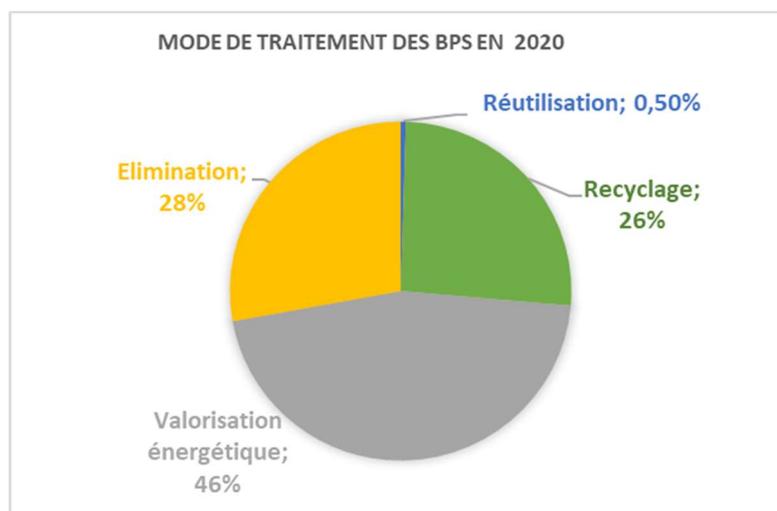


Figure 108 - Mode de traitement des BPS en 2020

Analyse des DD et Filières REP en 2020
5.2.19. Synthèse des filières REP

Le tableau ci-dessous présente le bilan du tonnage de déchets collectés sur la Région Grand Est dans le cadre des REP :

Type de produits	Tonnages 2020	Ratio kg/hab.	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2020 et 2015
Emballages ménagers	342 460 t	62 kg/hab.	354 981 t	64,4 kg/hab.	326 000 t	58,5 kg/hab.	- 5%
Papiers graphiques							
Déchets d'Eléments d'Ameublement ménagers	94 129 t	17,0 kg/hab.	90 406 t	16,4 kg/hab.	75 871 t	13,6 kg/hab.	+ 24%
Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels	3 279 t	0,6 kg/hab.	3 940 t	0,7 kg/hab.	926 t	0,17 kg/hab.	+254%
DEEE ménagers	74 577 t	13,5 kg/hab.	75 479 t	13,7 kg/hab.	56 304 t	10,1 kg/hab.	+32%
DEEE professionnels	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
Textiles, Linges, Chaussures	23 501 t	4,7 kg/hab.	25 963 t	4,7 kg/hab.	20 325 t	3,7 kg/hab.	+16%
Piles et accumulateurs	1 275 t	0,23 kg/hab.	1 191,7 t	0,22 kg/hab.	1 206 t	0,22 kg/hab.	+6%
Médicaments Non Utilisés	908 t	0,164 kg/hab.	1 020 t	0,185 kg/hab.	1 130 t	0,2 kg/hab.	-20%
DASRI issu de l'auto-traitement	136 t	0,025 kg/hab.	70 t	0,01 kg/hab.	71 t	0,01 kg/hab.	+92%
Huiles usagées	31 289 t	5,6 kg/hab.	34 200 t	6,2 kg/hab.	19 786 t	3,6 kg/hab.	+58%
Gaz fluorés	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
Pneus	40 495 t	7,3 kg/hab.	43 568 t (2018)	7,9 kg/hab. (2018)	34 732 t	6,2 kg/hab.	+17%
DDS	2 749 t	0,50 kg/hab.	2 283 t	0,43 kg/hab.	2 295 t	0,4 kg/hab.	+19%
Mobil-homes	12,3 t	0,002 kg/hab.	5,7 t	0,001 kg/hab.	NC	NC	-
Véhicule Hors Usage	121 733 t (2018)	22,1 kg/hab. (2018)	121 733 t (2018)	22,1 kg/hab. (2018)	91 870 t	16,5 kg/hab.	+33%

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Type de produits	Tonnages 2020	Ratio kg/hab.	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2020 et 2015
Déchets de l'agrofourriture	7 114 t	1,3 kg/hab.	6 360 t	1,1 kg/hab.	5 191 t	0,93 kg/hab.	+37%
Cartouches d'impression bureautique	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
Produits pyrotechniques	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
Bouteilles de gaz	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
Bateaux de plaisance et de sport	0 t	0 kg/hab.	NC	NC	NC	NC	-
Total (sur catégories connues en 2015 et 2020/2018)	743 641,3 t	134,3 kg/hab.	761 281,7 t	138,1 kg/hab.	635 707 t	114,2 kg/hab.	+17%

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Les tableaux ci-après synthétisent l'ensemble des objectifs nationaux fixés pour chacune des filières. Les données relatives aux données 2015 sont indiquées dans les cases grisées.

FILIERES REP	Objectif national	Année	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Filières REP européennes					
P&A	Collecte PA portables : 45% en 2016 et de 50% en 2021 des mises sur le marché. Recyclage : au minimum 75% pour les accumulateurs au cadmium, 65% pour les accumulateurs au plomb et 50% pour les autres PA.	2020	Taux de collecte : 46%	Taux de recyclage : - NI-Cd : 84% - Plomb : 86% - Autres PA : 60%	La marge de progression est de 4% entre 2019 et 2021 pour atteindre la cible du PRPGD en 2021
		2015	2015 : GE : environ 44,5%	Donnée nationale : NI-Cd : 81% Plomb : 82% Autres PA : 64%	
DEEE	2019 : 65% de collecte. Après 2019 : 85% Valorisation : 70 à 80% selon catégorie de DEEE. Recyclage : 50 à 80% selon catégorie de DEEE.	2020	Taux de collecte : 49%		Taux de collecte en diminution, objectif non atteint
		2015	GE : environ 49%	Données nationales : 80%	
VHU	Performances pour centres de VHU. Objectif implicite de collecte : 100% au 1 ^{er} janvier 2015 : Taux de réutilisation et de recyclage : 85%. Taux de réutilisation et de valorisation : 95%.	2019	Taux de prise en charge : 20,69 VHU/1000 hab.	Grand Est : TRR : 83,6% TRV : 90,7%	Diminution du taux de prise en charge entre 2018 et 2019. Les taux de RR et RV sont en baisse par rapport à 2015 mais en augmentation par rapport à 2019
		2015	GE : Taux de prise en charge : 16 VHU/ 1000 hab.	Donnée nationale : TRR : 85,9% TRV : 91,3%	

FILIERES REP	Objectif national	Année	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
--------------	-------------------	-------	-----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Filières REP françaises mettant en œuvre une réglementation européenne					
Emballages ménagers	Recyclage de 75% des emballages. Extension des consignes de tri des emballages plastiques à 2022.	2020	-	Recyclage : 68,1% (donnée nationale) Extension des consignes de tri : 33% (région)	
		2015	-	NC	
Gaz fluorés	Objectif de collecte et de destruction implicite de 100%.	2020	N.C	Données nationales : % de destruction : 16 % % de régénération : 84 %	Augmentation de la proportion de gaz régénérés
		2015	-	Donnée nationale : Destruction : 46% Régénération : 54%	
Médicaments non utilisés	Objectif de collecte de +2% par an sur la durée d'un agrément de 6 ans à partir du 25 janvier 2010 soit +13% par rapport à 2008	2020	Taux de collecte : 56 % (+6% par rapport au ratio moyen national)	/	Objectif non atteint (forte diminution par rapport à 2019 dû à la situation sanitaire). Taux de collecte Régional supérieur au taux national
		2015	Taux de collecte estimé à 68% +5% par rapport au ratio moyen national	/	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

FILIERES REP	Objectif national	Année	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Pneus usagers	Objectif de collecte et de valorisation implicite de 100%. Valorisation énergétique < 50 % du volume total traité.	2020	Ratio GE : 7,3 kg/hab.	Donnée nationale (ALIAPUR) : Valo énergétique : 49%	Légère diminution du niveau de collecte
		2015	Ratio GE : 6,25 kg/hab. Donnée nationale : collecte de 95% des pneus mis sur le marché l'année précédente	Donnée nationale : Valo énergétique : 49%	
Papiers graphiques	Recyclage de 55% des vieux papiers en 2016 Objectif : 65% de recyclage en 2022. Objectif de recyclage : 60% des papiers des ménagers et assimilés en 2018	2020	/	60,6%	
		2015	/	GE : > 55%	
TLC	Valorisation (dont réutilisation et recyclage) : 95% des tonnages triés. Taux de collecte 4,6 kg/hab. en 2019	2020	4,2 kg/hab.	Donnée nationale : 89,8%	Objectif non atteint, nettement supérieur au taux de collecte national (3,0 kg/hab.) et régional 2015.
		2015	3,66 kg/hab.	Donnée nationale : >95%	
DASRI issus de l'auto-traitement	Collecte de 60% des tonnages de DASRI d'ici fin 2016 et 80% d'ici 2022.	2020	Taux de collecte : 83%	/	Objectif 2022 atteint depuis 2019.
		2015	68%	/	
DDS	Collecte de 0,6 kg/hab.an de DDS ménagers d'ici 2024 Objectif d'augmentation des quantités annuelles collectées de 10% minimum par an	2020	0,50 kg/hab.	/	Collecte en hausse
		2015	GE : 0,44 kg/hab. Objectif de 0,5kg/hab. atteint Pas de collecte sur les Ardennes	/	
DEA	Couverture nationale : 50 M d'habitants. Valorisation fin 2017 : 80% des DEA ménagers et professionnels. Réutilisation, recyclage fin 2015 : 45% des DEA ménagers et 75% des pro (+ literie pro). Augmentation de 50% de l'activité de réutilisation des DEA par ESS	2020	GE : 17,0 kg/hab.	Données nationales : Taux de valorisation : 91 % Taux de recyclage : 54%	Ratio de collecte supérieur au ratio national (13,7 kg/hab.) et au ratio 2015 A l'échelle nationale, objectifs de valorisation atteints
		2015	GE : 13,64 kg/hab. soutenus	Donnée nationale : Taux de valorisation de 70% (47% de recyclage et 22% de valo énergétique)	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

FILIERES REP	Objectif national	Année	Indicateurs sur la collecte	Indicateurs sur la valorisation	Tendance et enjeux sur la Région
Filières REP basées sur un accord volontaire					
Produits de l'Agrofourniture	2020 : taux de collecte moyen de 78% et taux de recyclage de 74 %. Objectif de collecte de 35% à 90% en 2020 Objectif de recyclage d'ici 2020 de 83% pour les programmes déjà en place Produits phytopharmaceutiques non utilisables : objectif de 200 tonnes éliminées sur le territoire national	2020	Taux de collecte national : 73% Ratio GE : 1,3 kg/hab.	Taux de recyclage national : 77%	L'objectif de 2020 n'est pas atteint. Cependant, le taux se rapproche de l'objectif souhaité à 78%.
		2015	National : 1,1 kg/hab. Taux de collecte moyen de 61%	Données nationales : taux de recyclage des emballages : 92% par rapport aux quantités collectées 56% par rapport aux qtés mises sur le marché	
Cartouches d'impression bureautique	Recyclage ou réutilisation, pour un objectif fixé à 85%. Objectif de valorisation de 95%	2020	N.C	N.C	
		2015	Données nationales : 24%	Données nationales : Recyclage, réutilisation : 82%	
Mobil-Homes	Pas d'objectif réglementaire de collecte Taux de recyclage de 75% en 2012		Taux de collecte national : 22%	Taux de valorisation : 85%	Objectif atteint à l'échelle nationale. Seulement 6 unités collectées sur la Région.

6. Indicateurs de suivi

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R12 à R15	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	-	NC		<ul style="list-style-type: none"> *Enquête auprès des CHU *Observations des déchets dangereux des lycées *Meilleure connaissance du maillage des points de collecte d'amiante *Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région *Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante *Observation des flux transfrontaliers/inter régions 		Amélioration des connaissances	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Bilan de la production de déchets dangereux

Déchets Dangereux produits (source IREP Eliminateurs)									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale) -4	t/an	813 000 t	IREP Eliminateur	1 060 000	745 540 ¹⁰	Diminution significative des quantités produites – due à la crise du Covid-19 et aux arrêts d'activité pendant les confinements et à la fin du chantier de dépollution du SEITH. Evolution à observer sur les années à venir pour voir la production de DD sur une année d'activité normale 	832 500 t	843 000 t (soit +4% par rapport à 2015)
	Quantités de déchets dangereux produits in situ -3	t/an	161 000	IREP Eliminateur	170 000	23 110		Stabilisation des Déchets Dangereux	Stabilisation des Déchets Dangereux
	Quantités de déchets dangereux produits hors in situ (4-3)	t/an	652 000	IREP Eliminateur	890 000	722 430		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	

¹⁰ En 2015 et 2019, des déchets « non diffus » ainsi que les déchets des hôpitaux étaient comptabilisés dans la partie « déchets diffus ». Ces catégories ont été retirées de ce périmètre pour 2020.

Déchets dangereux produits par les gros producteurs

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) dont in situ -5	t/an	692 000 t	IREP Producteur	754 570 t	621 850 t	Diminution de la quantité de DD produits, attention les arrêts d'activité liés aux confinements de la pandémie de COVID-19 et donc la diminution de la production des DD <i>in situ</i> impacte le total. Vérifier la tendance sur les années suivantes	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux Stabiliser la production	
	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) HORS in situ -6	t/an	531 000 t	IREP Producteur	584 570 t	598 740 t	Stabilisation de la quantité de DD produits hors traitement <i>in situ</i>		
	Quantités de déchets dangereux produits in situ -3	t/an	161 000 t	IREP Eliminateur	170 000 t	23 110 t	Diminution de la quantité de DD traités <i>in situ</i> , qui peut s'expliquer par les arrêts d'activité liés aux confinements de la pandémie de COVID-19		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Déchets dangereux diffus									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de Déchets dangereux diffus (4-5)	t/an	121 000 t	Estimation déduite	305 430	123 689	Diminution de la quantité de DD diffus mais connaissance stable entre 2019 et 2020 et meilleure connaissance qu'en 2015 ¹¹	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	
	Quantité de déchets dangereux diffus connue (A+B+C+D+EF)	t/an	28 920 ¹²		27 200	28 800	Stabilisation de la quantité de déchets diffus connus		
	Quantité de déchets dangereux diffus gérés par le service public (A)	t/an	10 000	Enquête DMA	10 000	10 000			
	Quantité de déchets dangereux des professionnels de santé et auto-traitement (B)	t/an	71	DASTRI	70	136			
	Quantité de déchets dangereux diffus des TPE/PME/PMI dont BTP (C)	t/an	18 850	EGIDA (CNIDEP)	17 110	18 560			
	Déchets des Lycées (D)	t/an	Marché non existant	Marché régional	20	75			
	Petits industriels (E)	t/an	NC	-	NC	NC			
	Secteur du BTP (hors TPE/PME/PMI) (F)	t/an	NC	-	NC	NC			

¹¹ Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre 2015 (121 000 t), 2019 (305 430 t) et 2020 (123 690 t). L'écart de tonnage entre 2015 et 2019 peut s'expliquer par une meilleure connaissance du gisement en 2019 qu'en 2015. La crise du Covid-19 et les différents arrêts de l'activité peuvent expliquer la diminution importante de déchets dangereux diffus entre 2019 et 2020. La tendance générale sera à confirmer avec les données 2021.

¹² La donnée initiale du PRPGD est de 44 000 t. Les 13 500 t en provenance des hôpitaux ont été retirées car ces tonnages ne correspondent pas à des producteurs diffus.

Bilan de la destination des déchets dangereux

Destination des déchets produits en Grand Est									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale)	t/an	813 000	IREP Eliminateur	1 060 000	745 540	 - 8% Tendance à confirmer sur les années à venir, non impactées par l'épidémie de Covid-19	832 500 t	843 000 t (soit +4% par rapport à 2015)
	Quantité de déchets dangereux traités passant par du transit	t/an	159 000	IREP Eliminateur	320 000	157 000		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus Préserver les capacités de Traitement	
	Quantités de déchets dangereux produits in situ (3)	t/an	161 000	IREP Eliminateur	170 000	23 110	 Diminution de 85% des DD traités in situ, voir la tendance sur des années non impactées par la crise du Covid-19		
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités dans le Grand Est (1)	t/an	412 000	IREP Eliminateur	478 000	447 560			

Analyse des DD et Filières REP en 2020

<i>Destination des déchets produits en Grand Est</i>									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions (2)	t/an	159 000	IREP Eliminateur	225 000	210 360	 Stabilisation entre 2019 et 2020, tendance à confirmer		
	Quantités de déchets dangereux traités dans le Grand Est dont in situ (1+3)	t/an	573 000	IREP Eliminateur	648 000	470 670			
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (dont traitement in situ) (1+2+3)	t/an	732 000	IREP Eliminateur	870 000	681 000			
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (hors traitement in situ) (1+2)	t/an	571 000	IREP Eliminateur	700 000	657 920			
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger ou dans d'autres régions (2+8)	t/an	240 000	IREP Eliminateur	413 000	274 870			
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	188 000	64 510	 Meilleure connaissance grâce au PNTTD		

Bilan du traitement des déchets dangereux

Traitement des Déchets Dangereux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de déchets produits hors traitement in situ (7=4-3)	t/an	652 000 t	IREP Eliminateur	890 000	722 430	 La quantité de DD produits ne s'est pas stabilisée depuis 2015. Une diminution peut toutefois être notée en 2020 et 2019, la tendance est à confirmer sur les années suivantes.	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	> Stabilisation des Déchets Dangereux
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnage de déchets valorisés hors traitement in situ (base 7)	t/an	384 500 t	IREP Eliminateur	297 000 t	324 000 t	Stabilisation par rapport à 2015	Favoriser la valorisation des Déchets	
	% de valorisation des déchets dangereux produits hors traitement in situ (base 7)	%	59%		52%	55%	Les DD sont majoritairement valorisés		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Traitement des Déchets Dangereux

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnage de déchets éliminés hors traitement in situ (base 7)	t/an	267 500 t	I R E P E l i m i n a t e u r	274 000 t	269 000 t	Stabilisation des tonnages éliminés	Limiter le stockage	
	% d'élimination des déchets dangereux produits hors traitement in situ	%	41 %		48%	45%	Stabilisation du pourcentage d'élimination		

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Amiante

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés (déchèteries publiques, déchèteries professionnelles, collectes ponctuelles, apports directs en ISDND)		22 déchèteries publiques recensées		34 points de collecte recensés dont 27 déchèteries publiques :	42 points de collecte recensés dont 23 déchèteries publiques dont aucune en 08/10/52/54/57	 Augmentation du nombre de points de collecte recensés, mais absence de points de collecte dans certains départements	Planifier le maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés	
	Déchèteries publiques	t/an	NC	SINOE Enquête DMA	243	270	 Meilleure connaissance des quantités collectées et des destinations de traitement pour les flux collectés par les EPCI. Pour les EPCI sans solution de collecte les entreprises vers lesquelles sont dirigés les particuliers ont été interrogées.		
	Collectes ponctuelles			Enquête ITOM	187	440			
	Déchèteries professionnelles			218	230				
Apports direct	NC			NC					
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages (amiante libre et lié) produites en Grand Est	t/an	21 148	IREP Eliminateur	25 896	16 600	 Diminution de la quantité produites, voir la tendance sur les années suivantes	Stabiliser la production	
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est	t/an	21 148 t (tonnage en provenance du Grand Est)	IREP Eliminateur + questionnaire auprès des installations	51 767	49 120	 Stabilisation entre 2019 et 2020	Préservation des capacités de traitement	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Amiante

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	20 848 (tonnages ne comprenant pas les terres amiantées)	GEREP + questionnaires pour celles ne renseignant pas GEREP	23 912	15 279	Diminution de la production d'amiante due à la crise sanitaire		Préservation des capacités de traitement
			Dont 17 021 t de Matx de const.		Dont 18 904 t de Matx de const.	Dont 12 813 t de Matx de const.			
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des pays étrangers	t/an	NC	PNTTD	3 909	5 241	 Augmentation des quantités réceptionnées	Echanges équilibrés	
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des autres régions françaises	t/an	NC	IREP Eliminateur	12 904	27 247	 Augmentation des quantités reçues, plus de tonnes réceptionnées qu'exportées		
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations d'autres régions (exports) en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	2 435	2 429	 Stabilisation entre 2019 et 2020		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

VHU

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	Nbre de VHU VHU/100 hab.	155	ANTS	160	161	Légère densification du maillage depuis 2015	Planifier le maillage du territoire en installations de VHU en adéquation avec les besoins du territoire	
			88 846 VHU pris en charge soit 16 VHU / 1000 hab.		114 156 VHU pris en charge soit 21,9 VHU / 1000 hab.		La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est de 21,9 pour 1000 hab. est cependant inférieure à la moyenne nationale (23,9 pour 1000 hab.).		
	Nombre de broyeurs	unités	7	ANTS	7	6	 Fermeture d'un broyeur		
	Quantités produites en Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	46 100	42 720	Diminution des quantités traitées		
	Quantité estimée de VHU pris en charge	t/an	91870	ANTS x poids moyen d'un VHU (1 038,3 kg pour 2019 et 1 118 kg pour 2020)	122 800	127 630	Données complémentaires obtenues : nbre d'entreprises agréées à la démolition, nbre de VHU pris en charge, filière à l'étranger. Pour compléter l'observation, identifier des données relatives à la filière illégale des VHU	Améliorer la connaissance des flux	

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Terres polluées										
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031	
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits dans le Grand Est	t/an	43 450	IREP Eliminateur et PNTTD	157 000	16 898	Forte diminution des quantités produites et traitées en 2020 liée aux chantiers annuels de dépollution des sols (arrêt chantier de dépollution du SEITH) et au contexte sanitaire	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	21 300	IREP Eliminateur et PNTTD	30 500	13 500		Améliorer la connaissance des flux		
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	5 000	2 274				
	Tonnages Produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	121 451	1 125				
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans le Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	86 867 t traitées dans le Grand Est (toutes provenances)	43 839 t traitées dans le Grand Est (toutes provenances)	Toutes les installations n'ont pas reçu de tonnages en raison de la faible production de terres polluées en 2020	Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés		
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 196	18 194	 Augmentation des quantités reçues			
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	PNTTD	10 676 (IREP)	15 028	 Augmentation des quantités reçues			
	Recensement des installations et capacités autorisées		liste en Annexe du PRPGD non exhaustive		5 installations supplémentaires depuis 2015	pas de nouvelle installation				

Analyse des DD et Filières REP en 2020

REFIOM et REFIDI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits en Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	39 446	41 249		Stabilisation des tonnages produits	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités en France (GE et autres régions)	t/an	29 300	IREP Eliminateur	36 206	36 185		Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux	
	Tonnages produits en Grand Est et traités en Grand Est	t/an	25 670	IREP Eliminateur	17 356	14 000			
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	30 400	IREP Eliminateur	18 900	22 230			
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an		IREP Eliminateur	3 240	5 064	Augmentation des quantités	Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux	
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans les installations du Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	54 307	47 550	Diminution des tonnages traités dans la Région et augmentation de l'export à l'étranger	Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 500	11 600			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	17 412	13 952			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	25 395	21 998			
	Recensement des installations et capacités autorisées		liste en Annexe du PRPGD, non exhaustive		7 installations en GE qui traitent des REFIOM/REFIDI.	8 installations en GE qui traitent des REFIOM/REFIDI.			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
DASRI

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Gros producteurs : étab. de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)	t/an	13 980	IREP Eliminateur	10 252	14 400	 Tendance à vérifier sur les années à venir	Stabilisation des tonnages produits	Améliorer la connaissance des gisements et destinations
	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	12 163	IREP Eliminateur	9 425	13 104	 Tendance à vérifier sur les années à venir		
	Tonnages produits mais traités en Ile de France et Hauts de France	t/an	1 817	IREP Eliminateur	791	1 296	 Tendance à vérifier sur les années à venir		
	Producteurs diffus (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto-traitement)	t/an	979	Estimation/ratio	717	1 008			
	REP DASTRI (patient en auto-traitement)	t/an	71	source : Rapport Annuel DASTRI	70	136			
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités en Grand Est	t/an	12 730	IREP Eliminateur	11 656	12 706	Tonnages stables	Préservation des capacités de traitement	
	Part REP (patients en auto-traitement) traités dans les installations du Grand Est	t/an	71	source : Rapport Annuel DASTRI	121	128		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
	Capacités techniques en Grand Est	t/an	15 700	DREAL	15 700	15 700	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région	Préservation des capacités de traitement	

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est
Analyse des DD et Filières REP en 2020

DASRI

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	11 635	12 532		Préservation des capacités de traitement	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	21	174			
	Recensement des installations et capacités autorisées		4 installations sur la Région		4 installations en Grand Est	5 installations en Grand Est			

Analyse des DD et Filières REP en 2020
DEEE

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits en Grand Est	t/an	35 067	IREP Eliminateur	46 768	83 819	Le tonnage de DEEE produits en 2020 n'a pas augmenté de 80% par rapport à 2019. L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	REP DEEE collectés	t/an	56 304 (DEEE ménagers)	Rapport filière ADEME	75 121	74 577			Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus
	Tonnages produits en Grand Est et traités en Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	38 350	63 368	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	2 330	11 303	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an	NC	IREP Eliminateur	4 600	7 728	L'écart important entre 2019 et 2020 vient de l'ajout de nouveaux codes déchets pour les DEEE en 2020 afin d'être plus complet dans les tonnages présentés		Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés
	Recensement des installations et capacités autorisées des DEEE		7 installations de traitement		7 installations de traitement	7 installations de traitement			

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Flux interrégionaux

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés d'autres régions de France et traités en Grand Est	t/an	185 000	IREP Eliminateur	258 000	262 370	Quantité de DD importés stable entre 2019 et 2020 Plus de déchets importés qu'exportés		Echanges équilibrés
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions (2)	t/an	159 000	IREP Eliminateur	222 500	210 360	Quantité de DD exportés stable entre 2019 et 2020		

Analyse des DD et Filières REP en 2020
Flux interrégionaux

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés de Hauts de France et traités en Grand Est	t/an	60 400	IREP Eliminateur	92 200	93 671	 Quantité de DD importés stable entre 2019 et 2020 Plus de déchets importés qu'exportés	Echanges équilibrés	
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Hauts de France	t/an	91 000	IREP Eliminateur	90 600	72 447	Diminution de la quantité de DD exportés, tendance à confirmer sur les années à venir		
	Quantité de déchets importés de Bourgogne-Franche Comté et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	24 500	22 030	 Diminution des quantités de DD importées		
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Bourgogne-Franche Comté	t/an	36 000	IREP Eliminateur	36 000	31 705	 Plus de déchets exportés qu'importés Diminution de la quantité de DD entre 2019 et 2020		
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés d'Ile de France et traités en Grand Est	t/an	38 100	IREP Eliminateur	50 580	62 100	 Plus de déchets importés qu'exportés Augmentation de la quantité de déchets importés		

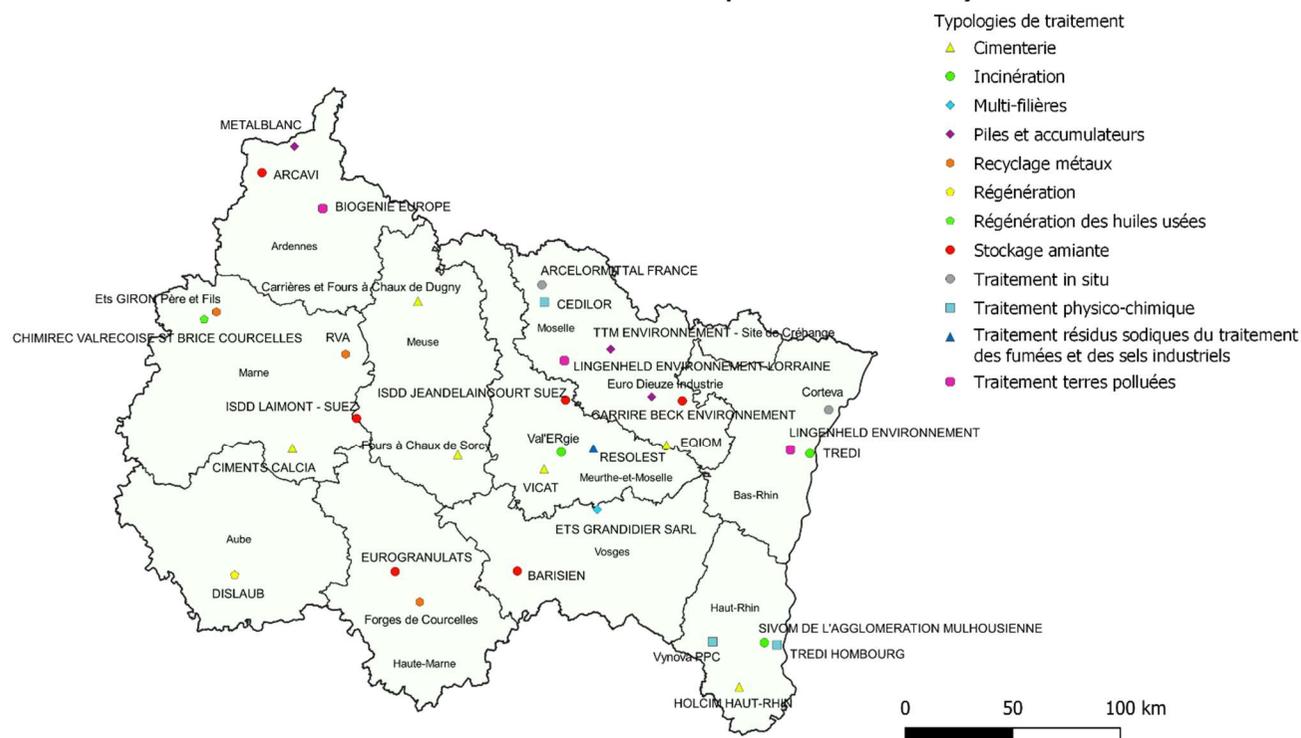
Analyse des DD et Filières REP en 2020

Flux interrégionaux

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données 2019	Données 2020	Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers d'Ile de France	t/an	23 000	IREP Eliminateur	23 400	23 400	 Quantité de DD exportés stable entre 2019 et 2020	Echanges équilibrés	
	Quantité de déchets importés d'AURA et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	35 000	25 510	 Echanges équilibrés Diminution des quantités importées		
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers AURA	t/an	29 900	IREP Eliminateur	27 000	25 960			
R15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	188 000	64 510	 Diminution de la quantité de DD exportés, en partie dû à l'arrêt de dépollution du SEITH, tendance à confirmer sur les années à venir	Echanges équilibrés	
	Quantités de déchets dangereux traités en Grand Est importés de l'étranger	t/an	100 700	PNTTD	172 000	191 000	 Augmentation de la quantité de DD importés depuis 2015 Plus de déchets importés qu'exportés		

7. Principales cartographies

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)



La région Grand Est est bien pourvue en termes d'installations de traitement, de ce fait peu de changement concernant ces installations ont été constaté.

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est

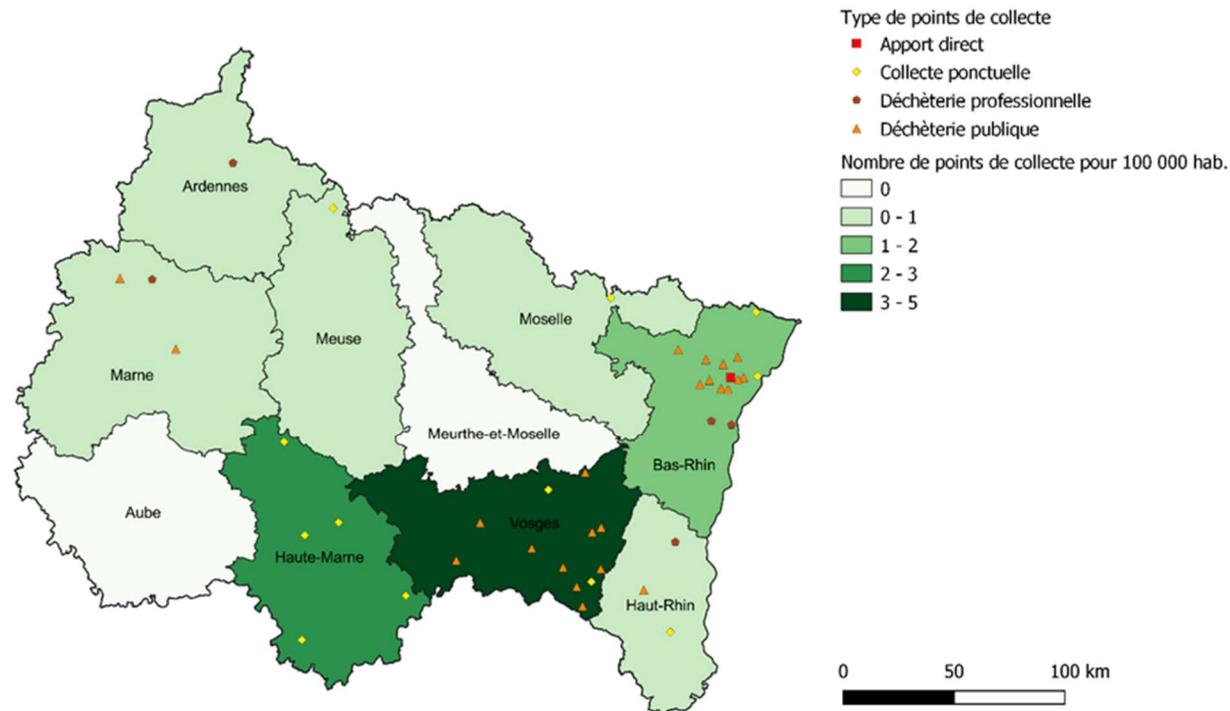


Figure 110 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés

La répartition des points de collecte pour l'amiante sur la Région Grand Est est inégale. Les départements de l'Aube et de la Meurthe-et-Moselle ne disposent pas de point de collecte. Les départements de la Haute-Marne et des Vosges sont les mieux pourvus en nombre de points de collecte.

Répartition des centres VHU agréés de la Région Grand Est en 2020 et taux de prise en charge par département

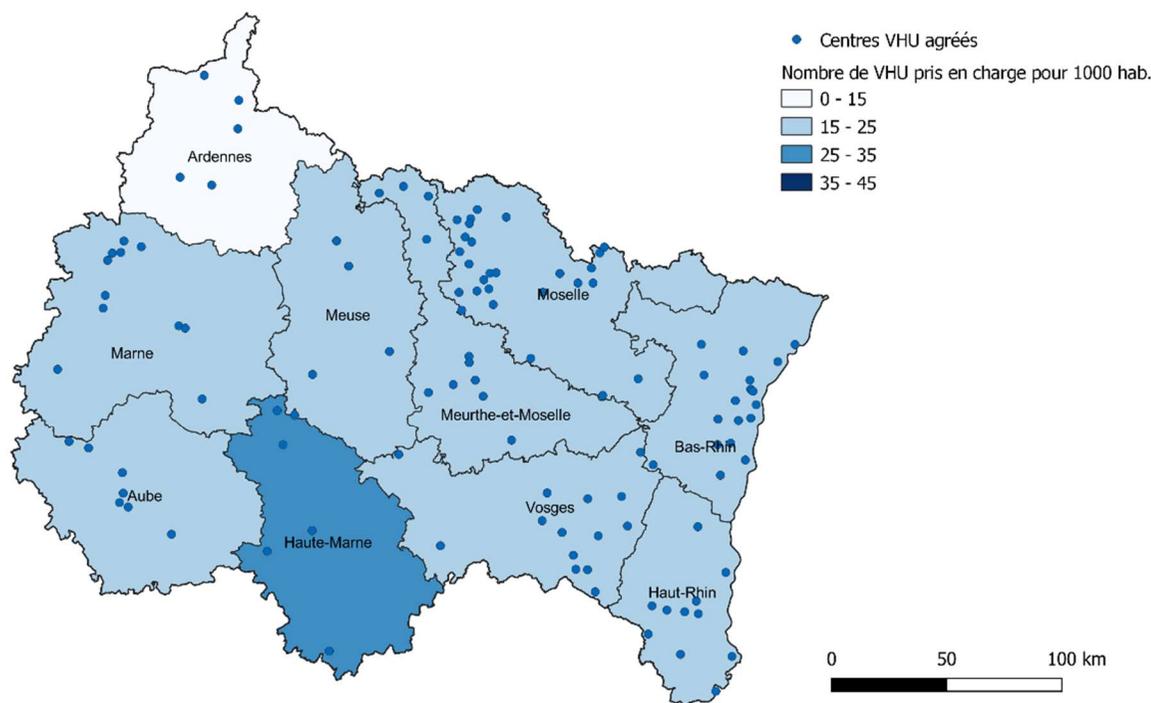


Figure 112 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2020

Le nombre moyenne de VHU pris en charge sur la Région Grand Est (21,9) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (23,9). Le nombre de VHU pris en charge a légèrement diminué par rapport à 2019 sur la région (- 3% par rapport à 2019).

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DESTINATION DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITES HORS REGION - 2020

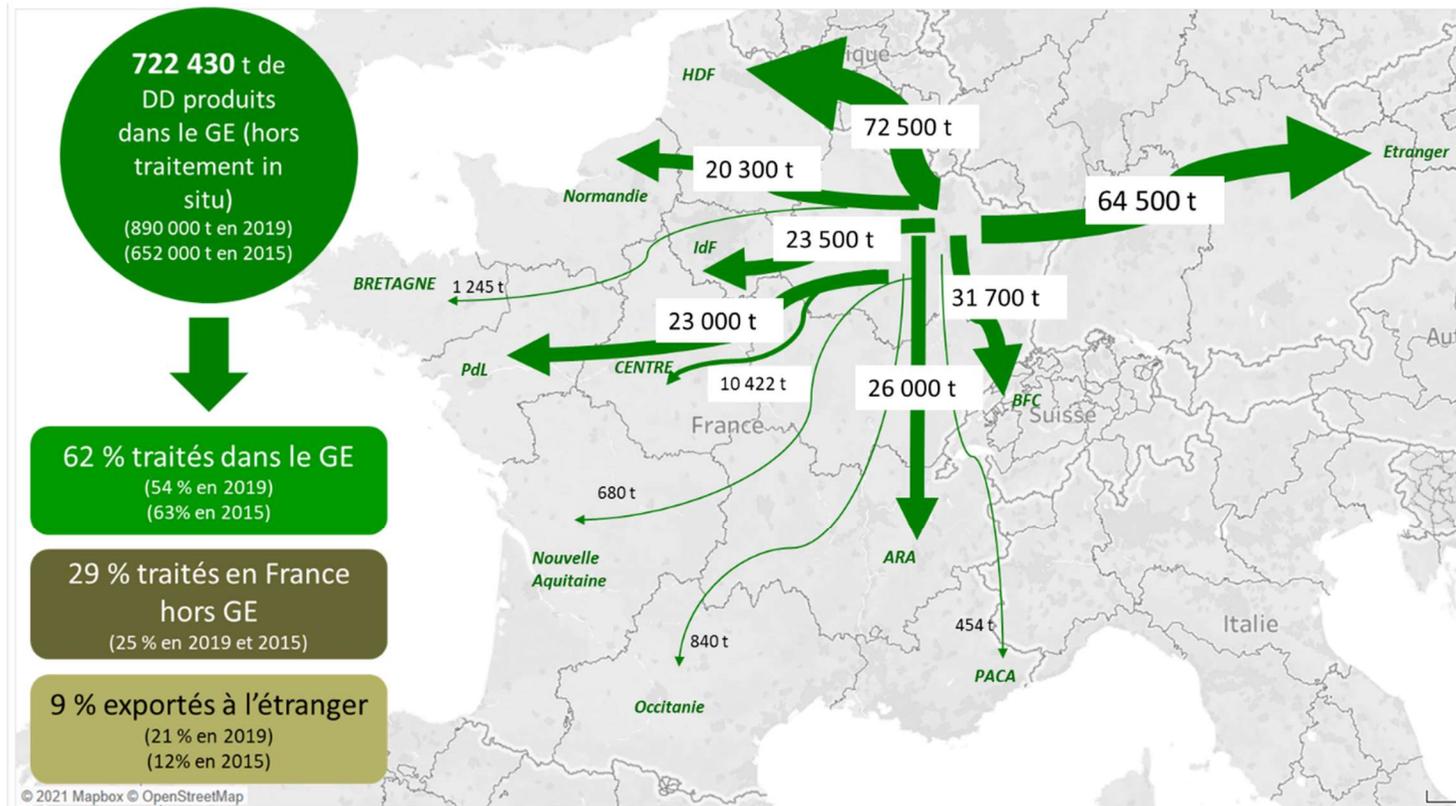


Figure 113 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2020

Les déchets dangereux produits en Grand-Est sont majoritairement traités dans la région.
Les déchets traités en France hors Grand-Est sont principalement traités dans les Hauts-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France.
9% des déchets dangereux produits en Grand-Est ont été exportés, majoritairement en Belgique, pour être traités en 2020.

Analyse des DD et Filières REP en 2020

PROVENANCE DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITES EN GRAND EST EN 2020

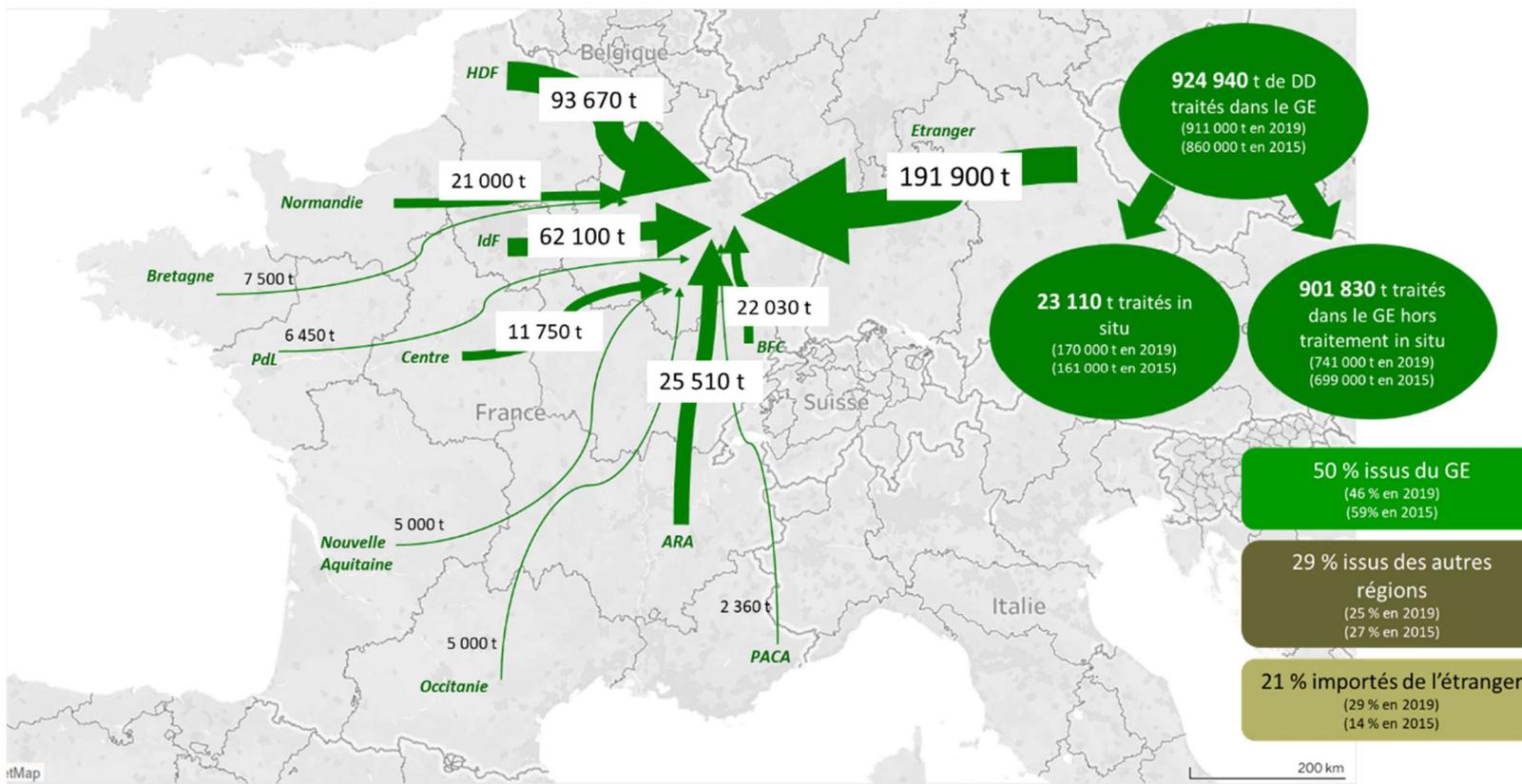


Figure 114 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2020

Les déchets dangereux traités en Grand Est proviennent en grande partie de la région.

Les déchets importés en Région Grand-Est pour être traités et provenant d'autres régions françaises représentent 29% du flux traité et viennent principalement des régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Les déchets provenant de l'étranger pour être traités en Grand Est sont principalement originaires d'Allemagne et de Belgique.



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

8. Annexes

8.1. Tableau des déchets amiantés traités sur la Région Grand Est par typologie et installation de traitement

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	08	3 819,000 tonnes				
SARL MASSON & FILS	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*						
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	71,020 tonnes				
EUROGRANULAT Chaumont	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	52	1 258,000 tonnes				IT 192,420 tonnes
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*						LU 1 417,280 tonnes



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	16 01 11*	57	0,100 tonnes				
	16 02 12*	54	19,000 tonnes				
		57	66,000 tonnes				
		68	5,000 tonnes				
	17 05 03*						
	17 06 01*	54	19,000 tonnes				
		57	70,000 tonnes				
		67	5,000 tonnes				
		68	0,540 tonnes				
		88	0,030 tonnes				
	17 06 03*	54	14,000 tonnes	59	23,000 tonnes		
		57	180,000 tonnes				
		67	35,000 tonnes				
	17 06 05*	68	16,000 tonnes				
		51	1,000 tonnes	77	551,000 tonnes		
		54	642,000 tonnes				
		55	20,000 tonnes				
		57	254,000 tonnes				
	67	10,000 tonnes					
88	57,000 tonnes						



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	16 01 11*	8	0,209 tonnes	02	0,422 tonnes		
				13	0,059 tonnes		
				17	0,031 tonnes		
		10	0,069 tonnes	31	0,001 tonnes		
				33	0,042 tonnes		
				38	0,069 tonnes		
		51	0,158 tonnes	49	0,119 tonnes		
				50	0,016 tonnes		
				59	0,010 tonnes		
		54	0,798 tonnes	60	0,016 tonnes		
				62	0,704 tonnes		
				75	0,265 tonnes		
				76	0,055 tonnes		
		57	3,000 tonnes	77	0,006 tonnes		
				78	0,633 tonnes		
				79	0,008 tonnes		
		67	0,391 tonnes	85	0,010 tonnes		
				92	0,155 tonnes		
				93	0,020 tonnes		
		68	0,047 tonnes	94	0,618 tonnes		
95	0,178 tonnes						
973	0,032 tonnes						



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS		
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	16 02 12*	08	2,000 tonnes	02	52,000 tonnes			
				14	0,090 tonnes			
				22	0,004 tonnes			
		10	0,667 tonnes	27	0,887 tonnes			
				28	4,000 tonnes			
				31	0,035 tonnes			
		51	164,000 tonnes	35	0,027 tonnes			
				44	0,391 tonnes			
				45	0,068 tonnes			
		52	16,000 tonnes	50	5,000 tonnes			
				58	0,321 tonnes			
				59	79,000 tonnes			
		54	12,000 tonnes	60	2,000 tonnes			
				62	10,000 tonnes			
				65	2,000 tonnes			
		55	2,000 tonnes	69	0,172 tonnes			
				75	21,000 tonnes			
		57	44,000 tonnes	76	4,000 tonnes			
				77	3,000 tonnes			
		67	1,000 tonnes	78	4,000 tonnes			
80	1,000 tonnes							
68	11,000 tonnes	91	2,000 tonnes					
		92	4,000 tonnes					
88	0,717 tonnes	93	26,000 tonnes					
		94	11,000 tonnes					
		95	31,000 tonnes					



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	17 05 03*	51	9,000 tonnes	02	315,000 tonnes		
				18	18,000 tonnes		
		54	28,000 tonnes	59	509,000 tonnes		
				62	593,000 tonnes		
		57	4,000 tonnes	65	3,000 tonnes		
				75	0,365 tonnes		
				77	2,000 tonnes		
				78	0,454 tonnes		
				92	14,000 tonnes		
				93	3 442,000 tonnes		
		94	7 424,000 tonnes				



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	17 06 01*	08	6,000 tonnes	01	0,026 tonnes		
				02	13,000 tonnes		
				13	0,009 tonnes		
		10	8,000 tonnes	14	10,000 tonnes		
				18	30,000 tonnes		
				21	3,000 tonnes		
		51	24,000 tonnes	27	1,000 tonnes		
				28	14,000 tonnes		
				35	0,174 tonnes		
		52	5,000 tonnes	37	2,000 tonnes		
				38	0,001 tonnes		
				39	0,078 tonnes		
		54	80,000 tonnes	45	27,000 tonnes		
				49	0,111 tonnes		
				50	0,011 tonnes		
		55	10,000 tonnes	58	0,413 tonnes		
				59	263,000 tonnes		
				60	31,000 tonnes		
		57	38,000 tonnes	61	0,535 tonnes		
				62	58,000 tonnes		
				65	0,002 tonnes		
		67	46,000 tonnes	71	1,000 tonnes		
				74	4,000 tonnes		
75	371,000 tonnes						
68	6,000 tonnes	76	43,000 tonnes				
		77	36,000 tonnes				
		78	24,000 tonnes				
88	26,000 tonnes	80	15,000 tonnes				
		85	0,588 tonnes				
		89	12,000 tonnes				
				90	0,364 tonnes		
				91	25,000 tonnes		
				92	145,000 tonnes		
				93	95,000 tonnes		
				94	160,000 tonnes		
				95	33,000 tonnes		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	17 06 03*	08	101,000 tonnes	02	53,000 tonnes		
				05	0,052 tonnes		
				06	6,000 tonnes		
				14	73,000 tonnes		
		10	99,000 tonnes	16	1,000 tonnes		
				18	12,000 tonnes		
				21	57,000 tonnes		
				25	35,000 tonnes		
		51	220,000 tonnes	27	38,000 tonnes		
				28	7,000 tonnes		
				30	2,000 tonnes		
				33	0,018 tonnes		
		52	84,000 tonnes	35	3,000 tonnes		
				36	2,000 tonnes		
				38	0,024 tonnes		
				39	0,321 tonnes		
		54	187,000 tonnes	42	6,000 tonnes		
				44	0,461 tonnes		
				45	2,000 tonnes		
				50	39,000 tonnes		
		55	68,000 tonnes	56	8,000 tonnes		
				59	536,000 tonnes		
				60	110,000 tonnes		
				61	14,000 tonnes		
		57	297,000 tonnes	62	127,000 tonnes		
				69	12,000 tonnes		
				70	0,061 tonnes		
				71	2,000 tonnes		
		67	225,000 tonnes	74	0,931 tonnes		
				75	430,000 tonnes		
76	24,000 tonnes						
77	165,000 tonnes						
68	63,000 tonnes	78	146,000 tonnes				
		80	91,000 tonnes				
		86	2,000 tonnes				
		89	11,000 tonnes				
88	33,000 tonnes	90	2,000 tonnes				
		91	327,000 tonnes				
		92	310,000 tonnes				
		93	357,000 tonnes				
				94	389,000 tonnes		
				95	125,000 tonnes		
				973	0,064 tonnes		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine		Tonnages par départements d'origine		Tonnages par départements d'origine			
		GRAND EST		AUTRES DEPARTEMENTS		AUTRES PAYS			
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	17 06 05*	08	67,000 tonnes	02	238,000 tonnes	LU	391,880 tonnes		
				03	0,672 tonnes				
				09	0,010 tonnes				
				14	108,000 tonnes				
				16	6,000 tonnes				
				17	4,000 tonnes				
				18	42,000 tonnes				
				10	214,000 tonnes			21	24,000 tonnes
								22	5,000 tonnes
								25	20,000 tonnes
		27	7,000 tonnes						
		28	64,000 tonnes						
		30	0,226 tonnes						
		51	1 065,000 tonnes	33	0,897 tonnes				
				35	6,000 tonnes				
				36	0,604 tonnes				
				37	0,474 tonnes				
		52	123,000 tonnes	38	0,054 tonnes				
				39	0,046 tonnes				
				44	0,010 tonnes				
				45	41,000 tonnes				
				46	0,038 tonnes				
		54	348,000 tonnes	49	0,040 tonnes				
				50	35,000 tonnes				
				56	5,000 tonnes				
				58	44,000 tonnes				
				59	1 104,000 tonnes				
				60	122,000 tonnes				
		55	340,000 tonnes	61	47,000 tonnes				
				62	323,000 tonnes				
				69	3,000 tonnes				
				70	10,000 tonnes				
57	282,000 tonnes	71	19,000 tonnes						
		73	0,183 tonnes						
		74	0,412 tonnes						
		75	543,000 tonnes						
		76	214,000 tonnes						
67	73,000 tonnes	77	1 611,000 tonnes						
		78	297,000 tonnes						
		80	292,000 tonnes						
		85	2,000 tonnes						
		89	52,000 tonnes						
68	27,000 tonnes	90	0,304 tonnes						
		91	285,000 tonnes						
		92	659,000 tonnes						
		93	478,000 tonnes						
		94	1 130,000 tonnes						
88	191,000 tonnes	95	163,000 tonnes						
		973	1,000 tonnes						



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	57	2 354,000 tonnes				
KLV TERRASSEMENT	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*					DE	1 422,900 tonnes
						LU	1 816,730 tonnes
TTM Environnement	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*						
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	131,230 tonnes				
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	67	65,000 tonnes				
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	67	143,000 tonnes				
SOTRAVEST	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	67	45,000 tonnes				



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISEIN	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	51	28,000 tonnes	01	116,000 tonnes		
				06	2,000 tonnes		
				07	0,356 tonnes		
				13	0,388 tonnes		
		52	14,000 tonnes	21	0,513 tonnes		
				25	0,623 tonnes		
				26	144,000 tonnes		
				34	0,035 tonnes		
		54	26,000 tonnes	38	172,000 tonnes		
				42	133,000 tonnes		
				43	50,000 tonnes		
				58	0,351 tonnes		
		55	0,746 tonnes	59	8,000 tonnes		
				63	0,739 tonnes		
				69	346,000 tonnes		
		57	32,000 tonnes	71	11,000 tonnes		
				73	37,000 tonnes		
				74	21,000 tonnes		
		67	35,000 tonnes	75	24,000 tonnes		
				77	5,000 tonnes		
	80			0,305 tonnes			
	68	40,000 tonnes	83	0,039 tonnes			
			84	5,000 tonnes			
			91	0,216 tonnes			
88	134,000 tonnes	92	60,000 tonnes				
		93	3,000 tonnes				
		94	13,000 tonnes				

8.2. Liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
ARCAVI-Chalandry Elaire	8	CHALANDRY ELAIRE	Plateforme de transit-regroupement
ESA (COVED)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
CHAZELLE (Trival'aube)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
REVIVAL	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
LABO SERVICES	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
Ets GIRON Père et fils	51	Reims	Plateforme de transit-regroupement
CHIMIREC VALRECOISE	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
GUENEAU Jean&Cie	51	SAINT-MEMMIE	Plateforme de transit-regroupement
SME	51	EPERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SALEUR ECO ENVIRONNEMENT	52	CHAUMONT	Plateforme de transit-regroupement
Plastifer	52	SAINT-DIZIER	Plateforme de transit-regroupement
CHIMIREC EST	54	DOMJEVIN	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA-SRRHU	54	TOUL	Plateforme de transit-regroupement
PAPREC RESEAU	54	DIEULOUARD	Plateforme de transit-regroupement
SCORI EST	55	DOMMARY BARONCOURT	Plateforme de transit-regroupement
CEDILOR	57	MALANCOURT LA MONTAGNE	Plateforme de transit-regroupement Unité de pré-traitement et traitement (évapo-oydation, centrifugation, aéroflottation, filtration, neutralisation.)
SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	Plateforme de transit-regroupement Unité de pré-traitement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	LOUVIGNY	Plateforme de transit-regroupement
OGD	57	TALANGE	Plateforme de transit-regroupement
VTB	57	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	Plateforme de transit-regroupement
Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	Plateforme de transit-regroupement

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
Remondis	57	FOLSCHVILLER	Plateforme de transit-regroupement
CITRAVAL	57	ROMBAS	Plateforme de transit-regroupement
TREDI	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement Usine d'incinération
SUEZ RR IWS	67	HERRLISHEIM	Plateforme de transit-regroupement
EDIB LEVY	67	HOCHFELDEN	Plateforme de transit-regroupement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Traitement biologique des terres polluées
Rubis Stockage	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	HAGUENAU	Plateforme de transit-regroupement
SANEST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SUEZ RV NORD EST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
MBF Environnement	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
REMEX	67	MUTTERSOLTZ	Plateforme de transit-regroupement
ALSADIS	68	CERNAY	Plateforme de transit-regroupement
TREDI	68	OTTMARSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Unité de traitement physico-chimique
CLIECO	68	RICHWILLER	Plateforme de transit-regroupement
DRUCK CHEMIE	68	SOPPE LE BAS	Plateforme de transit-regroupement
RET APFUT	68	BALDERSHEIM	Plateforme de transit-regroupement
EDIB LEVY	68	WITTENHEIM	Plateforme de transit-regroupement
GACHES CHIMIE Spécialités	68	CERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
SCHROLL	68	PFASTATT	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	68	RIXHEIM	Plateforme de transit-regroupement
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
EST ARGENT	88	ST MICHEL SUR MEURTHE	Plateforme de transit-regroupement
GRANDIDIER	88	REHAINCOURT	Plateforme de transit-regroupement

8.3. Liste des centres agréés VHU

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
08	SOCIETE ESKA	23/06/2006	01/01/2050	08700
08	GARAGE BAUDOIN SAS	27/11/2006	01/01/2050	08000
08	ARDEN PIECES AUTOS	11/12/2009	01/01/2050	08130
08	GALLOO	13/12/2016	01/01/2050	08230
08	FERRARI	24/06/2019	01/01/2050	08300
10	ADNOT PERE ET FILS	21/04/2006	01/01/2050	10100
10	MAIZIERES AUTOMOBILES	30/06/2006	01/01/2050	10510
10	TEN CAR	30/06/2006	01/01/2050	10260
10	AUTO CASSE THIEBAULT	13/04/2016	01/01/2050	10430
10	AUTO PIECES TROYENNES	08/10/2012	01/01/2050	10600
10	STEPHAN	11/04/2007	01/01/2050	10260
10	REVIVAL	29/04/2015	01/01/2050	10600
10	VEOLIA DEMANTELEMENT SOLUTIONS France	29/06/2017	01/01/2050	10440
10	RDS RECYCLING	21/06/2019	01/01/2050	10100
10	CASSE AUTO CHAPELAINE	07/07/2020	01/01/2050	10600
51	SAS AUTO-PIECES	18/04/2006	01/01/2050	51100
51	SOCIETE AUTO DEPOLLUTION ORDAN PIECES D OCCASION	09/01/2015	01/01/2050	51000
51	MYTNIK JOSETTE JEANNE	23/05/2006	01/01/2050	51420
51	AUTO CASSE PETIT	23/05/2006	01/01/2050	51120
51	AUTO CASSE CHICHEY	23/05/2012	01/01/2050	51120
51	SARL FL AUTO	23/05/2006	01/01/2050	51160
51	SOCIETE ESKA – REIMS	18/07/2006	01/01/2050	51100
51	CASSE INDUSTRIELLE DE L'AUTOMOBILE	26/09/2006	01/01/2050	51100
51	SARL PIECES AUTO 2001	04/10/2006	01/01/2050	51100
51	SA ETABLISSEMENTS GEORGES BRUHAT	27/10/2006	01/01/2050	51300
51	SME	08/03/2007	01/01/2050	51200
51	GARAGE LECUYER	29/01/2010	01/01/2050	51450
51	ROUGHOL SA	16/07/2010	01/01/2050	51000
51	SAS CARROSSERIE DE CHAMPAGNE	23/12/2016	01/01/2050	51430
51	SAS SALONG CARCYCLE	14/02/2019	01/01/2050	51370
51	SOCIETE RECUPERATION MYTNIK	28/06/2019	01/01/2050	51420
51	SOCIETE AUTO DEPOLLUTION ORDAN	12/03/2020	01/01/2050	51470
52	EURL DEMOLITION AUTOMOBILES DELLA CASA	08/06/2012	01/01/2050	52190
52	SAS PETITJEAN AUTO	17/05/2006	01/01/2050	52130

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
52	BAZIN MICHEL	28/12/2012	01/01/2050	52000
52	SOCIETE ESKA	22/06/2006	01/01/2050	52100
52	SOCIETE CFF RECYCLING ESKA	22/06/2006	01/01/2050	52100
52	AUTO PIECES 52	29/11/2018	01/01/2050	52120
52	G.D.E. groupe ECOPE	16/11/2018	01/01/2050	52410
52	SARL PLASTIFER	10/01/2007	01/01/2050	52100
52	NG 52 RECUP	30/06/2014	01/01/2050	52000
52	CASSE RN74	15/05/2014	01/01/2050	52190
54	SOCIETE ALLO CASSE AUTO	04/07/2018	01/01/2050	54840
54	DEMANET DANIEL	04/07/2018	01/01/2050	54260
54	SOCIETE LEXY AUTO PIECES OCCASIONS	20/06/2012	01/01/2050	54720
54	SOCIETE AUTO CASSE SERVICE	24/05/2006	01/01/2050	54290
54	SOCIETE CFF ESKA	18/05/2018	01/01/2050	54250
54	SOCIETE CFF ESKA	29/06/2006	01/01/2050	54250
54	SOCIETE AUTO CASSE 3000	14/06/2018	01/01/2050	54500
54	SOCIETE AUTO DISCOUNT 54	30/06/2006	01/01/2050	54200
54	SOCIETE ICD	29/06/2018	01/01/2050	54200
54	SOCIETE AUTO PIECES OCCASION CHRISTOPHE	28/05/2019	01/01/2050	54150
54	ETABLISSEMENTS PAUL DUBOIS	29/12/2006	01/01/2050	54820
54	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	03/12/2019	01/01/2050	54940
54	SOCIETE DELA	02/12/2013	01/01/2050	54190
54	SOCIETE ECOPEFER	26/11/2015	01/01/2050	54840
54	CARROSSERIE RAVENDA	04/05/2017	01/01/2050	54720
55	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	19/03/2014	19/03/2020	55100
55	SARL FRANCAIS FRERES	08/10/2012	01/01/2050	55000
55	TONNER ALAIN	06/02/2019	01/01/2050	55430
55	SOCIETE MAYEUR FRERES	20/07/2012	01/01/2050	55000
55	SOCIETE FERS ET METAUX DE LA MEUSE	07/07/2014	01/01/2050	55100
55	SARL DEL FRANCIS	04/08/2008	01/01/2050	55300
57	EURL SCHWOERER	13/07/2018	01/01/2050	57740
57	1000 PIECES AUTO	17/07/2018	01/01/2050	57600
57	STE ESKA SITE DE MARLY	07/05/2018	01/01/2050	57155
57	STE WOIPPY CASSE	09/05/2018	01/01/2050	57140
57	STE AUTOCORNY	31/05/2012	01/01/2050	57680
57	AUTO THIONVILLE	12/07/2018	01/01/2050	57100
57	STE ESKA SITE D'AMNEVILLE	07/05/2018	01/01/2050	57360
57	BEHING AUTO SARL	16/02/2019	01/01/2050	57830
57	RECUP AUTO GROBEN	17/07/2018	01/01/2050	57800
57	SARL DECONSTRA	23/05/2018	01/01/2050	57170
57	STE LORRAINE FERS ET METAUX	22/10/2012	01/01/2050	57730
57	MPO RECYCLING	22/05/2018	01/01/2050	57245
57	MECANAUTO SARL	13/07/2018	01/01/2050	57645
57	STE DE DEMONTAGE ET RECYCLAGE AUTOMOBILE	02/07/2018	01/01/2050	57190
57	GDE	12/07/2012	01/01/2050	57000
57	CASSE AUTO NILVANGE	28/06/2006	01/01/2050	57240
57	STE RECUPERATION AUTOMOBILE MALEWICZ	12/07/2012	01/01/2050	57690
57	ETS TIOZZO SARL	29/06/2006	01/01/2050	57240
57	GDE MJR METAL A CHEMINOT	25/09/2012	01/01/2050	57420
57	CENTRAL-AUTOS	20/07/2006	01/01/2050	57350
57	STE BRUNNER	15/02/2013	01/01/2050	57400
57	STE ESKA SITE DE THIONVILLE	11/12/2012	01/01/2050	57100
57	GDE	19/09/2012	01/01/2050	57000
57	CASSE AUTO ANDRE	24/04/2014	01/01/2050	57450



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
57	AUTO YUTZ-M WITTMANN	28/12/2018	01/01/2050	57970
57	AUTO FLORANGE	20/07/2013	01/01/2050	57190
57	ETS MARIN	16/07/2007	01/01/2050	57800
57	STE MIR AUTOS	14/03/2014	14/03/2020	57360
57	STE MONTOY POIDS LOURDS	20/03/2008	06/02/2020	57645
57	STE KASS'AUTOS	14/04/2008	24/03/2020	57180
57	STE KASS'AUTOS	29/04/2020	01/01/2050	57180
57	STE WITTMANN	15/05/2018	01/01/2050	57190
57	SARL ALTVILLER RECYCLAGE AUTO	07/01/2015	01/01/2050	57730
57	STE WDA	09/05/2018	01/01/2050	57360
57	STE SECIC	09/10/2014	01/01/2050	57070
57	SARL ALTVILLER RECYCLAGE AUTO	12/04/2016	01/01/2050	57730
57	ACCUEIL AUTO PIECES 57	10/06/2016	01/01/2050	57130
57	STE CAR CRASCH 57	18/04/2017	01/01/2050	57185
57	STE BOUR	29/01/2020	24/03/2020	57190
67	SOCIETE OBERT	29/05/2012	01/01/2050	67400
67	ESKA	28/07/2008	01/01/2050	67100
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	11/07/2012	01/01/2050	67150
67	SOCIETE STAR AUTOS	17/07/2006	01/01/2050	67120
67	SOCIETE MARCILLET	17/07/2006	01/01/2050	67118
67	SOCIETE MP AUTO	31/07/2006	01/01/2050	67420
67	SOCIETE CASSE AUTO DEMOLITION	28/07/2006	01/01/2050	67550
67	AUTO CASSE THIERRY SCHMIDT	14/09/2006	01/01/2050	67770
67	SOCIETE METALIFER	28/12/2012	01/01/2050	67000
67	SOCIETE ECO-CASSE	27/09/2006	01/01/2050	67150
67	SOCIETE AJ AUTO DEMOLITION	09/01/2007	01/01/2050	67330
67	HK AUTOMOBILE	29/04/2016	01/01/2050	67600
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	08/08/2013	01/01/2050	67150
67	SOCIETE FREY JJ	24/04/2007	01/01/2050	67600
67	SOCIETE DENIS AUTO	06/08/2007	01/01/2050	67203
67	SOCIETE ALSAFER ENVIRONNEMENT	28/07/2014	01/01/2050	67700
67	ECOLOCAR	25/04/2016	01/01/2050	67700
67	EURO AUTO PIECES	23/09/2010	01/01/2050	67850
67	MBF ENVIRONNEMENT	24/05/2011	01/01/2050	67160
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	10/12/2012	01/01/2050	67100
67	SOCIETE SOUFFEL PIECES AUTO	10/12/2013	01/01/2050	67460
67	SOCIETE ALAIN SCHMIDT	16/02/2015	01/01/2050	67800
67	RECYCL'AUTO	01/02/2016	01/01/2050	67500
67	GESTLEASE	13/09/2018	01/01/2050	67400
67	SOCIETE MC	28/11/2018	01/01/2050	67210
67	FCE SARL	17/12/2018	01/01/2050	67230
67	RECYCARS SAS	20/05/2019	01/01/2050	67100
67	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	16/12/2019	01/01/2050	67150
67	ALSA-CYNO-PROTECT SECURITE ENVIRONNEMENT	12/05/2020	01/01/2050	67230
68	CERNAY ENVIRONNEMENT	28/02/2013	01/01/2050	68703
68	MJC AUTOS	18/10/2014	01/01/2050	68270
68	SOPPE VEHICULES INDUSTRIELS	13/06/2019	01/01/2050	68780
68	GARAGE LUCIEN FISCHER	27/09/2007	10/02/2020	68000
68	AUTO ASSISTANCE SCHMITT	22/04/2008	01/01/2050	68130
68	LITZLER	30/10/2015	01/01/2050	68480
68	THOMAS AUTOMOBILES	18/11/2011	01/01/2050	68800
68	METALIFER GROUPE ECORE	28/01/2019	01/01/2050	68110
68	DESO S CAR	08/10/2013	01/01/2050	68000
68	SVI	30/10/2014	01/01/2050	68120



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

DEPARTEMENT	RAISON SOCIALE	DATE DE DEBUT DE VALIDITE	DATE DE FIN DE VALIDITE	CODE POSTAL
68	GARAGE LEADER	13/10/2015	01/01/2050	68000
68	ESKA	06/03/2017	01/01/2050	68110
68	BLODELSHEIM ENVIRONNEMENT	03/03/2018	01/01/2050	68740
68	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	25/01/2019	01/01/2050	68300
88	VOSGES OCCAS'	26/03/2018	01/01/2050	88550
88	AUTO PIECES 88	04/07/2018	13/03/2020	88120
88	AUTO CASSE CHANEL	20/06/2006	01/01/2050	88230
88	DERAPAGE PIECES AUTOMOBILES	14/06/2006	06/02/2020	88580
88	DERAPAGE	13/02/2020	21/07/2020	88580
88	DERAPAGE	22/07/2020	01/01/2050	88580
88	AUTO CASSE LECOMTE	14/06/2006	01/01/2050	88210
88	SIMONIN AUTO CASSE SARL	14/06/2006	01/01/2050	88160
88	PERRIN FERS ET METAUX	13/06/2006	01/01/2050	88290
88	ETABLISSEMENT HUMBERT EDITH	01/08/2019	01/01/2050	88320
88	GARE OCCASION 88	24/08/2006	01/01/2050	88630
88	ACCUEIL AUTO PIECES 88	29/04/2019	01/01/2050	88150
88	AUTO FUN	04/11/2015	01/01/2050	88200
88	GARAGE DE LA VOLOGNE	10/06/2016	09/02/2021	88400
88	RAMAZAN BILGIC LAVELINE AUTOS	10/08/2016	01/01/2050	88600
88	EST 4X4 DIFFUSION	06/10/2017	01/01/2050	88000
88	SOCCEUR 88	13/03/2020	01/01/2050	88120

Analyse des DD et Filières REP en 2020
8.4. Liste des exports en provenance de la Région Grand-Est

Les données du tableau ci-dessous sont en tonnes.

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
AUVERGNE RHONE-ALPES										
26	1		0,3					0		0
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT			0,3							
Négométal	1							0		0
38	97	68	1765		238	255	2779	2476	8655	625
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT								1		
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE)	1									
SIRA									8	
SUEZ RR IWS Chemicals France			724		26	255	52		2735	261
Trédi	96	68	21		186		96	2143	4877	88
VICAT			1020		26		2631	332	1035	276
42			1		18			4	22	1
SARPI LA TALAUDIÈRE			1		18				11	1
SCHÜTZ-IRA - Site du Technopole								4	11	
69	719	11	159	1	74	5	262	169	389	431
CREALIS		0,3	0,01		0,01			0,02	0,4	
ENVIE SUD-EST					68				300	307
GRS VALTECH									68	
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT							1			
LAFARGE CEMENTS	719						252			28
METALOR TECHNOLOGIES ADVANCED COATINGS FRANCE			1	1			2			
RECYLEX		1			6	5	6	8	5	93
SARPI Saint Fons		10								
SCORI			7							2
SERPOL								3	13	
SUEZ RR IWS CHEMICALS France			151				1	158	1	3
73								4		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
TERECOVAL								4		
74					46			33	91	
DECHAMBOUX SA									28	
ORTEC ENVIRONNEMENT								4		
PRODUITS CHIMIQUES DU MONT-BLANC					46			28		
RECYCLING SYSTEM BOX								1	63	
01	73	125	98	15	147	0	30	409	3227	419
SPEICHIM PROCESSING									1869	
Trédi	73	125	98	15	147	0	30	409	1358	419
07					47		236			541
Ciments CALCIA										320
LAFARGEHOLCIM CEMENTS					47		236			221
03	26	74	144	2	113	9	341	205	165	114
ENVIRONNEMENT RECYCLING					0			151	30	
ERASTEEL							251			
Société SRB	26	74	144	2	113	9	62	54	135	114
VICAT							28			
HAUTS-DE-FRANCE										
02	3181	84	2506	704	1185	2	7745	407	168	105
ARF	2973	84	2018	646	274		6866	316	146	15
ARF SA	1	0,1	315		416		540	63		
ELIS PICARDIE RLST SA	15									
GALLOO France division Flavigny			15							
Société Picardie Régénération	180		34		495	2	68	28	22	90
SUEZ RR IWS Chemical France	12		124	58			271			
59	2068	680	3303	317	955	232	4808	2700	456	86
ARF	875	105	213	120	127	0,4	422	727	145	49
BAUDELET HOLDING	0,1		6							
BAUDELET MOUVAUX				1						
CIDEME			146							

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
COOLREC	16		346				50	1567		
DUO EMBALLAGES	54	10		2	11	76	31	24	175	4
FINANCIERE CILA SAS	20					51	22		21	
GALLOO FRANCE Division Halluin	310									
GALLOO FRANCE SA (ex CARMi ANICHE)	16									
GDE Escautpont 2 (GUY DAUPHIN ENVIRONNEM	50						1650			
HYDROPALE						26				
P. BRABANT					48					
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	75	430	1382		340		2058	13	45	
RECYLEX SA	1		551		150	5	134	12	9	
REVIVAL ST SAULVE					1					
SHL	509		196	123	247	74	245	349		
SUEZ RV OSIS				68			154			
SUEZ RV OSIS Industrial clearing	142	135	59		31			8	35	6
SUEZ RV OSIS NORD			404	3			42		26	27
60	46	809	125	100	122	29	1234	275	295	3
AFFINERIE DE PONT SAINTE MAXENCE			7		6					
Atelier du Compiégnois+Vallée de l'Oise	3									
DUO METAL (ex GOUX)	39		5		39	29	12	44	97	
ECOVALOR		6	5		13		6	224		3,0
REMONDIS FRANCE SAS	4	803	13	100	64	0	1216	7	197	0
SARP NORD ex SARP IDF			95							
62	129	412	2413	592	6377	309	21640	1134	1927	452
AUTOSYSTEME			3							
CHAUX ET DOLOMIES DU BOULONNAIS							112			
CHIMIREC NOREC			4							
DUO emballages ARRAS	54	10		2	11	76	31	24	175	4
EARTHMINDED France	10	6	117	48	73	233	1	91	528	31
EQIOM Cimenterie de Lumbres		383								
RECYTECH		11	59	542	6235		3561	126		



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SCORI	63		1759				6123	534	432	
SOTRENOR	1	2	458		58		11812	359	792	417
SRMA			1					0,1		
SUEZ RV NORD EST - ISDND Hersin-Coupigny	1		9							
VANHEEDE ENVIRONNEMENT SAS			3							
80	207	24	1441	159	449		26	15	8	
FER FRICOURT ENVIRONNEMENT RECYCLAGE		0,2								
METOSTOCK ENVIRONNEMENT (Feuquières)	207		705	131	76			9		
ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT-TRD		24	736	28	373		26	6	8	
ILE DE FRANCE										
77	12	495	1639	0,04	21		8	0,3	33	2
AUTO 4									1	
CORNEC		34	21		8					
GEREP		40	79				6		24	
REP		3	118							
REVIVAL CHELLES									1	
REVIVAL MONTEREAU		28								
SMAB DECHETS		388	3				2			1
SUEZ RR IWS Minerals France (ex SITA FD)	11	2	1418	0,04	14			0,3	7	1
TECHNOS RESINES SERVICES	1									
VALOMETAL			0,03							
78		1237	7779	2860	7	338	141	89	243	229
CALORIE FLUOR			0,3		0,2		0,2	1	0,5	0,0
EMTA Guitrancourt		7	60					11	243	
SARP Industries		1230	7719	2860	7	338	140	77		229
91	91	493	826	14	193	127	145	236	266	16
ECOPUR (ex SMF MIGNON et FILS)		145								
REVIVAL ATHIS MONS		1								
SCHUTZ France	91	21	63	14	184	107	145	208	257	16
SUEZ RV OSIS IDF MONTGERON			745							



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
TRIADIS		326	18		9	20	0	28	8,8	
92					1					
SUEZ RR IWS CHEMICALS France					1					1
93		1074	302							
SITREM		1074	302							
94	0,03	89	998	0,06	3	0,1	10	5	0,7	2
COMETSAMBRE SA			0,02				0,003			
CREALIS SAS	0,03	0,1	1	0,06	3	0,1	2	5	0,7	2
VALO'MARNE (EX CIE)		89	997				8			
95	54	1024	58	20	341	0	1540	39	124	20
CGECP					6					
COGETRAD Industries(ex COSODE)		15	45		3				0	
HAUGUEL (Distillerie)		24			0		257			
ISDND SM2	16									
PAPREC D3E (ex VALDELEC)		26	4		0			2		
REFINAL INDUSTRIES (ex COREPA SNC)		926					54			
SANITRA Services										6
TRIADE ELECTRONIQUE	38	33	9	20	323	0	705	37	123	14
VALORTERRE IDF					9		524			
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE										
21		1335	85	1289	63	21	226	343	162	7
EDIB		1198		1030					91	5
Hensel Recycling France			2	0	0,2	1	4	0,1	1	2
Metal 21		4		1,0					0,1	0,1
SETEO		46		140,0	61	20	168	231	69	
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE (ISDD)		79		99,3			0	7	1	
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE (ISDND)		3	83	18,0			54	98		
TITANOBEL PONTAILLER					1					
TITANOBEL VONGES					0,3					
UVE Dijon métropole		5						7		

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
25				31	39		18	28	4141	655
SOTREFI				31	39		18	28	4141	655
39	4	1691	97	5	55,1	238	7057	106	1729	553
EQIOM (Cimenterie)		1690			53		7055	106	1546	550
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE)		1		5						2
RECUP 39					2					1
SPEICHIM PROCESSING S.A.	4		25			238			175	
TRIADIS			72		0,1		2	0	8	
58		79	336	212						
G2R IMMO		79	336	212						
70	30	147	69	506	238	10	793	1077	7008	1135
CASS'AUTO 2000										4
JAQU'AUTO SAS										27
SUEZ RR IWS Minerals France (ex SITA FD)	30	147	69	506	238	10	793	1077	7008	1104
71	30	147	69	506	237,6	10	793	1077	7008	1135
ESKA SAS		0,5		11	0,1		16			4
PAPREC METAL				1						
SOBOTRAM TRANSPORT		0,5		10	0,1					4
89	1	32	0,1	19		0,03		3		
ASTRA RECYCLAGE	0,3	7		19				3		
ELIS LES LAVANDIERES		16								
REVIVAL SENS	1	2								
SUEZ RV YONNE METAUX		7				0,03				
SUEZ RV Yonne Métaux (ex. SHAMROCK Env)			0,1							
BELGIQUE	13329	1800	2558	48	884		4493	123	1567	59
CAMPINE RECYCLING N.V.					245					
CHEMVIRON SA									448	
DESOTEC nv							16			
Ecore Belgium					213		600			
HYDROMETAL SA	283						28			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
NFM CRAMET NV					207					
OILCO NV					218					
RECYDEL SA	190	1800	2478				495		825	
RECYFUEL S.A							1987			
REMI TACK & FILS SA							92	123		59
REVATECH							855			
REVATECH S.A	842			48			420			
Truck en Tankcleaning TACK NV			80						294	
WOODPROTECT	12014									
SUISSE							36		2	
BATREC Industrie AG							36		2	
ALLEMAGNE		8	205		1568		4990	5623	5481	
ARGE BSA Lahr								1061		
August Leber Rohstoffe Handelsges mbH								109		
BMK Biomassekraftwerk Lünen GmbH							137			
BOWESA GmbH							42			
Clarios Recycling GmbH					140		202			
DURMIN									1114	
Holzkontor Bergkamen GmbH & Co. KG			61							
Holzkontor Preussen GmbH								925		
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG							924			
JOHNSON CONTROLS RECYCLING GmbH							182			
K+S Minerals and Agriculture GmbH									1767	
MINERALplus							1126			
MVV UMWELT Asset GmbH BMKW/Biomasse							45	1913	17	
NickelHütte AUE GmbH (Drehrohrofen)									47	
Pfleiderer Neumarkt GmbH									1515	
Puralube GmbH					678			235		
RECAT GmbH									205	
REMONDIS Electrorecycling GmbH		8								



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88
REMONDIS Industrie Service GmbH								23		
REMONDIS Industrie Service GmbH & Co.KG							699	937		
REMONDIS QR GmbH							5			
Rich. Steinebach GmbH & Co.KG								124		
SEIBA Entsorgungstechnik GmbH							163			
SÜDWESTDEUTSCHE SALZWERKE AG							1341			
TIB Chemicals AG								155		
Umweltkontor Bergkamen GmbH			144					112		
UTM UMWELT-TECHNIK-METALLRECYCLING GmbH							111			
WACKER CHEMIE AG					749				815	
WRC World Resources Company GmbH							13	28		
DANEMARK									8608	
Fortum Waste Solutions A/S									8608	
ESPAGNE								25	49	
RECOBAT S.L								25	49	
ITALIE					5721			4		77
INVEMET										77
PORTOVESME SRL					5721					
SAFIMET S.p.A								4		
PAYS-BAS					598		4697	1955		
ATM (Afvalstoffen Terminal Moerdijk) BV							110			
BTC BV							66			
Metals Chemicals Maastricht B.V.					362					
R&L Recycling BV					206					
Recycling Combinatie REKO B.V.							4521	1955		
STATICE Helden bv					30					



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020**8.5. Liste des installations de traitements en Région Grand Est recevant des déchets en provenance d'autres régions ou de l'étranger****Liste des installations recevant des déchets dangereux d'autres régions**

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)
08	12509	17310
GALLOO FRANCE - BOURG FIDELE	-	34
METALBLANC	12509	17276
10	31288	30758
ARTEMISE	2734	2513
COVED ENVIRONNEMENT	540	-
DISLAUB	27497	27592
REVIVAL	517	431
STEPHAN	-	222
51	70685	68760
CHARBONNEAUX BRABANT SA	-	4
CHIMIREC- VALRECOISE (ex LETANG)	-	23
CIMENTS CALCIA	27562	30913
Communauté urbaine du Grand Reims	4	-
Emmanuel DUMONT	93	-
RVA	41700	34477
SUEZ RR IWS Chemicals France	1326	3343
52	-	2477
CASSE AUTO BAZIN Michel	-	2477
54	138422	42807
CHIMIREC EST SAS (ex-CRDT)	-	370
Jonathan GAUDRON	103	-
RESOLEST	20741	22017
SEVIA	-	1
SUEZ RR IWS MINERALS France	1370	7543
Val'ERgie	15	-



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)
VICAT (usine de Xeuilley)	116194	12876
55	51049	53233
Carrières et Fours à Chaux de Dugny	9911	7812
Fours à Chaux de Sorcy	73	46
SCORI EST	11186	15296
SUEZ RV MEUSE (ex-MEUSE ENERGIE)	-	247
SUEZ RR IWS MINERALS France	29879	29832
57	15559	12220
CEDILOR	6468	4128
EQIOM	2162	3097
ESKA		160
Euro Dieuze Industrie	867	711
Guy Dauphin Environnement	26	29
METALIFER groupe Ecore	60	28
OGD	1104	862
Remondis	246	285
SCORI EST	4626	2919
VTB	-	1
67	13343	15300
ELIS Alsace	1	-
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	833	958
MBF ENVIRONNEMENT	5	28
PIERRETTE TBA - ELIS	-	2
REICHSTETT MATERIAUX	-	150
RUBIS TERMINAL	436	0
SAFETY KLEEN France	-	37
SUEZ RR IWS Chemicals France	82	71
SUEZ RV OSIS EST (ex SANEST)		8
TREDI	11380	14046
Yoann GIESI	606	-



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)
68	30699	19653
DRUCK CHEMIE	-	2495
ESKA	-	14
Guy Dauphin Environnement	0,3	1
HOLCIM HAUT-RHIN	10875	5320
SALBER RECYCLAGES	-	598
TREDI HOMBOURG	15213	11226
Vynova PPC	4611	-
88	6667	2580
BARISIEN	5163	1154
EST ARGENT	181	223
ETS GRANDIDIER SARL	1323	1204
TOTAL	370 221 t	265 098 t

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Imports en provenance de l'étranger (en tonnes)

Installations de traitement par département	Pays d'origine											
	AUTRICHE	BELGIQUE	SUISSE	ALLEMAGNE	DANEMARK	ESPAGNE	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	POLOGNE	SERBIE
08		68		118					12215	477		
BIOGENIE EUROPE									12215			
Metal Blanc S.A.S.		68		118						477		
10	205	9444	994	15621	716	343	6579			1218		
DISLAUB	205	9444	994	15247	716	343	6579			1218		
REMONDIS Electrorecycling S.A.S.				374								
51	12469	101		34160							1062	
S.A. RVA	12469	101		34160							1062	
52								192	1417			
EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont								192	1417			
54		3822	5352						362	6097		
Cimenterie VICAT		72							362	3586		
RESOLEST		3750	5352							2511		
55		6942							392	5997		
CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY		4882										
Société des Fours à Chaux de Sorcy		2060									5997	
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE									392			
57		11017	215	8309			62		9441	6628		
Biocentre OGD (Ortec Générale de Dépollution)									3823			
CEDILOR		0							1673			
EQIOM		10880		7434						6628		
EURO DIEUZE INDUSTRIE			215				62		124			



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Installations de traitement par département	Pays d'origine											
	AUTRICHE	BELGIQUE	SUISSE	ALLEMAGNE	DANEMARK	ESPAGNE	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	POLOGNE	SERBIE
EVAPUR									145			
KLV Environnement				852					2388			
SCORI EST		137		23					1288			
67			439	19862				6076		204		
Lingenheld Environnement				17928								
TREDI			439	1934				6076		204		
68		1141		2085								29
Constellium Neuf Brisach				1804								
HOLCIM Haut-Rhin		1117		281								
TREDI GROUPE SECHE		23										29
88									13			
EST ARGENT									13			
Total général	12675	32534	7000	80155	716	343	6642	6269	23841	20620	1062	29



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

8.6. Liste des installations de traitement par typologie de déchet

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2019	Tonnage 2020
DD gros producteur	DISLAUB	10	69626,51	68 176
DD gros producteur	SALBER RECYCLAGE	68	2606	2 107
DD gros producteur	TREDI HOMBOURG	68	30942,551	23 620
DD gros producteur	CEDILOR	57	-	63 030
DD gros producteur	EQIOM HOLCIM	68	16958,96	9 454
DD gros producteur	Cimenterie Xeuilley	54	25500	27 836
DD gros producteur	Four à chaux de Sorcy	55	13820,49	11 086
DD gros producteur	Co-incinération Vitry-le-François	51	30830,1	31 694
DD gros producteur	Cimenterie de Heming	57	47699,8	37 500
DD gros producteur	Four à Chaux de Dugny	55	14358,06	15 341
DD gros producteur	TREDI STRASBOURG	67	60597,15	59 372
Total DD gros producteurs			312 940 t	349 216 t
Amiante	ISDND Eteignieres	8	8598,7	3 819
Amiante	SARL Masson & Fils	10	2847	NC
Amiante	ISDND Beine Nauroy	51	79,96	71
Amiante	Eurogranulats Chaumont	52	3733,98	1 258
Amiante	ISDND Lesmenils	54	0	0
Amiante	ISDD Jeandelaincourt	54	4687,18	1 414
Amiante	ISDD Laimont	55	23205,31	4 655
Amiante	Environnement Carrières Beck SARL	57	1454	2 354
Amiante	KLV Terrassement	57	3189,92	NC



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2019	Tonnage 2020
Amiante	TTM Environnement	57	145	0
Amiante	ISDND Rosheim	67	428,96	131
Amiante	ISDND Wintzenbach	67	76,88	65
Amiante	ISDND Weitbruch	67	170	143
Amiante	Sotravest	67	60,14	45
Amiante	ISDND Vaudoncourt	88	6135,69	310
Total amiante			54 813 t	14 265 t
Terres polluées	LINGENHELD Environnement	67	29948	142
Terres polluées	BIOGENIE	8	4959	12 215
Terres polluées	REICHSTETT MATERIAUX	67	324	326
Terres polluées	GCM	67	0	0
Terres polluées	OGD	57	21138	0
Terres polluées	BIOGENIE	57	4958	0
Terres polluées	ISDD Jeandelaincourt	54	3640	8 726
Terres polluées	ISDD Laimont	55	11907	12 326
Terres polluées	LINGENHELD Environnement	57	8698	7 219
Terres polluées	TREDI	67	193	36
Terres polluées	TERRAG France SAS	67	1102	0
Total terres polluées			86 867 t	40 990 t
REFIOM/REFIDI	RESOLEST	54	36861	38 980
REFIOM/REFIDI	ISDD Jeandelaincourt	54	4881	4 100
REFIOM/REFIDI	VYNOVA PPC	68	4611	0
REFIOM/REFIDI	TREDI HOMBURG	68	3766	1 358



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2019	Tonnage 2020
REFIOM/REFIDI	CEDILOR	57	3731	3 089
REFIOM/REFIDI	RUBIS TERMINAL	67	436	0
REFIOM/REFIDI	TREDI STRASBOURG	67	-	23
REFIOM/REFIDI	SUEZ RR IWS Saint-Brice-Courcelles	51	21	0
Total REFIOM / REFIDI			54 307 t	47 550 t
DASRI	VALERGIE	54	4500	5 114
DASRI	TREDI	67	3830	4 227
DASRI	Incinérateur de Tronville-en-Barrois	55	2210	2 318
DASRI	Incinérateur de Sausheim	68	1110	1 046
Total DASRI			11 650 t	12 705 t
TOTAL			520 576 t	464 726 t

Index des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets	5
Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du PRPGD	6
Tableau 3 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ).....	21
Tableau 4 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ et à l'étranger).....	23
Tableau 5 - Nature des déchets dangereux	25
Tableau 6 - Nature des déchets dangereux	27
Tableau 7 - Effectifs des entreprises identifiées pour l'estimation Egida2 (code NAF)	41
Tableau 8 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traitées sur les installations de la Région	84
Tableau 9 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2020	105
Tableau 10 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées	105
Tableau 11 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)	118
Tableau 12 - Liste des EPCI ayant mis en place l'extension des consignes de tri au 31/12/2020	158
Tableau 13 - Origine et département de traitement du papier et des emballages (hors verre) du Grand Est.....	164
Tableau 14 - Tonnages lissés de collecte par Ecosystem sur les départements 54, 55, 57	192
Tableau 15 - Type de traitement des DEEE (source : ADEME)	196
Tableau 16 - Nature des DDS collectés en 2019	201
Tableau 17 - Maillage en points de collecte DASTRI par département	207
Tableau 18 - Nombre de VHU pris en charge en 2019 par département	211
Tableau 19 - TRR et TRV moyens des broyeurs agréés par département	212
Tableau 20 - TRR et TRV moyens par département en 2018	212

Figures

Figure 1 - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux du PRPGD	9
Figure 2 - Synthèse méthodologique de l'observatoire pour la collecte de données sur les déchets dangereux.....	10
Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2020 (données IREP Eliminateurs et PNTTD).....	18
Figure 4 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2019.....	19
Figure 5 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2015.....	19
Figure 6 - Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est	20
Figure 7 - Origine sectorielle des déchets dangereux.....	22
Figure 8 - Origine sectorielle des déchets dangereux.....	24
Figure 9 - Nature des déchets dangereux 2020	26
Figure 10 - Nature des déchets dangereux 2015.....	26
Figure 11 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2020	29
Figure 12 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2019	29
Figure 13 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2015	30
Figure 14 - Principaux types de déchets produits en 2015	33
Figure 15 - Origine sectorielle des déchets produits en 2015.....	34
Figure 16 - Origine des déchets dangereux diffus 2019	38
Figure 17 - Origine des déchets dangereux diffus 2015	39
Figure 18 - Répartition sectorielle des déchets dangereux des PME/PMI/TPE.....	42
Figure 19 - Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées en 2019 par typologie de déchets	46
Figure 20 - Bilan des tonnages de déchets dangereux 2020.....	53
Figure 21 - Bilan des tonnages de déchets dangereux 2015.....	54
Figure 22 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique.....	56

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 23 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2020.....	57
Figure 24 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2019.....	58
Figure 25 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2015.....	58
Figure 26 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2020	60
Figure 27 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2019	61
Figure 28 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est en 2015	61
Figure 29 - Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est	74
Figure 30 - Quantités traitées en 2020 sur les installations de la Région (source : IREP)	75
Figure 31 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés	80
Figure 32 - Entreprises de désamiantage par département.....	82
Figure 33 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants	82
Figure 34 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est.....	86
Figure 35 - Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la Région Grand Est en 2020 (en tonnes)	87
Figure 36 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2020	97
Figure 37 - Diagramme des tonnages de VHU estimés en 2020.....	98
Figure 38 - Diagramme des tonnages VHU estimés traités en 2020.....	99
Figure 39 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est	101
Figure 40 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est.....	102
Figure 41 - Cartographie des installations de traitement des terres polluées.....	104
Figure 42 - Destination de traitement des REFIOM et REFIDI produits en Grand Est.....	109
Figure 43 - Provenance des REFIOMS & REFIDI traités en Grand Est	110
Figure 44 - Installations de traitement des REFIOM et REFIDI du GRAND-EST	111
Figure 45 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2020	116
Figure 46 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2019	116
Figure 47 - Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2015	116
Figure 48 - Répartition départementale des DEEE produits en Grand-Est	121
Figure 49 - Carte des unités de transit, regroupement ou tri des DEEE.....	122
Figure 50 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2020	126
Figure 51 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2019	126
Figure 52 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2015	127
Figure 53 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans le Hauts-de-France	128
Figure 54 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand-Est	129
Figure 55 - Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France	130
Figure 56 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en BFC	131
Figure 57 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand-Est.....	132
Figure 58 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté	133
Figure 59 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France	134
Figure 60 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'IdF traités en Grand-Est	135
Figure 61 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France	136
Figure 62 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA	137
Figure 63 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est	138
Figure 64 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes	139
Figure 65 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est en 2020 (source : IREP et PNTTD 2020)	140
Figure 66 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est.....	141
Figure 67 - Chronologie des filières REP (source : ADEME – Mémo REP 2021 – données 2020) ...	152
Figure 68 - Evolution des tonnages des emballages et papiers graphiques	155
Figure 69 - Performance de collecte des emballages et papiers (inclus cartons de déchèterie)	156
Figure 70 - Performance de collecte des emballages et papiers (hors cartons de déchèterie).....	157
Figure 71 - Carte des ratios des emballages, papier et verre collectés par ECPI en 2020	157

Analyse des DD et Filières REP en 2020

Figure 72 - Répartition des schémas de collecte des emballages (hors verre) et du papier graphique	158
Figure 73 - Performance de collecte des emballages et papiers en extension des consignes de tri	160
Figure 74 - Taux de refus de tri moyen par département.....	161
Figure 75 - Taux de refus de tri selon l'organisation de la collecte des RSOM	161
Figure 76 - Mode de traitement des refus de tri par département.....	163
Figure 77 - Synoptique du mode de traitement des emballages et papiers sur la région Grand Est en 2019.....	164
Figure 78 - Synoptique des modes de traitement en 2020	165
Figure 79 - Ratio de DEA collectés en tonnes pour 100 000 hab. par département	168
Figure 80 - Type de traitement des DEA collectés par Eco-mobilier	169
Figure 81 - Carte des centres de traitement de DEA en marché avec Eco-mobilier	170
Figure 82 - Centres de traitement et Structures ESS de VALDELIA	171
Figure 83 - Cartographie nationale des quantités de pneumatiques usagés collectés en 2020 (source : ADEME).....	175
Figure 84 - Catégories de pneumatiques usagés collectés en 2020 en Grand Est.....	176
Figure 85 - Performance de collecte par département.....	176
Figure 86 - Type de traitement des pneumatiques collectés en 2020 (source et réalisation : SYDEREP)	178
Figure 87 - Répartition du tonnage de PA collectés par les éco-organismes par type de structures	184
Figure 88 - Quantités collectées de P&A en g/hab. en 2015 et 2020	185
Figure 89 - Organisation de la collecte par COREPILE	186
Figure 90 - Organisation de la collecte par SCRELEC	187
Figure 91 - Répartition des DEEE ménagers collectés entre les différents éco-organismes	191
Figure 92 - Performances de collecte des DEEE ménagers en 2015 et 2020	191
Figure 93 - Performances de collecte lissées des DEEE ménagers en 2015 et 2020	192
Figure 94 - Modalités de collecte des DEEE ménagers.....	194
Figure 95 - Répartition par origine des DEEE ménagers par département	194
Figure 96 - Nature des DEEE ménagers collectés	195
Figure 97 - Répartition par nature des DEEE ménagers collectés par département (source : SINOE-Déchets)	195
Figure 98 - Déploiement de la filière DDS ménagers en 2020.....	199
Figure 99 - Performances de collecte départementale des DDS par EcoDDS.....	200
Figure 100 - Déchèteries conventionnées par département en 2020	200
Figure 101 - Centres de traitement destinataires des DDS collectés par ECODDS.....	202
Figure 102 - Cartographie des UVE traitant des M.N.U dans le Grand Est en 2020 (source : CYCLAMED)	204
Figure 103 - Taux de collecte DASRI par département (source : Rapport Annuel DASTRI)	206
Figure 104 - Cartographie des installations de traitement des gaz fluorés	209
Figure 105 - Origine des véhicules hors d'usage réceptionnés sur les centres VHU agréés du Grand Est en 2018	211
Figure 106 - Bilan matière d'un mobil-home	214
Figure 107 - Cycle de vie d'une bouteille de gaz	216
Figure 108 - Mode de traitement des BPS en 2020	217
Figure 109 - Installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est	243
Figure 110 - Maillage des installations de collecte des déchets amiantés	244
Figure 111 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est.....	245
Figure 112 - Cartographie des centres VHU agréés du Grand-Est en 2020	246
Figure 113 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est en 2020.....	247
Figure 114 - Provenance des déchets dangereux traités en Grand Est 2020	248